

Republic of Madagascar: Request for an Arrangement Under the Extended Credit Facility and Cancellation of the Current Arrangement Under the Extended Credit Facility and Request for an Arrangement Under the Resilience and Sustainability Facility-Press Release; Staff Report; Staff Supplement; Staff Statement; and Statement by the Executive Director for Republic of Madagascar



REPUBLIQUE DE MADAGASCAR

Juillet 2024

DEMANDE D'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET D'ANNULATION DE L'ACCORD EN COURS AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDE D'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ POUR LA RÉSILIENCE ET LA DURABILITÉ — COMMUNIQUE DE PRESSE, RAPPORT DES SERVICES DU FMI ET DECLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LA REPUBLIQUE DE MADAGASCAR

Dans le cadre de la demande d'accord au titre de la facilité élargie de crédit et d'annulation de l'accord en cours au titre de la facilité élargie de crédit et de la demande d'accord au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration de la présidence du conseil d'administration.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services de l'institution en vue de son examen par le conseil d'administration le 21 juin 2024. Ce rapport a été établi à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 3 mai 2024 avec les autorités de la République de Madagascar sur l'évolution et les politiques économiques du pays qui sous-tendent l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit et de la facilité pour la résilience et la durabilité. La rédaction de ce rapport, qui repose sur les informations disponibles au moment des entretiens, a été achevée le 7 juin 2024.
- Une **analyse de viabilité de la dette** établie par les services du FMI et de la Banque mondiale.
- **Une lettre d'évaluation de la Banque mondiale pour la facilité pour la résilience et la durabilité.**
- Une **déclaration des services du FMI** sur l'évolution récente de la situation.
- Une **déclaration de l'administrateur** pour la République de Madagascar.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément :

lettre d'intention adressée au FMI par les autorités de la République de Madagascar* ;
mémoire de politiques économiques et financières des autorités de la République de Madagascar* ;

protocole d'accord technique* ;

*Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et les autres documents publiés, d'informations sensibles pour les marchés et d'informations de nature à révéler prématurément les intentions de politique économique des autorités.

Le rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : +1 (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Site Web : <http://www.imf.org>

**Fonds monétaire international
Washington**



Le conseil d'administration du FMI approuve un financement de 337 millions de dollars au titre de la Facilité élargie de crédit et de 321 millions de dollars au titre de la Facilité pour la résilience et la durabilité pour la République de Madagascar

FOR IMMEDIATE RELEASE

- Le Conseil d'administration du FMI a approuvé aujourd'hui un accord au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) d'un montant de 337 millions de dollars américains pour Madagascar, en plus d'un accord au titre de la Facilité pour la résilience et de durabilité (FRD) d'un montant de 321 dollars américains.
- Les programmes soutenus par la FEC et la FRD sont alignés sur les objectifs des autorités mis en avant dans la nouvelle Politique Générale de l'État (PGE) adoptée début 2024 et visent à accroître la résilience économique de Madagascar et à favoriser une croissance inclusive à long terme.
- L'accord au titre de la FRD appuiera les réformes visant à renforcer l'adaptation au changement climatique et la résilience face aux catastrophes naturelles, soutiendra les efforts d'atténuation du changement climatique, améliorera la protection des écosystèmes et créera les conditions permettant les investissements verts du secteur privé.

Washington, DC – le 21 juin 2024: Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé aujourd'hui un accord de 36 mois au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) d'un montant de 256,62 millions de DTS (environ 337 millions de dollars) avec Madagascar. Le Conseil d'administration a également approuvé un accord au titre de la Facilité pour la résilience et la durabilité (FRD) d'un montant de 244,4 millions de DTS (environ 321 millions de dollars). En outre, le Conseil d'administration a pris note de l'annulation par Madagascar de [l'accord de 40 mois au titre de la FEC qui avait été approuvé le 29 mars 2021](#). Le programme soutenu par la FEC apportera une aide essentielle pour accroître la résilience économique de Madagascar en ancrant la viabilité budgétaire, en renforçant la gouvernance, en consolidant la stabilité monétaire et financière et en faisant progresser les réformes pour soutenir l'industrialisation et le développement du capital humain. L'accord FRD vise à remédier aux vulnérabilités climatiques grâce à la mise en œuvre de politiques climatiques appropriées.

Cette décision permet un décaissement immédiat équivalent à 36,66 millions de DTS (environ 48 millions de dollars) au titre de la FEC.

La croissance de Madagascar est tombée à 3,8 pour cent en 2023, tandis que les pressions inflationnistes se sont atténuées. La faible mobilisation des recettes et les pertes de la JIRAMA ont continué de peser sur le solde budgétaire. Le déficit du compte courant s'est réduit, principalement en raison d'une baisse des importations et du ralentissement de l'activité économique.

Les autorités se sont engagées à stabiliser la dette en dessous de 60 pour cent du PIB et à ramener le déficit primaire à environ 3 pour cent du PIB pendant la durée du programme.

Elles entendent prendre des mesures en matière de recettes et réduire les transferts vers le secteur énergétique, notamment par une suppression progressive des subventions aux carburants. Ces efforts devraient contribuer à créer un espace budgétaire pour investir dans le capital humain et physique. Les autorités sont également déterminées à renforcer la gouvernance, la transparence et la lutte contre la corruption, à poursuivre la mise en œuvre du cadre opérationnel de politique monétaire ciblant le taux d'intérêt et à renforcer la résilience, notamment grâce à des filets de protection sociale plus solides.

Les perspectives de croissance à moyen terme semblent favorables, renforcées par les réformes appuyées par la FRD et la FEC, notamment les programmes du gouvernement visant à stimuler la productivité agricole, à accroître l'accès à l'électricité et à améliorer les infrastructures routières. Les risques pesant sur les perspectives sont orientés à la baisse, dans un contexte mondial incertain. Madagascar reste également vulnérable aux chocs climatiques.

A l'issue de la discussion du Conseil d'administration, Mme Antoinette Sayeh, Directrice générale adjointe et Présidente par intérim a fait la déclaration suivante :

Madagascar continue de faire face à des défis, avec une croissance économique qui ralentit dans un contexte de faibles performances budgétaires et de progrès graduels des réformes. À l'avenir, le changement climatique présente des risques importants pour l'économie malagasy. Les nouveaux accords au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) et de la Facilité pour la résilience et la durabilité (FRD) soutiendront le programme des autorités axé sur le renforcement du capital humain, l'accélération du développement économique et l'amélioration de la gouvernance.

Les autorités mettent en œuvre des mesures visant à créer de l'espace budgétaire pour les dépenses sociales et les investissements indispensables. Il s'agit notamment d'efforts de mobilisation des recettes à moyen terme par le biais de mesures de politique fiscale et d'administration des recettes. La mise en place d'un mécanisme automatique d'ajustement des prix des carburants et l'élaboration d'un plan de redressement de la JIRAMA devraient permettre de réduire progressivement les transferts gouvernementaux vers le secteur énergétique. Ces efforts devraient permettre de stabiliser la dette publique en dessous de 60 pour cent du PIB à moyen terme.

Les autorités préparent une nouvelle stratégie anti-corruption qui, associée à un Diagnostic de la gouvernance par le FMI, soutiendra de nouveaux efforts pour lutter contre la corruption, promouvoir la transparence et améliorer la [gouvernance](#). Elles travaillent également à la mise en œuvre d'un nouveau cadre opérationnel de politique monétaire, axé sur le renforcement de la gestion des liquidités et de la communication de la banque centrale.

Relever les défis du changement climatique sera essentiel pour la résilience macroéconomique à moyen terme de Madagascar. Les réformes soutenues par la FRD devraient renforcer la gouvernance climatique et intégrer le climat dans les processus de gestion des finances et de l'investissement publics, renforcer l'adaptation au changement climatique et la résilience face aux catastrophes naturelles, freiner la croissance des émissions de gaz à effet de serre, renforcer la protection des forêts et de la biodiversité et mobiliser les financements climatiques. Les autorités devraient tirer pleinement parti du soutien apporté par le Fonds et la Banque mondiale à travers le [Cadre de coopération renforcé pour l'action climatique](#), ainsi que par d'autres partenaires de développement pour catalyser les financements privés pour le climat.

Principaux indicateurs économiques, 2021–25

	2021	2022	2023	2024	2025
	Est.			Proj.	
(Taux de croissance en pourcentage)					
Produit intérieur brut et prix					
PIB à prix constants	5.7	4.0	3.8	4.5	4.6
Déflateur du PIB	6.6	6.9	8.7	6.9	7.6
Indice des prix à la consommation (fin de période)	6.2	10.8	7.5	7.8	7.5
Monnaie et crédit					
Masse monétaire (M3)	12.2	13.8	8.6	12.3	12.1
(Croissance en pourcentage de M3 en début de période)					
Avoirs extérieurs nets	1.0	0.8	18.2	5.7	2.5
Avoirs intérieurs nets	11.2	13.0	-9.7	6.7	9.6
<i>dont</i> : Crédit au secteur privé	11.1	9.8	0.7	6.3	6.3
(En pourcentage du PIB)					
Finances publiques					
Recettes budgétaires (hors dons)	10.3	9.6	11.4	11.2	11.2
<i>dont</i> : Recettes fiscales	9.9	9.4	11.1	10.8	10.9
Dons	0.7	1.3	2.3	1.8	0.6
Dépenses totales	13.7	16.5	17.9	16.7	15.7
Dépenses courantes	8.4	11.0	10.9	10.3	9.7
Dépenses en capital	5.3	5.5	7.0	6.4	6.0
Solde global (base engagement)	-2.8	-5.5	-4.3	-3.8	-3.8
Solde primaire intérieur ¹	-0.1	-1.8	-0.4	0.2	0.7
Solde primaire	-2.2	-5.0	-3.6	-2.9	-2.9
Financement total	3.2	4.7	4.2	4.1	4.1
Financement extérieur (net)	2.3	2.5	3.0	3.2	3.4
Financement intérieur	0.8	2.3	1.2	1.0	0.7
Déficit de financement	0.0	0.0	-0.1	0.0	0.0
Epargne et investissement					
Formation brute de capital fixe	23.2	20.8	21.6	22.3	21.3
Epargne nationale intérieure	10.2	15.4	17.1	17.7	16.5
Secteur extérieur					
Exportations de biens, FAB	18.6	23.3	19.6	16.3	18.8
Importations de biens, CAF	28.7	34.2	28.2	25.3	28.2
Solde du compte courant (hors dons)	-5.5	-6.7	-6.8	-6.4	-5.4
Solde du compte courant (dons inclus)	-4.9	-5.4	-4.5	-4.6	-4.8
Dettes publiques					
	51.9	53.9	55.6	53.4	52.9
Dettes publiques Extérieures	34.3	36.5	35.7	34.8	36.5
Dettes publiques Intérieures	17.7	17.4	19.9	18.6	16.4
(Unités comme indiqué)					
Réserves officielles brutes (en millions de DTS)	1,630	1,601	1,972	2,130	2,250
En mois d'importations de biens et services	5.8	4.2	5.7	6.3	5.8
PIB par habitant (dollars américains)	517	523	530	563	577

Sources: Autorités malagasy et estimations et prévisions des services du FMI.

¹ Solde primaire sauf les investissements avec financement extérieur et dons.



RÉPUBLIQUE DE MADAGASCAR

7 juin 2024

DEMANDE D'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET D'ANNULATION DE L'ACCORD EN COURS AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDE D'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ POUR LA RÉSILIENCE ET LA DURABILITÉ

RÉSUMÉ

Contexte. La croissance du PIB réel a marqué le pas à 3,8 % en 2023, ralentie par la dégradation des perspectives de l'économie mondiale et l'effet négatif de l'incertitude électorale sur l'investissement. Après avoir atteint un pic en mars 2023, les pressions inflationnistes se sont atténuées. Sous la direction du Président réélu, les autorités sollicitent l'annulation de l'accord en cours au titre de la facilité élargie de crédit (FEC), qui s'achève en juillet 2024, ainsi que de nouveaux accords au titre de la FEC et de la facilité pour la résilience et la durabilité (FRD). Les décaissements cumulés effectués dans le cadre de l'accord en cours au titre de la FEC s'élèvent à 171,08 millions de DTS (70 % de la quote-part, environ 78 % du montant total approuvé).

Objectifs et modalités des programmes. Les autorités ont demandé un accord de 36 mois au titre de la FEC donnant accès à 105 % de la quote-part (256,62 millions de DTS). Cet accord est justifié par la nécessité de protéger les réserves de change qui, selon les prévisions, chuteraient à 4,7 mois d'importations en 2027 en l'absence de financement du FMI. Afin d'accroître la résilience de Madagascar au changement climatique, les autorités ont également sollicité un accord de 36 mois au titre de la FRD donnant accès à 100 % de la quote-part (244,40 millions de DTS) concomitant avec l'accord au titre de la FEC. Les programmes feront l'objet de revues semi-annuelles. Les décaissements au titre de la FRD seront répartis à égalité entre douze mesures de réforme à exécuter dans l'intervalle de six revues. Dans le scénario de référence du programme, le risque de surendettement extérieur et de surendettement public global demeure modéré et la capacité de Madagascar à rembourser le FMI est satisfaisante mais exposée à des risques importants.

Politiques des programmes. Étant donné l'importance de l'appropriation des programmes, les priorités des accords au titre de la FEC et de la FRD sont étroitement alignées sur celles de la nouvelle politique générale de l'État. L'accord au titre de la FEC vise à i) ancrer la viabilité budgétaire en augmentant les recettes intérieures, en réduisant les risques budgétaires, en constituant des réserves pour accroître la résilience aux chocs et en renforçant les institutions budgétaires et la gestion des finances publiques, ii) à renforcer la gouvernance et la lutte contre la corruption, iii) à consolider la stabilité monétaire et financière et iv) à favoriser une croissance plus soutenue et plus inclusive. Les réformes prévues dans le secteur de l'énergie, dont la refonte de la JIRAMA, soutiendront la réalisation de ces quatre objectifs. Les réformes appuyées par la FRD favoriseront l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets avec l'assistance continue des partenaires du développement.

Point de vue des services du FMI. Les services du FMI souscrivent à la demande d'annulation de l'accord en cours au titre de la FEC ainsi qu'à la demande de nouveaux accords au titre de la FEC

et de la FRD. La lettre d'intention et le mémorandum de politiques économiques et financières démontrent une forte appropriation du programme de la part des autorités. Des actions ciblées de développement des capacités seront essentielles pour la réalisation des objectifs des programmes.

Approuvé par
Costas Christou
 (département Afrique)
 et **Geremia Palomba**
 (département de la
 stratégie, des
 politiques et de
 l'évaluation)

Les entretiens se sont déroulés à Antananarivo du 21 avril au 3 mai 2024. L'équipe des services du FMI était composée de Frédéric Lambert (chef de mission), Constance de Soyres, Thibault Lemaire, Joanne Tan (tous du département Afrique), Kodjovi Eklou (département Asie et Pacifique), Claude Wendling (département des finances publiques), Yipei Zhang (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation), Timila Dhakhwa (département des marchés monétaires et de capitaux), Mokhtar Benlamine (représentant résident) et laly Rasoamanana (économiste locale). Thierry Nguema (Conseiller principal auprès de l'administrateur) a pris part à la plupart des réunions. Joep Verhagen et Adèle Cadario, du Centre mondial pour l'adaptation (GCA), ont également participé à une partie de la mission. La mission a également bénéficié d'entretiens avec M. Jamal Saghir (Conseiller principal au GCA). L'équipe a rencontré le Président, M. Rajoelina, le Président du Sénat, M. Ravalomanana, le Premier ministre, M. Ntsay, la ministre de l'Économie et des Finances, Mme Rabarinirinarison, le ministre de l'Environnement et du Développement durable, M. Fontaine, le ministre de l'Énergie et des Hydrocarbures, M. Jean-Baptiste, le ministre des Transports, M. Ramonjavelo, le ministre de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène, M. Ravokatra, le gouverneur de la banque centrale, M. Andrianarivelo (à distance), d'autres hauts responsables, des partenaires du développement ainsi que des représentants du secteur privé, des organisations non gouvernementales et de la société civile. Hatem Alsokhebr et Vaishali Ashtakala (département Afrique) ont contribué à la rédaction de ce rapport.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	6
ÉVOLUTION RECENTE DE L'ÉCONOMIE	7
PERSPECTIVES ET RISQUES	8
MESURES PRÉVUES DANS LE CADRE DES NOUVEAUX ACCORDS	9
A. Ancrer la viabilité budgétaire (1 ^{er} pilier du programme appuyé par la FEC)	10
B. Renforcer la gouvernance et la lutte contre la corruption (2 ^e pilier du programme appuyé par la FEC)	15
C. Consolider la stabilité monétaire et financière (3 ^e pilier du programme appuyé par la FEC)	17
D. Promouvoir une croissance plus forte et plus inclusive (4 ^e pilier du programme appuyé par la FEC)	19
E. Lutte contre le changement climatique (FRD)	20

MODALITÉS DU PROGRAMME	<u>26</u>
-------------------------------	------------------

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	<u>29</u>
---	------------------

ENCADRÉ

1. Renforcement du cadre opérationnel de politique monétaire	<u>18</u>
--	-----------

GRAPHIQUES

1. Évolution du secteur réel	<u>32</u>
2. Inflation et évolution extérieure	<u>33</u>
3. Recettes et dépenses publiques	<u>34</u>
4. Évolution de la situation monétaire	<u>35</u>
5. Évolution du secteur financier	<u>36</u>
6. Perspectives macroéconomiques à moyen terme	<u>37</u>

TABLEAUX

1. Principaux indicateurs économiques	<u>38</u>
2. Comptes nationaux	<u>39</u>
3a. Opérations budgétaires de l'administration centrale (en milliards d'ariary)	<u>40</u>
3b. Opérations budgétaires de l'administration centrale (en pourcentage du PIB)	<u>41</u>
4. Opérations budgétaires de l'administration centrale (en milliards d'ariary)	<u>42</u>
5a. Balance des paiements (en millions de DTS)	<u>43</u>
5b. Balance des paiements (en pourcentage du PIB)	<u>44</u>
5c. Balance des paiements (en millions de dollars)	<u>45</u>
6. Comptes monétaires ¹	<u>46</u>
7. Bilan de la banque centrale ¹	<u>47</u>
8. Principaux indicateurs de solidité financière	<u>48</u>
9. Besoins et sources de financement extérieur, 2022–2027	<u>49</u>
10. Décomposition de la dette publique et du service de la dette par créancier ¹	<u>50</u>
11. Programme prévisionnel d'emprunts extérieurs, sur une base contractuelle(<u>51</u>
12. Proposition de calendrier des décaissements et des revues des accords au titre de la FEC et de la FRD	<u>52</u>
13. Indicateurs de la capacité à rembourser par rapport aux accords donnant accès aux tranches supérieures de crédit approuvés pour les pays admissibles aux concours du fonds fiduciaire RPC	<u>53</u>
14. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI	<u>54</u>
15. calendrier des mesures de réforme proposées au titre de la FRD	<u>55</u>

ANNEXES

I. Résultats obtenus dans le cadre de l'accord de 2021 au titre de la FEC	<u>56</u>
II. Matrice d'évaluation des risques	<u>62</u>
III. Évaluation du secteur extérieur	<u>64</u>
IV. Vers un cadre budgétaire plus solide	<u>68</u>
V. Lutter contre le changement climatique	<u>71</u>

VI. Effets macroéconomiques du changement climatique _____	<u>95</u>
VII. Mécanisme automatique de tarification des carburants et enjeux relatifs à la tarification des carburants _____	<u>99</u>
VIII. Stratégie de développement des capacités _____	<u>102</u>

APPENDICES

I. Letter of Intent _____	<u>108</u>
Pièce jointe I. Mémoire de politiques économiques et financières _____	<u>111</u>
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique _____	<u>149</u>

CONTEXTE

- 1. Le Président Rajoelina a été réélu pour un deuxième mandat et un nouveau gouvernement a été annoncé le 14 janvier.** Le Premier ministre, Christian Ntsay, reconduit dans ses fonctions en janvier, a formé un nouveau gouvernement. La politique générale de l'État (PGE) publiée en janvier 2024 fixe trois priorités d'action pour le nouveau mandat : i) valorisation du capital humain, en privilégiant l'éducation, la santé et la protection sociale, ii) accélération de l'industrialisation et du développement économique et iii) amélioration de la gouvernance. Les élections législatives ont eu lieu le 29 mai, tandis que les élections communales devraient se tenir le 6 novembre 2024.
- 2. Les objectifs de l'accord en cours au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) approuvé en mars 2021 ont été partiellement atteints (annexe I).** Bien que le recul de la croissance en 2020 (-7,1 %) ait été supérieur à ce qui avait été prévu lors de l'approbation du programme (-4,2 %), le rebond qui a suivi a été également plus vigoureux. Les résultats budgétaires ont été marqués par quelques progrès sur le plan de la mobilisation des ressources intérieures et par un rééquilibrage budgétaire modéré. La sous-exécution du budget en 2021, des augmentations des recettes fiscales inférieures aux prévisions en 2021-23 et un conflit prolongé avec les distributeurs pétroliers se sont traduits par un solde primaire volatil, avec des déficits plus élevés en 2022-23. Les réserves de change à fin 2023 étaient supérieures à ce qui avait été envisagé lors de l'approbation du programme. Les réformes de la gestion des finances publiques (GFP) ont bien avancé, tandis que celles du secteur de l'énergie (instauration d'un mécanisme de tarification automatique des carburants et redressement de l'entreprise publique JIRAMA) ont tardé à se mettre en place.
- 3. Les autorités sollicitent un nouvel accord de 36 mois au titre de la FEC en appui à la poursuite des réformes.** La demande d'annulation de l'accord en cours au titre de la FEC (qui s'achève en juillet 2024) et la demande d'un nouvel accord sont motivées par le début du nouveau mandat présidentiel et le peu de temps restant à courir jusqu'à l'achèvement de l'accord en cours, la persistance prolongée de problèmes de balance des paiements et la volonté d'aligner les priorités du nouveau programme sur celles de la nouvelle PGE. Le nouveau programme vise à accroître la résilience économique et à favoriser une croissance inclusive à long terme en ancrant la viabilité budgétaire, en renforçant la gouvernance et la lutte contre la corruption, en consolidant la stabilité monétaire et financière et en poursuivant les réformes promouvant l'industrialisation et le développement du capital humain.
- 4. Les autorités demandent également un accord au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité (FRD) pour les aider à remédier aux vulnérabilités climatiques.** Celles-ci découlent de l'élévation des températures moyennes, d'une plus grande variabilité des précipitations et de l'intensité accrue des cyclones qui affectent l'alimentation en eau, la sécurité alimentaire et la résilience des infrastructures. L'accord au titre de la FRD soutiendra d'ambitieuses réformes conduites sur trois ans visant à renforcer l'adaptation aux catastrophes climatiques, à accompagner les efforts d'atténuation, à renforcer la protection des écosystèmes et à créer des conditions propices à des investissements verts du secteur privé.

ÉVOLUTION RECENTE DE L'ÉCONOMIE

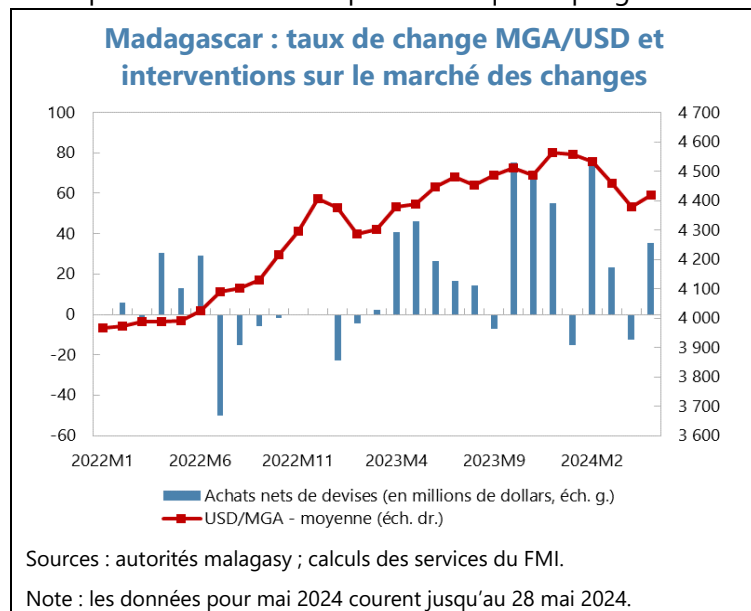
5. Selon les estimations, la croissance a décéléré, passant de 4 % en 2022 à 3,8 % en 2023, cette évolution tenant en partie à un repli de l'investissement privé dû aux incertitudes entourant les élections présidentielles de 2023 et à un fort recul de l'industrie du textile¹. Les arrivées de touristes ont progressé de 97 % en 2023, mais elles demeurent inférieures de 10,6 % à leur niveau antérieur à la pandémie. Fin mars 2024, le cyclone tropical Gamane a frappé le nord-est de l'île, endommageant les infrastructures et les cultures et déplaçant plus de 80 000 personnes.

6. Les pressions inflationnistes se sont atténuées. L'inflation non corrigée, qui avait culminé à 12,4 % en mars 2023, a décéléré à 7,3 % en rythme annuel en avril 2024. Ce déclin s'explique principalement par la dissipation des effets de la hausse de 43 % des prix des carburants intervenue en juillet 2022, une bonne récolte de riz et un ralentissement du crédit privé consécutif au resserrement de la politique monétaire. L'inflation sous-jacente, qui exclut le riz et l'énergie, est tombée à 8 % en rythme annuel en avril 2024 après avoir atteint 12,3 % en mars 2023.

7. Le déficit courant, qui ressortait à 5,4 % du PIB en 2022, devrait s'être contracté à 4,5 % du PIB en 2023, cette évolution tenant plus au déclin des importations qu'à la progression

des exportations et reflétant le ralentissement de l'activité économique. Alors que les exportations de vanille ont rebondi en juillet et août 2023 après la libéralisation du secteur, elles ont été moins satisfaisantes au dernier trimestre 2023 et au premier trimestre 2024, ce qui pourrait signaler des effets d'hystérèse de la réforme bâclée de 2022 sur la demande mondiale de vanille de Madagascar². Les importations de denrées alimentaires ont fortement chuté au T1 2024 grâce à une bonne récolte de riz, tandis que les

exportations minières ont pâti de la baisse des cours du nickel et du cobalt. L'ariary s'est apprécié d'environ 5 % sur les trois premiers mois de l'année. Les réserves internationales brutes se sont étoffées pour atteindre 5,7 mois d'importations fin 2023 (contre 4,2 mois en 2022) sous l'effet



¹ Les fournisseurs de textile à Madagascar ont subi le contrecoup de l'effondrement de deux grandes chaînes françaises de prêt-à-porter en 2023.

² La tentative du gouvernement d'imposer un prix minimum à l'exportation en 2022 a fait chuter la demande dans un contexte d'excellentes récoltes en 2022 et 2023, qui ont conduit à un stock excédentaire de gousses de haute qualité et à un effondrement des cours mondiaux. L'émergence de nouveaux acteurs (comme l'Ouganda, la Papouasie-Nouvelle-Guinée) menace également la position dominante de Madagascar sur le marché.

conjugué des interventions de la banque centrale (BFM) et de la baisse des importations. La position extérieure de Madagascar à fin 2023 restait globalement conforme au niveau que supposent les paramètres fondamentaux et les politiques économiques souhaitables (annexe III).

8. La BFM a procédé à un nouveau relèvement, de 50 points de base, de ses taux directeurs en août 2023, qui s'établissent à 9 % (taux de la facilité de dépôt) et 11 % (taux de prêt marginal), de sorte que les taux réels sont redevenus positifs pour la première fois depuis juin 2022. En février 2024, la BFM a achevé la transition de son cadre de politique monétaire vers le ciblage des taux d'intérêt et a relevé le niveau des réserves obligatoires de 9 % à 12 %, effaçant en partie l'assouplissement d'avril 2023, afin de maintenir un déficit structurel de liquidité dans un contexte de ralentissement de la croissance du crédit privé et des dépôts. Ses taux sont restés inchangés en mai 2024.

9. Les résultats budgétaires ont pâti de recettes inférieures aux prévisions et de dépenses de transferts supérieures aux prévisions. La mise en œuvre tardive d'un nouvel accord avec les distributeurs pétroliers pour régler les passifs croisés a abouti à une insuffisance de recettes douanières d'environ 0,6 % du PIB en 2023, qui s'est ajoutée à une baisse des recettes due aux importations inférieures aux prévisions. Les réductions opérées sur les dépenses de salaires et de biens et services n'ont pas compensé l'augmentation des transferts en faveur de la JIRAMA, ce qui a abouti à un déficit primaire intérieur estimé à 0,4 % du PIB en 2023 pour un objectif d'excédent de 0,7 % dans la quatrième revue de l'accord appuyé par la FEC de 2021.

PERSPECTIVES ET RISQUES

10. La croissance économique devrait rebondir à 4,5 % en 2024, tirée essentiellement par l'investissement privé et le dynamisme du tourisme. L'impact du cyclone Gamane sur la production agricole est atténué par la production locale de riz, qui a été meilleure que prévu au premier trimestre 2024. La croissance dans les industries manufacturière et extractive, aidées respectivement par un rebond de la fabrication de textiles et par une hausse de la production de graphite, devrait s'accélérer en 2024³. La croissance potentielle à moyen terme a été relevée à 5 %, soutenue par les réformes appuyées par la FRD et la FEC, notamment les programmes publics visant à stimuler la productivité agricole, à développer l'accès à l'électricité et à améliorer l'infrastructure routière. Selon les projections, l'inflation convergerait progressivement vers 6 % d'ici à 2028, tandis que le déficit courant se stabiliserait juste au-dessous de 5 % du PIB, notamment grâce à l'augmentation des investissements visant à accroître la résilience aux risques liés au changement climatique.

11. Les aléas qui entourent ces perspectives sont plutôt de nature baissière (annexe II). Les principaux risques émanent de problèmes persistants de gouvernance et d'insécurité alimentaire qui

³ L'admissibilité de Madagascar aux bénéfices de la Loi sur la croissance et les opportunités en Afrique a été renouvelée en 2024, ce qui maintient l'accès en franchise de l'industrie du textile au marché américain, le premier marché d'exportation des textiles malgaches. L'industrie extractive à Madagascar, qui est le troisième fournisseur mondial de graphite, devrait également bénéficier de la décision de la Chine de diviser par deux ses exportations mondiales du minerai fin 2023.

pourraient attiser le mécontentement populaire et retarder des réformes attendues de longue date. Une hausse des cours internationaux du pétrole, alliée aux perspectives incertaines de la croissance mondiale, aggraverait les déséquilibres budgétaires et extérieurs. Une intensification des conflits régionaux pourrait entraîner des perturbations de la chaîne d’approvisionnement, une accélération de l’inflation et un repli de la croissance. Madagascar demeure vulnérable aux phénomènes climatiques extrêmes, qui affectent les infrastructures et la sécurité alimentaire. Une absence de progrès sur le front des réformes structurelles et de gouvernance (notamment pour la JIRAMA) continuerait de peser sur les finances publiques et nuirait à la confiance et à l’investissement extérieurs. Côté positif, un nouveau programme économique et une dynamique de réforme renouvelée axés sur la construction d’infrastructures résilientes et la protection sociale pourraient stimuler la croissance.

12. Les risques de surendettement global et extérieur demeurent « modérés » et le gouvernement dispose d’une certaine marge d’absorption des chocs⁴. L’analyse de viabilité de la dette (AVD) conclut qu’aucun des seuils des indicateurs de dette n’est franchi dans les projections de référence jusqu’en 2044. Cependant, les résultats du test de résistance montrent un franchissement des seuils des indicateurs d’endettement relatifs à la dette extérieure et à la dette publique globale dans certains scénarios. Bien que la capacité d’endettement de Madagascar soit actuellement jugée « moyenne », la note du pays est proche du seuil minimum. Dès lors, toute nouvelle dégradation des paramètres fondamentaux de son économie pourrait conduire à revoir sa capacité d’endettement à la baisse, ce qui augmenterait le risque de surendettement. De même, un scénario climatique pessimiste sans mesures d’adaptation et d’atténuation engendrerait aussi un risque plus élevé de surendettement.

MESURES PRÉVUES DANS LE CADRE DES NOUVEAUX ACCORDS

13. Les nouveaux accords au titre de la FEC et de la FRD sont essentiels pour renforcer la viabilité budgétaire et traiter les problèmes structurels. Compte tenu de l’expérience du programme précédent, les priorités des nouveaux accords sont étroitement alignées sur celles du nouveau gouvernement, présentées dans la PGE. Le programme appuyé par la FEC s’articule autour de quatre piliers : i) ancrer la viabilité budgétaire en augmentant les recettes intérieures, en réduisant les risques budgétaires, en constituant des réserves pour accroître la résilience aux chocs et en renforçant les institutions budgétaires et la gestion des finances publiques, ii) renforcer la gouvernance et la lutte contre la corruption, iii) consolider la stabilité monétaire et financière et

⁴ Madagascar présente des arriérés anciens vis-à-vis de l’Algérie et de l’Angola (dont le montant total s’élève à 188 millions de dollars) qui ne sont pas comptabilisés en vertu de la politique relative aux arriérés envers les créanciers bilatéraux officiels, car l’accord sous-jacent du Club de Paris est suffisamment représentatif et les autorités font tout leur possible pour régler ces arriérés. En outre, Madagascar doit 18 millions de dollars à des créanciers privés extérieurs. Les autorités conduisent des politiques appropriées et poursuivent leurs efforts pour trouver un accord collaboratif avec ces créanciers à des conditions conformes à l’allègement attendu au titre de l’initiative PPTE. Un soutien rapide du FMI est jugé indispensable à la mise en œuvre réussie du programme.

iv) promouvoir une croissance plus forte et plus inclusive. Des réformes dans le secteur de l'énergie, en particulier la refonte de la JIRAMA, sont essentielles pour avancer sur ces quatre piliers.

A. Ancrer la viabilité budgétaire (1^{er} pilier du programme appuyé par la FEC)

14. Le nouveau programme vise à stabiliser la dette au-dessous de 60 % du PIB à moyen terme. La dette publique a sensiblement augmenté ces cinq dernières années, passant de 41,2 % du PIB en 2019 à un taux estimé à 55,6 % en 2023, cette évolution tenant principalement à une hausse des investissements publics financés sur ressources extérieures et à un creusement de la dette des entreprises publiques. Les services du FMI estiment qu'un point d'ancrage de la dette à 60 % du PIB est compatible avec le maintien de la capacité à assurer le service de la dette (annexe IV) et recommandent d'utiliser ce chiffre pour définir et adopter une stratégie budgétaire à moyen terme. Compte tenu du niveau d'endettement actuel et en l'absence de choc, ce point d'ancrage implique un déficit primaire de 2,9 % du PIB. Le déficit primaire de 2023 est estimé à 3,6 % du PIB et à 4,5 % si l'on exclut la collecte des arriérés de recettes douanières datant de 2021-22. La dette publique devrait atteindre 58 % du PIB en 2032 et diminuer par la suite, mais il sera important de poursuivre l'assainissement des finances publiques à moyen et long terme afin de réduire le risque de dérapage au-dessus du point d'ancrage et de préserver l'espace budgétaire.

15. Afin de ramener le déficit primaire autour de 3 % du PIB, le programme envisage un effort de rééquilibrage budgétaire (c'est-à-dire une amélioration du solde primaire sur la base des droits constatés, hors recettes douanières exceptionnelles) de 1,6 point de pourcentage du PIB à l'horizon 2027. Cet ajustement résulterait d'une augmentation de 2,4 points de pourcentage du PIB des recettes fiscales nettes sur la base des droits constatés alliée à une contraction de 1,6 point de pourcentage des dépenses courantes hors intérêts résultant en partie d'une diminution des transferts à la JIRAMA ou à ses fournisseurs, tandis que les dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures

augmenteraient de 0,8 point de pourcentage du PIB et que les investissements financés par des prêts étrangers (prêts projets) progresseraient de 1,6 point de pourcentage (tableau 1 du texte).

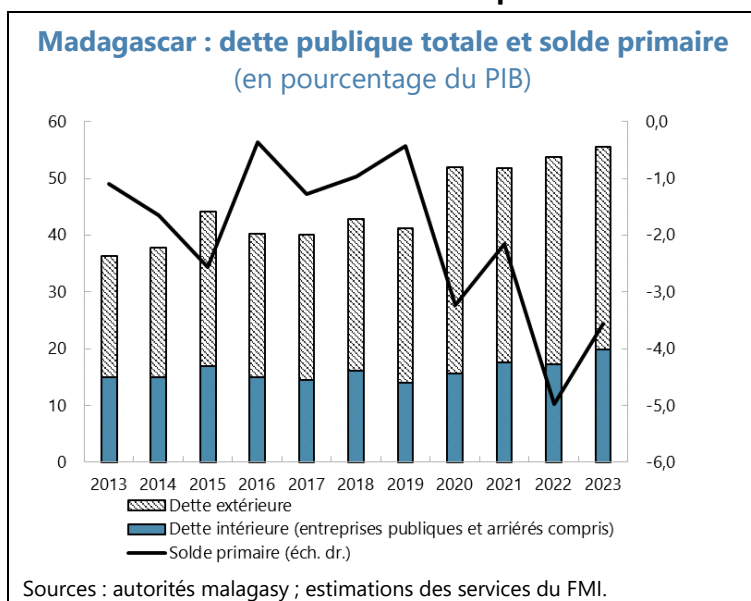


Tableau 1 du texte. Madagascar : effort de rééquilibrage budgétaire envisagé
(en pourcentage du PIB)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	Est.	Est.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Recettes fiscales nettes (base caisse)	9,4	11,1	10,8	10,9	11,6	12,5
Recettes fiscales nettes (base des droits constatés)	11,0	10,1	10,0	10,9	11,6	12,5
Recettes fiscales intérieures nettes (droits constatés = base caisse)	5,4	5,4	5,4	5,6	6,0	6,6
Recettes douanières nettes (base des droits constatés)	5,6	4,7	4,6	5,3	5,6	5,9
<i>Recettes douanières nettes (base des droits constatés), en pourcentage des importations</i>	18,7	18,5	20,3	20,8	21,5	22,3
Recettes non fiscales	0,3	0,3	0,4	0,3	0,3	0,4
Dons	1,3	2,3	1,8	0,6	0,5	0,3
Total des dépenses courantes, hors paiements d'intérêts	10,4	10,2	9,5	8,8	8,8	8,6
<i>dont : transferts à la JIRAMA et à ses fournisseurs</i>	1,4	1,3	1,0
Dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures	1,0	1,6	1,5	1,8	2,0	2,4
Dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures	4,4	5,4	4,9	4,2	4,8	5,1
Dons-projets	1,3	2,3	1,8	0,6	0,5	0,3
Prêts-projets	3,2	3,2	3,1	3,6	4,3	4,8
Solde primaire	-5,0	-3,6	-2,9	-2,9	-3,1	-2,9
Solde primaire avec recettes sur la base des droits constatés	-3,3	-4,5	-3,6	-2,9	-3,1	-2,9

Sources : autorités malagasy ; estimations et projections des services du FMI.

17. À court terme, l'objectif de déficit est déterminé par les financements disponibles et la nécessité d'apurer les arriérés intérieurs. Bien que les investissements financés sur ressources extérieures aient augmenté ces dernières années, le faible niveau des recettes et le financement intérieur limité ont nui à la capacité du gouvernement à augmenter les dépenses de développement. Les tensions sur les liquidités résultant du paiement tardif des droits de douane sur le pétrole par les distributeurs de carburants en 2022 et 2023, et de la nécessité d'augmenter les transferts à la JIRAMA ont entraîné une accumulation d'arriérés intérieurs estimée à 796,3 milliards de MGA, soit 1,1 % du PIB à fin 2023. Pour soutenir l'apurement progressif de ces arriérés et éviter une nouvelle accumulation d'arriérés, le programme fixe un objectif indicatif qui plafonne l'encours des arriérés intérieurs.

Tableau 2 du texte. Madagascar : projections budgétaires 2024 sur la base de la loi de finances rectificative

(en milliards d'ariary, sauf indication contraire)

	Résultats 2023 (préliminaires)	Résultats 2023 (% du PIB)	Loi de finances 2024	Projections 2024 (basées sur une LFR)	Projections 2024 (en % du PIB)
Total des recettes et des dons	9,542	13,6	12,262	10,104	12,9
Total des recettes	7,956	11,4	9,967	8,713	11,2
Recettes fiscales nettes	7,762	11,1	9,735	8,405	10,8
Taxes et impôts intérieurs	3,773	5,4	5,108	4,228	5,4
Impôts et taxes sur le commerce extérieur et les transactions internationales <i>dont : recettes exceptionnelles (paiement net des arriérés de taxes douanières sur le pétrole)</i>	3,990	5,7	4,627	4,177	5,3
	681	1,0	412	577	0,7
Recettes non fiscales	194	0,3	231	308	0,4
Dons	1,586	2,3	2,295	1,390	1,8
Dépenses totales	12,522	17,9	15,888	13,037	16,7
Dépenses courantes	7,624	10,9	7,722	8,065	10,3
Traitements et salaires	3,717	5,3	4,339	4,062	5,2
Paiements d'intérêts	496	0,7	655	663	0,8
Produits et services	451	0,6	616	566	0,7
Transferts et subventions	2,932	4,2	1,957	2,252	2,9
<i>dont : JIRAMA et ses fournisseurs</i>	895	1,3		793	1,0
<i>dont : subventions aux carburants</i>	1,038	1,5	557	239	0,3
Opérations (nettes) du Trésor	28	0,0	156	522	0,7
Dépenses d'investissement	4,898	7,0	8,166	4,972	6,4
Financées sur ressources intérieures	1,094	1,6	2,488	1,183	1,5
Financées sur ressources extérieures	3,804	5,4	5,678	3,789	4,9
Solde global (base engagements)	-2,980	-4,3	-3,626	-2,934	-3,8
Variation des arriérés intérieurs (+ = hausse)	18	0,0	0	-300	-0,4
Solde global (base caisse)	-2,961	-4,2	-3,626	-3,234	-4,1
Solde primaire intérieur ¹	-266	-0,4	411	128	0,2
<i>hors recettes exceptionnelles</i>	-947	-1,4	-1	-448	-0,6
Solde primaire	-2,484	-3,6	-2,971	-2,271	-2,9
<i>hors recettes exceptionnelles</i>	-3,165	-4,5	-3,383	-2,848	-3,6

Sources : autorités malagasy ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Solde primaire hors investissements financés sur ressources extérieures et dons.

18. Le Conseil des ministres a approuvé une loi de finances rectificative pour 2024 conforme aux projections du programme⁵. Cette loi de finances rectificative, qui devrait être adoptée par le Parlement en juin (**mesure préalable**), cible un excédent primaire de 0,2 % du PIB. Sur la base des projections actuelles relatives aux dons en capital et aux investissements financés sur ressources extérieures, cet excédent primaire intérieur impliquerait un déficit primaire de 3,6 % du PIB sur la base des droits constatés, c'est-à-dire hors recouvrement exceptionnel des arriérés de droits de douane sur le pétrole de 2023 reçus début 2024, ou un déficit primaire de 2,9 % du PIB en base caisse (tableau 2 du texte). L'amélioration par rapport à 2023 résulte principalement d'une baisse des dépenses publiques, y

⁵ Bien que les projections de recettes aient été fortement revues à la baisse entre la loi de finances initiale et la loi de finances rectificative afin de les ramener à des niveaux plus réalistes, les recettes projetées par les services du FMI restent inférieures de 0,2 point de pourcentage du PIB à celles des autorités, en raison d'hypothèses plus prudentes consécutives à la collecte inférieure aux prévisions au premier trimestre de 2024. Ces recettes plus faibles impliquent des dépenses d'investissement légèrement plus basses dans les projections des services du FMI pour atteindre un objectif similaire de déficit primaire.

compris des transferts aux distributeurs pétroliers par rapport à leur pic de 2023. Sachant que l'objectif du programme est de stabiliser la dette, le solde primaire sert de point d'ancrage budgétaire pour le nouveau programme. Le solde primaire intérieur restera suivi sous forme d'**objectif indicatif**⁶.

19. Des mesures crédibles sont nécessaires pour stimuler les recettes intérieures sur la période 2024-27. La réduction envisagée du déficit primaire requiert une augmentation durable des recettes fiscales, soutenue par des mesures quantifiables. Les mesures relatives aux recettes visant à atteindre les objectifs du programme portent à la fois sur la politique fiscale et sur l'administration des recettes (tableau 3 du texte). Une application rapide de certaines d'entre elles pourrait porter les recettes de 2024 au-dessus des projections actuelles.

- **Politique fiscale.** Les autorités sont déterminées à réformer l'impôt sur les revenus salariaux et assimilés (IRSA), notamment en relevant de 20 à 25 % le taux d'imposition de la tranche supérieure de revenus et peut-être les taux des tranches intermédiaires, suivant les recommandations formulées par le FMI dans le cadre du développement des capacités⁷. Elles réviseront les droits d'accise afin de les rendre plus efficaces. Elles ont en particulier l'intention d'aligner les droits d'accise sur les produits locaux de l'alcool et du tabac sur les taux appliqués aux produits d'importation. Enfin, elles se sont engagées à réduire les dépenses fiscales (voisines de 3,2 % du PIB en 2022 selon les estimations) de 280 milliards de MGA par an dans chaque loi de finances, en s'appuyant sur les travaux de la Banque africaine de développement, de la Banque mondiale et de la mission de développement des capacités du FMI.
- **Administration des recettes.** Les autorités s'engagent à effectuer un suivi des améliorations de l'administration des impôts et des douanes en fournissant aux services du FMI un tableau de bord mensuel établi avec l'appui du développement des capacités du FMI, axé sur des indicateurs relatifs à la gestion de la discipline fiscale (notamment pour l'administration de la TVA) et les contrôles (**repère structurel continu**). Elles poursuivront les mesures de dématérialisation des services et des procédures afin d'élargir l'assiette fiscale et de renforcer l'administration de la TVA, les contrôles et la collecte, en s'appuyant sur les recommandations issues de l'outil diagnostique d'évaluation de l'administration fiscale (MPEF, ¶ 15). Elles continueront également d'améliorer les contrôles douaniers, notamment le contrôle des prix de transfert dans le secteur minier, grâce à la mission de développement des capacités du FMI dans ce domaine (MPEF, ¶ 16).

⁶ Il est important de continuer à suivre le solde primaire intérieur hors investissements financés sur ressources extérieures et dons, dont le gouvernement n'a pas la maîtrise totale.

⁷ L'IRSA est retenu tous les mois par l'employeur sur les revenus du travail, qui comprennent les salaires et les prestations.

Tableau 3 du texte. Madagascar : mesures budgétaires 2024-27, gains cumulés (en pourcentage du PIB)	
Mesures de Politique Fiscale	1,5
Réforme de l'IRSA qui inclut l'augmentation du taux marginal supérieur de 20 à 25%	0,1
Réforme des accises qui inclut l'alignement des taux appliqués à la vente locale aux taux sur les importations majorés de la TVA sur alcool et tabac	0,5
Réduction des dépenses fiscales de MGA 280 milliards par an, dont l'élimination des exonérations de droits de douane sur le riz	0,9
Mesures Administratives	0,9
Amélioration de la gestion, du contrôle, et du recouvrement de la TVA	0,3
Renforcement des contrôles douaniers	0,3
Continuation des efforts de digitalisation (SAFI) et d'élargissement de l'assiette	0,3
TOTAL	2,4
Sources : autorités malagasy ; estimations et projections des services du FMI.	

20. Des réformes visant à redresser la JIRAMA sont indispensables pour des dépenses plus efficaces. Les transferts à la JIRAMA et à ses fournisseurs ont représenté 1,3 % du PIB en 2023. Les autorités ont nommé un nouveau directeur général en mai 2024 à l'issue d'une procédure de recrutement internationale engagée en 2023 avec l'appui de la Banque mondiale (**mesure préalable**). L'étape suivante est de terminer le recrutement des autres cadres supérieurs de l'entreprise, notamment le directeur financier. Le plan de redressement de la JIRAMA devra permettre une réduction progressive mais significative des transferts de l'État, qui soit compatible avec l'ajustement budgétaire prévu dans le cadre du programme et permette de dégager une marge pour financer d'autres transferts, notamment des transferts sociaux. Les autorités se sont engagées à faire approuver ce plan par le Conseil des ministres d'ici à fin novembre 2024 (**repère structurel**). La JIRAMA continuera de fournir aux services du FMI un tableau de bord mensuel pour suivre les efforts de redressement et publiera tous les contrats d'achat de carburants (**repère structurel continu**).

21. La mise en place du mécanisme de tarification automatique des carburants (mesure préalable) devrait elle aussi réduire les risques budgétaires (annexe VII). Ce mécanisme permet une fluctuation mensuelle des prix à la pompe de l'essence, du diesel et du pétrole lampant par rapport à des prix de référence (représentant les prix du marché). Il comporte une bande de fluctuation qui présente deux caractéristiques essentielles : i) les prix à la pompe du mois M sont automatiquement corrigés de la variation du prix de référence intervenue entre M-2 et M-1 plafonnée à 200 ariary/litre et ii) toute modification du prix de référence au-delà de 200 ariary est reportée sur le mois suivant jusqu'à ce que la variation des prix à la pompe reflète pleinement celle du prix de référence. La subvention résultant de l'écart initial entre les prix à la pompe et les prix de référence et de l'ajustement différé serait payée aux distributeurs de pétrole dans un délai d'un mois suivant la fin de chaque trimestre. Le paiement ponctuel de la subvention est essentiel pour ne pas mettre à mal la trésorerie des distributeurs pétroliers et pour éviter l'accumulation de passifs croisés observée par le passé. Pour 2024, la subvention estimée (environ 239 milliards de MGA ou 0,31 % du PIB) a été inscrite dans la loi de finances rectificative.

22. Le programme vise à renforcer les institutions budgétaires et les procédures de gestion des finances publiques (GFP) en s'appuyant sur les efforts en cours (avec l'expert GFP résident

du département des finances publiques) afin d'améliorer l'exécution du budget et sa traçabilité (annexe IV). Les plans d'engagement seront étendus à tous les ministères (**repère structurel**) et prolongeront ainsi les efforts réalisés dans le cadre du programme précédent pour suivre les plans d'engagement dans certains ministères et permettre une meilleure gestion de la trésorerie grâce à l'amélioration des projection des flux de trésorerie. L'adoption d'une nouvelle législation relative à la gestion la trésorerie introduira des outils plus robustes pour renforcer le compte unique du Trésor (**repère structurel**). À l'appui du point d'ancrage de la dette qui est envisagé, le programme vise aussi à renforcer la procédure de préparation du budget grâce à de meilleures prévisions macrobudgétaires. L'introduction de crédits d'engagement pour un meilleur suivi des projets d'investissement pluriannuels ainsi qu'un processus plus structuré d'évaluation, de sélection et de budgétisation des projets d'investissement public (FRD, **MR 02**) permettront une meilleure visibilité à moyen terme sur le budget. Enfin, les autorités poursuivront leurs efforts pour renforcer la gestion des risques budgétaires, en particulier ceux qui émanent des entreprises publiques. Elles s'engagent à publier un rapport annuel sur les entreprises publiques qui mettra en avant leurs résultats financiers, leurs relations avec le budget et les efforts réalisés pour leur gouvernance (MPEF, ¶ 32).

B. Renforcer la gouvernance et la lutte contre la corruption (2^e pilier du programme appuyé par la FEC)

23. Les autorités ont fait de la bonne gouvernance l'un des trois piliers de la nouvelle PGE et ont demandé une évaluation diagnostique de la gouvernance (EDG). Cette évaluation facilitera la définition et la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie de lutte contre la corruption pour 2025-35, dont l'adoption et la publication devraient intervenir avant fin janvier 2025 (**repère structurel**). Certaines mesures peuvent être appliquées rapidement, telles qu'une dotation adéquate des institutions de lutte contre la corruption en ressources financières et humaines et une meilleure application de l'obligation de déclaration de patrimoine pour les hauts fonctionnaires. L'adoption d'un cadre juridique protégeant les lanceurs d'alerte est une réforme déterminante qui nécessiterait davantage de préparation et de soutien au développement des capacités, éventuellement dans le cadre de l'EDG. Le rapport de l'EDG sera achevé et publié en 2025 (MPEF, ¶ 38).

24. Une plus grande transparence du gouvernement est cruciale pour accroître la redevabilité. Les autorités ont commencé à publier des informations sur les bénéficiaires effectifs ultimes des nouveaux contrats de marchés publics, mais les contrats eux-mêmes ne sont pas systématiquement publiés et l'identification des bénéficiaires ultimes demande à être améliorée. En général, les entreprises publiques ne publient pas leurs comptes. Les autorités ont accepté d'envisager l'adoption d'une loi sur la liberté d'information qui consacrerait le droit des citoyens à être informés des affaires publiques et la création d'un organisme de surveillance pour faire respecter ce droit avant la fin du programme (MPEF, ¶ 44). L'adhésion de Madagascar au Partenariat pour un gouvernement ouvert apporterait une nouvelle preuve de son engagement à l'égard d'une plus grande transparence et d'une gouvernance plus forte. Ces réformes contribueraient aussi à accroître la transparence en ce qui concerne l'utilisation des ressources naturelles, ce qui améliorerait l'effet des politiques de protection de la sylviculture et de la biodiversité, y compris celles qui sont soutenues par la FRD.

25. D'autres réformes amélioreraient la gouvernance des finances publiques. Les problèmes de gouvernance au sein des administrations douanière et fiscale requièrent un renforcement des contrôles internes⁸. Le tableau de bord des performances mensuelles des administrations fiscale et douanière à produire dans le cadre du programme (¶ 19) devrait permettre de renforcer les contrôles internes et de suivre les améliorations en visant plus particulièrement les indicateurs relatifs à la discipline fiscale et aux contrôles. De plus, l'EDG aidera à déterminer les mesures à prendre pour renforcer les contrôles internes et réduire les vulnérabilités à la corruption.

26. La mise en service du Fonds souverain malagasy (FSM) créé en 2021, actuellement en cours, requiert encore des clarifications. Les autorités ont adopté en mai un premier décret d'application de la loi d'août 2021 portant création du FSM. Cependant, certains éléments doivent être éclaircis, comme la régulation de la capacité du FSM à engager l'État dans les projets d'investissement ou les PPP et la garantie de sa transparence et de son indépendance par la publication de rapports annuels et d'états financiers (MPEF, ¶ 49).

27. L'indépendance et l'autonomie financière de la banque centrale doivent être préservées et confortées. Les réformes prioritaires pour fortifier l'indépendance de la BFM sont les suivantes : i) limiter l'intervention de la BFM dans le secteur de l'or en adoptant une stratégie opérationnelle pour les achats d'or non monétaire conforme aux recommandations des services du FMI, ii) revoir la rémunération des dépôts du Trésor, iii) s'orienter vers un cadre de gestion de la dette clair, transparent et basé sur le marché par le biais d'un dépositaire central de titres unique pour les titres de dette publique et iv) renforcer le cadre institutionnel pour la stabilité financière (voir plus loin). Une nouvelle évaluation des sauvegardes de la BFM a été engagée et sera terminée avant la première revue du programme. La plupart des recommandations issues de la dernière évaluation, qui a été achevée en 2021, ont été mises en œuvre excepté l'évaluation de la fonction d'audit interne par des auditeurs externes et la préservation des achats d'or non raffiné de la BFM pour la diversification ultime de ses réserves de change.

28. Une meilleure régulation du marché devrait contribuer à prévenir la mainmise sur l'État. Au-delà de l'entrée en fonction ou du renforcement des autorités de régulation dans certains secteurs (dont certaines sont cruciales pour le climat, comme les autorités du secteur de l'eau et de l'électricité), des mesures de réforme des secteurs de la vanille et du clou de girofle pourraient permettre de prévenir et de limiter les pratiques monopolistiques. La création du Conseil économique, social et culturel, qui était prévue dans la Constitution de 2010, encouragerait le débat public et la participation de la société civile à l'élaboration des politiques.

29. Le programme accompagnera les efforts pour améliorer l'efficacité de la mise en œuvre du cadre de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT). La nouvelle loi de LBC/FT (loi 2023-06), qui modifie la loi de 2018, améliore la conformité aux normes internationales, et les autorités se sont engagées à adopter le décret d'application au plus tard fin juin 2024. Un autre décret établissant le mécanisme d'application de sanctions financières ciblées relatives au terrorisme, au financement du terrorisme et au financement de la

⁸ Chalendar, Cyril, Ana Fernandes, Gael Raballand et Bob Rijkers, 2023, « Corruption in Customs », *Quarterly Journal of Economics*, Vol.138 (1), février, pages 575–636.

prolifération des armes de destruction massive devrait être adopté d'ici à fin juin 2024, tandis que le rapport de l'évaluation nationale des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme devrait être validé par le Conseil des ministres au plus tard à cette date. Les autorités poursuivront les travaux en cours sur la désignation et l'entrée en fonction des superviseurs des établissements non financiers et professions désignés (MPEF, ¶ 40).

C. Consolider la stabilité monétaire et financière (3^e pilier du programme appuyé par la FEC)

30. Le programme soutiendra la mise en œuvre du nouveau cadre opérationnel de politique monétaire (encadré 1). Une clause de consultation sur la politique monétaire (CCPM) aidera à suivre les performances de la BFM dans la mise en œuvre du nouveau cadre et à maîtriser l'inflation. L'approche basée sur des revues de la conditionnalité de la politique monétaire est jugée appropriée car la BFM a engagé, dans le cadre du précédent programme, une transition vers un cadre de politique monétaire plus prospectif dans lequel les taux directeurs jouent un rôle accru⁹. La domination de la politique budgétaire (sur la politique monétaire) est très faible car la banque centrale limite strictement ses prêts à l'État, l'inflation annuelle moyenne est restée inférieure à 10 % et la banque centrale est déterminée à poursuivre le renforcement de son cadre d'action. Une utilisation accrue des opérations de pension par les banques améliorerait la transmission de la politique monétaire. La BFM compte encourager ces opérations (MPEF, ¶ 51), et les autorités se sont engagées à mettre en place un dépositaire central de titres d'ici à fin décembre 2024 (**repère structurel**).

31. La BFM doit se tenir prête à relever ses taux directeurs afin de maintenir l'inflation sur une trajectoire baissière. La trajectoire prévisionnelle de M3 (CCPM) a été établie de manière à faciliter le recul de l'inflation. Bien que l'orientation actuelle de la politique monétaire soit appropriée, la BFM doit se tenir prête à relever les taux d'intérêt pour réduire l'inflation si des pressions sur les prix réapparaissent, à continuer à gérer la liquidité bancaire par des opérations d'open-market et à adopter une communication plus prévisible et transparente sur sa politique de taux et sa gestion de la liquidité afin de gagner en crédibilité et en transparence. Une amélioration continue de la communication des décisions de politique monétaire, passant notamment par l'élaboration d'un rapport monétaire trimestriel, permettrait un meilleur ancrage des anticipations.

32. Le maintien d'un taux de change flexible reste le meilleur moyen d'absorber les chocs externes. Bien que les restrictions applicables à la détention de comptes bancaires en devises par les résidents aient été levées avant de prendre effet, les obligations de rapatriement et de rétrocession des recettes d'exportation, considérées comme des mesures de gestion des flux de capitaux, demeurent en vigueur. La suppression progressive de ces mesures devra être opérée selon un calendrier correctement établi. Cela nécessiterait de tenir compte des risques de vulnérabilité extérieure et de l'avancement des réformes visant à favoriser le développement institutionnel et financier nécessaire, notamment des réformes macroprudentielles, et d'agir conformément à la vision institutionnelle du FMI sur la

⁹ [Operational Guidance on Program Design and Conditionality](#), janvier 2024. Au cas présent, l'approche basée sur des revues de la conditionnalité de la politique monétaire suppose d'évaluer la variation de la croissance de M3 par rapport à la bande fixée dans le contexte de l'évolution des autres variables macroéconomiques essentielles.

libéralisation et la gestion des flux de capitaux et au cadre stratégique intégré. Entre-temps, la BFM revoit sa stratégie d'intervention sur le marché des changes pour renoncer aux déclencheurs fixes de volatilité au profit de déclencheurs davantage fondés sur le risque (MPEF, ¶ 54).

33. Le renforcement de la stabilité financière est indispensable pour le développement des marchés du crédit. Dans l'ensemble, le secteur bancaire reste profitable, liquide et résilient. La mise en conformité de la définition et des exigences de fonds propres et de liquidité avec les recommandations de Bâle III est en cours. La mise en œuvre effective de la Loi bancaire de 2020 conforterait également la stabilité financière (MPEF, ¶ 60). Au niveau macroprudentiel, les autorités se sont engagées à adopter la loi sur la stabilité financière attendue de longue date avant fin juin 2025 afin de renforcer la supervision du système financier (**repère structurel**). La prochaine revue de la stabilité du secteur financier (RSSF) permettra d'établir un diagnostic complet des lacunes dans la surveillance du secteur financier à traiter dans les revues suivantes, y compris par des actions de développement des capacités.

Encadré 1. Renforcement du cadre opérationnel de politique monétaire

La banque centrale de Madagascar (BFM) a officiellement adopté un cadre opérationnel ciblant les taux d'intérêt en février 2024. Cette adoption a été facilitée par de multiples missions d'assistance technique du FMI. Avec ce nouveau cadre, la BFM entend gérer la demande en agissant sur les taux d'intérêt plutôt que sur la base monétaire M0.

En vertu du nouveau cadre, la BFM compte stabiliser le taux interbancaire au jour le jour au milieu du corridor de taux d'intérêt défini par les taux des facilités de dépôt et de prêt marginal. Les prévisions de liquidité et les opérations de gestion jouent un rôle clé dans la réalisation de cet objectif opérationnel, la monnaie au sens large n'étant plus qu'un objectif intermédiaire.

Le nouveau cadre n'est pas un cadre de ciblage de l'inflation à part entière. C'est un cadre de transition caractérisé par une politique monétaire plus prospective qui entre dans la catégorie des *régimes de politique monétaire en évolution*.

Le programme soutient le nouveau cadre de politique monétaire en définissant une clause de consultation sur la politique monétaire (CCPM)¹. La CCPM est basée sur une trajectoire spécifiée de la monnaie au sens large (M3) compatible avec l'objectif implicite d'inflation de la banque centrale sur 12 mois. Le choix de la croissance de M3 plutôt que de l'inflation comme cible de la CCPM a été motivé par l'absence d'objectif d'inflation annoncé et la transition très récente vers le ciblage de taux d'intérêt. Outre la croissance de M3, les revues examineraient d'autres variables macroéconomiques, dont l'inflation et la croissance, et prêteraient particulièrement attention aux interactions entre la politique budgétaire et la politique monétaire.

La trajectoire de M3 a été calibrée sur la base de la croissance du PIB nominal, suivant la théorie quantitative de la monnaie. La fourchette a été définie à partir de la volatilité passée de la croissance de M3.

¹ Document de politique économique du FMI, 2014, « [Conditionality in Evolving Monetary Policy Regimes](#) ».

D. Promouvoir une croissance plus forte et plus inclusive (4^e pilier du programme appuyé par la FEC)

34. Dans un contexte de forte fragilité sociale et de grande vulnérabilité aux catastrophes climatiques, il faut poursuivre les efforts pour accroître la résilience et la croissance potentielle. Ce quatrième pilier du programme sera étroitement aligné sur les priorités de la PGE relatives au capital humain et à l'industrialisation.

35. Le programme soutiendra des dispositifs de protection sociale plus solides. Tirant les leçons des analyses antérieures¹⁰, le programme envisage un accroissement des dépenses dans le domaine de l'éducation et de la santé ainsi qu'une amélioration continue de la couverture des filets de protection sociale. Dans ce contexte, le programme fixe un plancher de dépenses sociales en utilisant la nouvelle classification fonctionnelle établie avec l'appui d'actions de développement des capacités (**objectif indicatif**). En outre, les autorités se sont engagées i) à élargir à 600 000 ménages (**repère structurel**) le registre social qui couvrait 81 278 ménages dans deux régions dans le premier programme pilote et à continuer à travailler sur des mesures destinées à atténuer les augmentations prévues des prix des carburants (**MR 07** et **MR 08** du programme appuyé par la FRD), ii) à adapter le cadre juridique de la Caisse nationale de prévoyance sociale (CNAPS) afin d'élargir la couverture contributive aux travailleurs indépendants et iii) à étendre le programme des banques alimentaires (**repère structurel**) (MPEF, ¶ 56).

36. La dématérialisation peut accélérer l'inclusion financière et le développement de programmes de protection sociale. Les autorités ont introduit la possibilité de déclarer ses revenus et de payer ses impôts en ligne et ont commencé à traiter certains paiements par le biais de services bancaires mobiles (par exemple, les salaires, les bourses d'études). Les prestataires de paiements numériques et d'argent mobile sont régis notamment par la Loi bancaire et la Loi de 2017 sur la monnaie électronique et les établissements de monnaie électronique. La plupart des services financiers numériques sont actuellement fournis par des institutions supervisées par la Commission de supervision bancaire et financière (CSBF). Les autorités se sont engagées à travailler sur une nouvelle stratégie d'inclusion financière qui actualisera la précédente stratégie venue à expiration en 2022 et à actualiser la réglementation pour atténuer les nouveaux risques potentiels (MPEF, ¶ 58). Elles travaillent à la mise en œuvre par la BFM d'un « switch » national dont l'objectif est de faciliter et de sécuriser les transactions électroniques entre les différents acteurs du système financier et les entreprises (MPEF, ¶ 59).

37. L'industrialisation bénéficiera d'un approvisionnement en électricité plus stable après le redressement de la JIRAMA et d'une formalisation accrue de l'économie. La possibilité donnée aux travailleurs informels et indépendants de contribuer volontairement au système de protection sociale augmentera la formalisation de la population active. Les réformes de soutien à l'industrialisation comprennent l'actualisation de la stratégie d'industrialisation de 2014 et

¹⁰ FMI, 2023. Dépenses sociales et résultats à Madagascar, *Rapport des services du FMI n° 23/118*.

Banque mondiale, 2023. Revue des dépenses publiques et des institutions de Madagascar 2010-22 : Renforcer la qualité des infrastructures et des services sociaux.

l'amélioration du climat des affaires grâce à des réformes de gouvernance. L'EDG permettrait d'identifier davantage d'actions précises à cet égard.

E. Lutte contre le changement climatique (FRD)

38. Des risques significatifs pèsent sur la stabilité de la balance des paiements de Madagascar en raison de sa forte vulnérabilité aux aléas climatiques (annexe V). Des chocs météorologiques (cyclones, sécheresses et inondations) pourraient réduire les exportations de produits agricoles et perturber l'activité portuaire – qui revêt une importance majeure pour un pays insulaire. L'érosion liée à la déforestation pourrait aussi entraver la production d'hydroélectricité et engendrer des besoins supplémentaires d'importations de carburants ou des coupures d'électricité nuisant au secteur industriel – comme on l'a vu avec la perte de production du barrage d'Andekaleka, une source majeure d'électricité pour la zone urbaine d'Antananarivo. Le changement climatique pourrait aussi avoir de graves implications pour la viabilité de la dette (voir l'AVD).

39. Toute absence de mesure face au changement climatique aurait des coûts économiques et humains considérables. Selon le rapport sur le climat et le développement (CCDR) de la Banque mondiale à paraître prochainement, les pertes directes résultant de cyclones et les conséquences pour le tourisme et la pêche seront probablement les principales sources de pertes liées au climat. Le CCDR met également en évidence une robuste corrélation entre les chocs climatiques et la croissance économique, et relève que l'augmentation du risque de chocs climatiques réduit les perspectives de croissance économique vigoureuse à Madagascar. Le changement climatique touche plus particulièrement certains groupes de population, les ménages pauvres et les femmes étant les plus exposés car ils travaillent davantage dans le secteur informel et l'agriculture. Cette situation est aggravée par des vulnérabilités régionales spécifiques, notamment dans les régions méridionales de Madagascar (le Grand Sud), où une sécheresse aiguë sévit depuis plusieurs années.

40. Les besoins de financement liés au changement climatique sont énormes (en particulier pour l'adaptation). Selon le plan de mise en œuvre de sa contribution définie au niveau national actualisée (CDN2), les besoins de financement de Madagascar (« contributions conditionnelles ») atteignent 24,4 milliards de dollars sur la période 2022-2030. Plus particulièrement ciblé sur la gestion des risques de catastrophes et cinq secteurs sensibles au climat prioritaires (agriculture, terres et économie bleue ; hydroélectricité ; résilience urbaine ; transports résilients ; protection sociale, santé et éducation), le CCDR recense les priorités d'investissement dans la résilience aux changements climatiques à court, moyen et long terme pour un coût total proche de 10 milliards de dollars à l'horizon 2050 (environ 67 % du PIB de 2022), dont 3,5 milliards de dollars seraient nécessaires d'ici 2030. Ces investissements engendreraient des besoins d'importations plus élevés à court terme mais ils contribueraient à atténuer les risques pour la stabilité de la balance des paiements à moyen et long terme. Les besoins dépassent de loin les flux financiers actuels, malgré les efforts en cours pour obtenir le soutien d'acteurs internationaux tels que le Fonds vert pour le climat.

41. La demande d'accord au titre de la FRD est fondée sur l'analyse des défis climatiques réalisée dans le cadre du Programme d'évaluation des effets macroéconomiques du changement climatique (PEMCC) de 2022 et du CCDR. Les mesures de réforme proposées (MR) visent à compléter le soutien déjà apporté par les partenaires du développement (tableau 4 du texte). Le phasage de ces mesures est destiné à mettre en place les institutions et les mécanismes requis pour faire avancer le programme d'action pour le climat dans l'espace-temps des trois premières revues et à préparer de nouvelles réformes vers la fin de l'accord au titre de la FRD.

Tableau 4 du texte. Madagascar : priorités liées au climat soutenues par les partenaires du développement			
Défi national	Priorité de réforme	Référence du diagnostic	Participation des partenaires du développement
Risques de catastrophes élevés	Mettre en place un système complet d'alerte avancée contre les cyclones et les autres aléas climatiques	CCDR de la BM	BM, ONU, BAfD, USAID
Dispositifs de protection sociale insuffisants	Élargir les dispositifs de protection sociale et les rendre réactifs aux chocs climatiques	CCDR de la BM	BM, UNICEF, UE, USAID
Villes exposées aux aléas naturels	Veiller à la mise en œuvre effective de réglementations garantissant la résilience au climat de l'aménagement urbain et des constructions	CCDR de la BM	BM, AFD
Routes mal entretenues et très vulnérables aux chocs climatiques.	Soutenir l'instauration de normes de conception de routes résistantes aux chocs et financer l'entretien des routes par un Fonds routier redynamisé	CCDR de la BM	DPO de la BM, UE
Montée en puissance des sources d'énergie renouvelable	Adopter un cadre réglementaire sur la mise en œuvre du plan de développement le moins coûteux, sur le renforcement de la concurrence sur le marché de l'électricité et sur la promotion des énergies renouvelables	CCDR de la BM	DPO de la BM, BAfD
Secteur agricole vulnérable	Mettre en œuvre des projets pilotes de pratiques agricoles adaptées au changement climatique et les développer	CCDR de la BM	PAM, FAO, UE, USAID

42. Les entretiens portant sur un programme appuyé par la FRD ont particulièrement insisté sur l'importance des capacités de mise en œuvre et de la coopération entre les partenaires du développement. Les entretiens avec les autorités et les donateurs ont confirmé l'assistance à la mise en œuvre des mesures de réforme dans les quelques domaines non couverts par le cœur d'expertise du FMI et ses capacités de soutien au développement des capacités. Les idées de réforme dont la maturation demande encore du temps et des efforts ont été consignées sous forme d'engagements du MPEF (par exemple, cuisson propre, assurance agricole, développement des taxes environnementales). Le programme envisagé au titre de la FRD comprend cinq priorités :

1^{ère} priorité du programme appuyé par la FRD. Renforcer la gouvernance et assurer l'intégration systématique du programme d'action pour le climat dans les procédures de GFP/GIP

43. Les problèmes de gouvernance climatique seront traités au début de l'accord au titre de la FRD afin d'avancer dans la mise en œuvre effective du programme national d'action face au changement climatique. Le PEMCC comme le CCDR relèvent que la fragmentation institutionnelle et politique du programme national d'action face au changement climatique retarde la conduite des réformes. Le Comité interministériel pour l'environnement (CIME), qui existe depuis longtemps et qui est présidé par le ministre de l'Environnement au nom du Premier ministre, n'a pas de compétences spécifiques sur les questions de changement climatique et a été pratiquement inactif ces dernières années. Alors que le Bureau national de coordination des changements climatiques et de la stratégie REDD+ (BNCCC-REDD+), un organisme qui dépend du ministère de l'Environnement, s'est vu confier un large mandat pour la définition et la mise en œuvre des politiques et des engagements généraux dans le domaine du climat, l'absence de mécanisme de décision fonctionnel entrave son action. Pour remédier à ces difficultés, le CIME sera réactivé sous la tutelle du Premier ministre et sera chargé de conduire et de superviser toutes les politiques liées au climat (**MR 01**).

44. Le programme s'appuiera sur les réformes passées du cadre de gestion des investissements publics (GIP) pour le rendre sensible au climat, en privilégiant nettement la mise en œuvre effective. Le taux d'efficacité des investissements publics de Madagascar est un des plus bas d'Afrique subsaharienne (AfSS), ce qui montre l'existence d'une marge d'amélioration considérable. Un cadre de GIP plus robuste a été adopté début 2023 avec l'appui du FMI et de la Banque mondiale, mais sa mise en œuvre est tout juste amorcée et il ne comprend pas encore de considérations liées au climat. Le décret de 2024 sur les évaluations de l'impact environnemental est obsolète et ne mentionne pas non plus de considérations climatiques. Le programme appuyé par la FRD soutiendra l'intégration par étapes des préoccupations relatives au changement climatique dans l'évaluation et la sélection des projets d'investissements publics (**MR 02**) et garantira leur mise en œuvre efficace et transparente (**MR 03**).

45. L'intégration des considérations climatiques dans la GFP à Madagascar en est encore à ses débuts. Le budget ne permet pas de suivre les dépenses qui contribueraient à la transition vers un modèle de développement plus résilient et sobre en carbone, ce qui complique les décisions et l'accès au financement de l'action climatique. L'accord au titre de la FRD s'appuierait sur le travail du conseiller résident du département des finances publiques – qui travaille actuellement sur la réforme de la classification budgétaire, un élément majeur pour le suivi des dépenses liées au climat – et soutiendrait la production d'un premier état budgétaire sur le climat qui serait annexé au budget de 2026 (**MR 04**).

2^e priorité du programme appuyé par la FRD. Renforcer l'adaptation au changement climatique et la résilience aux catastrophes naturelles

46. Le changement climatique accroît le besoin d'une gouvernance adéquate dans le secteur de l'eau, car la disponibilité de ressources en eau est cruciale pour l'économie et pour le développement global. Bien que Madagascar ne connaisse un stress hydrique aigu que dans le Grand Sud, le changement climatique conjugué à l'urbanisation et à l'expansion agricole exerce des pressions sur les ressources en eau et augmente le risque de pénurie d'eau pour l'agriculture, l'eau potable et les autres besoins des ménages (qui augmenteront si le pays améliore l'accès aux services de l'eau – actuellement seulement 53 % de la population ont accès aux services de l'eau, ce qui est inférieur à la moyenne de l'AfSS, qui est de 65 %). Les risques qui pèsent sur l'agriculture revêtent une importance critique sur le plan macroéconomique car les produits alimentaires représentent environ 40 % des exportations de marchandises (contre 15 % en moyenne en AfSS). Le développement attendu de l'hydroélectricité pourrait être également pénalisé par une modification du régime des précipitations et les conséquences qu'elle aurait sur les bassins versants, aggravées par la déforestation : le barrage hydroélectrique d'Andekaleka a vu sa capacité réduite de 78 % sous l'effet du déclin des flux, ce qui a contribué à de fréquentes coupures d'électricité dans la région de la capitale¹¹.

47. L'adoption et la mise en œuvre effective d'une gestion intégrée de la ressource en eau sont indispensables pour relever les défis du lien entre l'eau, l'énergie et la nourriture. Le code de l'eau actuellement en vigueur (Loi 98-029) ne tient pas compte des dimensions environnementales et du changement climatique. Il n'y a pas de gestion intégrée de la ressource en eau au niveau des douze grands bassins versants de Madagascar, dont certains sont fortement exposés au changement climatique¹². Le pays est donc mal équipé pour faire face au stress hydrique, gérer les possibles conflits entre les différents usages de l'eau et prendre des mesures préventives (protection des zones forestières ou reboisement, création de barrages-réservoirs). Le programme appuyé par la FRD propose de remédier à cette difficulté par l'adoption d'un nouveau code de l'eau (**MR 05**) qui constituerait une première étape vers la mise en place de plans de gestion intégrée de la ressource en eau au niveau des bassins versants les plus exposés au changement climatique. Des activités de développement des capacités (Union européenne et Banque mondiale) seront essentielles pour atteindre les objectifs de cette mesure de réforme, notamment pour faciliter la mise en place des dispositifs institutionnels adéquats car l'autorité chargée de l'eau et de l'assainissement créée par la loi de 1998 n'a pas pu s'acquitter correctement de sa mission.

48. Compte tenu de son exposition considérable aux catastrophes naturelles, Madagascar a déjà mis en place de nombreux éléments d'un cadre global de gestion des risques de catastrophes. Une stratégie nationale de gestion des risques de catastrophes a été élaborée (2016). D'autre part, une série de règlements adoptés en 2019 décrit les normes de résilience des plans d'urbanisme et des constructions. Une protection sociale sensible au climat est en cours d'élaboration avec le soutien de la Banque mondiale et de l'UNICEF dans le cadre de l'élargissement

¹¹ Cooke *et al.*, 2022, « The Economic Contribution of Madagascar's Protected Areas – A review of the Evidence ».

¹² [Harifidy, R.Z.; Hiroshi, I. « Analysis of River Basin Management in Madagascar and Lessons Learned from Japan » Water 2022, 14, 449.](#)

du registre social unique. Des travaux d'amélioration et d'expansion du système d'alerte avancée sont en cours avec l'appui de l'ONU.

49. Le programme appuyé par la FRD envisage de soutenir des améliorations des instruments de financement pour faire face aux catastrophes naturelles. Madagascar a adopté en 2023 une stratégie nationale de financement et d'assurance des risques de catastrophes (préparée avec l'appui de la BAfD) qui prévoit un modèle de financement des risques de catastrophes à plusieurs niveaux et compte déjà certains éléments de ce modèle, notamment à travers le mécanisme de financement ARC (polices d'assurance contre les sécheresses et les cyclones). Le pays a déjà eu recours à l'option de tirage différé en cas de catastrophe (Cat DDO) de la Banque mondiale. Cependant, bien qu'un Fonds national de contingence (FNC) ait été créé pour faire face aux situations d'urgence, il n'est pas encore opérationnel et ne dispose pas de ressources suffisantes (son budget est aujourd'hui limité à 2 milliards de MGA) pour permettre un décaissement rapide des dépenses d'urgence : le CCDR relève qu'en raison de la lourdeur des procédures internes, il a fallu six mois pour que les décaissements effectués par l'African Risk Capacity parviennent aux bénéficiaires finaux. Le programme appuyé par la FRD soutiendra l'allocation d'un budget adéquat pour le FNC et sa mise en service ainsi que l'amélioration de la procédure des dépenses d'urgence, comprenant des mécanismes de transparence et d'information adéquats (**MR 06**). Cette action bénéficiera de l'appui de la Banque mondiale et pourra également profiter de l'expérience acquise dans le cadre de l'appui au développement des capacités du département des finances publiques du FMI, notamment à travers le récent audit de la chaîne des dépenses (2023) et les travaux antérieurs sur les dépenses liées à la COVID.

3^e priorité du programme appuyé par la FRD. Soutenir les efforts pour freiner l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre (GES)

50. Bien que les émissions de carbone par habitant restent très inférieures à celles des autres pays d'AfSS, le programme appuyé par la FRD soutiendrait les efforts pour véhiculer les bons signaux de prix dans le secteur de l'énergie. Les émissions de Madagascar augmentent, même si leur niveau initial était faible, et l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (UTCAF) et l'agriculture représentent la majeure partie des émissions (80 % des émissions). Les réformes conduites dans le cadre du programme appuyé par la FEC (mécanisme de tarification automatique des carburants) contribueraient grandement à réduire les subventions aux carburants – lesquelles, à 1,6 % du PIB en cumulé sur la période 2021-23, sont déjà assez modestes et devraient être ramenées à 0,3 % du PIB en 2024. La suppression totale des subventions sur les prix des carburants d'ici mai 2026 (**MR 07**) compléterait ces efforts, accroîtrait les incitations à limiter leur consommation et dégagerait un espace budgétaire pour financer les filets de protection sociale et l'investissement dans des infrastructures résilientes au climat. De même, une hausse de l'accise sur le diesel réduirait l'avantage fiscal de l'utilisation du diesel par rapport à l'essence, ce qui aurait un effet d'atténuation positif (**MR 08**).

51. Les initiatives visant à promouvoir le développement de l'électricité renouvelable seront également encouragées dans le cadre du programme appuyé par la FRD. La nouvelle politique de l'énergie 2015-30 et le plan d'exécution de l'ODD n° 7 de 2022 ont pour objectif de

porter la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité de 40 % aujourd'hui à environ 85 % en 2030 tout en développant l'accès des ménages à l'électricité de 33 % à 70 % d'ici à 2030. S'il est prévu que la majeure partie de cette augmentation provienne de grands projets d'hydroélectricité (Sahofika et Volobe), il est possible de développer des solutions solaires ou hydroélectriques en mini-réseau et hors réseau, en particulier pour améliorer l'accès à l'électricité en zone rurale. Des progrès dans ce domaine pourraient être réalisés en créant un Fonds national de l'énergie durable (FNED), qui pourrait utiliser la contribution de l'État et le soutien des donateurs pour financer des projets d'énergie renouvelable en zone rurale (**MR 09**).

4^e priorité du programme appuyé par la FRD. Renforcer la protection des forêts et de la biodiversité

52. La déforestation a des conséquences majeures sur la ressource en eau, l'agriculture, la biodiversité et la résilience aux catastrophes naturelles. Le couvert forestier est en recul, de 29 % en 2000 à 21 % en 2020 (CCDR). La déforestation augmente les taux d'érosion, accroît les risques d'inondation et réduit les ressources en eau pour les usages agricoles et ménagers. Elle a aussi des conséquences sur la biodiversité – une source majeure de capital naturel et d'attraction pour le secteur du tourisme malgache.

53. L'efficacité des mesures de protection des forêts pourrait être améliorée par un cadre plus favorable aux initiatives privées et soutenant les projets de reboisement. Le pays s'est doté depuis 2018 d'une stratégie nationale REDD+, mise en œuvre notamment par un décret de 2021 régulant l'accès au marché du carbone forestier. Un mécanisme efficace de mesure, notification et vérification (MRV) a été établi en vertu du Fonds de partenariat pour le carbone forestier de la Banque mondiale (FCPF), qui couvre uniquement les projets publics. L'élargissement de la portée de ce mécanisme aux projets de reboisement permettrait de mobiliser d'importants intérêts privés (**MR 10**). Un soutien au développement des capacités apporté par la Banque mondiale permettrait de s'assurer que ce nouveau cadre est propice à des projets de qualité en termes d'atténuation mais aussi d'adaptation au changement climatique (lutte contre l'érosion des sols par exemple) et que les communautés locales en bénéficient.

5^e priorité du programme appuyé par la FRD. Mobiliser des fonds pour l'action climatique

54. Les flux de financement de l'action climatique à Madagascar sont aujourd'hui très inférieurs aux besoins estimés. Madagascar étant un pays faiblement émetteur de GES qui subit de fréquents chocs climatiques (cyclones, inondations, élévation du niveau de la mer), la plupart de ses besoins de financement en matière climatique concernent l'adaptation. Selon les estimations de la BAfD, Madagascar a recueilli environ 420 millions de dollars de financement pour l'action climatique par an en moyenne sur la période 2019 et 2020, ce qui couvre 16 % de ses besoins estimés. La part du secteur privé avoisinait 5 % et 70 % de ces flux de financement privés sont allés au secteur de l'énergie. Cependant, Madagascar peut être une destination attractive pour les investissements dans l'action climatique avec de multiples cobénéfices pour l'adaptation et l'atténuation, en s'appuyant sur les réformes du secteur financier dans le cadre du programme appuyé par la FEC. Le CCDR à paraître relève plusieurs opportunités d'investissement pour le secteur privé. Les réformes dans ce domaine prioritaire visent essentiellement à relever deux défis structurels majeurs.

55. Étant donné l'abondant capital naturel dont Madagascar est doté, l'adoption envisagée d'une stratégie nationale de financement de la lutte contre le changement climatique (MR 11) renforcera son attractivité pour les investissements climatiques à la fois à l'échelle internationale et nationale. Cette mesure de réforme vise à remédier au caractère morcelé du programme d'action pour le climat pointé par le CCDD et le PEMCC, et confère une importance accrue à la définition d'une stratégie qui inclue le secteur privé et privilégie des domaines d'investissement prioritaires, avec un budget provisoire, des options de mécanismes innovants de financement mixte et un calendrier. Cette stratégie sera définie à l'issue de larges consultations et adoptée sous forme de décret – ce qui garantira sa publication et lui confèrera une solide base juridique vis-à-vis des diverses parties prenantes, en particulier au sein de l'administration.

56. En outre, une taxonomie verte nationale (MR 12) apportera de la clarté et de la transparence pour les intervenants du marché financier désireux d'investir dans des projets verts ou dans des projets dont les résultats sont clairement définis sur le plan climatique¹³. Elle aidera les acteurs financiers et d'autres (fonds pour le climat) à prendre des décisions d'investissement éclairées et préviendra l'écoblanchiment. Des résultats clairement définis dans les domaines de l'adaptation, de l'atténuation et de la biodiversité peuvent aussi encourager les investisseurs souhaitant soutenir les politiques climatiques de Madagascar et faciliter le suivi et la surveillance des flux de financement de l'action climatique dans le pays.

MODALITÉS DU PROGRAMME

57. Les autorités ont sollicité un accord triennal au titre de la FEC donnant accès à 105 % de la quote-part (256,62 millions de DTS) (tableau 12). Cet accord se justifie par la nécessité de préserver les amortisseurs extérieurs, qui diminueraient en l'absence d'accord, sauf contraction budgétaire importante, dans un environnement exposé aux chocs compte tenu de la vulnérabilité exceptionnelle de Madagascar aux catastrophes naturelles. En l'absence de financement du FMI, les réserves internationales passeraient de 5,7 mois d'importations en 2023 à 4,7 mois car la croissance des importations devrait être supérieure à celle des réserves. Sachant que l'exécution du budget contribue au besoin de financement de la balance des paiements, les quatre premiers décaissements seront affectés au budget. Le protocole d'accord entre la BFM et le gouvernement, utilisé pour le financement du FMI rétrocedé au budget sera actualisé en conséquence. L'accord proposé sera crucial pour recueillir des aides budgétaires auprès d'autres partenaires du développement et résorber l'écart de financement du budget sur la période couverte par le programme (tableau 5 du texte). Le programme appuyé par le FMI est entièrement financé, avec des engagements fermes pour les 12 prochains mois et de bonnes perspectives que le financement sera suffisant pour la période du programme restant à courir au-delà des 12 prochains mois¹⁴.

¹³ Hussain, Farah Imrana, Tlaiye, Laura E., Jordan Arce, Rolando Marcelo, 2020. Developing a National Green Taxonomy: A World Bank Guide. Washington, Groupe de la Banque mondiale.

¹⁴ La Banque mondiale a approuvé une opération à l'appui des politiques de développement (DPO) de trois ans en juin 2023 avec trois décaissements annuels de 100 millions de dollars chacun. D'autre part, la Banque africaine de

(continued)

Tableau 5 du texte. Madagascar : projections des besoins de financement budgétaire, 2024–2027
(en milliards d'ariary)

	2024	2025	2026	2027
Solde budgétaire global (base engagements)	-2,934	-3,348	-4,052	-4,106
Variation des comptes à payer/arriérés	-300	-300	-196	0
Financement total, hors FRD	3,234	3,648	4,248	4,106
Financement extérieur net	2,487	3,015	3,392	4,508
dont : prêts au titre de l'appui budgétaire	749	802	374	385
Financement intérieur net, hors FRD	747	634	856	-402
Décaissements au titre de la FEC	442	473	0	0
Remboursements au titre de la FEC	-52	-76	-591	-633
Retraits de dépôts, hors FRD	115	21	991	19
Émissions nettes de bons du Trésor	5	0	250	0
Autres financements intérieurs nets	196	201	206	212
FRD	246	657	542	140
Besoin de financement	0	0	0	0

Sources : autorités malagasy ; estimations et projections des services du FMI.

58. L'accord ferait l'objet de revues semestrielles. Les critères de réalisation relatifs au solde budgétaire primaire, aux nouveaux arriérés de paiements extérieurs et à la nouvelle dette extérieure sur une base contractuelle faciliteront la réduction des besoins de financement budgétaire et limiteront l'expansion de la dette¹⁵. Un critère de réalisation relatif aux avoirs extérieurs nets de la banque centrale permettra de s'assurer que les réserves demeurent suffisantes. Une CCPM basée sur des revues concernant la trajectoire prévisionnelle de la monnaie au sens large apporterait de la flexibilité et inciterait à renforcer le nouveau cadre opérationnel et analytique de la politique monétaire. Des mesures préalables ont été prévues pour soutenir les réformes de la gouvernance à la JIRAMA, garantir la cohérence du budget 2024 avec les objectifs du programme et démontrer l'engagement fort des autorités envers la réforme de la tarification des carburants. Les repères structurels visent à soutenir la mobilisation des ressources intérieures, contenir les risques budgétaires, renforcer la gouvernance et les institutions budgétaires, consolider le cadre de politique monétaire et financière, et favoriser une croissance plus inclusive.

59. Les autorités ont demandé un accord de 36 mois au titre de la FRD donnant accès à 100 % de la quote-part (244,4 millions de DTS). Madagascar remplit les conditions pour bénéficier d'un accord au titre de la FRD sur la base de son revenu national brut par habitant, car le pays fait partie du groupe A aux fins des charges d'intérêts. L'accès proposé se fonde sur l'analyse suivante des services du FMI : i) le train de réformes proposé est particulièrement ambitieux au regard de la position de départ du pays et de ses capacités de réalisation, ii) les autorités nationales

développement a elle aussi pris des engagements fermes pour une opération d'appui budgétaire de deux ans prévoyant un financement de 50 millions de DTS en 2024 et en 2025.

¹⁵ Le critère de réalisation continu relatif aux nouveaux emprunts extérieurs sur une base contractuelle sera réévalué chaque année, l'objectif étant de stabiliser le ratio dette/PIB à 60 % à moyen terme.

ont démontré leur ferme volonté de mener à bien un programme appuyé par la FRD, iii) la dette de Madagascar est viable et sa capacité de remboursement adéquate, même si elle est exposée à des risques importants (¶ 60). La durée de l'accord demandé au titre de la FRD est alignée sur celle de l'accord appuyé par la FEC (36 mois) afin de donner aux autorités le temps dont elles ont besoin pour conduire de solides réformes orientées sur les résultats qui devraient conforter la résilience du pays au changement climatique et contribuer ainsi à la stabilité extérieure à long terme. Compte tenu des difficultés rencontrées par le passé dans la conduite des réformes, le train de réformes proposé est plus strictement axé sur les domaines dans lesquels le FMI possède une expertise directe et peut directement soutenir la mise en œuvre par une assistance technique. Ce qui est adapté à l'accès à 100 % de la quote-part qui est proposé. Les décaissements de la FRD seront affectés au budget et remplaceront des retraits de dépôts ou des sources de financement plus coûteuses (tableau 5 du texte). La marge de manœuvre politique accrue qui en résultera soutiendra les investissements liés au climat, ce qui améliorera la résilience et l'adaptation aux catastrophes naturelles (annexe V). Les décaissements seront répartis à égalité entre les douze mesures de réforme (MR) qu'il est prévu d'exécuter sur six revues.

60. La capacité de Madagascar à rembourser le FMI demeure adéquate tout en étant exposée à des risques importants. Les remboursements annuels devraient culminer en 2027 à 0,8 % du PIB, 6,2 % des recettes publiques et 3,0 % des exportations. L'encours de crédit devrait culminer en 2026 à 360,6 % de la quote-part (268,9 % dus au titre du fonds fiduciaire RPC et 91,7 % au titre du FFRD), 6,0 % du PIB ou 50,0 % des recettes publiques, et diminuer par la suite. L'encours de crédit en pourcentage du PIB et les indicateurs du service de la dette au FMI devraient être très supérieurs au 75^e centile du groupe comparable mais le respect des objectifs du programme et la capacité du programme à catalyser l'aide des donateurs garantiraient que les risques sont quelque peu atténués pendant les années de pic. En outre, les risques entourant la capacité de remboursement sont atténués par la ferme volonté de réforme des autorités, leurs antécédents de remboursement au FMI et un phasage approprié entre la FEC et la FRD qui tient compte de la capacité des autorités.

61. Les risques pesant sur le programme sont importants mais maîtrisables. Une dégradation des perspectives mondiales et une nouvelle hausse des prix mondiaux du pétrole et des denrées alimentaires compliqueraient les réformes envisagées dans le secteur de l'énergie, dont la réduction prévue de la subvention sur les carburants et des transferts à la JIRAMA, ainsi que la conduite de la politique monétaire. Des contraintes de capacités pourraient retarder l'exécution de mesures décisives. Néanmoins, les risques sont atténués par la forte appropriation du programme par les autorités. L'assistance technique du FMI et d'autres partenaires du développement qui est prévue aidera le pays à conduire les réformes. Un dialogue nourri avec la société civile, le secteur privé et d'autres partenaires multilatéraux et bilatéraux permettra d'ajuster avec souplesse la conception des réformes et à renforcer la redevabilité.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

62. La croissance de Madagascar s'est tassée dans un contexte de baisse des pressions inflationnistes en 2023 et les perspectives sont affectées par la prévalence de catastrophes naturelles. La croissance économique s'est ralentie, tandis que l'inflation a diminué. Les résultats budgétaires ont été faibles dans un contexte de lenteur des réformes, le recouvrement des impôts sur la base des droits constatés par rapport au PIB étant inférieur à celui de 2022 et les transferts à la JIRAMA restant élevés. Les perspectives de croissance en 2024 et au-delà subiront probablement l'incidence défavorable de catastrophes naturelles liées au changement climatique. Début 2024, le cyclone tropical Gamane a touché la région nord, affectant plus de 80 000 personnes et détruisant habitations et infrastructures. Des hausses subites des prix des denrées alimentaires et de l'énergie dues à l'aggravation des tensions géopolitiques pourraient assombrir davantage les perspectives économiques pour 2024.

63. Dans ce contexte, les autorités ont sollicité une annulation de l'accord de 2021 au titre de la FEC et son remplacement par deux nouveaux accords au titre de la FEC et de la FRD, respectivement. Étant donné qu'il ne reste que peu de temps avant la fin de l'accord de 2021 au titre de la FEC, son annulation permet de combiner l'accord au titre de la FEC qui lui succédera avec un accord triennal au titre de la FRD. La demande des autorités est motivée par le début d'un nouveau mandat présidentiel, la persistance de problèmes de balance des paiements sur une longue période et la volonté d'aligner les priorités du programme sur celles de la nouvelle politique générale de l'État (PGE).

64. Les priorités de l'accord au titre de la FEC sont conformes au programme de réformes du gouvernement et seront soutenues par un développement des capacités approprié. Le nouvel accord au titre de la FEC vise à accroître la résilience économique et à favoriser une croissance inclusive à long terme en ancrant la viabilité des finances publiques, en renforçant la gouvernance et la lutte contre la corruption, en soutenant la stabilité monétaire et financière, et en poursuivant les réformes pour soutenir l'industrialisation et le développement du capital humain. L'accord au titre de la FRD permettra de remédier aux vulnérabilités climatiques résultant de l'élévation des températures moyennes, d'une plus grande variabilité des précipitations et de cyclones plus intenses qui affectent l'approvisionnement en eau, la sécurité alimentaire et la résilience des infrastructures. Elle appuiera d'ambitieuses réformes visant à renforcer l'adaptation aux catastrophes climatiques, à soutenir les efforts d'atténuation, à renforcer la protection des écosystèmes et à créer des conditions propices aux investissements verts du secteur privé. Il sera capital de procéder à un développement des capacités adapté et axé sur les objectifs du programme.

65. Le cadre macroéconomique du programme repose sur une convergence progressive de la croissance économique vers le taux de 5 % grâce aux réformes appuyées par les accords au titre de la FEC et de la FRD. Selon les projections, l'inflation convergerait progressivement vers 6 % d'ici à 2028, tandis que le déficit du compte courant se stabiliserait en dessous de 5 % du PIB, en partie grâce à l'augmentation des investissements visant à accroître la résilience aux risques liés au changement climatique. Les recettes fiscales augmenteraient progressivement, dégagant une

marge pour d'autres investissements et les dépenses sociales. Les réserves officielles brutes seraient maintenues à un niveau conforme à l'indice d'adéquation des réserves.

66. Pour dégager une marge budgétaire supplémentaire pour les dépenses prioritaires, il est nécessaire d'accroître les recettes de l'État et de maîtriser les risques budgétaires.

L'augmentation des recettes, un objectif central du programme, doit être étayée par une stratégie globale couvrant l'administration des recettes et la politique fiscale. Il est indispensable de contenir les risques budgétaires associés aux prix administrés des carburants et au problème de longue date des transferts aux entreprises publiques, notamment la JIRAMA. Dans ce contexte, la mise en place d'un mécanisme automatique de fixation des prix des carburants devrait aider à contenir la subvention résultant de l'écart initial entre les prix de référence et les prix à la pompe. Le nouveau directeur général de la JIRAMA préparera un plan de redressement qui devrait permettre une réduction progressive des transferts publics, de sorte à libérer une marge budgétaire pour d'autres transferts, notamment sociaux.

67. Le programme vise à renforcer les institutions budgétaires et les processus de gestion des finances publiques en vue d'améliorer l'exécution et la traçabilité budgétaires.

Les autorités ont réalisé des progrès en mettant en œuvre des plans d'engagement dans certains ministères. Elles étendront la démarche à l'ensemble des ministères, sachant qu'elles s'attendent actuellement à l'adoption d'une nouvelle législation sur la gestion des flux de trésorerie et à l'amélioration des prévisions de trésorerie. Le programme renforcera en outre le processus de préparation du budget à travers une amélioration de la prévision macrobudgétaire. L'introduction de crédits d'engagement aux fins du suivi des projets d'investissement pluriannuels ainsi qu'un processus plus structuré d'évaluation, sélection et budgétisation des projets d'investissement public amélioreront la perspective à moyen terme du budget. Les services du FMI recommandent que les autorités envisagent d'adopter officiellement une stratégie budgétaire à moyen terme reposant sur un ancrage de la dette à 60 % du PIB.

68. Le programme appuiera le renforcement des filets de protection sociale de façon à répondre aux besoins considérables de Madagascar en la matière.

Il vise à assurer des niveaux adéquats de dépenses sociales sur la base de la nouvelle classification fonctionnelle, et à améliorer l'efficacité et l'exécution de ces dépenses en renforçant la planification, l'exécution et le suivi. Le programme appuiera un accroissement des dépenses ayant trait à l'éducation et à la santé ainsi qu'une amélioration continue de la couverture des filets de protection sociale. Par ailleurs, le passage au numérique sera déterminant pour accélérer l'inclusion financière et le développement de programmes de protection sociale.

69. Le programme, ainsi que l'évaluation diagnostique de la gouvernance qui a été sollicitée, soutiendront la poursuite des efforts déployés pour lutter contre la corruption, promouvoir la transparence et améliorer la gouvernance.

Les autorités préparent une nouvelle stratégie de lutte contre la corruption pour la période 2025-2035. Dans le but de renforcer la transparence, elles ont commencé à publier des informations sur les bénéficiaires effectifs des nouveaux marchés publics. Le renforcement des contrôles internes au sein des administrations douanière et fiscale ainsi que la clarification de la gouvernance et du fonctionnement du Fonds

souverain malagasy (FSM) constituent des étapes importantes sur la voie de l'amélioration de la gouvernance. Par ailleurs, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour améliorer plus avant le cadre de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) et pour le mettre en œuvre. Pour ce qui est de l'avenir, le renforcement de l'accès des citoyens à l'information et des moyens de protection juridique des lanceurs d'alerte sera déterminant pour améliorer la responsabilité gouvernementale pendant la durée du programme. La mise en place effective du Conseil économique, social et culturel, qui était prévue dans la Constitution de 2010, stimulerait la participation de la société civile à l'élaboration et à la surveillance des politiques.

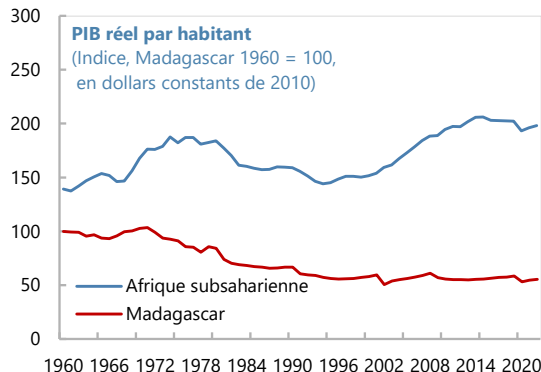
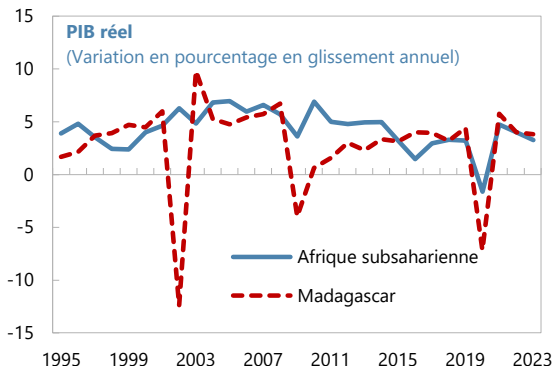
70. Le programme soutiendra la mise en œuvre du nouveau cadre opérationnel de politique monétaire. Une clause de consultation sur la politique monétaire ancrée sur la trajectoire projetée de M3 guidera la banque centrale dans son action visant à endiguer l'inflation. Bien que l'orientation actuelle de la politique monétaire soit appropriée, la BFM doit se tenir prête à relever les taux d'intérêt si nécessaire pour consolider la baisse de l'inflation, à continuer à gérer la liquidité bancaire par des opérations d'open-market et à communiquer de manière plus prévisible et transparente en ce qui concerne sa politique de taux et sa gestion de la liquidité afin d'accroître sa crédibilité et sa transparence. L'adoption d'une stratégie opérationnelle conforme aux conseils des services du FMI en vue de limiter l'intervention de la BFM dans le secteur de l'or est cruciale pour préserver l'indépendance et l'autonomie financière de la banque centrale. Le maintien d'un taux de change flexible reste le meilleur moyen d'absorber les chocs externes.

71. L'accord au titre de la FRD se basera sur le programme d'action climatique des autorités pour appuyer les réformes en retenant les cinq priorités suivantes : i) renforcer la gouvernance en matière climatique et intégrer la question du climat dans les processus de gestion des finances publiques et de l'investissement public, ii) renforcer l'adaptation au changement climatique et la résilience face aux catastrophes naturelles, iii) endiguer l'accroissement des émissions de gaz à effet de serre, iv) renforcer la protection des forêts et de la biodiversité, et v) mobiliser des financements pour l'action climatique. Les réformes appuyées par l'accord au titre de la FRD visent à compléter le soutien existant des partenaires du développement.

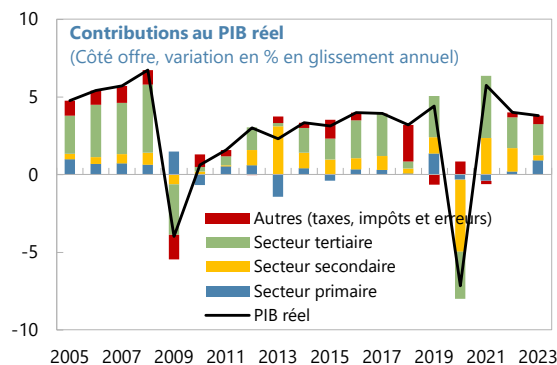
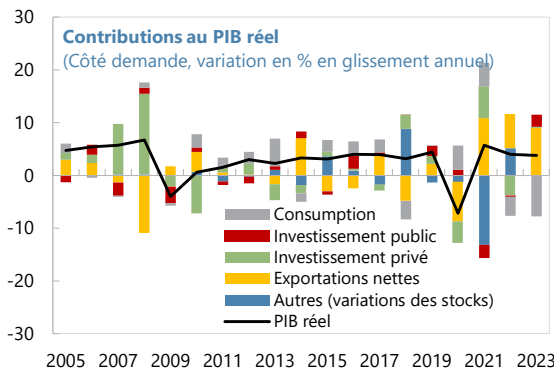
72. Les services du FMI souscrivent à la demande d'annulation de l'accord en cours au titre de la FEC présentée par autorités, ainsi que leur demande de deux nouveaux accords de 36 mois au titre de la FEC et de la FRD respectivement, avec un niveau d'accès équivalent à 105 % et 100 % respectivement de la quote-part de Madagascar (256,62 millions de DTS et 244,40 millions de DTS).

Graphique 1. Madagascar : évolution du secteur réel

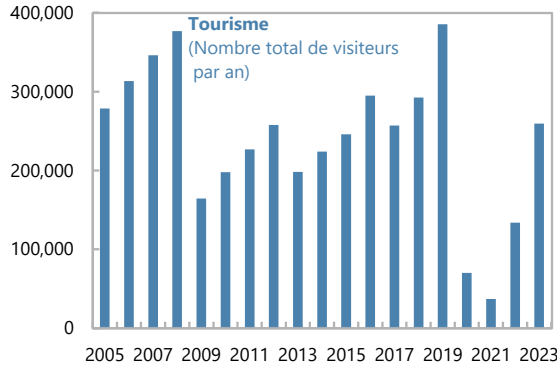
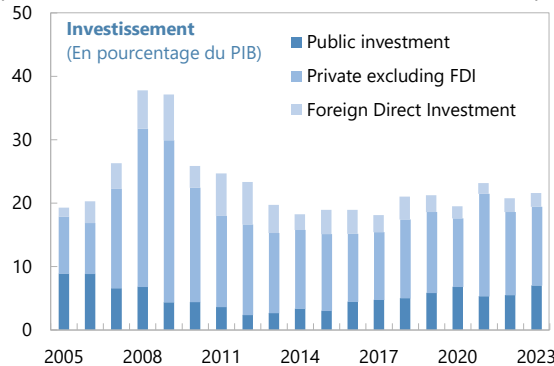
La croissance s'est contractée en 2023 tout en restant légèrement supérieure à la moyenne de l'Afrique subsaharienne.



Ce ralentissement de l'activité économique en 2023 s'explique par une baisse de la production des secteurs extractif et textile.



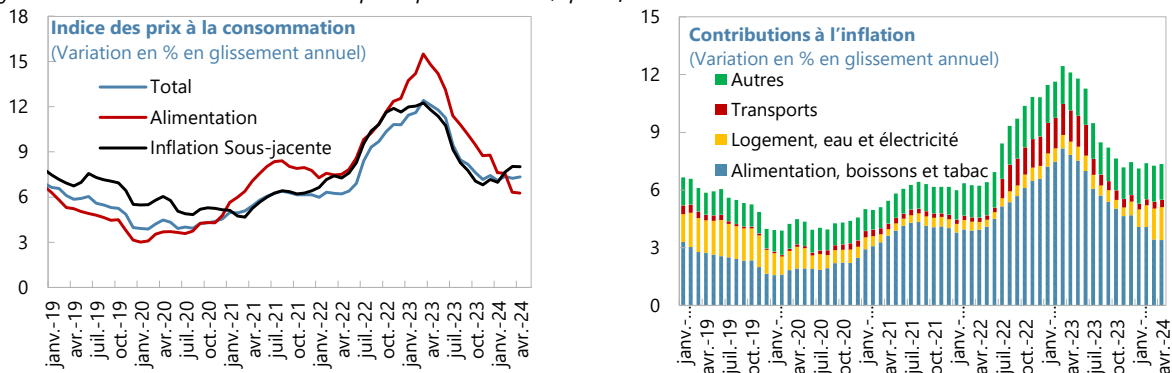
En dépit des incertitudes entourant l'élection présidentielle, les flux entrants d'investissement direct étranger se sont poursuivis et les arrivées de touristes ont sensiblement progressé.



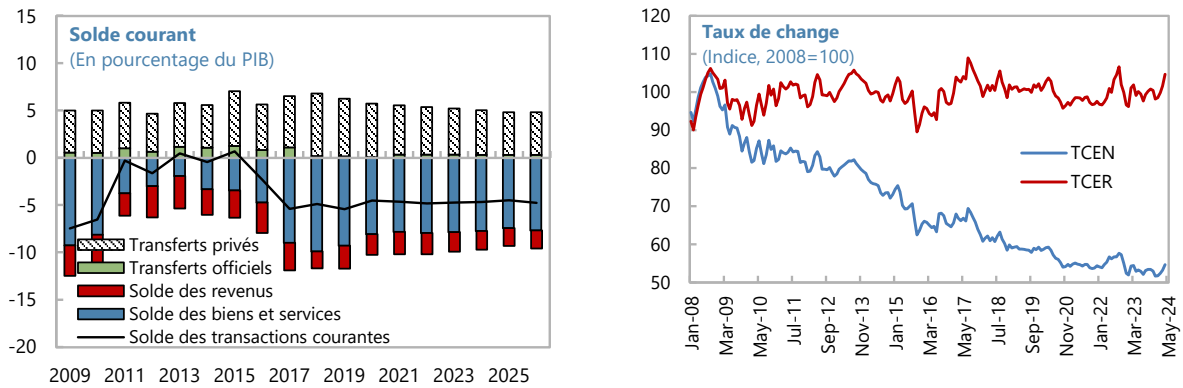
Sources : autorités malagasy ; estimations des services du FMI.

Graphique 2. Madagascar : inflation et évolution extérieure

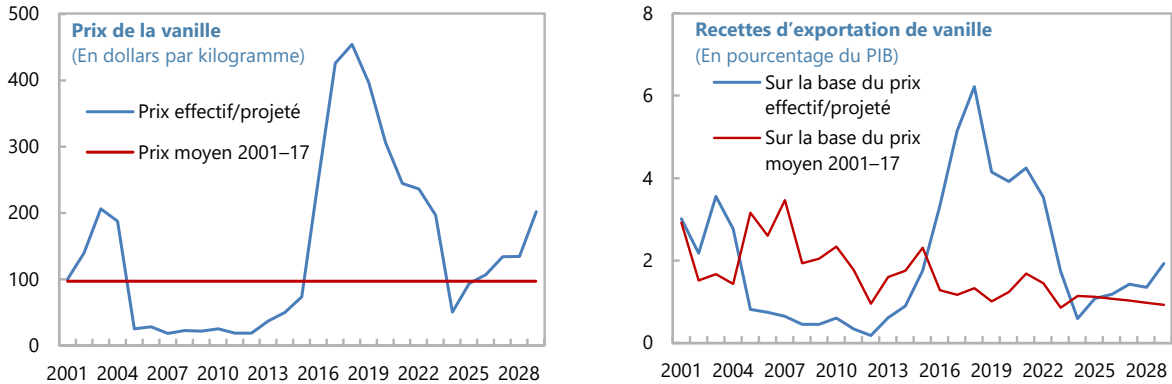
L'inflation a diminué depuis mars 2023, grâce à la dissipation de l'impact de la hausse de 43 % des prix des carburants en juillet 2022 et au resserrement de la politique monétaire, qui a freiné la demande.



Le déficit courant devrait se stabiliser autour de 5 % du PIB en 2023. Le taux de change nominal a continué à se déprécier en 2023.



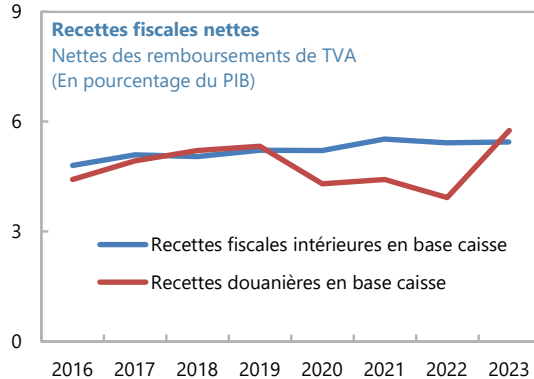
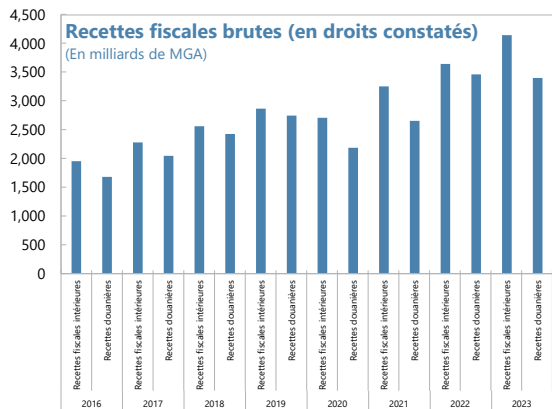
À moyen terme, il est peu probable que les exportations du secteur de la vanille se redressent à la suite de l'imposition provisoire d'un prix plancher aux exportations, dans le contexte d'une baisse de la demande mondiale pour cette épice.



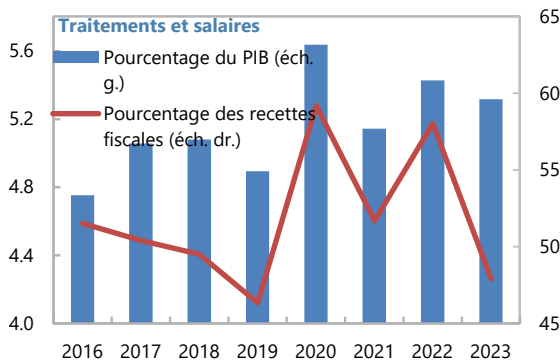
Sources : autorités malagasy ; estimations des services du FMI.

Graphique 3. Madagascar : recettes et dépenses publiques

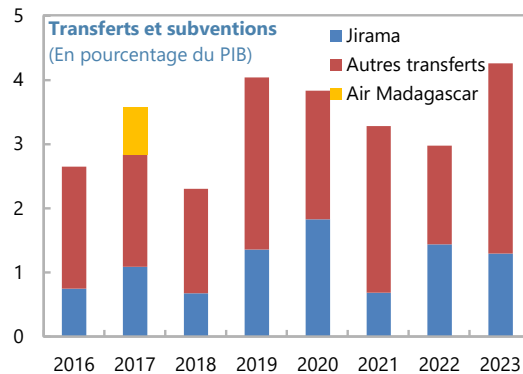
Les recettes douanières effectivement recouvrées ont subi les effets négatifs du ralentissement du commerce pendant la pandémie et d'un litige avec les distributeurs de produits pétroliers en 2021 et 2022.



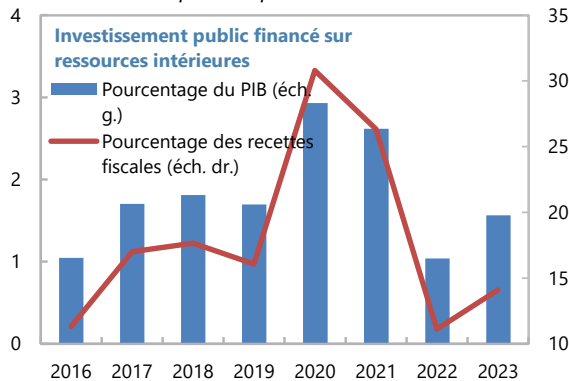
La masse salariale est restée dans la fourchette de 50 à 60 % des recettes fiscales nettes depuis 2020.



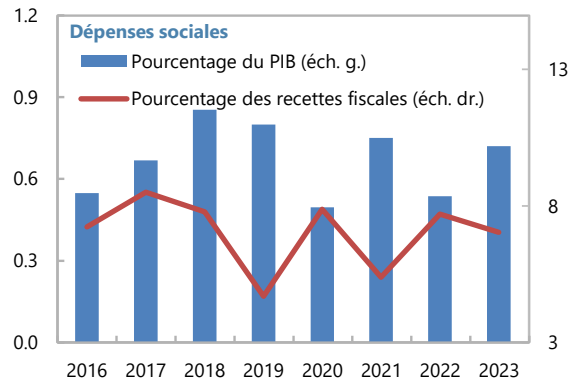
Les subventions à la JIRAMA et aux distributeurs de produits pétroliers expliquent la hausse des transferts en 2023.



L'investissement public financé sur ressources intérieures a fortement progressé en pourcentage du PIB depuis 2019 mais continue de pâtir de problèmes d'exécution.



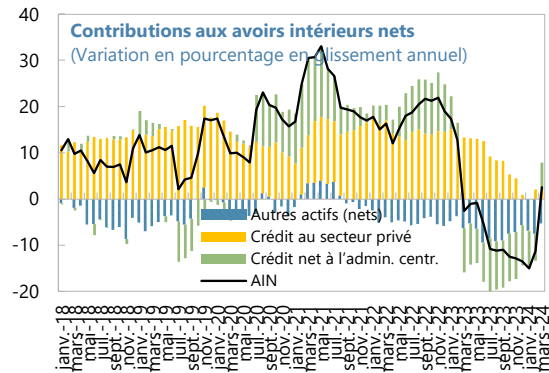
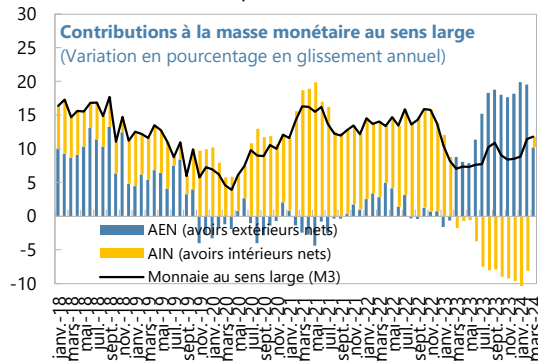
Une part croissante des recettes fiscales est consacrée aux dépenses sociales.



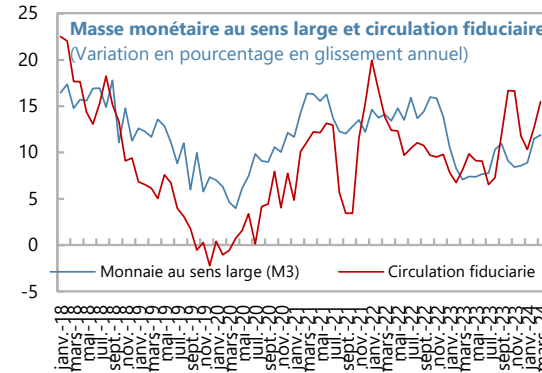
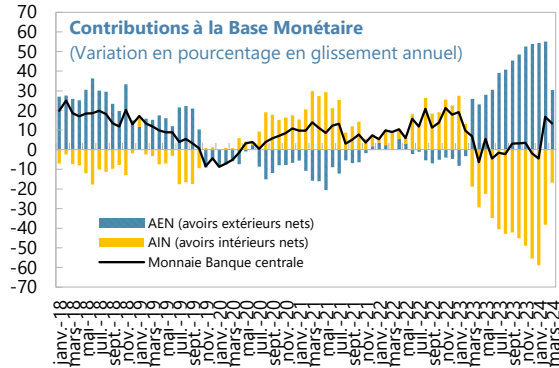
Sources : autorités malagasy ; estimations des services du FMI.

Graphique 4. Madagascar : évolution de la situation monétaire

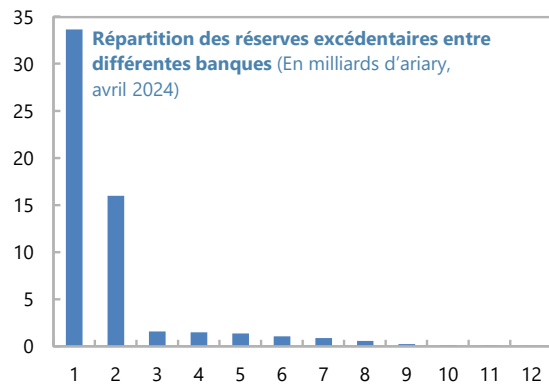
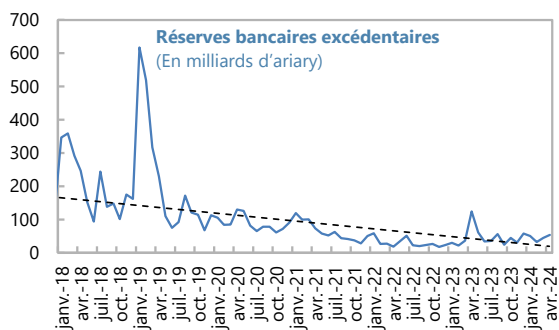
En 2023, la croissance de la masse monétaire au sens large a été tirée par l'accroissement des avoirs extérieurs nets, tandis que le crédit net à l'État a baissé à la suite de la cession de l'allocation de DTS de 2021 au Trésor (ce qui s'est traduit par un accroissement des dépôts de l'État).



La croissance de la monnaie centrale a décélééré à la suite du resserrement de la politique monétaire.



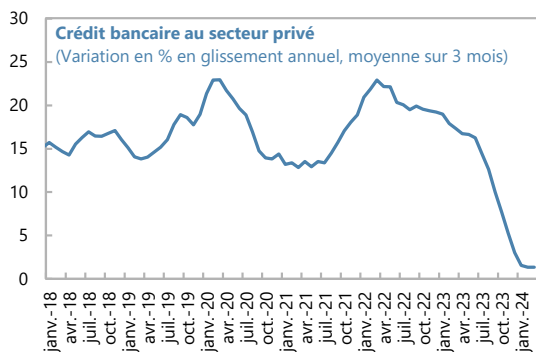
Les réserves excédentaires des banques ont cessé de diminuer en 2023 mais restent inégalement réparties entre les banques.



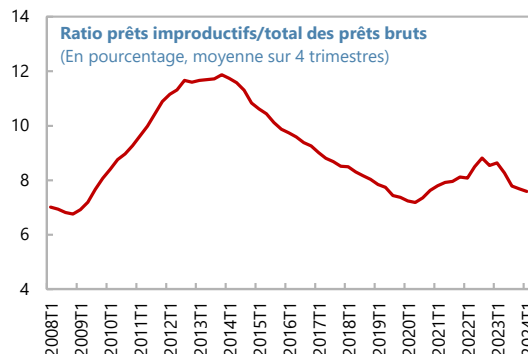
Sources : autorités malagasy ; estimations des services du FMI.

Graphique 5. Madagascar : évolution du secteur financier

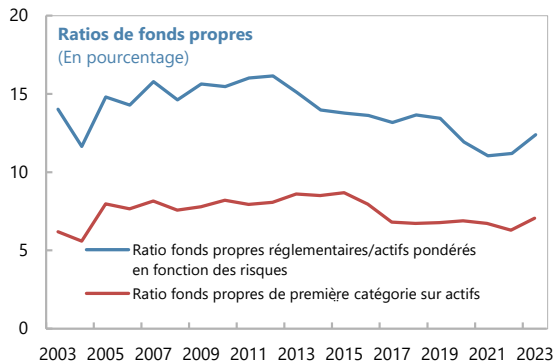
La croissance du crédit a chuté vers la fin de 2023...



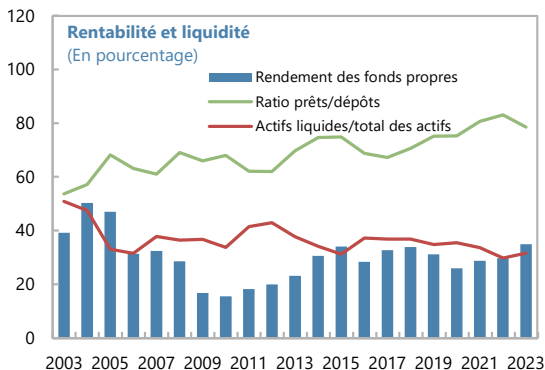
... la qualité des actifs s'améliorant à mesure que les prêts non productifs continuent à baisser.



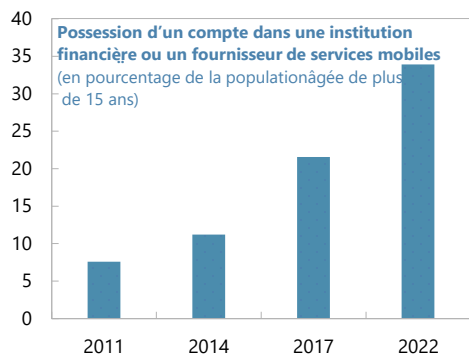
Dans l'ensemble, le secteur bancaire reste bien capitalisé...



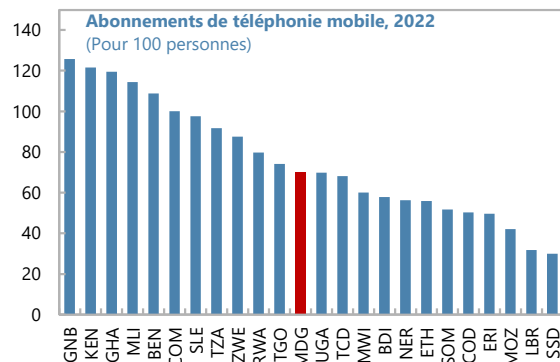
... et aussi rentable et liquide malgré le ralentissement des affaires.



Les activités de banque mobile continuent à croître à un rythme soutenu...



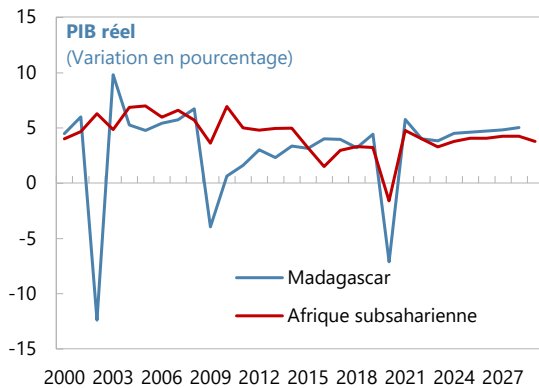
... même si Madagascar reste à la traîne par rapport à des pays comparables.



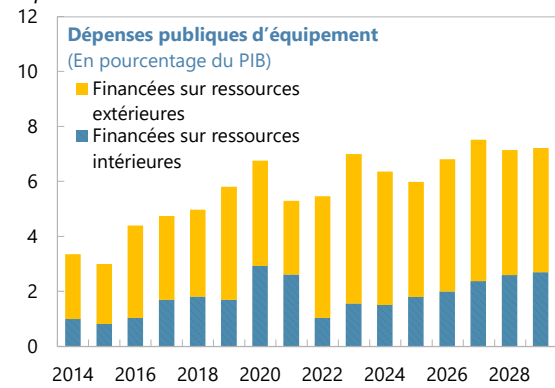
Sources : autorités malagasy ; enquête du FMI sur l'accès aux services financiers ; Banque mondiale ; estimations des services du FMI.

Graphique 6. Madagascar : perspectives macroéconomiques à moyen terme

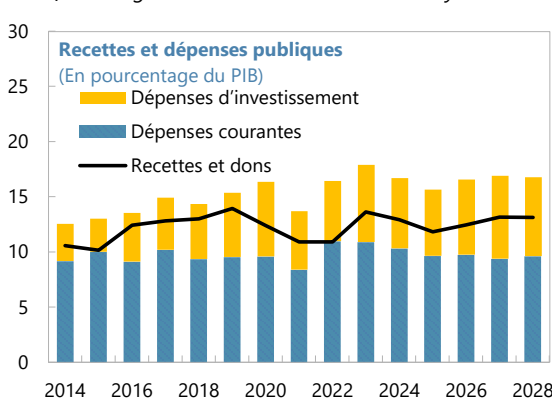
La croissance potentielle à moyen terme est estimée à environ 5 %...



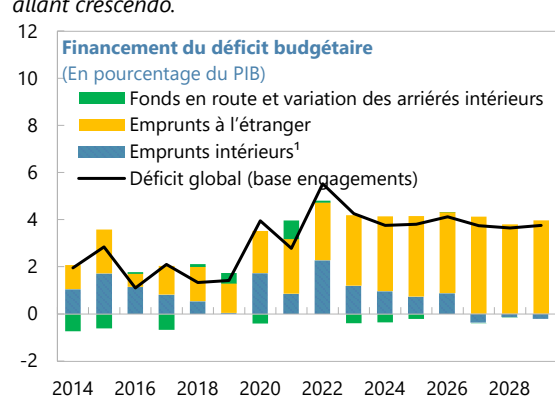
... étant portée par une hausse des dépenses publiques en capital.



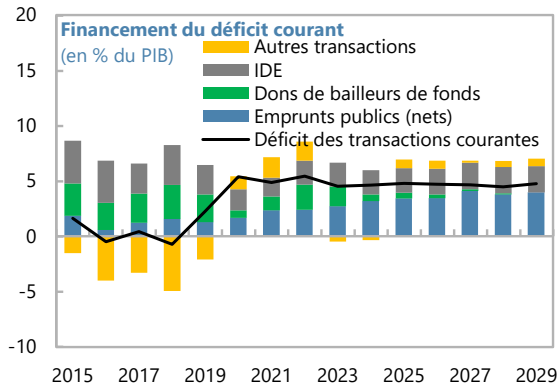
Le déficit budgétaire devrait s'améliorer à moyen terme...



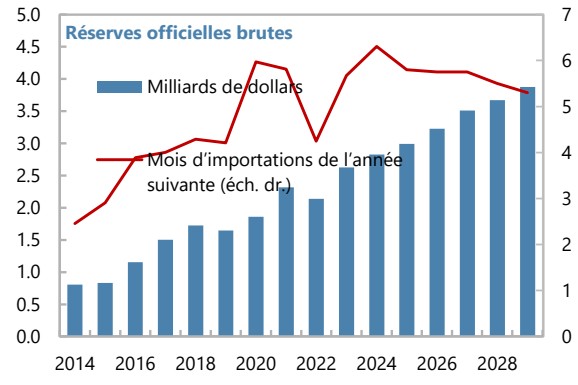
... la part de l'emprunt extérieur dans son financement allant crescendo.



L'emprunt public et l'investissement direct étranger devraient constituer les principales sources de financement du déficit courant.



Le nouveau programme aidera à préserver les volants de réserves extérieures.



Sources : autorités malagasy ; estimations des services du FMI.

¹ Les emprunts intérieurs s'entendent nets, hors refinancement des bons du Trésor à court terme, et incluent les rétrocessions de financements du FMI opérées par la banque centrale.

Tableau 1. Madagascar : principaux indicateurs économiques

	2020	2021	2022	2023		2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Est.	Est.	Est.	4 ^{ème} revue FEC 2021	Est.	Projections					
(Variation en pourcentage; sauf indication contraire)											
Produit intérieur brut et prix											
PIB à prix constants	-7.1	5.7	4.0	4.0	3.8	4.5	4.6	4.7	4.8	5.0	5.0
Déflateur du PIB	4.3	6.6	6.9	9.1	8.7	6.9	7.6	6.8	6.3	5.7	4.9
Indice des prix à la consommation (Moyenne sur la période)	4.2	5.8	8.2	10.5	9.9	7.9	7.4	6.9	6.5	6.0	6.0
Indice des prix à la consommation (Fin de période)	4.6	6.2	10.8	9.3	7.5	7.8	7.5	7.1	6.6	6.2	6.0
Monnaie et crédit											
Base monétaire	10.8	7.4	17.9	16.0	-1.8	16.7	13.3	16.6	16.5	12.7	14.5
Masse monétaire (M3)	12.1	12.2	13.8	15.8	8.6	12.3	12.1	12.3	11.9	12.1	11.8
(Croissance en pourcentage de la masse monétaire (M3) de début de période)											
Avoirs extérieurs nets	2.1	1.0	0.8	6.5	18.2	5.7	2.5	4.9	7.7	5.7	6.1
Avoirs intérieur nets	10.0	11.2	13.0	9.3	-9.7	6.7	9.6	7.5	4.2	6.4	5.7
dont: Crédit au secteur privé	5.6	11.1	9.8	8.7	0.7	6.3	6.3	4.1	4.8	7.5	6.4
(En pourcentage du PIB)											
Finances publiques											
Recettes budgétaires (hors dons)	9.9	10.3	9.6	13.1	11.4	11.2	11.2	11.9	12.8	13.0	13.0
dont: Recettes fiscales	9.5	9.9	9.4	12.8	11.1	10.8	10.9	11.6	12.5	12.6	12.7
Dons	2.5	0.7	1.3	1.7	2.3	1.8	0.6	0.5	0.3	0.1	0.1
dont: Dons budgets	0.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses totales	16.4	13.7	16.5	18.6	17.9	16.7	15.7	16.6	16.9	16.8	16.9
Dépenses en capital	6.8	5.3	5.5	7.5	7.0	6.4	6.0	6.8	7.5	7.1	7.2
Solde global (base engagement)	-4.0	-2.8	-5.5	-3.8	-4.3	-3.8	-3.8	-4.1	-3.8	-3.7	-3.8
Variation des arriérés domestiques (+ = augmentation)	0.4	-0.4	0.8	-1.3	0.0	-0.4	-0.3	-0.2	0.0	0.0	0.0
Solde budgétaire (base caisse)	-3.5	-3.2	-4.7	-5.0	-4.2	-4.1	-4.1	-4.3	-3.8	-3.7	-3.8
Solde primaire domestique ¹	-1.9	-0.1	-1.8	0.7	-0.4	0.2	0.7	1.2	1.9	1.5	1.4
Solde primaire	-3.2	-2.2	-5.0	-2.9	-3.6	-2.9	-2.9	-3.1	-2.9	-2.9	-3.0
Financement total	3.5	3.2	4.7	5.0	4.2	4.1	4.1	4.3	3.8	3.7	3.8
Financement extérieur (net)	1.8	2.3	2.5	3.1	3.0	3.2	3.4	3.5	4.1	3.8	4.0
Financement intérieur (net)	1.7	0.8	2.3	2.0	1.2	1.0	0.7	0.9	-0.4	-0.1	-0.2
dont: financement FMI ²	2.9	0.5	0.6	0.6	0.4	0.9	1.3	0.6	0.1	0.0	0.0
dont: cession de l'allocation de 2021 de DTS				1.6	2.0						
Appui budgétaire qui reste à programmer ³	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Épargne et investissement											
Formation brute de capital fixe	19.5	23.2	20.8	24.1	21.6	22.3	21.3	22.4	23.0	22.7	23.0
Épargne nationale intérieure	12.3	10.2	15.4	19.8	17.1	17.7	16.5	17.7	18.3	18.2	18.3
Secteur extérieur											
Exportations de biens, FAB	15.0	18.6	23.3	23.3	19.6	16.3	18.8	18.7	18.9	18.9	18.6
Importations de biens, CAF	24.3	28.7	34.2	32.8	28.2	25.3	28.2	28.8	29.3	29.3	29.1
Solde du compte courant (hors dons)	-7.9	-5.5	-6.7	-6.1	-6.8	-6.4	-5.4	-5.2	-5.0	-4.6	-4.9
Solde du compte courant (dons inclus)	-5.4	-4.9	-5.4	-4.4	-4.5	-4.6	-4.8	-4.7	-4.6	-4.5	-4.7
Dettes publiques	51.9	51.9	53.9	56.1	55.6	53.4	52.9	53.9	54.7	55.6	56.4
Dettes publiques Extérieures (dont BCM)	36.3	34.3	36.5	39.6	35.7	34.8	36.5	38.4	39.8	41.0	42.2
Dettes publiques Intérieures	15.7	17.7	17.4	16.5	19.9	18.6	16.4	15.5	14.9	14.5	14.2
(Unités comme indiqué)											
Réserves officielles brutes (en millions de DTS)	1338	1630	1601	1588	1972	2130	2250	2417	2625	2736	2887
En mois d'importations de biens et services	6.0	5.8	4.2	4.0	5.7	6.3	5.8	5.8	5.8	5.5	5.3
Taux de change effectif réel (moyenne de la période, variation en pour)	-1.3	-1.9	2.5	...	-0.7
Termes de l'échange (variation en pourcentage, détérioration-)	-8.6	-13.8	-4.1	-3.5	-13.5	-12.6	11.1	3.7	2.4	0.3	2.4
<i>Postes pour mémoire:</i>											
PIB par habitant (dollars américains)	477	517	523	536	530	563	577	610	644	692	739
PIB nominal aux prix du marché (milliards d'ariary)	49,436	55,744	61,993	70,407	69,943	78,106	87,911	98,285	109,460	121,502	133,864

Sources : autorités malagasy ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Solde primaire hors investissements financés sur ressources extérieures et dons.

² Décaissements au titre de la FCR en 2020, décaissements au titre de la FEC en 2021-2023 et décaissements au titre de la FEC et de la FCR prévus en 2024-2027 rétrocédés au Trésor par la banque centrale.

³ Une valeur négative dénote un déficit de financement à couvrir par une aide budgétaire ou d'autres fonds non encore engagés ou identifiés.

Tableau 2. Madagascar : comptes nationaux

	2019	2020	2021	2022		2023		2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Est.	Est.	Est.	4 ^{ème} revue	4 ^{ème} revue	4 ^{ème} revue	4 ^{ème} revue	Est.	Est.	Est.	Est.	Est.	Est.
				FEC 2021	FEC 2021	FEC 2021	FEC 2021						
	(Variation en pourcentage)												
Croissance réelle de l'offre													
Secteur primaire	5.9	-1.4	-1.6	0.6	0.9	2.2	4.1	4.0	4.3	4.3	4.5	4.9	4.9
<i>dont</i> : Agriculture	7.6	-2.3	-0.3	0.6	1.0	2.7	2.0	3.5	3.9	3.9	4.1	4.7	4.7
Secteur secondaire	6.8	-29.5	19.7	9.4	11.2	7.0	2.4	4.6	4.6	4.7	4.7	4.8	4.6
<i>dont</i> :													
Manufacturing	8.2	-15.7	30.2	7.6	7.6	3.8	-2.4	5.6	5.6	5.6	5.6	5.6	5.6
Energie	3.7	-0.1	2.9	-0.4	-0.4	0.5	-0.4	2.6	2.6	2.6	2.6	2.7	2.7
Industries extractives	9.9	-49.3	51.9	17.5	21.6	11.0	2.8	5.6	5.6	5.6	5.5	5.6	5.1
Secteur tertiaire	5.0	-5.7	7.4	4.7	3.6	3.7	3.6	4.2	4.2	4.3	4.4	4.5	4.6
<i>dont</i> :													
Commerce	2.3	-2.7	1.0	2.0	2.0	1.5	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Services	2.9	-8.1	2.9	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6
Transports	4.8	-6.4	5.1	5.1	5.1	5.4	5.1	5.1	5.1	5.1	5.1	5.1	5.1
Impôts indirects	-1.1	13.3	0.5	4.1	4.1	9.5	5.9	6.7	6.9	7.1	7.3	7.4	7.4
PIB réel aux prix du marché	4.4	-7.1	5.7	4.0	4.0	4.0	3.8	4.5	4.6	4.7	4.8	5.0	5.0
	(En pourcentage du PIB)												
Composition nominale de la demande													
Solde des ressources	-4.7	-9.0	-9.9	-9.1	-9.3	-7.4	-8.1	-7.8	-8.0	-7.8	-7.7	-7.4	-7.7
Exportations de biens et services non facteurs	28.7	19.7	23.0	30.8	30.7	32.6	27.2	23.5	26.2	26.3	26.5	26.5	26.2
Solde de la balance courante (dons inclus) = (S - I)	-2.3	-5.4	-4.9	-5.5	-5.4	-4.4	-4.5	-4.6	-4.8	-4.7	-4.6	-4.5	-4.7
Consommation	86.0	95.7	93.8	86.6	87.3	82.1	85.5	84.6	85.7	84.4	83.8	83.8	83.7
Publique	15.1	18.7	17.2	23.2	22.5	22.7	22.3	21.1	19.8	20.0	19.2	19.7	19.8
Privée	70.9	77.0	76.6	63.5	64.8	59.3	63.1	63.4	65.9	64.4	64.5	64.0	63.9
Investissement (I)	21.2	19.5	23.2	21.3	20.8	24.1	21.6	22.3	21.3	22.4	23.0	22.7	23.0
Public	5.8	6.8	5.3	6.0	5.5	7.5	7.0	6.4	6.0	6.8	7.5	7.1	7.2
Privé	15.4	12.8	17.9	15.3	15.3	16.6	14.6	16.0	15.3	15.6	15.4	15.5	15.8
<i>dont</i> : investissements directs étrangers	2.6	1.9	1.7	2.1	2.2	1.6	2.2	2.2	2.2	2.3	2.4	2.4	2.4
Epargne nationale (S)	20.4	12.3	10.2	15.8	15.4	19.8	17.1	17.7	16.5	17.7	18.3	18.2	18.3
Publique	3.7	2.1	1.9	-1.0	-0.6	2.8	2.0	1.8	1.3	1.7	3.0	2.8	2.7
Privée	16.7	10.3	8.4	16.8	16.0	16.9	15.0	15.9	15.2	16.0	15.4	15.4	15.5
<i>Postes pour mémoire:</i>													
PIB nominal (prix du marché)	51,035	49,436	55,744	62,053	61,993	70,407	69,943	78,106	87,911	98,285	109,460	121,502	133,864

Sources : autorités malagasy ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 3a. Madagascar : opérations budgétaires de l'administration centrale
(en milliards d'ariary)

	2019	2020	2021	2022	2023		2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Act.	Act.	Est.	Est.	4 ^{ème} revue FEC 2021	Est.	Projections					
Recettes totales et dons	7,115	6,129	6,086	6,772	10,448	9,542	10,104	10,411	12,241	14,405	15,963	17,573
Recettes totales	5,528	4,886	5,715	5,979	9,220	7,956	8,713	9,885	11,730	14,037	15,794	17,433
Recettes fiscales	5,387	4,707	5,545	5,797	9,030	7,762	8,405	9,613	11,405	13,643	15,356	16,951
Impôts domestiques	2,666	2,579	3,081	3,360	3,956	3,773	4,228	4,966	5,929	7,199	7,978	8,789
Taxes sur le commerce international	2,721	2,128	2,464	2,436	5,074	3,990	4,177	4,647	5,476	6,444	7,378	8,162
Recettes non-fiscales	140	180	170	182	190	194	308	272	325	394	438	482
Dons	1,587	1,243	371	793	1,228	1,586	1,390	526	511	367	169	140
Dons courants	365	435	1	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Dons en capital	1,222	808	370	791	1,228	1,586	1,390	526	511	367	169	140
Dépenses totales et prêts nets	7,840	8,085	7,641	10,200	13,117	12,522	13,037	13,759	16,293	18,511	20,399	22,607
Dépenses courantes	4,874	4,743	4,686	6,811	7,811	7,624	8,065	8,490	9,588	10,275	11,716	12,940
Traitements et salaires	2,497	2,786	2,866	3,364	3,844	3,717	4,062	4,615	5,209	5,801	6,440	7,095
Intérêts exigibles	356	362	354	346	649	496	663	769	969	880	890	1,012
Intérêts extérieurs	107	115	123	142	327	187	296	265	258	262	257	429
Intérêts domestiques	249	246	231	204	323	309	367	505	711	618	633	583
Autres	1,911	2,230	2,164	2,272	3,154	3,383	2,818	2,888	3,194	3,406	4,180	4,605
Biens et services	323	338	338	428	507	451	566	545	639	711	899	991
Transferts et subventions	1,587	1,892	1,827	1,844	2,647	2,932	2,252	2,342	2,556	2,694	3,281	3,614
<i>dont: JIRAMA et ses fournisseurs¹</i>	691	845	380	889	722	895	793
Operations nettes du Trésor ²	110	-635	-698	829	163	28	522	218	215	188	206	228
Dépenses en capital	2,966	3,343	2,955	3,389	5,307	4,898	4,972	5,269	6,705	8,236	8,683	9,668
sur financement intérieur	866	1,450	1,461	644	1,589	1,094	1,183	1,582	1,966	2,605	3,159	3,614
sur financement extérieur	2,100	1,893	1,494	2,745	3,718	3,804	3,789	3,686	4,739	5,630	5,524	6,054
Solde global (base engagement)	-725	-1,956	-1,554	-3,428	-2,669	-2,980	-2,934	-3,348	-4,052	-4,106	-4,436	-5,035
Variation des arriérés domestiques (+ =augmentation)	-116	219	-222	493	-884	18	-300	-300	-196	0	0	0
Solde global (base caisse, dons inclus)	-665	-1,737	-1,776	-2,935	-3,554	-2,961	-3,234	-3,648	-4,248	-4,106	-4,436	-5,035
Solde primaire domestique ³	144	-944	-78	-1,130	469	-266	128	582	1,145	2,037	1,809	1,891
Solde primaire	-369	-1,595	-1,201	-3,081	-2,020	-2,484	-2,271	-2,579	-3,083	-3,226	-3,546	-4,023
Financement total	664	1,737	1,776	2,936	3,554	2,925	3,234	3,648	4,248	4,106	4,436	5,035
Emprunt/Financement à l'étranger (principe de résidence)	649	885	1,304	1,525	2,178	2,092	2,487	3,015	3,392	4,508	4,606	5,313
Emprunts extérieurs (bruts)	883	1,161	1,671	1,954	2,926	2,665	3,149	3,962	4,601	5,648	5,743	6,304
Prêts d'appui budgétaire	5	77	547	0	437	447	749	802	374	385	388	390
Prêts projets	878	1,085	1,124	1,954	2,489	2,218	2,399	3,161	4,228	5,263	5,355	5,914
Amortissement à échéance (-)	-234	-276	-367	-430	-748	-572	-662	-948	-1,209	-1,139	-1,137	-991
Emprunt/Financement intérieur (principe de résidence)	15	851	473	1,412	1,376	832	747	634	856	-402	-169	-278
Secteur monétaire	-31	597	230	950	1,323	167	551	433	650	-614	-387	-502
<i>dont: rétrocession de financement du FMI FFRPC⁴</i>		1,452	267	402	431	289	442	473	0	0	0	0
<i>dont: rétrocession de financement du FMI FFRD</i>							246	657	542	140	0	0
<i>dont: rétrocession de l'allocation de 2021 de DTS</i>					1,100	1,384						
Secteur non-monétaire	-13	-72	-87	-16	53	364	39	44	49	55	61	67
Comptes de correspondants auprès du Trésor (nets)	59	327	330	478	0	302	157	157	157	157	157	157
Appui budgétaire qui reste à programmer ⁵	0	0	0	2	0	-36	0	0	0	0	0	0

Sources : autorités malagasy ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Subventions de fonctionnement et remboursement d'arriérés.

² Dont comptes de tiers, comptes d'opérations commerciales et autres opérations à régulariser.

³ Solde primaire hors investissements financés sur ressources extérieures et dons.

⁴ Décaissements au titre de la FCR en 2020, décaissements au titre de la FEC en 2021-2023 et décaissements au titre de la FEC prévus en 2024-2025 rétrocédés au Trésor par la banque centrale.

⁵ Une valeur négative dénote un déficit de financement à couvrir par une aide budgétaire ou d'autres fonds non encore engagés ou identifiés.

Tableau 3b. Madagascar : opérations budgétaires de l'administration centrale
(en pourcentage du PIB)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
			Est.	Est.	4 ^{ème} revue FEC 2021	Est.	Projections					
Recettes totales et dons	13.9	12.4	10.9	10.9	14.8	13.6	12.9	11.8	12.5	13.2	13.1	13.1
Recettes totales	10.8	9.9	10.3	9.6	13.1	11.4	11.2	11.2	11.9	12.8	13.0	13.0
Recettes fiscales	10.6	9.5	9.9	9.4	12.8	11.1	10.8	10.9	11.6	12.5	12.6	12.7
Impôts domestiques	5.2	5.2	5.5	5.4	5.6	5.4	5.4	5.6	6.0	6.6	6.6	6.6
Taxes sur le commerce international	5.3	4.3	4.4	3.9	7.2	5.7	5.3	5.3	5.6	5.9	6.1	6.1
Recettes non-fiscales	0.3	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4
Dons	3.1	2.5	0.7	1.3	1.7	2.3	1.8	0.6	0.5	0.3	0.1	0.1
Dons courants	0.7	0.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dons en capital	2.4	1.6	0.7	1.3	1.7	2.3	1.8	0.6	0.5	0.3	0.1	0.1
Dépenses totales et prêts nets	15.4	16.4	13.7	16.5	18.6	17.9	16.7	15.7	16.6	16.9	16.8	16.9
Dépenses courantes	9.5	9.6	8.4	11.0	11.1	10.9	10.3	9.7	9.8	9.4	9.6	9.7
Traitements et salaires	4.9	5.6	5.1	5.4	5.5	5.3	5.2	5.3	5.3	5.3	5.3	5.3
Intérêts exigibles	0.7	0.7	0.6	0.6	0.9	0.7	0.8	0.9	1.0	0.8	0.7	0.8
Intérêts extérieurs	0.2	0.2	0.2	0.2	0.5	0.3	0.4	0.3	0.3	0.2	0.2	0.3
Intérêts domestiques	0.5	0.5	0.4	0.3	0.5	0.4	0.5	0.6	0.7	0.6	0.5	0.4
Autres	3.7	4.5	3.9	3.7	4.5	4.8	3.6	3.3	3.3	3.1	3.4	3.4
Biens et services	0.6	0.7	0.6	0.7	0.7	0.6	0.7	0.6	0.7	0.7	0.7	0.7
Transferts et subventions	3.1	3.8	3.3	3.0	3.8	4.2	2.9	2.7	2.6	2.5	2.7	2.7
<i>dont: JIRAMA et ses fournisseurs¹</i>	1.4	1.7	0.7	1.4	1.0	1.3	1.0
Operations nettes du Trésor ²	0.2	-1.3	-1.3	1.3	0.2	0.0	0.7	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Dépenses en capital	5.8	6.8	5.3	5.5	7.5	7.0	6.4	6.0	6.8	7.5	7.1	7.2
sur financement intérieur	1.7	2.9	2.6	1.0	2.3	1.6	1.5	1.8	2.0	2.4	2.6	2.7
sur financement extérieur	4.1	3.8	2.7	4.4	5.3	5.4	4.9	4.2	4.8	5.1	4.5	4.5
Solde global (base engagement)	-1.4	-4.0	-2.8	-5.5	-3.8	-4.3	-3.8	-3.8	-4.1	-3.8	-3.7	-3.8
Variation des arriérés domestiques (+ =augmentation)	-0.2	0.4	-0.4	0.8	-1.3	0.0	-0.4	-0.3	-0.2	0.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse, dons inclus)	-1.3	-3.5	-3.2	-4.7	-5.0	-4.2	-4.1	-4.1	-4.3	-3.8	-3.7	-3.8
Solde primaire domestique ³	0.3	-1.9	-0.1	-1.8	0.7	-0.4	0.2	0.7	1.2	1.9	1.5	1.4
Solde primaire	-0.7	-3.2	-2.2	-5.0	-2.9	-3.6	-2.9	-2.9	-3.1	-2.9	-2.9	-3.0
Financement total	1.3	3.5	3.2	4.7	5.0	4.2	4.1	4.1	4.3	3.8	3.7	3.8
Emprunt/Financement à l'étranger (principe de résidence)	1.3	1.8	2.3	2.5	3.1	3.0	3.2	3.4	3.5	4.1	3.8	4.0
Emprunts extérieurs (bruts)	1.7	2.3	3.0	3.2	4.2	3.8	4.0	4.5	4.7	5.2	4.7	4.7
Prêts d'appui budgétaire	0.0	0.2	1.0	0.0	0.6	0.6	1.0	0.9	0.4	0.4	0.3	0.3
Prêts projets	1.7	2.2	2.0	3.2	3.5	3.2	3.1	3.6	4.3	4.8	4.4	4.4
Amortissement à échéance (-)	-0.5	-0.6	-0.7	-0.7	-1.1	-0.8	-0.8	-1.1	-1.2	-1.0	-0.9	-0.7
Emprunt/Financement intérieur (principe de résidence)	0.0	1.7	0.8	2.3	2.0	1.2	1.0	0.7	0.9	-0.4	-0.1	-0.2
Secteur monétaire	-0.1	1.2	0.4	1.5	1.9	0.2	0.7	0.5	0.7	-0.6	-0.3	-0.4
<i>dont: rétrocession de financement du FMI FFRPC⁴</i>		2.9	0.5	0.6	0.6	0.4	0.6	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>dont: rétrocession de financement du FMI FFRD</i>						0.0	0.3	0.7	0.6	0.1	0.0	0.0
<i>dont: rétrocession de l'allocation de 2021 de DTS</i>					1.6	2.0						
Secteur non-monétaire	0.0	-0.1	-0.2	0.0	0.1	0.5	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1
Comptes de correspondants auprès du Trésor (nets)	0.1	0.7	0.6	0.8	0.0	0.4	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1
Appui budgétaire qui reste à programmer ⁵	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Sources : autorités malagasy ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Subventions de fonctionnement et remboursement d'arriérés.

² Dont comptes de tiers, comptes de commerce extérieur et autres opérations à régulariser.

³ Solde primaire hors investissements financés sur ressources extérieures et dons.

⁴ Décaissements au titre de la FCR en 2020, décaissements au titre de la FEC en 2021-2023 et décaissements au titre de la FEC prévus en 2024-2025 rétrocédés au Trésor par la banque centrale.

⁵ Une valeur négative dénote un déficit de financement à couvrir par une aide budgétaire ou d'autres fonds non encore engagés ou identifiés.

Tableau 4. Madagascar : opérations budgétaires de l'administration centrale
Projections trimestrielles (en milliards d'ariary)

	2021	2022	2023				2024			
	Dec	Dec	Mar	Jun	Sept	Dec	Mar	Jun	Sept	Dec
	Est.	Est.	Est.				Projections			
Recettes totales et dons	6,086	6,772	3,341	4,293	5,812	9,542	2,316	4,983	7,408	10,104
Recettes totales	5,715	5,979	3,341	4,292	5,811	7,956	1,970	4,297	6,375	8,713
Recettes fiscales	5,545	5,797	3,337	4,248	5,720	7,762	1,946	4,202	6,217	8,405
Impôts domestiques	3,081	3,360	1,374	1,762	2,654	3,773	924	2,073	3,042	4,228
Taxes sur le commerce international	2,464	2,436	1,962	2,486	3,065	3,990	1,022	2,129	3,176	4,177
Recettes non-fiscales	170	182	4	44	92	194	24	96	157	308
Dons	371	793	0	0	0	1,586	346	686	1,033	1,390
Dons courants	1	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Dons en capital	370	791	0	0	0	1,586	346	686	1,033	1,390
Dépenses totales et prêts nets	7,641	10,200	2,686	5,657	8,429	12,522	2,719	5,813	8,952	13,037
Dépenses courantes	4,686	6,811	2,197	4,206	5,972	7,624	1,586	3,529	5,392	8,065
Traitements et salaires	2,866	3,364	861	1,791	2,703	3,717	873	1,900	2,901	4,062
Intérêts exigibles	354	346	136	285	387	496	179	345	493	663
Intérêts extérieurs	123	142	38	89	125	187	75	148	223	296
Intérêts domestiques	231	204	99	196	262	309	104	197	270	367
Autres	2,164	2,272	447	1,620	2,234	3,383	402	1,001	1,615	2,818
Biens et services	338	428	81	244	326	451	72	201	352	566
Transferts et subventions	1,827	1,844	367	1,375	1,909	2,932	330	800	1,263	2,252
Opérations nettes du Trésor	-698	829	753	65	647	28	133	283	383	522
Dépenses en capital	2,955	3,389	488	1,451	2,457	4,898	1,133	2,284	3,559	4,972
sur financement intérieur	1,461	644	175	291	713	1,094	177	414	745	1,183
sur financement extérieur	1,494	2,745	313	1,160	1,744	3,804	955	1,870	2,814	3,789
Solde global (base engagement)	-1,554	-3,428	655	-1,365	-2,617	-2,980	-403	-830	-1,544	-2,934
Variation des arriérés domestiques (+ = augmentation)	-222	493	-79	75	461	18	-30	-68	-158	-300
Solde global (base caisse, dons inclus)	-1,776	-2,935	576	-1,290	-2,156	-2,961	-433	-897	-1,702	-3,234
Solde primaire domestique ¹	-78	-1,130	1,105	80	-487	-266	385	699	730	128
Solde primaire	-1,201	-3,081	792	-1,080	-2,231	-2,484	-225	-485	-1,051	-2,271
Financement total	1,776	2,936	640	1,237	2,071	2,925	433	897	1,702	3,234
Emprunt/Financement à l'étranger (principe de résidence)	1,304	1,525	192	881	1,781	2,092	446	851	2,033	2,487
Emprunts extérieurs (bruts)	1,671	1,954	313	1,160	2,191	2,665	609	1,184	2,530	3,149
Prêts d'appui budgétaire	547	0	0	0	447	447	0	0	749	749
Prêts projets	1,124	1,954	313	1,160	1,744	2,218	609	1,184	1,781	2,399
Amortissement à échéance (-)	-367	-430	-121	-279	-410	-572	-163	-333	-496	-662
Emprunt/Financement intérieur (principe de résidence)	473	1,412	447	356	291	832	-13	46	-331	747
Secteur monétaire	230	950	-237	122	-83	167	-68	37	-367	551
<i>dont: rétrocession de financement du FMI FFRPC²</i>	264	400	142	286	286	286	0	216	216	442
<i>dont: rétrocession de financement du FMI FFRD</i>										246
<i>dont: rétrocession de l'allocation de 2021 de DTS</i>	0	0	1,384	1,384	1,384	1,384	0	0	0	0
Secteur non-monétaire	-87	-16	520	83	335	364	56	9	36	39
Comptes de correspondants auprès du Trésor (nets)	330	478	164	152	39	302	0	0	0	157
Appui budgétaire qui reste à programmer ³	0	2	1,216	-52	-85	-36	0	0	0	0

Sources : autorités malagasy ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Solde primaire hors investissements financés sur ressources extérieures et dons.

² Décaissements au titre de la FCR en 2020, décaissements au titre de la FEC en 2021-2023 et décaissements au titre de la FEC prévus en 2024-2025 rétrocédés au Trésor par la banque centrale.

³ Une valeur négative dénote un déficit de financement à couvrir par une aide budgétaire ou d'autres fonds non encore engagés ou identifiés.

Tableau 5a. Madagascar : balance des paiements
(en millions de DTS)

	2019	2020	2021	2022	2023		2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Act.	Act.	Act.	Est.	4 ^{ème} revue FEC 2021 Est.		Projections					
	(En millions de DTS)											
Compte courant	-234	-504	-497	-614	-522	-535	-600	-654	-695	-742	-790	-916
Biens et services	-482	-841	-1,012	-1,049	-880	-956	-1,014	-1,085	-1,160	-1,234	-1,310	-1,482
Balance commerciale des biens	-611	-645	-679	-735	-664	-713	-825	-907	-1,073	-1,193	-1,327	-1,500
Exportations, FAB	1,891	1,402	1,904	2,641	2,790	2,318	2,113	2,558	2,757	3,023	3,326	3,592
<i>dont: Mines</i>	551	262	542	941	1,091	856	724	921	937	985	1,053	1,110
<i>dont: Vanille</i>	423	367	434	400	262	206	77	147	175	228	239	372
Importations, FAB	-2,502	-2,046	-2,583	-3,376	-3,454	-3,031	-2,938	-3,465	-3,830	-4,216	-4,654	-5,093
<i>dont: Importations de pétrole</i>	-403	-256	-339	-599	-546	-479	-493	-516	-540	-594	-654	-686
<i>dont: Importations alimentaires</i>	-327	-324	-464	-525	-501	-432	-442	-474	-510	-550	-593	-592
<i>dont: Importations de biens intermédiaires et Biens d'équipement</i>	-1,014	-810	-1,063	-1,487	-1,609	-1,336	-1,247	-1,539	-1,719	-1,869	-2,051	-2,138
Services (nets)	129	-197	-333	-315	-216	-243	-189	-177	-87	-41	17	19
Recettes	1,036	444	449	836	1,119	898	928	1,013	1,124	1,221	1,334	1,461
<i>dont: Voyages</i>	538	103	69	274	437	432	447	497	560	604	659	722
Paiements	-907	-641	-782	-1,151	-1,335	-1,141	-1,117	-1,190	-1,211	-1,262	-1,317	-1,443
Revenus (nets)	-329	-276	-182	-276	-314	-259	-307	-305	-308	-318	-330	-367
Recettes	44	32	30	37	41	64	76	83	90	98	107	118
Paiements	-373	-308	-213	-313	-355	-323	-384	-388	-398	-416	-437	-484
<i>dont: intérêts sur dette publique</i>	-29	-22	-22	-26	-56	-31	-49	-41	-39	-38	-37	-62
Transferts courants (nets)	578	613	697	711	672	680	721	736	772	810	851	932
Transferts publics	86	105	22	19	26	11	47	49	52	55	58	64
Compte de capital et d'opérations financières	150	370	676	524	472	840	688	664	812	1,000	1,005	1,169
Compte de capital ¹	241	153	68	145	209	268	231	82	77	54	25	20
<i>dont: dons projets¹</i>	241	153	68	145	209	268	231	82	77	54	25	20
Compte d'opérations financières	-52	172	635	395	263	595	458	582	735	946	980	1,149
Investissements directs et de portefeuille	270	180	171	245	194	256	284	304	344	386	420	460
Autres investissements	-322	-9	464	150	69	338	173	278	391	560	560	689
Secteur public	131	158	240	273	370	323	413	468	510	658	668	766
Tirages	182	216	307	351	498	421	522	614	692	825	832	909
Tirages projets ¹	177	201	206	351	423	346	398	490	636	769	776	852
Appui budgétaire ¹	5	15	101	0	74	74	124	124	56	56	56	56
Amortissements	-50	-58	-67	-79	-127	-98	-110	-147	-182	-166	-165	-143
Secteur privé	-244	-122	247	-93	-133	-149	-105	-96	-92	-85	-83	-91
Banques	-12	-95	8	50	54	-78	0	0	0	0	0	0
Autres (dont revenus d'exportation non-rapatriés)	-221	50	-16	21	-115	87	-134	-94	-27	-13	-24	14
Erreurs et omissions	-38	45	-27	-16	0	-23	0	0	0	0	0	0
Solde global	-83	-134	180	-90	-49	305	88	10	117	257	215	253
Financement	83	134	-180	90	49	-305	-88	-10	-117	-257	-215	-253
Crédit du FMI (net)	59	25	34	58	36	12	30	8	-31	-71	-103	-102
Autres actifs, nets (augmentation = -) ²	25	-141	-228	29	13	-371	-158	-120	-167	-207	-112	-150
Autres actifs, nets (augmentation = -) ² sans la FRD				29		-371	-118	-18	-86	-187	-112	-150
Financement exceptionnel-don pour allègement de dette ³	0	6	15	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Financement exceptionnel-décaissement FCR		244										
Ecart de financement résiduel (financement non identifié)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FRD (net)							41	102	81	20	0	0
	(En pourcentage du PIB; sauf indication contraire)											
Postes pour mémoire:												
Dons	3.1	2.5	0.7	1.3	1.7	2.3	1.8	0.6	0.5	0.3	0.1	...
Prêts	1.8	2.3	3.0	3.1	4.2	3.6	4.0	4.5	4.7	5.2	4.7	...
Investissements directs	2.6	1.9	1.7	2.2	1.6	2.2	2.2	2.2	2.3	2.4	2.4	...
Compte courant												
hors transferts officiels nets	-5.4	-7.9	-5.5	-6.7	-6.1	-6.8	-6.4	-5.4	-5.2	-5.0	-4.6	...
dont transferts officiels nets	-2.3	-5.4	-4.9	-5.4	-4.4	-4.5	-4.6	-4.8	-4.7	-4.6	-4.5	...
Le service de la dette (pour cent des exportations de biens)	3.6	2.7	9.1	3.7	2.9	2.9	2.6	3.5	2.9	2.5	2.3	...
Exportations de biens en volume (Variation en pourcentage)	6.5	-18.5	38.7	14.2	15.5	6.6	2.6	11.0	4.9	5.7	8.4	2.0
Importations de biens en volume (Variation en pourcentage)	3.4	-17.8	11.1	3.2	7.7	-5.7	-4.7	20.2	11.5	8.7	8.6	6.3
Réserves brutes officielles (millions de DTS) ⁴	1,196	1,338	1,630	1,601	1,588	1,972	2,130	2,250	2,417	2,625	2,736	2,887
Mois d'importations de biens et services non-facteur	4.2	6.0	5.8	4.2	4.0	5.7	6.3	5.8	5.8	5.8	5.5	5.3
Réserves brutes officielles (millions de DTS) ⁴ (sans FRD)							2,090	2,107	2,193	2,380	2,492	2,642
Mois d'importations de biens et services non-facteur (sans FRD)							6.2	5.4	5.2	5.2	5.0	4.9
Termes de l'échange (variation en pourcentage, détérioration -)	-15.5	-8.6	-13.8	-4.1	-3.5	-13.5	-12.6	11.1	3.7	2.4	0.3	2.4
Taux de change (Ariary/USD, moyenne de la période)	3,618	3,788	3,830	4,096	...	4,430

Sources : autorités malagasy ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Ne comprend que les soutiens extérieurs officiels assortis d'un calendrier de décaissement.

² Accumulation des réserves incluse.

³ Hypothèse d'allègement de la dette jusqu'en avril 2022.

⁴ Le montant des réserves officielles brutes pour 2021 inclut l'allocation de DTS par le FMI.

Tableau 5b. Madagascar : balance des paiements
(en pourcentage du PIB)

	2019	2020	2021	2022	2023		2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Act.	Act.	Act.	Est.	4 ^{ème} revue FEC 2021 Est.		Projections					
Compte courant	-2.3	-5.4	-4.9	-5.4	-4.4	-4.5	-4.6	-4.8	-4.7	-4.6	-4.5	-4.7
Biens et services	-4.7	-9.0	-9.9	-9.3	-7.4	-8.1	-7.8	-8.0	-7.8	-7.7	-7.4	-7.7
Balance commerciale des biens	-6.0	-6.9	-6.6	-6.5	-5.5	-6.0	-6.4	-6.7	-7.3	-7.5	-7.5	-7.8
Exportations, FAB	18.5	15.0	18.6	23.3	23.3	19.6	16.3	18.8	18.7	18.9	18.9	18.6
<i>dont: Mines</i>	5.4	2.8	5.3	8.3	9.1	7.2	5.6	6.8	6.3	6.2	6.0	5.8
<i>dont: Vanille</i>	4.1	3.9	4.2	3.5	2.2	1.7	0.6	1.1	1.2	1.4	1.4	1.9
Importations, FAB	-24.5	-21.8	-25.3	-29.8	-28.8	-25.6	-22.7	-25.4	-25.9	-26.4	-26.4	-26.4
<i>dont: Importations de pétrole</i>	-4.0	-2.7	-3.3	-5.3	-4.6	-4.0	-3.8	-3.8	-3.7	-3.7	-3.7	-3.6
<i>dont: Importations alimentaires</i>	-3.2	-3.5	-4.5	-4.6	-4.2	-3.7	-3.4	-3.5	-3.5	-3.4	-3.4	-3.1
<i>dont: Importations de biens intermédiaires et Biens d'équipement</i>	-9.9	-8.6	-10.4	-13.1	-13.4	-11.3	-9.6	-11.3	-11.6	-11.7	-11.6	-11.1
Services (nets)	1.3	-2.1	-3.3	-2.8	-1.8	-2.1	-1.5	-1.3	-0.6	-0.3	0.1	0.1
Recettes	10.1	4.7	4.4	7.4	9.3	7.6	7.2	7.4	7.6	7.6	7.6	7.6
<i>dont: Voyages</i>	5.3	1.7	0.7	2.4	3.6	3.6	3.5	3.6	3.8	3.8	3.7	3.7
Paievements	-8.9	-6.8	-7.6	-10.2	-11.1	-9.6	-8.6	-8.7	-8.2	-7.9	-7.5	-7.5
Revenus (nets)	-3.2	-2.9	-1.8	-2.4	-2.6	-2.2	-2.4	-2.2	-2.1	-2.0	-1.9	-1.9
Recettes	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6
Paievements	-3.7	-3.3	-2.1	-2.8	-3.0	-2.7	-3.0	-2.8	-2.7	-2.6	-2.5	-2.5
<i>dont: intérêts sur dette publique</i>	-0.3	-0.2	-0.2	-0.2	-0.5	-0.3	-0.4	-0.3	-0.3	-0.2	-0.2	-0.3
Transferts courants (nets)	5.7	6.5	6.8	6.3	5.6	5.7	5.6	5.4	5.2	5.1	4.8	4.8
Transferts publics	0.8	1.1	0.2	0.2	0.2	0.1	0.4	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3
Compte de capital et d'opérations financières	1.5	3.9	6.6	4.6	3.9	7.1	5.3	4.9	5.5	6.3	5.7	6.1
Compte de capital ¹	2.4	1.6	0.7	1.3	1.7	2.3	1.8	0.6	0.5	0.3	0.1	0.1
<i>dont: dons projets¹</i>	2.4	1.6	0.7	1.3	1.7	2.3	1.8	0.6	0.5	0.3	0.1	0.1
Compte d'opérations financières	-0.5	1.8	6.2	3.5	2.2	5.0	3.5	4.3	5.0	5.9	5.6	6.0
Investissements directs et de portefeuille	2.6	1.9	1.7	2.2	1.6	2.2	2.2	2.2	2.3	2.4	2.4	2.4
Autres investissements	-3.2	-0.1	4.5	1.3	0.6	2.9	1.3	2.0	2.6	3.5	3.2	3.6
Secteur public	1.3	1.7	2.3	2.4	3.1	2.7	3.2	3.4	3.5	4.1	3.8	4.0
Tirages	1.8	2.3	3.0	3.1	4.2	3.6	4.0	4.5	4.7	5.2	4.7	4.7
Tirages projets ¹	1.7	2.1	2.0	3.1	3.5	2.9	3.1	3.6	4.3	4.8	4.4	4.4
Appui budgétaire ¹	0.0	0.2	1.0	0.0	0.6	0.6	1.0	0.9	0.4	0.4	0.3	0.3
Amortissements	-0.5	-0.6	-0.7	-0.7	-1.1	-0.8	-0.8	-1.1	-1.2	-1.0	-0.9	-0.7
Secteur privé	-2.4	-1.3	2.4	-0.8	-1.1	-1.3	-0.8	-0.7	-0.6	-0.5	-0.5	-0.5
Banques	-0.1	-1.0	0.1	0.4	0.4	-0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres (dont revenus d'exportation non-rapatriés)	-2.2	0.5	-0.2	0.2	-1.0	0.7	-1.0	-0.7	-0.2	-0.1	-0.1	0.1
Erreurs et omissions	-0.4	0.5	-0.3	-0.1	0.0	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	-0.8	-1.4	1.8	-0.8	-0.4	2.6	0.7	0.1	0.8	1.6	1.2	1.3
Financement	0.8	1.4	-1.8	0.8	0.4	-2.6	-0.7	-0.1	-0.8	-1.6	-1.2	-1.3
Crédit du FMI (net)	0.6	0.3	0.3	0.5	0.3	0.1	0.2	0.1	-0.2	-0.4	-0.6	-0.5
FRD (net)							0.3	0.7	0.6	0.1	0.0	0.0
Autres actifs, nets (augmentation = -) ²	0.2	-1.5	-2.2	0.3	0.1	-3.1	-1.2	-0.9	-1.1	-1.3	-0.6	-0.8
Autres actifs, nets (augmentation = -) ² sans la FRD							-0.9	-0.1	-0.6	-1.2	-0.6	-0.8
Financement exceptionnel-don pour allègement de dette ³	0.0	0.1	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement exceptionnel-décaissement FCR		2.6										
Ecart de financement résiduel (financement non identifié)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Sources : autorités malagasy ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Ne comprend que les soutiens extérieurs officiels assortis d'un calendrier de décaissement.

² Accumulation des réserves incluse.

³ Hypothèse d'allègement de la dette jusqu'en avril 2022.

Tableau 5c. Madagascar : balance des paiements
(en millions de dollars)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Act.	Act.	Act.	Est.	Est.	Projections					
	(En millions de U.S. dollars)										
Compte courant	-323	-701	-707	-822	-714	-798	-871	-928	-993	-1,059	-1,231
Biens et services	-666	-1,172	-1,441	-1,403	-1,275	-1,348	-1,444	-1,549	-1,651	-1,758	-1,991
Balance commerciale des biens											
Exportations, FAB	2,612	1,952	2,712	3,532	3,092	2,808	3,406	3,681	4,044	4,463	4,826
Importations, FAB	-3,456	-2,850	-3,679	-4,514	-4,043	-3,905	-4,614	-5,114	-5,640	-6,244	-6,842
Services (nets)	178	-274	-474	-421	-324	-251	-236	-116	-55	23	25
Recettes	1,431	618	640	1,118	1,198	1,233	1,348	1,501	1,633	1,790	1,963
Paiements	-1,253	-892	-1,113	-1,539	-1,522	-1,484	-1,584	-1,617	-1,688	-1,767	-1,938
Revenus (nets)	-455	-384	-260	-369	-345	-408	-406	-411	-426	-443	-493
Recettes	61	45	43	49	86	101	110	120	131	144	158
Paiements	-516	-429	-303	-419	-431	-510	-516	-531	-557	-587	-651
Transferts courants (nets)	798	854	993	951	907	958	979	1,031	1,084	1,142	1,252
Transferts publics	119	146	32	26	15	62	66	70	73	78	86
Transferts privés	679	709	962	925	892	896	914	961	1,011	1,063	1,166
Compte de capital et d'opérations financières	208	515	963	701	1,120	915	884	1,084	1,337	1,348	1,570
Compte de capital ¹	332	214	97	193	358	306	109	103	72	33	27
<i>dont: dons projets¹</i>	332	214	97	193	358	306	109	103	72	33	27
Compte d'opérations financières	-72	239	905	528	793	608	775	981	1,266	1,315	1,543
Investissements directs et de portefeuille	373	251	244	327	342	378	405	459	516	563	618
Autres investissements	-445	-12	661	201	451	230	370	522	750	752	925
Secteur public	182	220	341	364	430	548	622	681	881	896	1,029
Tirages	251	301	437	470	561	694	818	924	1,103	1,117	1,221
Tirages projets ¹	244	280	294	470	462	529	653	849	1,028	1,041	1,145
Appui budgétaire ¹	7	20	144	0	99	165	165	75	75	75	75
Amortissements	-69	-81	-96	-106	-131	-146	-196	-243	-223	-221	-192
Secteur privé	-337	-170	353	-125	-199	-139	-128	-122	-114	-111	-123
Banques	-16	-132	11	67	-104	0	0	0	0	0	0
Autres (dont revenus d'exportation non-rapatriés)	-306	70	-23	28	116	-178	-125	-36	-17	-32	19
Erreurs et omissions	-53	62	-38	-21	-31	0	0	0	0	0	0
Solde global	-115	-186	256	-121	407	117	13	156	344	289	339
Financement	115	186	-256	121	-407	-117	-13	-156	-344	-289	-339
Crédit du FMI (net)	81	375	48	77	16	40	11	-41	-95	-139	-138
Autres actifs, nets (augmentation = -) ²	34	-197	-325	39	-495	-211	-159	-224	-277	-150	-202
Autres actifs, nets (augmentation = -) ² sans la FRD					-495	-156	-24	-115	-250	-150	-202
Financement exceptionnel-don pour allègement de dette ³	0	8	22	4	0	0	0	0	0	0	0
Financement exceptionnel-décaissement FCR		340									
Ecart de financement résiduel (financement non identifié)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FRD (net)						54	136	109	27	0	0
	(En pourcentage du PIB; sauf indication contraire)										
<i>Postes pour mémoire:</i>											
Réserves brutes officielles (millions de DTS) ⁴	1,650	1,923	2,278	2,128	2,630	2,832	3,001	3,230	3,517	3,674	3,881
Réserves brutes officielles (millions de DTS) ⁴ (sans FRD)						2,777.5	2,810.8	2,930.4	3,189.7	3,345.7	3,552.1
Termes de l'échange (variation en pourcentage, détérioration -)	3618.3	3787.8	3830.0	4096.1
Taux de change (Ariary/USD, moyenne de la période)	14,105	13,051	14,555	15,135	15,790	17,218	18,152	19,727	21,385	23,630	25,921

Sources : autorités malagasy ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Ne comprend que les soutiens extérieurs officiels assortis d'un calendrier de décaissement.

² Accumulation des réserves incluse.

³ Hypothèse d'allègement de la dette jusqu'en avril 2022.

⁴ Le montant des réserves officielles brutes pour 2021 inclut l'allocation de DTS par le FMI.

Tableau 6. Madagascar : comptes monétaires¹
(en milliards d'ariary, sauf indication contraire)

	2019	2020	2021	2022	2023		2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Act.	Act.	Est.	Est.	4 ^{ème} revue FEC 2021		Est.	Projections				
Avoirs extérieurs nets	4,614	4,876	5,018	5,139	6,318	8,437	9,550	10,097	11,301	13,450	15,233	17,358
Avoirs extérieurs nets (BCM)	3,925	3,597	3,691	3,417	4,559	7,134	7,809	8,253	9,366	11,456	13,202	15,289
Avoirs extérieurs nets (Banques commerciales)	689	1,279	1,327	1,722	1,758	1,303	1,741	1,844	1,935	1,994	2,031	2,069
Avoir intérieurs nets	8,045	9,314	10,901	12,976	14,656	11,227	12,542	14,668	16,522	17,694	19,695	21,701
Crédit intérieur	9,125	10,685	12,411	15,122	16,300	14,106	15,921	18,047	20,100	21,272	23,273	25,279
Créances nettes sur l'Etat	2,074	2,893	3,072	4,195	3,792	3,058	3,663	4,392	5,430	5,279	4,943	4,710
BCM ²	757	1,044	1,271	2,407	2,127	784	1,374	2,088	2,863	2,697	2,247	1,901
DMBs	1,256	1,565	1,567	1,380	1,224	1,816	1,821	1,821	2,071	2,071	2,171	2,271
Autres crédits	62	285	234	407	441	459	468	483	497	511	525	538
Crédit à l'économie	7,051	7,792	9,339	10,927	12,508	11,048	12,257	13,655	14,670	15,993	18,331	20,569
Crédit aux entreprises publiques	43	59	54	37	39	37	32	32	32	32	32	32
Crédit au secteur privé	6,980	7,687	9,263	10,816	12,389	10,943	12,182	13,580	14,595	15,918	18,256	20,494
Autres crédits	28	46	22	73	80	68	43	43	43	43	43	43
Autres postes (nets)	-1,080	-1,371	-1,510	-2,146	-1,644	-2,879	-3,374	-3,374	-3,574	-3,574	-3,574	-3,578
BCM	281	183	161	-130	454	-800	-1,002	-1,002	-1,002	-1,002	-1,002	-1,002
Autres	-1,361	-1,554	-1,672	-2,016	-2,098	-2,078	-2,372	-2,372	-2,572	-2,572	-2,572	-2,577
Monnaie et quasi-monnaie (M3)	12,659	14,190	15,919	18,115	20,974	19,664	22,092	24,766	27,823	31,144	34,928	39,058
Dépôts en devises	1,111	1,472	1,519	1,959	1,996	1,854	2,288	2,391	2,482	2,541	2,578	2,616
Masse monétaire (M2)	11,476	12,632	14,318	16,043	18,852	17,678	19,678	22,248	25,215	28,477	32,224	36,316
Dépôts à vue en monnaie locale	4,426	4,866	5,509	6,539	7,640	7,140	7,460	8,454	9,487	10,588	12,035	13,249
Quasi-monnaie dont dépôts à termes	3,735	4,196	4,691	4,986	5,969	5,490	6,325	7,121	7,947	8,826	9,977	11,374
Base monétaire	4,927	5,459	5,863	6,912	8,021	6,788	7,923	8,974	10,462	12,187	13,732	15,723
(Variations en pourcentage de la masse monétaire (M2) de début de l'année)												
Avoir intérieurs nets	11.1	11.1	12.6	14.5	10.5	-10.9	7.4	10.8	8.3	4.6	7.0	6.2
Crédit intérieur	11.3	13.6	13.7	18.9	7.3	-6.3	10.3	10.8	9.2	4.6	7.0	6.2
Créances nettes sur l'Etat (budget)	-0.2	7.1	1.4	7.8	-2.5	-7.1	3.4	3.7	4.7	-0.6	-1.2	-0.7
BCM	-1.8	2.5	1.8	7.9	-1.7	-10.1	3.3	3.6	3.5	-0.7	-1.6	-1.1
DMBs	1.5	2.7	0.0	-1.3	-1.0	2.7	0.0	0.0	1.1	0.0	0.4	0.3
Autres crédits	0.1	1.9	-0.4	1.2	0.2	0.3	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0
Crédit à l'économie	11.5	6.5	12.2	11.1	9.9	0.8	6.8	7.1	4.6	5.2	8.2	6.9
Crédit aux entreprises publiques	0.0	0.1	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Crédit au secteur privé	11.5	6.2	12.5	10.8	9.8	0.8	7.0	7.1	4.6	5.2	8.2	6.9
Autres crédits	0.0	0.2	-0.2	0.4	0.0	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres postes (nets, actif = +)	-0.2	-2.5	-1.1	-4.4	3.1	-4.6	-2.8	0.0	-0.9	0.0	0.0	0.0
(Variation annuelle en pourcentage)												
Broad money (M2)	8.9	10.1	13.3	12.0	17.5	10.2	11.3	13.1	13.3	12.9	13.2	12.7
Monnaie en circulation / Circulation fiduciaire	-2.2	7.7	15.3	9.7	16.0	11.7	16.7	13.3	16.6	16.5	12.7	14.5
Dépôts à vue en monnaie locale	20.0	9.9	13.2	18.7	16.8	9.2	4.5	13.3	12.2	11.6	13.7	10.1
Quasi-monnaie en monnaie locale	8.0	12.3	11.8	6.3	19.7	10.1	15.2	12.6	11.6	11.1	13.0	14.0
Crédit au secteur privé (en termes nominaux)	21.1	10.1	20.5	16.8	14.5	1.2	11.3	11.5	7.5	9.1	14.7	12.3
Crédit au secteur privé (en termes réels)	17.1	5.6	14.3	5.9	5.2	-6.3	3.5	4.0	0.4	2.4	8.5	6.3
<i>Memorandum items:</i>												
Crédit au secteur privé (en pourcentage du PIB)	13.7	15.6	16.6	17.4	17.6	15.6	15.6	15.4	14.8	14.5	15.0	15.3
Multiplicateur de la base monétaire (M3/réserves)	2.6	2.6	2.7	2.6	2.6	2.9	2.8	2.8	2.7	2.6	2.5	2.5
Vitesse de circulation (PIB/fin-de-période M3)	4.0	3.5	3.5	3.4	3.4	3.6	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5	3.4

Sources : autorités malagasy ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Fin de période.

² Les fortes augmentations en 2020 et 2021 reflètent les décaissements au titre de la FCR et les décaissements au titre de la FEC rétrocedés au Trésor par la banque centrale.

Tableau 7. Madagascar : bilan de la banque centrale¹

(en milliards d'ariary, sauf indication contraire)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024			
	Dec	Dec	Dec	Dec	Dec	Mar	Jun	Sep	Dec
	Act.	Act.	Act.	Act.	Est.	Est.	Projections		
Avoirs extérieurs nets	3,925	3,597	3,691	3,417	7,134	6,593	6,858	7,694	7,809
Actifs bruts en devises étrangères	5,977	7,370	9,024	9,508	12,098	11,212	11,804	12,655	13,292
Passifs bruts en devises étrangères	-2,052	-3,772	-5,333	-6,091	-4,965	-4,619	-4,946	-4,961	-5,483
Avoir intérieurs nets	1,002	1,862	2,172	3,495	-346	530	520	82	114
Créances sur l'Etat (nettes)	757	1,044	1,271	2,407	784	1,244	1,580	1,342	1,374
Créances sur le gouvernement central	1,103	2,331	2,576	3,379	3,693	3,183	3,735	3,861	4,414
Avances statutaires	85	0	0	287	344	49	285	385	385
Dettes titrisées (bons du Trésor / BTA)	701	658	615	572	529	518	508	498	488
Les effets escomptés de change	8	0	0	0	0	0	0	0	0
Rétrocession de fonds	308	1,671	1,960	2,519	2,614	2,614	2,941	2,976	3,539
Autres crédits	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Dépôts de l'Etat	-347	-1,287	-1,305	-972	-2,909	-1,939	-2,155	-2,518	-3,039
Créances sur d'autres secteurs	23	26	28	34	35	35	35	35	35
Créances sur les banques (+ = injection)	-58	609	711	1,185	-365	-293	-293	-293	-293
Autres postes (nets; actif +)	281	183	161	-130	-800	-456	-802	-1,002	-1,002
Base monétaire	4,927	5,459	5,863	6,912	6,788	7,128	7,382	7,781	7,928
Monnaie en circulation / Circulation fiduciaire	3,315	3,570	4,117	4,518	5,048	4,939	5,487	5,783	5,892
Monnaie dans les banques	335	354	366	419	474	411	517	547	558
Dépôts	51	66	76	87	90	91	91	91	91
	(Flux annuels cumulatifs, sauf indication contraire)								
<i>Postes pour mémoire:</i>									
Avoirs extérieurs nets	-282	-328	94	-274	3,717	2,902	3,167	4,003	4,118
Base monétaire	-225	532	403	1,050	-124	1,265	1,520	1,919	2,065
Taux de change (Ariary/DTS, fin de période)	5,016	5,509	5,538	5,938	6,135
Avoirs extérieurs nets (millions de DTS, stock)	784	653	666	575	1,163	1,143	1,141	1,257	1,252

Sources : autorités malagasy ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Fin de période.

Tableau 8. Madagascar : principaux indicateurs de solidité financière
(ratios en pourcentage, sauf indication contraire)

	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2023	2023	2024
	Dec	Dec	Dec	Dec	Mar	Jun	Sep	Dec	Mar
Fonds propres									
Fonds propres/actifs pondérés par le risque	13.4	11.9	11.0	11.2	11.2	11.9	12.6	12.4	12.8
Fonds propres de base/actifs pondérés par le risque	11.6	11.9	11.0	10.4	10.4	11.1	11.6	11.4	11.8
Tier 1 sur actifs	6.8	6.9	6.7	6.3	6.4	6.8	7.1	7.1	7.1
Prêts improductifs nets moins provisionnement/fonds propres	22.0	32.6	42.0	36.4	36.7	33.4	24.0	24.3	26.7
Qualité des actifs									
Prêts improductifs sur total des prêts	7.3	8.5	9.1	8.0	8.2	7.9	7.0	7.6	7.9
Bénéfices et rentabilité									
Retour sur actifs	4.0	3.2	3.5	3.6	3.9	4.2	4.4	4.5	4.7
Retour sur fonds propres	31.1	25.9	28.7	29.7	30.9	33.2	34.8	34.9	31.3
Marge d'intérêt sur produit brut	60.6	60.2	51.3	50.8	51.2	51.3	55.0	54.7	56.8
Charges hors intérêts sur produit brut	54.2	56.0	58.4	57.4	54.8	54.1	52.3	53.0	55.5
Produit des transactions / produit brut	5.7	6.5	8.3	8.7	7.8	7.7	7.4	7.6	7.7
Charges de personnels / charges hors intérêt	32.9	31.9	26.1	25.6	26.2	26.5	26.4	25.6	25.0
Liquidités									
Liquidités / total des actifs	34.9	35.5	33.7	29.8	29.2	29.6	29.6	31.7	32.3
Actifs liquides/passifs à court terme	49.8	49.7	48.9	43.4	43.6	44.5	44.7	47.9	49.5
Dépôt de la clientèle / total des prêts (non interbancaire)	131.1	131.9	121.8	116.8	116.8	121.9	123.8	123.6	126.9
Sensibilité aux risques du marché									
Position de change nette / fonds propres	53.8	7.5	7.8	7.9	10.2	10.7	14.0	9.1	11.1
Ecart entre les taux plafond et plancher interbancaire (point de base)	1,065	1,025	934	966	923	944	1,022	1,037	1,074
Prêts libellés en monnaie étrangère / total des prêts	11.7	11.8	11.6	18.3	14.9	16.5	17.2	15.6	16.1
Passifs libellés en monnaie étrangère / total des passifs	14.9	15.9	14.9	17.6	16.6	16.6	16.7	15.5	16.2

Source : autorités malagasy.

¹ Les ratios ne concernent que le secteur bancaire.

Tableau 9. Madagascar : besoins et sources de financement extérieur, 2022–2027
(en millions de dollars)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Total des besoins de financement	1,132	904	1,319	1,406	1,468	1,490
Déficit du compte courant (hors dons budgétaires)	822	714	798	871	928	993
Remboursement net de la dette du secteur privé	192	95	139	128	122	114
Remboursement de la dette publique	106	131	146	196	243	223
Remboursements au FMI	21	50	58	87	139	144
Autres (dont revenus d'exportation non-rapatriés)	-7	-85	178	125	36	17
Financement disponible	995	1,162	1,213	1,166	1,410	1,616
Investissements directs et de portefeuille	327	342	378	405	459	516
L'appui du projets	663	820	835	761	951	1,100
Dons projets	193	358	306	109	103	72
Tirages Projets	470	462	529	653	849	1,028
Remise de dette	4	0	0	0	0	0
Appui budgétaire qui reste à programmer avant accumulation de réserves	137	-258	106	239	58	-126
Changement net avoirs extérieurs nets (hors FRD)	-39	495	156	24	115	250
Appui budgétaire qui reste à programmer après accumulation de réserves	98	237	263	263	173	124
Utilisation crédits FMI	98	65	97	98	98	49
Autres financements exceptionnels	0	99	165	165	75	75
Appui budgétaire sous forme de prêts	0	99	165	165	75	75
Appui budgétaire sous forme de dons	0	0	0	0	0	0
<i>Postes pour mémoire:</i>						
Part du FMI dans l'appui budgétaire après accumulation de réserves	100%	28%	37%	37%	57%	39%
FRD			54	136	109	27
Réserves officielles brutes (en millions de DTS)	2141	2631	2831	2996	3228	3511
Réserves officielles brutes (en millions de DTS), hors FRD	2141	2631	2777	2806	2929	3184

Sources : autorités malagasy ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 10. Madagascar : décomposition de la dette publique et du service de la dette par créancier¹

	Encours de la dette (fin de période)			Service de la dette					
	2023			2023	2024	2025	2023	2024	2025
	(En dollars)	(En % de la dette totale)	(En % du PIB)	(En dollars)	(En dollars)	(En dollars)	(En % du PIB)	(En % du PIB)	(En % du PIB)
Total	8,499,846,294	100.00	55.57	974,286,866	901,726,750	475,677,394	6.37	5.91	3.05
External	5,457,522,579	64.21	35.68	199,828,964	212,935,309	231,029,546	1.31	1.40	1.48
Créanciers multilatéraux ²	4,290,082,396	50.47	28.05	135,971,773	156,083,577	174,119,603	0.89	1.02	1.12
FMI	1,085,675,471	12.77	7.10	-	-	-	-	-	-
Banque mondiale	2,213,755,002	26.04	14.47	-	-	-	-	-	-
BASD/BAFD/BID	550,999,304	6.48	3.60	-	-	-	-	-	-
Autres créanciers multilatéraux	439,652,620	5.17	2.87	-	-	-	-	-	-
dont : Fonds international pour le développement de l'agriculture	140,309,167	1.65	0.92	-	-	-	-	-	-
Banque européenne d'investissement	121,227,388	1.43	0.79	-	-	-	-	-	-
Créanciers bilatéraux	903,743,341	10.63	5.91	28,442,047	28,127,058	37,518,970	0.19	0.18	0.24
Club de Paris	363,823,510	4.28	2.38	-	-	-	0.00	0.00	0.00
dont : Agence française de développement	144,924,062	1.71	0.95	-	-	-	-	-	-
Agence japonaise de coopération internationale	161,976,857	1.91	1.06	-	-	-	-	-	-
Pays non membres du club de Paris	539,919,830	6.35	3.53	-	-	-	0.00	0.00	0.00
dont : Banque d'exportation et d'importation de Chine	311,602,808	3.67	2.04	-	-	-	-	-	-
Fonds du Koweït	16,660,154	0.20	0.11	-	-	-	-	-	-
Obligations	0	0	-	-	-	-	-	-	-
Créanciers commerciaux	79,809,716	0.94	0.52	35,415,144	28,724,673	19,390,973	0.23	0.19	0.12
dont : Deutsche Bank	67,193,514	0.79	0.44	-	-	-	-	-	-
Consorz GIFIEX	18,980,390	0.22	0.12	-	-	-	-	-	-
Autres créanciers internationaux (dette des entreprises publiques)	181,000,000	2	1.18	-	-	-	-	-	-
Dette publique intérieure	3,042,323,715	35.79	19.89	774,457,902	688,791,442	244,647,848	5.06	4.51	1.57
Détenue par les résidents, total	3,042,323,715	35.79	19.89	774,457,902	688,791,442	244,647,848	5.06	4.51	1.57
Détenue par les non-résidents, total	0	0	-	-	-	-	-	-	-
Bons du Trésor	126,578,333	1.49	0.83	253,098,010	108,491,514	-	1.65	0.71	0.00
Obligations	860,154,226	10.12	5.62	262,806,502	481,161,770	230,567,475	1.72	3.15	1.48
Crédits	183,592,903	2.16	1.20	84,421,537	99,138,157	14,080,373	0.55	0.65	0.09
Arriérés	174,131,853	2.05	1.14	174,131,853	-	-	1.14	0.00	0.00
Entreprises publiques	1,697,866,400.43	19.98	11.10	-	-	-	-	-	-
Postes pour mémoire :									
Dette garantie ³	0	0	-	-	-	-	-	-	-
dont : Liée	0	0	-	-	-	-	-	-	-
dont : Non liée	0	0	-	-	-	-	-	-	-
Passifs conditionnels	3,209,193.02	-	-	-	-	-	-	-	-
dont : Garanties publiques	3,209,193.02	-	-	-	-	-	-	-	-
dont : Autres passifs conditionnels explicites ⁴	0	-	-	-	-	-	-	-	-
PIB nominal	15,789,874,739	-	-	15,789,874,739	17,218,104,496	18,151,672,464	-	-	-

Sources : autorités nationales ; estimations des services du FMI.

¹ Données communiquées par les autorités nationales suivant leur classification des créanciers, y compris officiels et commerciaux.

² Les créanciers multilatéraux sont simplement des institutions ayant plus d'un actionnaire officiel et ne correspondent pas forcément à la classification des créanciers dans les politiques du FMI (politique de prêt aux pays en situation d'arriérés, par exemple).

³ Une dette est garantie lorsque le créancier a des droits sur un actif ou un flux de revenus qui lui permettraient, si l'emprunteur ne respecte pas ses obligations de remboursement, d'utiliser l'actif ou le flux de revenus pour assurer le remboursement de la dette. Un prêt est garanti lorsque l'emprunteur met en gage certains actifs existants ou certains effets futurs à recevoir contre le remboursement du prêt. Une garantie est « non liée » lorsqu'elle n'a aucun rapport avec un projet financé par l'emprunt. Exemple : un emprunt visant à financer le déficit budgétaire, garanti par des recettes pétrolières. Voir la note commune du FMI et de la Banque mondiale rédigée pour le G20 intitulée « *Collateralized Transactions: Key Considerations for Public Lenders and Borrowers* » pour une analyse des questions soulevées par les garanties.

⁴ Comprend les autres garanties ponctuelles non incluses dans la dette garantie par l'État (lignes de crédit par exemple) et les autres passifs conditionnels explicites non classés ailleurs (créances juridiques potentielles et paiements résultant d'accords de PPP par exemple).

Tableau 11. Madagascar : programme prévisionnel d'emprunts extérieurs, sur une base contractuelle
(en millions de dollars)

Dette extérieure publique et garantie par le public	Volume de la nouvelle dette		VA de la nouvelle dette (fins du programme)	
	Millions USD	Pour cent	Millions USD	Pour cent
Par sources de financement par emprunt	1,338	100	681	100
<i>Dette concessionnelle, dont</i>	896	67	358	53
Dette multilatérale	737	55	291	43
Dette bilatérale	159	12	68	10
Autre	0	0	0	0
<i>La dette non concessionnelle, dont</i>	442	33	322	47
Semi-concessionnel	358	27	239	35
Conditions commerciales	83	6	83	12
Par type de créancier	1,338	100	681	100
Multilatéral	855	64	397	58
Bilatéral - Club de Paris	156	12	66	10
Bilatéral - Non-Club de Paris	327	24	218	32
Autre	0	0	0	0
Utilisation du financement par emprunt	1,338	100	681	100
Infrastructure	0	0	0	0
Dépenses sociales	0	0	0	0
Financement du budget	167	12	52	8
Autre	1,171	87.5	629	92.4

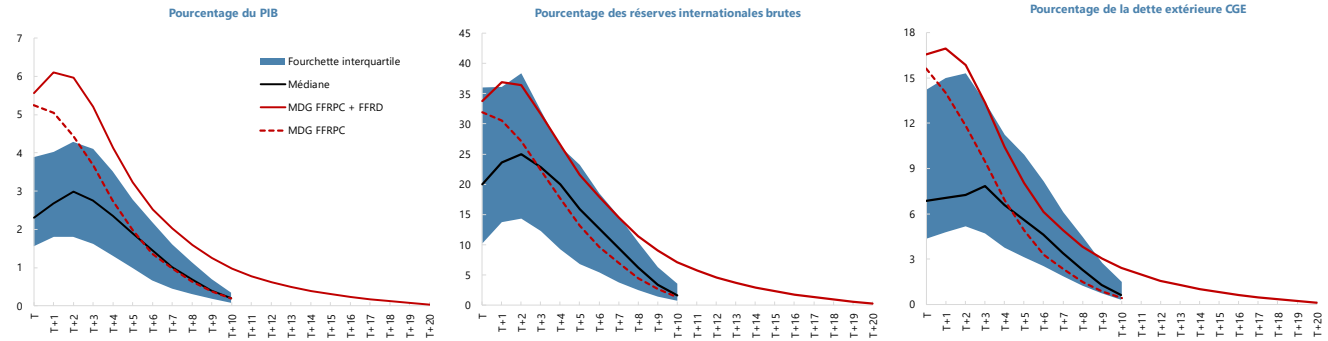
Sources : autorités malagasy ; projections des services du FMI.

Tableau 12. Madagascar : proposition de calendrier des décaissements et des revues des accords au titre de la FEC et de la FRD

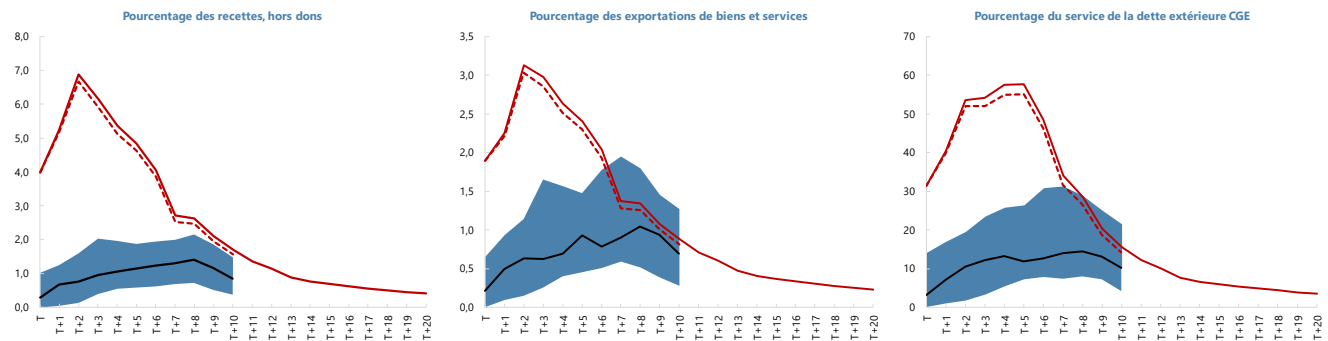
Date de disponibilité	Décaissement FEC		Conditions de décaissement
	(en pourcentage du quota)	(en millions de DTS)	
21 juin 2024	15.0	36.66	Approbation de l'arrangement par le conseil
30 novembre 2024	15.0	36.66	Achèvement du premier examen par le Conseil d'administration sur la base du respect des critères de
30 mai 2025	15.0	36.66	Achèvement par le Conseil d'administration de la deuxième revue sur la base du respect des critères de performance pour
30 novembre 2025	15.0	36.66	Achèvement du troisième examen par le Conseil sur la base du respect des critères de performance pour fin juin 2025
30 mai 2026	15.0	36.66	Achèvement du quatrième examen par le Conseil sur la base du respect des critères de performance pour fin décembre 2025
30 novembre 2026	15.0	36.66	Achèvement par le Conseil d'administration de la cinquième revue sur la base du respect des critères de performance pour
30 mai 2027	15.0	36.66	Achèvement par le Conseil d'administration de la sixième revue sur la base du respect des critères de performance pour fin
Total	105.0	256.62	
<hr/>			
Date de disponibilité	Décaissement FRD		Conditions de décaissement
	(en pourcentage du quota)	(en millions de DTS)	
30 novembre 2024	8.333	20.366	Mise en oeuvre de la mesure de réforme 1
	8.333	20.366	Mise en oeuvre de la mesure de réforme 2
30 mai 2025	8.333	20.366	Mise en oeuvre de la mesure de réforme 6
	8.333	20.366	Mise en oeuvre de la mesure de réforme 10
30 novembre 2025	8.333	20.366	Mise en oeuvre de la mesure de réforme 4
	8.333	20.366	Mise en oeuvre de la mesure de réforme 5
	8.333	20.366	Mise en oeuvre de la mesure de réforme 11
30 mai 2026	8.333	20.366	Mise en oeuvre de la mesure de réforme 7
	8.333	20.366	Mise en oeuvre de la mesure de réforme 9
30 novembre 2026	8.333	20.366	Mise en oeuvre de la mesure de réforme 3
	8.333	20.366	Mise en oeuvre de la mesure de réforme 8
30 mai 2027	8.333	20.374	Mise en oeuvre de la mesure de réforme 12
Total	100.0	244.40	
<hr/>			
<i>Poste pour mémoire:</i>			
Quota		244.40	
<hr/>			
Source : services du FMI.			

Tableau 13. Madagascar : indicateurs de la capacité à rembourser par rapport aux accords donnant accès aux tranches supérieures de crédit approuvés pour les pays admissibles aux concours du fonds fiduciaire RPC
(en pourcentage de la variable indiquée)

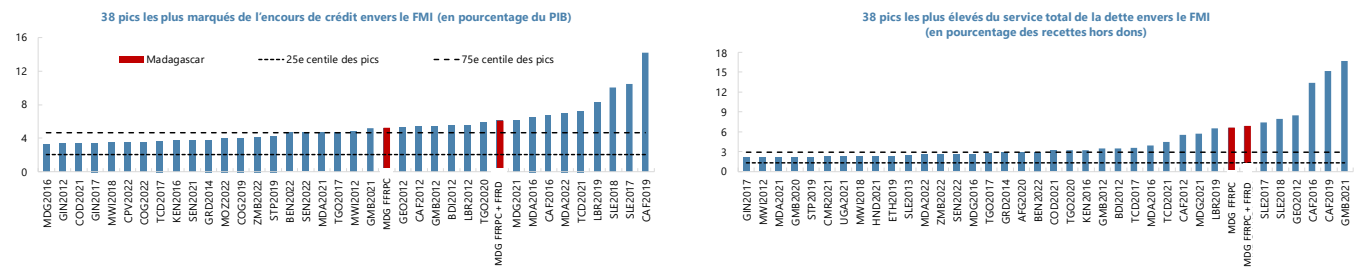
A. Encours total du crédit envers le FMI



B. Total du service de la dette envers le FMI



C. Pics les plus élevés



- Notes :
- 1) T = date d'approbation de l'accord. CGE = dette contractée et garantie par l'État.
 - 2) Les lignes ou barres rouges représentent l'indicateur de la capacité à rembourser pour l'accord concerné.
 - 3) Les barres de la médiane, de l'écart interquartile et du comparateur représentent tous les accords donnant accès aux tranches supérieures de crédit (financements mixtes compris) approuvés pour les pays admissibles aux concours du fonds fiduciaire RPC entre 2012 et 2022.
 - 4) Les pays admissibles aux concours du fonds fiduciaire RPC qui font partie du groupe témoin et qui bénéficient de plusieurs accords sont enregistrés individuellement dans la base de données.
 - 5) La série de comparaison porte sur les accords au titre du fonds fiduciaire RPC et s'étend jusqu'à T+10.
 - 6) Les obligations liées au service de la dette envers le FMI rendent compte des paiements prospectifs, y compris pour l'année en cours.
 - 7) Dans le cas des pays à financement mixte, les lignes/barres rouges renvoient à la combinaison fonds fiduciaire RPC + CRG. 7) Dans le cas du FFRD, les lignes/barres rouges renvoient à la combinaison fonds fiduciaire RPC + CRG + FFRD.

Tableau 14. Madagascar : indicateurs de la capacité à rembourser le FMI

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044
(Millions de DTS)																					
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants																					
Principal	43.6	65.3	103.9	107.4	103.4	98.8	74.0	29.3	19.6	4.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Commissions et intérêts	14.0	13.9	13.9	13.9	13.9	13.9	13.9	13.9	13.9	13.9	13.9	13.9	13.9	13.9	13.9	13.9	13.9	13.9	13.9	13.9	13.9
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants et futurs																					
Principal	43.6	65.3	103.9	107.4	103.4	102.5	92.3	62.3	67.2	56.2	47.7	39.1	34.6	27.1	24.4	24.4	24.4	24.4	24.4	24.4	24.4
FFRPC	43.6	65.3	103.9	107.4	103.4	102.5	92.3	62.3	67.2	56.2	47.7	33.0	18.3	3.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
FFRD	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	6.1	16.3	23.4	24.4	24.4	24.4	24.4	24.4	24.4	24.4
Commissions et intérêts	14.0	15.2	17.5	19.1	19.4	19.4	19.4	19.4	19.4	19.4	19.4	19.4	19.2	18.8	18.3	17.7	17.2	16.6	16.1	15.5	15.0
Obligations totales sur la base des crédits existants et futurs																					
En millions de DTS	57.6	80.5	121.4	126.5	122.8	121.9	111.8	81.7	86.6	75.6	67.1	58.5	53.9	45.9	42.7	42.2	41.6	41.1	40.5	40.0	39.4
en milliards d'Ariary	347	519	807	866	847	846	779	572	609	534	476	417	385	330	308	306	303	300	297	295	292
En pourcentage des exportations de biens et de services	1.9	2.3	3.1	3.0	2.6	2.4	2.0	1.4	1.3	1.1	0.9	0.7	0.6	0.5	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2
En pourcentage du service de la dette	8.1	13.3	16.5	18.9	17.8	15.3	13.8	9.4	8.7	6.7	5.3	4.1	3.5	2.7	2.3	2.0	1.8	1.7	1.5	1.4	1.2
En pourcentage du PIB	0.4	0.6	0.8	0.8	0.7	0.6	0.5	0.4	0.3	0.3	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
En pourcentage des recettes publiques	4.0	5.3	6.9	6.2	5.4	4.9	4.1	2.7	2.6	2.1	1.7	1.4	1.1	0.9	0.8	0.7	0.6	0.6	0.5	0.5	0.4
En pourcentage de la quote-part	23.6	32.9	49.7	51.8	50.2	49.9	45.7	33.4	35.5	30.9	27.4	23.9	22.0	18.8	17.5	17.3	17.0	16.8	16.6	16.4	16.1
Encours totaux des crédits du FMI sur la base des tirages existants et futurs																					
En millions de DTS	720.5	830.4	881.3	831.0	727.6	625.1	532.8	470.5	403.3	347.0	299.4	260.3	225.7	198.6	174.1	149.7	125.3	100.8	76.4	51.9	27.5
FFRPC	679.8	687.8	657.3	586.6	483.2	380.7	288.4	226.1	158.9	102.6	55.0	22.0	3.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
FFRD	40.7	142.6	224.0	244.4	244.4	244.4	244.4	244.4	244.4	244.4	238.3	222.0	198.6	174.1	149.7	125.3	100.8	76.4	51.9	27.5	
en milliards d'Ariary	4,343	5,355	5,863	5,690	5,020	4,337	3,713	3,293	2,835	2,450	2,123	1,854	1,614	1,427	1,256	1,085	912	737	561	383	204
En pourcentage des exportations de biens et de services	23.7	23.3	22.7	19.6	15.6	12.4	9.7	7.9	6.3	5.0	3.9	3.2	2.5	2.1	1.7	1.3	1.0	0.8	0.5	0.3	0.2
En pourcentage du service de la dette	101.5	136.8	120.1	124.3	105.3	78.6	65.8	54.0	40.4	30.5	23.5	18.5	14.5	11.5	9.3	7.2	5.5	4.1	2.9	1.8	0.9
En pourcentage du PIB	5.6	6.1	6.0	5.2	4.1	3.2	2.5	2.0	1.6	1.3	1.0	0.8	0.6	0.5	0.4	0.3	0.2	0.2	0.1	0.1	0.0
En pourcentage des recettes publiques	49.8	54.2	50.0	40.5	31.8	24.9	19.4	15.6	12.3	9.6	7.6	6.0	4.8	3.9	3.1	2.4	1.9	1.4	0.9	0.6	0.3
En pourcentage de la quote-part	294.8	339.8	360.6	340.0	297.7	255.8	218.0	192.5	165.0	142.0	122.5	106.5	92.3	81.3	71.3	61.3	51.3	41.3	31.3	21.3	11.3
FFRPC	278.2	281.4	268.9	240.0	197.7	155.8	118.0	92.5	65.0	42.0	22.5	9.0	1.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
FFRD	16.7	58.3	91.7	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	97.5	90.8	81.3	71.3	61.3	51.3	41.3	31.3	21.3	11.3
Utilisation nette des crédits du FMI (millions de DTS)	70.5	109.9	50.9	-50.3	-103.4	-102.5	-92.3	-62.3	-67.2	-56.2	-47.7	-39.1	-34.6	-27.1	-24.4	-24.4	-24.4	-24.4	-24.4	-24.4	-24.4
Décaissements	114.1	175.2	154.8	57.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
FFRPC	73.3	73.3	73.3	36.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
FFRD	40.7	101.8	81.5	20.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursements et rachats	43.6	65.3	103.9	107.4	103.4	102.5	92.3	62.3	67.2	56.2	47.7	39.1	34.6	27.1	24.4	24.4	24.4	24.4	24.4	24.4	24.4
FFRPC	43.6	65.3	103.9	107.4	103.4	102.5	92.3	62.3	67.2	56.2	47.7	33.0	18.3	3.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
FFRD	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	6.1	16.3	23.4	24.4	24.4	24.4	24.4	24.4	24.4	24.4
(Milliards d'Ariary, sauf indication contraire)																					
Postes pour mémoire:																					
Exportations de biens et services (millions de DTS)	3,041	3,571	3,881	4,244	4,660	5,054	5,480	5,943	6,445	6,990	7,581	8,223	8,919	9,675	10,495	11,385	12,351	13,399	14,538	15,773	17,125
Service de la dette	4,278.9	3,913.0	4,882.1	4,576.5	4,767.9	5,519.8	5,640.9	6,094.8	7,007.8	8,021.1	9,020.3	10,045.5	11,131.0	12,362.0	13,569.1	15,028.5	16,452.4	18,136.4	19,365.6	21,274.4	23,393.7
PIB nominal (aux prix du marché)	78,106	87,911	98,285	109,460	121,502	133,864	147,247	161,987	178,183	195,998	215,595	237,151	260,863	286,946	315,637	347,198	381,914	420,101	462,107	508,313	560,159
Recettes publiques	8,713	9,885	11,730	14,037	15,794	17,433	19,152	21,050	23,125	25,402	27,904	30,655	33,677	36,994	40,638	44,640	49,032	53,860	59,161	64,983	71,462
Quota (millions de DTS)	244.4	244.4	244.4	244.4	244.4	244.4	244.4	244.4	244.4	244.4	244.4	244.4	244.4	244.4	244.4	244.4	244.4	244.4	244.4	244.4	244.4

Source : projections des services du FMI.

Tableau 15. Madagascar : calendrier des mesures de réforme proposées au titre de la FRD

	1 ^{re} revue FEC/FRD (novembre 2024)	2 ^e revue FEC/FRD (mai 2025)	3 ^e revue FEC/FRD (novembre 2025)	4 ^e revue FEC/FRD (mai 2026)	5 ^e revue FEC/FRD (novembre 2026)	6 ^e revue FEC/FRD (mai 2027)	Opérations synergiques de la Banque mondiale de politique de développement Financement de projets d'investissement
<p>Domaine de réforme 1 : Renforcer la gouvernance et intégrer le programme d'action climatique dans les procédures de GFP/GIP.</p>	<p>MR 1 (gouvernance climatique). Adopter un décret précisant que le mandat du Comité interministériel pour l'environnement (CIME) couvre toutes les politiques climatiques. Ce décret prévoirait notamment i) que le CIME est présidé par Premier ministre, ii) des réunions semestrielles et la publication de rapports pour le suivi de la mise en œuvre, iii) un secrétariat technique partagé entre le MEDD et le MEF.</p> <p>MR 2 (cade de GIP). Prendre un nouveau décret sur les évaluations d'impact environnemental pour remplacer le décret de 2004 relatif à la mise en compatibilité des investissements avec l'environnement (MECIE) et adopter et publier des critères de hiérarchisation et de sélection des projets d'investissement comprenant des éléments liés au changement climatique (adaptation).</p>		<p>MR 4 (marquage du budget climatique). Adapter la classification budgétaire pour permettre le marquage des dépenses d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique et annexer un premier état du budget climatique à la proposition de budget du gouvernement pour 2026.</p>		<p>MR 3 (mise en œuvre de la GIP). Adopter un décret rendant obligatoire la production annuelle d'un document budgétaire énumérant les projets sélectionnés pour le programme d'investissements publics et expliquant comment les critères de sélection ont été appliqués, notamment en ce qui concerne les critères liés à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets et produire un premier rapport conformément à cette obligation.</p>		<p>DPO programmatique pour une croissance équitable et résiliente à Madagascar (2023-25) : vise à atténuer les risques climatiques auxquels Madagascar est exposé par une gestion budgétaire adaptée au changement climatique et décentralisée. Le DPO soutient les réformes visant à conforter la résilience macroéconomique, notamment l'adoption et l'amélioration d'un décret fixant les critères de sélection – dont le changement climatique – pour la hiérarchisation des projets d'investissement public.</p>
<p>Domaine de réforme 2 : Améliorer l'adaptation au changement climatique et renforcer la résilience aux catastrophes naturelles.</p>		<p>MR 6 (gestion des risques de catastrophes). Approuver les règlements d'application nécessaires pour simplifier les procédures de GFP concernant les dépenses liées aux catastrophes et mettre en service le Fonds national de contingence (FNC) tout en assurant une transparence suffisante et en déclarant les dépenses pour chaque type d'aléa sélectionné.</p>	<p>MR 5 (gouvernance de l'eau). Approuver en Conseil des ministres un projet de loi actualisant le code de l'eau de 1998 afin d'intégrer le changement climatique dans la politique générale de l'eau et de renforcer le cadre général d'action pour une gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), notamment en renforçant le cadre institutionnel de l'Autorité nationale de l'eau et de l'assainissement (ANDEA).</p>				
<p>Domaine de réforme 3 : Soutenir les efforts pour freiner la croissance des émissions de GES.</p>			<p>MR 7 (prix de l'énergie et subventions). Supprimer l'intégralité des subventions aux carburants.</p>		<p>MR 8 (taxation des carburants). Augmenter progressivement les accises et autres droits sur le diesel pour les aligner sur le niveau applicable à l'essence.</p>		<p>Le Programme de financement de la transition vers la cuisson propre à l'éthanol de Madagascar (P154440) vise à développer l'utilisation domestique des réchauds à l'éthanol afin de réduire les émissions de GES.</p> <p>Le Programme de réduction des émissions de carbone Atiala-Atsinanana (P167725) vise à payer l'entité de programme pour des réductions des émissions mesurées, déclarées et vérifiées résultant du recul de la déforestation et de la dégradation des forêts et de l'amélioration des stocks de carbone forestier (REDD+) à l'échelle nationale à Madagascar, ces paiements étant distribués conformément à un plan de partage des bénéfices convenu.</p> <p>Le Projet de développement de l'accès à l'électricité à moindre coût (LEAD) (P163870) et le Projet de connectivité numérique et énergétique pour l'inclusion à Madagascar (P178701) mettent en place des solutions d'énergie renouvelable sur réseau.</p>
<p>Domaine de réforme 4 : Renforcer la protection des forêts et de la biodiversité</p>		<p>MR 10 (stockage du carbone forestier). Prendre un nouveau décret pour améliorer la participation du secteur privé et élargir la portée du mécanisme REDD+ aux projets de reboisement.</p>	<p>MR 9 (production d'énergie renouvelable). Prendre le décret sur le Fonds national de l'énergie durable (FNED) et mettre son mécanisme de financement en fonction afin de soutenir l'électrification hors réseau et l'expansion des mini-réseaux avec un total d'au moins 11,5 MW de nouvelles capacités installées de production d'énergie renouvelable découlant des opérations soutenues par le FNED.</p>				<p>Le Programme de réduction des émissions de carbone Atiala-Atsinanana (P167725) vise à payer l'entité de programme pour des réductions des émissions mesurées, déclarées et vérifiées résultant du recul de la déforestation et de la dégradation des forêts et de l'amélioration des stocks de carbone forestier (REDD+) à l'échelle nationale à Madagascar, ces paiements étant distribués conformément à un plan de partage des bénéfices convenu.</p>
<p>Domaine de réforme 5 : Mobiliser des financements pour l'action climatique.</p>			<p>MR 11 (stratégie nationale de financement de l'action climatique). Prendre un décret interministériel portant sur une stratégie de mobilisation de financements pour l'action climatique qui définit les domaines d'investissement prioritaires établis dans les documents cadres nationaux, avec un budget provisoire, des possibilités de mécanismes innovants de financement mixte et un calendrier.</p>			<p>MR 12 (taxonomie verte nationale). Prendre un décret portant sur la mise en place d'une taxonomie verte nationale afin de guider tous les investissements verts et pour le climat.</p>	<p>Le Programme de financement de la transition vers la cuisson propre à l'éthanol de Madagascar (2016-25) fournit une assistance technique à l'établissement du cadre institutionnel et réglementaire qui permettra à Madagascar d'appliquer l'art. 6 de l'Accord de Paris.</p> <p>Le Programme de réduction des émissions de carbone Atiala-Atsinanana (AA-ERP, 2022-25) vise à réduire la déforestation et la dégradation des forêts dans son domaine d'intervention par un mécanisme de marché du carbone. L'AA-ERP a soutenu l'élaboration et l'adoption du décret relatif à la régulation de l'accès au marché du carbone forestier à Madagascar.</p>

Annexe I. Résultats obtenus dans le cadre de l'accord de 2021 au titre de la FEC

Cette annexe présente une évaluation des résultats obtenus par Madagascar dans le cadre l'accord de 2021 au titre de la FEC et tire des enseignements des dérapages des politiques publiques et des retards observés ces trois dernières années.

1. Dans le cadre de l'accord de 2021 au titre de la FEC, Madagascar a fait l'objet de quatre revues ayant conclu à des résultats globalement satisfaisants, bien que mitigés dans les dernières revues. L'accord, qui assure au pays un accès total de 219,96 millions de DTS (90 % de la quote-part) pour une durée de 40 mois, a été approuvé par le conseil d'administration du FMI le 29 mars 2021. Si la première revue a été différée de quatre mois, les autorités ont progressivement rattrapé le retard par rapport au calendrier initial du programme et la quatrième revue a été achevée avec succès au mois de juin dernier, conformément au calendrier prévu. Les décaissements cumulés ont atteint 171,08 millions de DTS (70 % de la quote-part et environ 78 % du montant total approuvé) et ont été intégralement utilisés pour l'appui budgétaire.

2. Les résultats macroéconomiques dans le cadre du programme ont été affectés par plusieurs chocs exogènes (graphique A.I.1). La croissance et l'inflation ont été moins bonnes que les projections initiales du programme dans un contexte de croissance mondiale plus faible, de réouverture lente des liaisons aériennes internationales après la pandémie, de hausse des prix des produits de base et d'une série de chocs climatiques en janvier-mars 2022 et en 2023. Si la sous-exécution des dépenses publiques a permis d'atteindre aisément l'objectif de solde primaire intérieur en 2021, le programme s'est déroulé dans le contexte de déficits budgétaires plus importants en 2022-2023. En raison d'une croissance plus faible, d'un taux de change déprécié, de déficits budgétaires plus importants, d'un alourdissement de la dette de la JIRAMA et de la décision du gouvernement de mobiliser l'allocation de DTS pour 2021, la dette publique totale devrait être supérieure au niveau initialement projeté (environ 55 % du PIB en 2023). Les réserves internationales sont très proches de l'objectif initial du programme et restent suffisantes, même si elles sont en deçà de l'objectif régional de la SADC de couverture de six mois d'importations.

3. Les résultats quantitatifs se sont révélés satisfaisants à l'occasion des deux premières revues, mais mitigés au cours des dernières (tableau AI.1). Les critères de réalisation continus ont toujours été respectés tout au long du programme. Un litige prolongé avec les distributeurs de produits pétroliers et des mauvais résultats répétés sur le plan des recettes fiscales ont contribué à plusieurs manquements aux critères de réalisation quantitatifs (CRQ) relatifs au solde primaire intérieur, ainsi qu'aux objectifs indicatifs de recettes en 2022 et 2023. Les CRQ relatifs aux avoirs extérieurs nets de la banque centrale ont été enfreints à deux reprises en 2022, mais les écarts étaient faibles et passagers dans un contexte de volatilité des marchés des changes. Le plafond des avoirs intérieurs nets n'a été dépassé qu'une seule fois (objectif indicatif) à une période où la banque centrale (BFM) était en transition vers un nouveau cadre monétaire opérationnel ciblant les taux d'intérêt. Au prix d'efforts notables pour améliorer l'exécution du budget, les autorités ont fait

progresser l'exécution des dépenses sociales au fil du temps et l'objectif indicatif de dépenses sociales a été atteint pour la première fois en mars 2023.

	Première revue		Deuxième revue		Troisième revue		Quatrième revue		5e revue (annulée)	
	mars-21	juin-21	sept.-21	déc.-21	mars-22	juin-22	sept.-22	déc.-22	mars-23	juin-23
Critères de réalisation continus										
Plafond d'accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
Plafond de nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par l'État ou par la BFM, en valeur actuelle	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
Critères de réalisation										
	OI	CR	OI	CR	OI	CR	OI	CR	OI	CR
Plancher du solde primaire intérieur	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Rouge	Vert	Rouge	OI	CR
Plafond des avoirs intérieurs nets (AIN) de la BFM	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Orange	Vert
Plancher des avoirs extérieurs nets (AEN) de la BFM	Rouge	Vert	Vert	Vert	Rouge	Orange	Vert	Orange	Vert	Vert
Objectifs indicatifs										
Plancher des recettes fiscales intérieures brutes	Vert	Orange	Orange	Orange	Rouge	Rouge	Orange	Orange	Rouge	Vert
Plancher des recettes douanières brutes	Vert	Vert	Vert	Vert	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge
Plafond de dépenses sociales	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Vert	Vert

Note : Vert = objectif/critère atteint ; orange = manqué de moins de 10 % ; rouge = manqué de plus de 10 %.

4. Le programme de réformes structurelles a enregistré des progrès satisfaisants, même s'il reste encore beaucoup à faire (graphique A.1.2). Il ressort de l'évaluation des repères structurels depuis l'approbation du programme que 20 des 26 différents repères structurels non continus ont été mis en œuvre (77 %), dont 9 l'ont été avec retard. En outre, les autorités ont mis en œuvre 6 mesures préalables. Sur 6 repères structurels continus, 4 ont été mis en œuvre depuis juin 2023. Les repères structurels en suspens concernent pour la plupart des réformes structurelles dans le secteur de l'énergie qui se sont arrêtées pendant la période électorale.

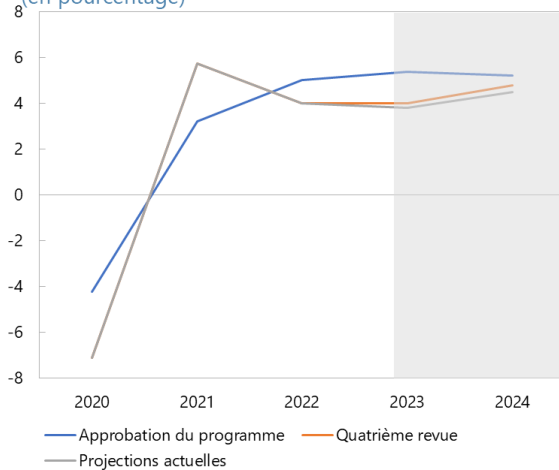
5. Les retards dans la mise en œuvre de certains repères structurels soulignent la nécessité d'une appropriation forte et d'une conditionnalité structurelle plus rationnelle. Bien que ne figurant pas actuellement sur la liste des États fragiles et touchés par un conflit établie par la Banque mondiale, Madagascar présente, à bien des égards, les caractéristiques de ces États, notamment des institutions faibles, un pouvoir très centralisé et des capacités limitées :

- la nature centralisée et concentrée de la structure de pouvoir à l'échelon le plus élevé de l'exécutif rend indispensable une concertation régulière avec le Président et le Premier ministre afin d'assurer une forte appropriation des réformes dans le cadre du programme. La meilleure façon de procéder consiste à organiser des missions sur place et à faire intervenir le représentant résident. Sur les 9 repères structurels en suspens, 7 ont été établis soit lors de l'approbation du programme soit lors de la première revue, à un moment où les missions étaient encore exclusivement en ligne, sans possibilité de rencontrer le Président ou le Premier ministre (sachant que le représentant résident ne s'est installé dans le pays que pendant la première mission de revue). De même, sur les 6 repères structurels non mis en œuvre, 3 ont été établis lors de la première revue ;

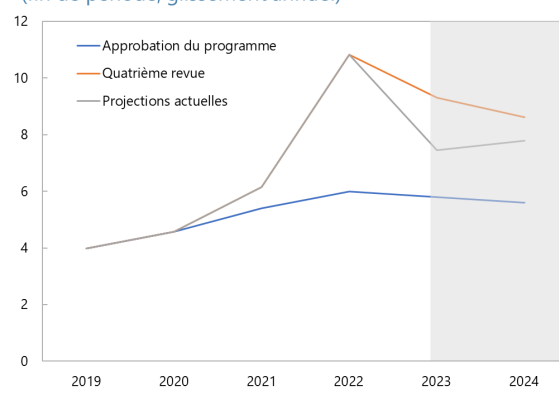
- les capacités limitées de Madagascar imposent une utilisation plus parcimonieuse des repères structurels, conformément à la stratégie d'engagement du FMI à l'égard des États fragiles et touchés par un conflit. L'approche des services du FMI consistant à décomposer les réformes d'envergure en « petits pas » a facilité les progrès dans les domaines de l'exécution budgétaire (repères structurels (RS) 5, 20, 21 et 26 et mesure préalable (MP) 5) et de la réforme du secteur de l'énergie (RS 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16, RS continus 1, 2 et 3, et MP 2 et 6), mais s'est aussi traduite par la non-mise en œuvre de deux repères. Les deux repères structurels non mis en œuvre (RS 3 et 4) consistaient en objectifs quantitatifs additionnels ayant trait aux recettes qui n'ont pas remédié aux obstacles structurels à une amélioration des résultats sur le plan des recettes et auraient dû être évités.

Graphique AI.1. Madagascar : résultats macroéconomiques obtenus dans le cadre du programme au titre de la FEC (2021–2024)

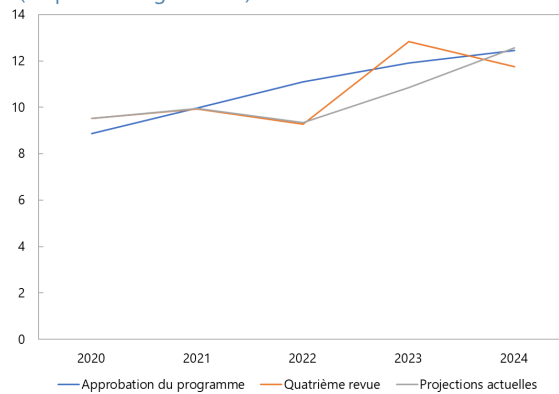
Croissance du PIB réel
(en pourcentage)



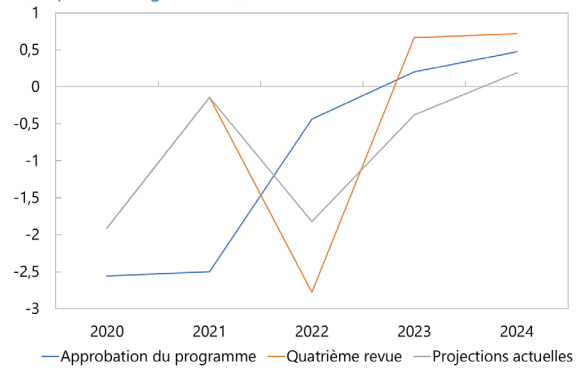
Inflation
(fin de période, glissement annuel)



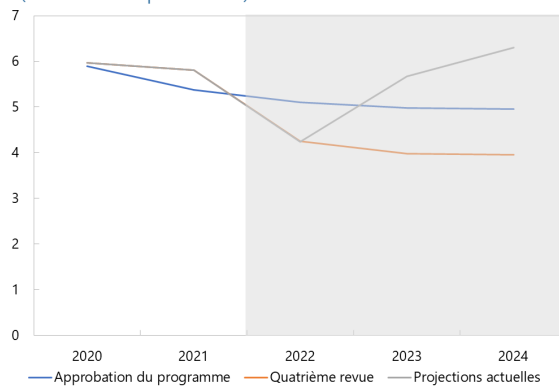
Recettes fiscales
(en pourcentage du PIB)



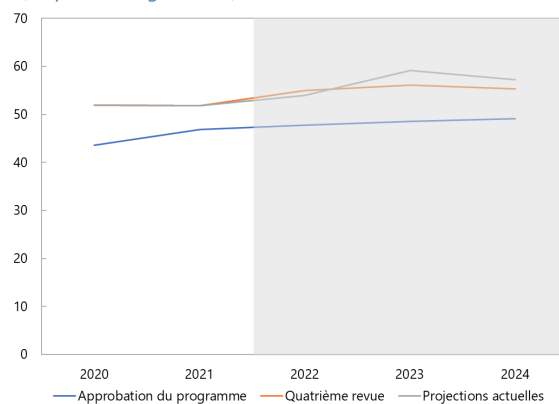
Solde primaire intérieur
(en pourcentage du PIB)



Réserves de change
(en mois d'importations)



Dettes publiques
(en pourcentage du PIB)



Source : calculs des services du FMI

Note : Les zones grisées correspondent à des projections.

Graphique AI.2. Madagascar : résultats structurels obtenus dans le cadre du programme au titre de la FEC (2021–2024)

	Mesure	Établissement	Échéance	État de mise en œuvre
Mesures préalables				
1	Adopter une loi de finances 2022 conforme aux objectifs du programme.	1 ^{ère} revue	Mars 2022	Respecté
2	Communication aux services du FMI des résultats de l'audit de la structure de prix des carburants et d'un calendrier pour l'application d'un mécanisme d'ajustement automatique des prix des carburants d'ici au T1 2024.	1 ^{ère} revue	Mars 2022	Respecté
3	Publication de l'audit de la Cour des Comptes sur les flux financiers liés à la lutte contre la COVID-19.	1 ^{ère} revue	Mars 2022	Respecté
4	Adoption d'une loi de finances 2023 conforme aux objectifs du programme.	3 ^e revue		Respecté
5	Suppression de l'obligation d'autorisation par le Président et le Premier ministre de toute dépense supérieure à 200 millions de MGA.	3 ^e revue		Respecté
6	Adoption et publication des arrêtés fixant la structure de prix des carburants pour les premier et deuxième semestres de 2023.	4 ^e revue		Respecté
Repères structurels non continus				
1	Améliorer le recouvrement des arriérés d'impôts impayés en recouvrant au moins 80 milliards de MGA d'arriérés d'impôts au cours du premier semestre 2021.	Approbation	Juin 2021	Respecté
2	Porter le nombre de bénéficiaires des programmes de transferts monétaires de 483 428 en décembre 2020 à 540 000 en septembre 2021.	Approbation	Septembre 2021	Respecté
3	Continuer d'améliorer le recouvrement des arriérés d'impôts impayés en recouvrant au moins 80 milliards d'ariarys d'arriérés d'impôts entre juillet et décembre 2021.	1 ^{ère} revue	Décembre 2021	Non respecté
4	Recouvrer au moins 50 milliards d'ariarys de recettes douanières supplémentaires entre janvier et juin 2022 grâce au renforcement des contrôles douaniers, y compris les contrôles de valeur.	1 ^{ère} revue	Juin 2022	Non respecté
5	Établissement et transmission aux services du FMI d'un tableau de bord pour le suivi et l'évaluation mensuelle de l'efficacité de la procédure d'autorisation des engagements de dépense.	2 ^e revue	Septembre 2022	Respecté
6	Finaliser et soumettre au Parlement un nouveau code minier en ligne avec les recommandations de l'assistance technique du FMI et les conseils de la Banque mondiale.	3 ^e revue	Juin 2023	Respecté
7	Adopter un texte réglementaire (décret/ordonnance/manuel) détaillant les fonctionnalités du registre social, les conditions de partage des données du registre au sein de l'administration et avec les partenaires extérieurs, et les mesures de protection des données applicables.	3 ^e revue	Octobre 2023	Respecté
8	Finaliser la collecte d'information pour l'intégration dans le registre social de 60 000 ménages (environ 300 000 personnes).	3 ^e revue	Décembre 2023	Respecté
9	Mettre en service et approvisionner un système de 10 banques alimentaires.	4 ^e revue	Mars 2024	Non respecté
10	Établir une nouvelle structure des prix des carburants, après consultation avec les distributeurs, afin de diminuer l'écart entre le prix de référence calculé et les prix à la pompe sur la base des résultats de l'audit de la structure des prix.	1 ^{ère} revue	Mars 2022	Respecté avec retard
11	Mettre en place une optimisation tarifaire pour les clients professionnels et industriels de la JIRAMA.	1 ^{ère} revue	Mars 2022	Respecté avec retard
12	Sur la base notamment des études existantes, formuler des mesures d'atténuation des effets de l'ajustement des prix des carburants sur les populations vulnérables.	1 ^{ère} revue	Juin 2022 septembre 2023	Non respecté
13	Finalisation et approbation du nouveau business plan de la JIRAMA par le Conseil des ministres.	2 ^e revue	Décembre 2022	Non respecté
14	Installer des compteurs prépayés d'électricité dans toutes les administrations publiques.	3 ^e revue	Décembre 2023	Respecté avec retard
15	Publier les comptes financiers de la JIRAMA pour 2020, 2021 et 2022.	4 ^e revue	Juin 2023	Respecté

Graphique AI.2. Madagascar : résultats structurels obtenus dans le cadre du programme au titre de la FEC (2021–2024) (suite et fin)

	Mesure	Établissement	Échéance	État de mise en œuvre
16	Instaurer un mécanisme automatique de tarification des carburants.	4 ^e revue	Mars 2024	Non respecté
17	Adopter le décret d'application de la loi sur le recouvrement des avoirs illicites, y compris la création de l'agence de recouvrement des avoirs illicites, avec une allocation budgétaire dédiée dans le budget révisé 2021.	Approbation	Juin 2021	Respecté avec retard
18	Publication d'un audit par un tiers indépendant des contrats liés à la COVID-19.	1 ^{ère} revue	Mars 2022	Respecté avec retard
19	Publier l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations d'AUGURE émises par la Cour des comptes, y compris sur la chaîne de paiement de la paie.	Approbation	Novembre 2021	Respecté
20	Achever et publier un manuel d'investissement public conforme aux recommandations de l'AT du DAT, notamment en vue de clarifier les aspects institutionnels.	Approbation	Décembre 2021 Mars 2023	Respecté avec retard
21	Préparation d'un plan annuel d'engagement des dépenses par les principaux ministères sociaux sur la base de leur plan de travail 2022 et du budget approuvé par le Parlement, et engagement du ministère de l'Économie et des Finances à libérer les crédits indiqués dans ce plan aux dates indiquées.	1 ^{ère} revue	Janvier 2022 janvier 2023	Respecté avec retard
22	Publier le décret portant création du comité de coordination et d'orientation pour la LBC/FT au titre de la loi 2018 sur la LBC/FT.	1 ^{ère} revue	Mars 2022	Respecté avec retard
23	Création d'une mission budgétaire pour la Cour des comptes dans la loi de finances 2023.	2 ^e revue	Décembre 2022	Respecté
24	Préparation et publication par la Cour des comptes d'un rapport de suivi sur les recommandations issues de ses audits des dépenses COVID publiés en mars 2022.	2 ^e revue	Mars 2023	Respecté avec retard
25	Modifier le cadre légal ou réglementaire afin de permettre la collecte et la publication des informations sur les bénéficiaires effectifs des contrats de marchés publics.	3 ^e revue	Juin 2023	Respecté
26	Préparation d'un plan annuel d'engagement des dépenses par 5 ministères sur la base de leur plan de travail 2023 et du budget approuvé par le Parlement (ministère de l'Agriculture, des Travaux publics, de l'Aménagement foncier, ministère en charge des Villes nouvelles et ministère des Finances pour son budget propre), et engagement du ministère de l'Économie et des Finances de libérer les crédits indiqués dans ce plan aux dates prévues.	4 ^e revue	Janvier 2024	Respecté
Repères structurels continus				
1	Informar les services du FMI et de la Banque mondiale des détails de tout transfert budgétaire aux fournisseurs de la JIRAMA et transmettre la documentation associée dans la semaine suivant le paiement.	Approbation	Continu	Non respecté 1^{ère}, 2^e et 4^e revues / Respecté 3^e revue
2	Maintenir les engagements de l'État vis-à-vis des distributeurs pétroliers au-dessous de 100 milliards de MGA sans compensation budgétaire directe (repère structurel remplacé lors de la 2 ^e revue par une limite des passifs bruts de 300 milliards de MGA).	Approbation	Continu	Respecté 1^{ère} revue / non respecté 2^e et 4^e revues
3	Fournir aux services du FMI des rapports mensuels sur les revenus et les coûts de la JIRAMA dans les 30 jours suivant la fin de chaque mois, et publier les résultats de tous les appels d'offres pour les achats de carburants dans les 30 jours suivant l'acceptation d'une offre.	4 ^e revue	Continu	Non respecté
4	Publier sur le site Internet de l'ARMP les termes et conditions de tous les contrats de PPP dans un délai d'un mois suivant la date de signature.	Approbation	Continu	Respecté
5	Publier (avant la clôture du trimestre suivant) un rapport trimestriel d'exécution budgétaire sur la base des paiements, y compris les dépenses liées à la COVID-19 et les dépenses sociales.	Approbation	Continu, à partir du premier trimestre 2021	Non respecté, respecté depuis la 4^e revue

Annexe II. Matrice d'évaluation des risques¹

Source des risques	Probabilité	Incidence en cas de concrétisation du risque	Réponse recommandée
Risques extérieurs			
Intensification des conflits régionaux. Sous l'effet d'une escalade ou d'un élargissement du conflit à Gaza et en Israël, de la guerre que la Russie mène à l'Ukraine et/ou d'autres conflits régionaux, ou sous l'effet d'incidents terroristes, le commerce international (énergie, denrées alimentaires, tourisme, chaînes d'approvisionnement, etc.), les envois de fonds, l'IDE, les flux financiers et les systèmes de paiement connaissent des perturbations, et les flux de réfugiés augmentent.	Élevée	Moyenne. Madagascar pourrait subir un impact négatif à travers la volatilité des prix des produits de base entraînant des pressions sur les dépenses, des perturbations des chaînes d'approvisionnement, une poussée d'inflation et une croissance plus faible dans les pays partenaires commerciaux, qui limiterait les flux touristiques et les envois de fonds des travailleurs à l'étranger.	Maintenir la flexibilité des taux de change pour amortir les tensions sur la balance des paiements tout en axant la politique monétaire sur la maîtrise de l'inflation. Réduire les dépenses non prioritaires et rester sur une trajectoire d'assainissement budgétaire à moyen terme. Resserrer la politique monétaire en vue de maîtriser l'inflation. Prendre les mesures décrites ci-dessous pour faire face aux chocs sur les prix des produits de base.
Ralentissement brutal ou récession à l'échelle mondiale. Les facteurs de risque mondiaux et les facteurs non systématiques provoquent une forte contraction synchronisée de la croissance, avec des récessions dans certains pays, des retombées négatives par les canaux commerciaux et financiers, ainsi qu'une fragmentation du marché qui déclenche des arrêts soudains des entrées de capitaux.	Moyenne	Moyenne. Un ralentissement mondial aurait des effets de contagion à Madagascar à travers les canaux commerciaux et financiers, ce qui aggraverait les déséquilibres budgétaires et extérieurs.	Maintenir la flexibilité des taux de change pour préserver les amortisseurs extérieurs. Dégager une marge de manœuvre budgétaire et identifier des sources de financement concessionnel supplémentaires. Accélérer les réformes générales afin de stimuler la compétitivité et diversifier l'économie pour renforcer la résilience aux chocs extérieurs.
Volatilité des prix des produits de base. Une succession de perturbations de l'offre et de fluctuations de la demande cause une volatilité récurrente des prix des produits de base, des tensions extérieures et budgétaires, des répercussions par-delà les frontières ainsi qu'une instabilité sociale et économique.	Élevée	Moyenne. Une baisse de la demande extérieure et des prix des métaux et de la vanille pourrait réduire les recettes d'exportation et la production minière. La hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie pourrait se traduire par une aggravation de l'insécurité alimentaire et entretenir l'inflation. D'autre part, des prix plus élevés de l'énergie augmenteraient les prix du carburant et de l'électricité et compliqueraient la mise en œuvre des réformes prévues dans le secteur de l'énergie.	Permettre une plus grande flexibilité des taux de change afin d'amortir les chocs externes sur les prix. Accélérer les réformes structurelles afin de renforcer l'efficacité et la diversification économiques. Soutenir les ménages vulnérables au moyen de mesures ciblées supplémentaires dans le cadre du budget existant.
Phénomènes climatiques extrêmes. Les phénomènes climatiques extrêmes provoqués par la hausse des températures sont à l'origine de pertes de vies humaines, de graves dommages aux infrastructures, d'une insécurité alimentaire, de perturbations de l'offre, d'un ralentissement de la croissance et d'une instabilité financière.	Moyenne	Élevée. Perte de capital matériel et humain, perturbation des échanges commerciaux et ralentissement de la croissance. Des précipitations extrêmes et la sécheresse pourraient affecter la production et la disponibilité d'aliments. Les dégâts causés aux routes et aux ponts pourraient affecter davantage la distribution des denrées alimentaires.	Apporter une aide efficace aux populations vulnérables et faire appel aux donateurs pour financer l'aide post-catastrophe. Améliorer l'adaptation au changement climatique dans les secteurs de l'agriculture et de l'eau et consolider les capacités de réaction aux catastrophes naturelles en renforçant la gestion des risques de catastrophes et la préparation à ces dernières.

¹ La matrice d'évaluation des risques (MER) décrit des événements qui pourraient modifier sensiblement la trajectoire de référence (le scénario le plus probable selon les services du FMI). La probabilité relative de concrétisation des risques correspond à l'évaluation subjective, par les services du FMI, des risques pesant sur le scénario de référence (« faible » indique une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne » une probabilité entre 10 et 30 % et « élevée » une probabilité entre 30 et 50 %). La matrice d'évaluation des risques reflète le point de vue des services du FMI sur la source des risques et le niveau général de préoccupation au moment des discussions avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent provoquer des interactions et se réaliser simultanément. Les chocs et les scénarios conjoncturels mettent en évidence les risques qui pourraient se réaliser à un horizon plus court (entre 12 et 18 mois) compte tenu du scénario de référence actuel. Les risques structurels sont ceux qui resteront probablement importants à plus long terme.

Source des risques	Probabilité	Incidence en cas de concrétisation du risque	Réponse recommandée
Risques intérieurs			
Mécontentement social et instabilité politique. Les chocs touchant l'approvisionnement, l'inflation élevée, la diminution des salaires réels et les répercussions des crises dans d'autres pays accentuent les inégalités, provoquent des troubles sociaux et engendrent des difficultés de financement et des politiques populistes préjudiciables, ce qui amplifie les déséquilibres, freine la croissance et provoque une révision du risque par le marché.	Moyenne	Élevée. La persistance des problèmes de gouvernance, l'insécurité alimentaire et l'absence de progrès des réformes structurelles pourraient attiser le mécontentement populaire et déclencher à nouveau des troubles sociaux en amont des élections législatives.	Maintenir des politiques macroéconomiques appropriées pour préserver la stabilité. Améliorer l'inclusivité des politiques publiques en dégagant un espace budgétaire permettant de renforcer les dispositifs de protection sociale. Améliorer la transparence et la responsabilité en matière de dépenses publiques et redoubler d'efforts dans la lutte contre la corruption, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.
Absence de progrès en matière de réformes structurelles, en particulier pour les entreprises publiques.	Élevée	Élevée. L'absence de progrès en matière de réformes structurelles (notamment pour la JIRAMA) continuerait de peser sur les finances publiques, compromettrait l'apport d'aides concessionnelles supplémentaires et compliquerait les négociations avec les fournisseurs de carburant, provoquant l'accumulation continue d'arriérés.	Entreprendre les réformes promises et réitérer l'engagement à assurer l'efficacité, la durabilité ainsi que le caractère transparent et équitable de la gestion des entreprises publiques (dont la JIRAMA).
Mauvais calibrage de la politique monétaire.	Faible	Moyenne. L'absence d'ancrage nominal clair et l'assouplissement prématuré de la politique pourraient entraver la désinflation et entraîner un rapide désancrage des anticipations d'inflation.	La banque centrale devrait rester vigilante et resserrer la politique monétaire si nécessaire. Maintenir l'ajustement des taux de change et renforcer l'indépendance de la banque centrale.
Ralentissement des réformes en matière de gouvernance.	Moyenne	Moyenne. La mauvaise gouvernance, l'aggravation de la corruption, la captation de l'État dans des secteurs clés ainsi que le manque de transparence et d'impartialité sapent la confiance, l'investissement privé (y compris les partenariats public-privé) et la croissance, tout en freinant les financements extérieurs.	Parvenir à un consensus sur les réformes. Améliorer la communication. Adhérer aux réformes de la gouvernance. Investir dans le capital humain et les institutions. Redoubler d'efforts dans la lutte contre la corruption, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Annexe III. Évaluation du secteur extérieur

Évaluation globale : en 2023, la position extérieure de Madagascar était globalement conforme au niveau que supposent les paramètres économiques fondamentaux et les politiques souhaitables. Les réserves internationales se situent à un niveau adéquat.

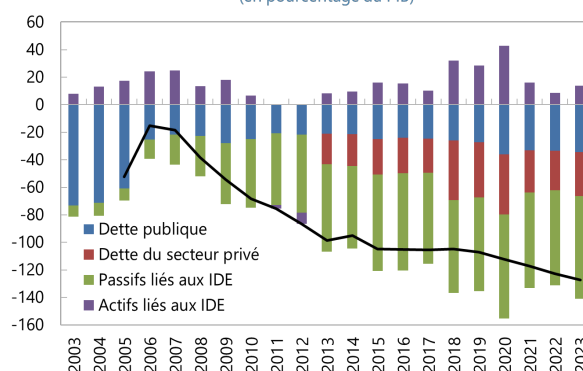
Mesures potentielles : il conviendrait de limiter les interventions sur le marché des changes au lissage de la volatilité pour faire face aux chocs externes et à la constitution d'amortisseurs extérieurs, sans résister aux forces sous-jacentes du marché. L'obligation actuelle de rétrocession des recettes d'exportation devrait être progressivement supprimée, tout en prenant en considération les risques de vulnérabilité extérieure et l'avancement des réformes pour favoriser le développement institutionnel et financier nécessaire. Tout achat d'or effectué dans le cadre de l'effort de diversification des réserves doit être conforme aux conseils des services du FMI¹. Les réformes appuyées par la FRD aideront à accroître la résilience de Madagascar aux chocs climatiques et à maintenir une position extérieure « globalement conforme ».

Actifs et passifs extérieurs : position et trajectoire

Contexte. La position extérieure globale nette (PEGN) reste négative, étant passée de -15 % du PIB en 2006 à -127 % du PIB à la fin de 2023. Cette évolution tient compte d'une rupture structurelle de la série en 2018 (lorsque les estimations des actifs et passifs du secteur privé ont été révisées à la hausse, à la suite d'une enquête de l'Institut national de la statistique (INSTAT)). Plus généralement, la position extérieure globale nette de Madagascar est orientée à la baisse en raison des emprunts extérieurs privés du secteur minier malagasy. Cette position est restée globalement stable ces dernières années, après une trajectoire descendante plus marquée entre 2007 et 2013. La quasi-totalité de la dette publique extérieure à fin 2023 était détenue par des créanciers officiels et de nature concessionnelle. La majeure partie des dettes extérieures privées (environ 80 %) sont imputables aux sociétés minières.

Évaluation. La position extérieure globale nette négative n'est pas considérée comme une vulnérabilité critique pour la viabilité extérieure. Les dettes extérieures publiques sont presque toutes officielles (et concessionnelles) et tendent ainsi à constituer une source de financement relativement stable ; les dettes extérieures privées sont pour la plupart à long terme, 80 % étant imputables à des entreprises du secteur minier, qui perçoivent des revenus en devises étrangères et dont une part importante de la dette est placée auprès de leur siège social ou d'un groupe mondial affilié.

Position extérieure globale nette
(en pourcentage du PIB)



Sources : autorités malgaches ; calculs des services du FMI.

2023 (en % du PIB)	PEGN : -127	Avoirs bruts : 14	Actifs de la dette : 0	Engagements bruts : 142	Engagements sous forme de dettes : 67
--------------------	-------------	-------------------	------------------------	-------------------------	---------------------------------------

¹ Bien qu'une première stratégie opérationnelle ait été approuvée par son conseil d'administration, la banque centrale n'a pas repris ses achats d'or.

Compte des opérations courantes

Contexte. Étant donné que Madagascar a des besoins d'investissement importants (et des possibilités d'épargne limitées), le compte courant reste déficitaire, dans la continuité de l'expérience historique du pays. Les confinements dus à la COVID-19 ayant pesé sur les flux touristiques et l'activité minière, le déficit courant s'est considérablement creusé depuis le déclenchement de la pandémie (passant de -2,3 % en 2019 à -4,5 % en 2023). Pour 2024, Madagascar bénéficie d'une reprise des flux touristiques et devrait reprendre ses exportations d'or au T2 2024. Cependant, ses exportations de vanille et de nickel devraient rester basses à court terme². Les importations devraient rester faibles en ce qui concerne l'énergie, les biens d'équipement et les matières premières, en tenant compte des résultats du T1. Somme toute, le solde des transactions courantes devrait se détériorer légèrement pour s'établir à -4,6 % du PIB en 2024, et ce déficit devrait persister à moyen terme.

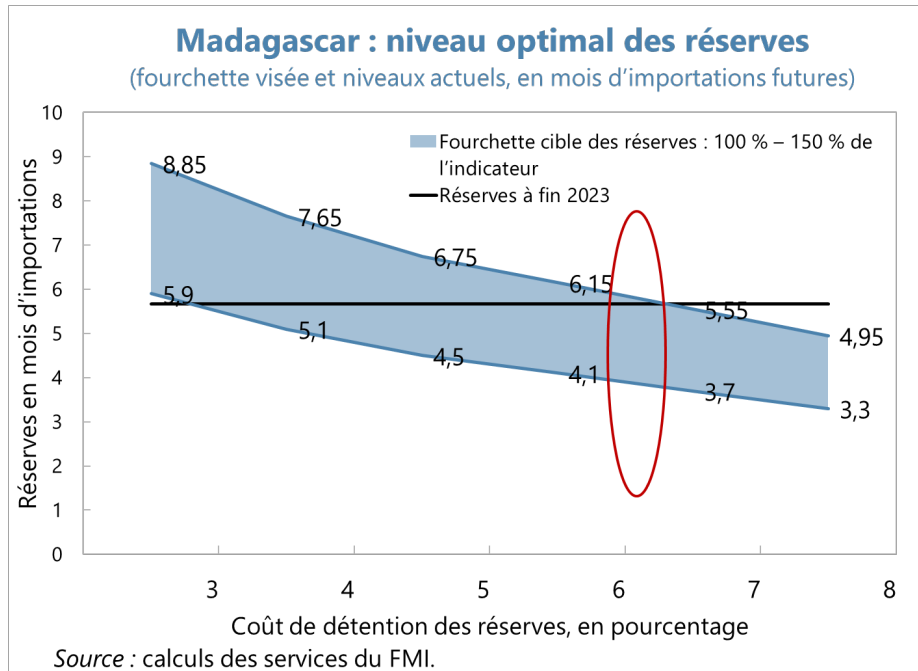
Madagascar : résultats du modèle EBA-Lite, 2023		
	Modèle CC 1/	Modèle TCER 1/
	(en pourcentage du PIB)	
CC effectif	-4,5	
Contributions cycliques (à partir du modèle) (-)	0,2	
Facteurs supplémentaires temporaires/statistiques (-) 2/	-1,2	
Catastrophes naturelles et conflits (-)	2,0	
CC corrigé	-5,5	
	0,0	
Norme CC (à partir du modèle) 3/	-4,6	
Ajustements à la norme (-)		
Norme du CC corrigé	-4,6	
Écart du CC	-0,9	-0,1
dont : écart relatif lié aux politiques publiques	3,5	
Élasticité	-0,2	
Écart de TCER (en pourcentage)	4,0	0,4
1/ Fondé sur la méthodologie EBA-lite 3.0		
2/ Correction supplémentaire pour tenir compte de l'effet d'hystérèse de la pandémie sur le tourisme (3,6 % du PIB en 2023 contre 5,3 % du PIB en 2019) et des dommages résultant des inondations provoquées par les cyclones dans le nord-est et de la sécheresse dans le sud.		
3/ Corrigé des variations conjoncturelles, y compris pour assurer la cohérence multilatérale.		

Évaluation. Le modèle de compte courant suggère un écart de compte courant de -0,9 % du PIB pour 2023, ce qui indique que la position extérieure de Madagascar est globalement conforme au niveau qu'impliquent les paramètres économiques fondamentaux et les mesures souhaitables. Cette évaluation intègre un facteur d'ajustement pour tenir compte de l'effet d'hystérèse de la pandémie sur le tourisme (les arrivées de touristes en 2023 étaient encore inférieures de 10,6 % à leur niveau antérieur à la pandémie) et un facteur d'ajustement pour les dommages résultant des inondations provoquées par les cyclones dans le nord-est et de la sécheresse dans le sud. L'écart lié à la politique économique reste positif (3,5 % du PIB), étant nettement supérieur à ce qu'il était lors de l'évaluation du secteur extérieur de 2022 (0,8 %).

² L'Indonésie a enregistré une surproduction de nickel en 2023. Ce surplus d'offre et la saturation de la demande pour les véhicules électriques ont conduit à une baisse temporaire des prix du nickel en 2023. Les autorités s'attendent à une correction de cette situation en 2024. Pour ce qui concerne la vanille, les prix devraient remonter sachant qu'environ la moitié des plantations de vanille ont été détruites par les inondations provoquées par le cyclone Gamane, même si le cycle des prix mondiaux limiterait le redressement.

Taux de change réel
<p>Contexte. Le taux de change effectif réel (TCER) de Madagascar est resté stable en 2023, ce qui marque une nette rupture avec la période 2017-2021, où il s'était déprécié. En termes nominaux, l'ariary a perdu 8 % face au dollar en 2023. À la fin mars 2024, le TCER s'est apprécié de 0,54 % par rapport à la moyenne de l'année 2023. Cette appréciation devrait être temporaire.</p> <p>Évaluation. Sur la base du modèle de compte courant, l'écart estimé du TCER était de -4,0 % à la fin de 2023, tandis que le modèle de TCER suggère un écart du TCER de -0,4 %. La première méthode indique une légère sous-évaluation du taux de change effectif réel.</p>
Compte de capital et compte d'opérations financières : flux et mesures de politique générale
<p>Contexte. Les subventions en capital ont totalisé près de 2,3 % du PIB en 2023. La hausse marquée par rapport à 2022 devrait être temporaire, car le développement de l'économie locale et la modification des conditions des prêts-projets de l'IDA devraient réduire l'offre de subventions. Les entrées nettes d'IDE ont été modérées depuis la pandémie, représentant 2,2 % du PIB en 2023 (contre près de 3,2 % en moyenne sur la période d'avant-pandémie 2016-2019). À l'avenir, les flux d'IDE devraient augmenter pour atteindre un nouveau niveau de stabilité légèrement supérieur à 2,4 % du PIB. Dans l'attente d'une nouvelle loi sur les changes, la BFM travaille à l'accroissement de la liquidité et de la profondeur du marché des changes. Le succès de ces efforts permettrait un allègement progressif de l'obligation actuelle de cession des recettes d'exportation, assimilée à une mesure de gestion des flux de capitaux suivant la vision institutionnelle du FMI sur la libéralisation et la gestion des flux de capitaux, sans déstabiliser le marché des changes ni exercer de pression supplémentaire sur celui-ci.</p> <p>Évaluation. Les risques liés au compte de capital et au compte d'opérations financières sont minimes, principalement parce qu'il n'y a pas d'investissements de portefeuille. Toutefois, bien qu'ils soient modestes, les flux d'IDE anticipés sont menacés en cas de revers ou de retards importants dans les réformes structurelles envisagées ou encore de ralentissement brutal à l'échelle mondiale.</p>
Intervention sur le marché des changes et niveau des réserves de devises
<p>Contexte. Madagascar a <i>de jure</i> un régime de taux de change flottant mais intervient pour lisser la volatilité tout en constituant progressivement des réserves. Fin 2023, les réserves de change s'établissaient à 1 972 millions de DTS (16,7 % du PIB), soit 5,8 mois d'importations de l'année suivante, en hausse par rapport au stock de réserves à fin 2021 (1 601 millions de DTS) et encore plus par rapport à 2020 (1 338 millions de DTS). Les interventions sur le marché des changes en 2023 ont augmenté de 110 % par rapport à 2022, les achats de devises surpassant les ventes (275,7 millions de DTS et 47,2 millions de DTS, respectivement)³.</p> <p>Évaluation. Les réserves internationales sont jugées adéquates. La couverture des réserves a progressé depuis 2020, passant de 4,8 mois d'importations à 5,8 mois d'importations en 2023. Le niveau projeté de couverture des réserves reste au-dessus de la norme traditionnelle de trois mois et légèrement en dessous de la limite supérieure de 6 selon un modèle d'évaluation de l'adéquation pour les pays soumis à des contraintes de crédit, qui compare les coûts marginaux de la détention de réserves aux avantages</p>
<p>³ La comparaison porte sur le volume brut des interventions sur le marché de changes (ventes et achats compris). Les interventions sur le marché des changes sont conformes à la stratégie recommandée visant à atteindre un niveau de réserves plus proche de l'objectif de 6 mois de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Les interventions nettes en 2023 se sont élevées à 1,93 % du PIB.</p>

marginiaux (dans l'hypothèse d'un coût de détention des réserves égal à 6,2 % ; voir graphique) car la baisse des importations implique une couverture plus élevée. Enfin, Madagascar reste très vulnérable à d'autres chocs extérieurs, notamment des chocs sur les termes de l'échange et des catastrophes naturelles qui pourraient mettre en péril la trajectoire des réserves du pays. De plus, des risques de couverture pourraient également se poser si les dépenses publiques s'accéléraient plus rapidement que prévu dans le contexte d'un déficit de financement extérieur.



Annexe IV. Vers un cadre budgétaire plus solide

1. La présente annexe explique comment calibrer un ancrage de la dette à moyen terme qui préserverait la capacité de Madagascar à assurer le service de la dette. De plus, elle propose des mesures pour renforcer les institutions de gestion des finances publiques constituant un élément de soutien au cadre budgétaire général. L'ancrage de la dette peut servir à établir un objectif de solde primaire et estimer les besoins d'ajustement budgétaire. Des précisions sur la méthodologie utilisée figurent dans une note de 2023 du département Afrique du FMI ainsi que dans une note de réflexion de 2018 du département des finances publiques du FMI¹.

A. Un ancrage budgétaire pour préserver la capacité de service de la dette

2. Sur la base de la méthodologie définie dans les notes de 2023 et 2018 susmentionnées, l'estimation d'un ancrage de la dette à moyen terme se fait en trois étapes, à savoir :

- **le calibrage d'un plafond d'endettement** au-dessus duquel la viabilité budgétaire est mise en péril et les excédents primaires nécessaires pour contrebalancer la dynamique de la dette ne sont pas tenables. Bien que les études en la matière ne fournissent pas d'estimation ponctuelle exacte, ce plafond se situe en général, pour les pays en développement, entre 30 et 70 % du PIB et dépend de facteurs spécifiques aux pays, tels que la qualité des institutions et l'accès à des financements concessionnels. Sur la base d'un taux d'intérêt effectif de 1,6 % (moyenne sur la période 2019-2023), d'une échéance de la dette de 22 ans, ainsi que de seuils prudents pour les ratios « paiements d'intérêts/recettes » et « service de la dette/recettes » (16 % et 45 %, respectivement), le plafond d'endettement de Madagascar s'établit entre 85 et 115 % du PIB ;
- **la définition d'un volant de sécurité** au-dessous du plafond d'endettement pour garantir que ledit plafond ne sera pas dépassé en cas de chocs. La taille du volant dépend de l'exposition du pays concerné aux chocs macroéconomiques et budgétaires (chocs liés aux taux de change, à la croissance économique, aux passifs conditionnels, etc.), sachant que les estimations empiriques situent le volant de sécurité dans une fourchette de 10 à 30 % du PIB². Un volant suffisamment ample augmente la capacité des autorités à mettre en œuvre des politiques budgétaires contracycliques et semble justifié pour un pays très vulnérable aux catastrophes naturelles comme Madagascar ;

¹ David et al., 2023, "Navigating Fiscal Challenges in Sub-Saharan Africa: Resilient Strategies and Credible Anchors in Turbulent Waters", document de département du FMI 2023/007 ; Eyraud et al., 2018, "Second-Generation Fiscal Rules: Balancing Simplicity, Flexibility and Enforceability", note de discussion des services du FMI 2018/004.

² Pour une estimation du volant de sécurité pour les pays à faible revenu suivant une approche axée sur les risques, voir notamment : Caselli et al., 2022, "The Return to Fiscal Rules", note de discussion des services du FMI 2022/002 ; Eyraud et al., 2018, "Second-Generation Fiscal Rules: Balancing Simplicity, Flexibility and Enforceability", note de discussion des services du FMI 2018/004 ; et Baum et al., 2017, "Can They Do It All? Fiscal Space in Low-Income Countries", document du travail du FMI 17/110.

- **Le calcul de l'ancrage de la dette** en tant que différence entre le plafond d'endettement et le volant de sécurité. Le point d'ancrage médian pour les pays d'Afrique subsaharienne est estimé à environ 55 % du PIB. Dans le cas de Madagascar, en appliquant un volant de 30 % aux plafonds calibrés ci-dessus on obtient un ancrage de la dette compris dans une fourchette de 55 à 85 % du PIB³. Un point d'ancrage de la dette à 60 % du PIB laisserait une marge de manœuvre suffisante pour continuer à emprunter à des conditions concessionnelles aux fins du financement de projets de développement, sans que ne soit remise en cause l'analyse de viabilité de la dette (AVD) selon laquelle le risque de surendettement est modéré et qu'il existe une certaine marge de manœuvre pour faire face aux chocs⁴.

3. **On peut ensuite déterminer le solde primaire cible** qui stabiliserait l'endettement à ce niveau à un horizon donné en l'absence de chocs. Enfin, l'**écart primaire**, défini en tant que différence entre le solde primaire cible et le solde primaire actuel corrigé des variations cycliques, détermine les besoins d'ajustement.

B. Un cadre budgétaire institutionnel plus solide pour soutenir l'ancrage de la dette

4. **Un cadre institutionnel fondé sur des processus clairs et transparents de gestion des finances publiques est essentiel pour la conduite de la politique budgétaire.** Même si elles sont utiles pour garantir la viabilité budgétaire, les règles chiffrées (par exemple, l'ancrage de la dette et le solde primaire cible) perdent de leur efficacité si elles ne s'appuient pas sur un cadre institutionnel solide et sur des institutions et des processus de gestion des finances publiques adéquats.

5. **Un cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) opérationnel est nécessaire pour soutenir l'orientation à moyen terme de la politique budgétaire et ancrer l'élaboration du budget annuel.** Un CBMT peut être défini comme un ensemble de dispositifs institutionnels permettant de hiérarchiser, présenter, communiquer et gérer les agrégats budgétaires (recettes, dépenses, solde budgétaire et dette publique), généralement sur une période de trois à cinq ans. Bien que Madagascar soit doté d'un CBMT présenté chaque année en même temps que le budget annuel et couvrant un horizon temporel de trois ans, ce CBMT procède d'un exercice largement formel et n'éclaire pas réellement l'élaboration du budget annuel. Pour constituer un outil efficace et crédible de cadrage prospectif, les projections budgétaires à moyen terme doivent reposer sur des prévisions macroéconomiques plus réalistes. Un CBMT crédible éclairant les choix budgétaires effectués dans le cadre de l'élaboration du budget annuel contribuera à rétablir la crédibilité du budget annuel, actuellement mise à mal par des projections de croissance trop optimistes, des projections de recettes fiscales surestimées, des dépenses dans le secteur de l'énergie en dépassement des crédits

³ Un volant plus réduit pourrait être appliqué au plafond d'endettement déterminé sur la base du ratio « service de la dette/recettes », eu égard au risque limité que l'État ne soit pas en mesure de reconduire la dette intérieure (environ 35 % du total de la dette publique).

⁴ Suivant les règles budgétaires en cours dans les pays d'Afrique subsaharienne, le ratio médian « dette/PIB » s'élève à 70 % du PIB.

alloués et des dépenses d'investissement en dessous des crédits alloués (qui engendrent un reliquat compte tenu des financements disponibles)⁵. Une capacité de prévision macrobudgétaire forte, l'aptitude à suivre les engagements pluriannuels, ainsi que la hiérarchisation des projets d'investissement et un chiffrage adéquat de leur coût constituent autant d'exigences à remplir pour un CBMT crédible. Les mesures de développement des capacités mises en œuvre récemment ou actuellement par le FMI et la Banque mondiale en matière d'investissement public peuvent contribuer à des progrès dans ce domaine.

6. Une gestion des risques budgétaires adéquate peut rehausser la crédibilité du CBMT face aux chocs et aux événements imprévus. L'expérience récente de Madagascar avec la pandémie de COVID-19, la hausse des prix des carburants et les multiples chocs climatiques souligne l'importance de la constitution de volants budgétaires pour répondre avec souplesse à des chocs imprévus. Alors que la loi de finances annuelle comprend une annexe sur la viabilité de la dette et un état des risques budgétaires, l'assistance technique du département des finances publiques (FAD) a recommandé la création d'une unité spécialisée dans l'analyse et la gestion des risques, l'amélioration de l'analyse et de la communication des risques budgétaires, ainsi que l'intégration des résultats dans le processus budgétaire et le CBMT (par exemple, en identifiant des mesures d'atténuation spécifiques et en calibrant de manière adéquate les réserves pour imprévus).

7. Dans le cas de Madagascar, la rationalisation de la chaîne des dépenses contribuerait aussi grandement à renforcer le cadre budgétaire. La situation actuelle se caractérise par des goulets d'étranglement qui entravent l'exécution et sapent la crédibilité des chiffres du budget, ce qui se traduit par une variabilité très marquée entre le budget initial et le budget effectivement exécuté, en termes de chiffres globaux et de chiffres ventilés par types de dépenses. Les contrôles ex ante généralisés conduisent à une concentration des dépenses en fin d'année (notamment les dépenses d'investissement), ce qui accroît les possibilités de fraude, complique la gestion de la trésorerie et entraîne une accumulation d'arriérés. La récente suppression de l'obligation d'autorisation (par le Président et le Premier ministre) des engagements de dépenses en 2023 a marqué une avancée mais il est nécessaire de rendre l'exécution des dépenses plus fluide, de mieux structurer la chaîne des dépenses et de rationaliser davantage les contrôles ex ante des dépenses, en s'appuyant sur les recommandations de l'audit de la chaîne des dépenses réalisé en 2023 dans le cadre de l'assistance du FMI au développement des capacités.

⁵ Voir le rapport pays du FMI n° 23/117, encadré 3. Renforcer la crédibilité budgétaire

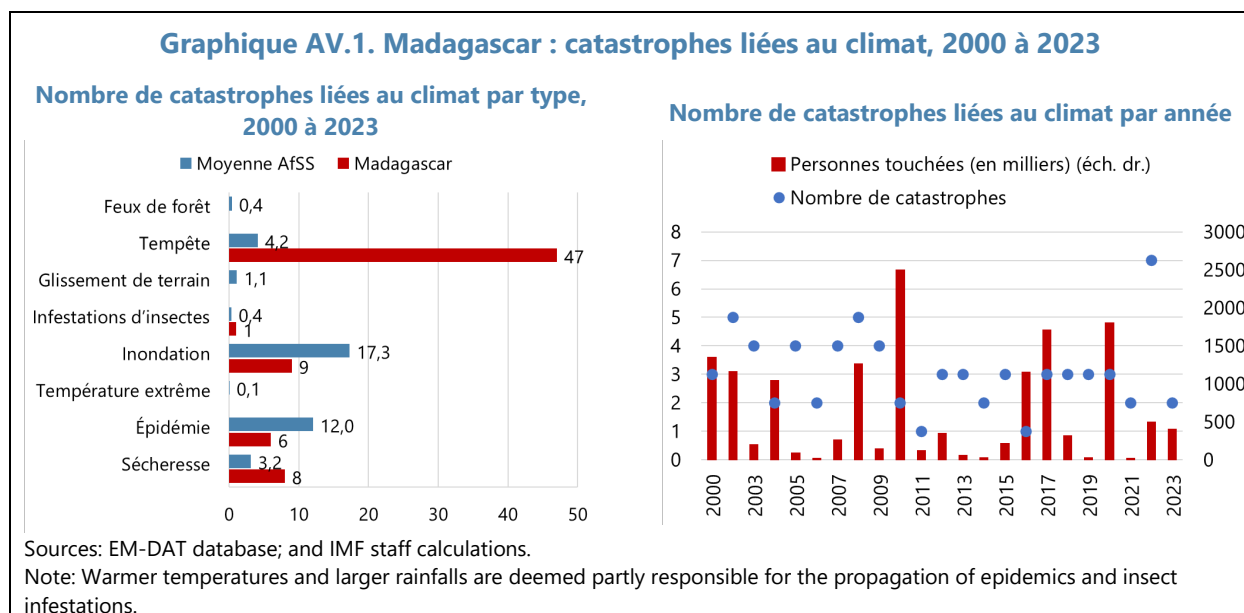
Annexe V. Lutter contre le changement climatique

A. Madagascar et le changement climatique

1. Madagascar est l'un des pays du monde les plus vulnérables au changement climatique et à ses aléas. Plus précisément, il se classe au 21^e rang des pays les plus vulnérables sur 185 selon l'indice de vulnérabilité ND-GAIN 2021, et il présente de fortes vulnérabilités, notamment sur le plan de la capacité agricole¹.

2. Du fait de sa position géographique et de sa topographie, Madagascar est intrinsèquement vulnérable aux catastrophes liées au climat. Chaque année, le pays est frappé en moyenne par trois catastrophes liées au climat qui touchent près de 6 % de sa population. Si l'on se fie aux pertes de vies et aux pertes matérielles découlant de phénomènes météorologiques extrêmes au cours de la période de 2000 à 2019, Madagascar arrivait en 2021 au 12^e rang des pays les plus touchés sur 180 pays selon l'indice mondial des risques climatiques (CRI)².

3. Étant donné la superficie de l'île et sa géographie, son exposition aux aléas climatiques varie beaucoup d'une région à l'autre. Les sécheresses sont plus fréquentes dans le sud-ouest tandis que les cyclones prédominent dans l'est et dans certaines régions du nord, et les inondations dans les régions de l'est et du centre de l'île (PEMCC du FMI, 2022). Les tempêtes, y compris les cyclones, sont de loin les catastrophes les plus fréquentes et depuis 2000, Madagascar en a subi dix fois plus que la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne (graphique AV.1).

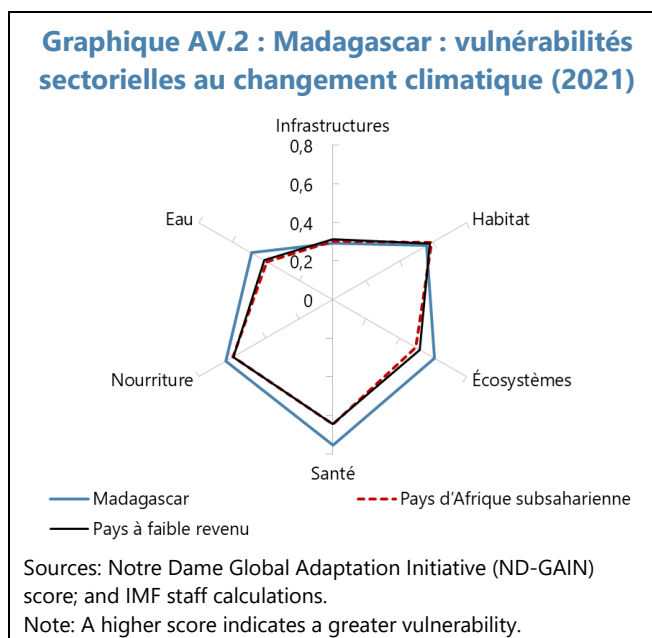


¹ Voir <https://gain-new.crc.nd.edu/country/madagascar#vulnerability>.

² L'indice mondial des risques climatiques (CRI) développé par Germanwatch analyse les retombées quantifiées des phénomènes météorologiques extrêmes tant sur le plan des pertes de vies humaines que sur celui des pertes économiques essayées. Plus l'indice d'un pays est élevé, plus il est touché.

4. Les conditions climatiques devraient se détériorer et les phénomènes extrêmes être plus fréquents et plus intenses.

Le tableau AV.1 expose le profil des dangers climatiques à Madagascar en s'appuyant sur les évolutions en cours et prévues du climat. Les *températures moyennes* n'ont cessé d'augmenter ces 20 dernières années, et cette tendance devrait se maintenir. Les *pluies* hivernales et printanières sont moins abondantes et les sécheresses plus longues dans certaines régions. L'intensité des *cyclones* est aussi appelée à augmenter. Détail anecdotique, Madagascar a été frappé par un nombre record de six tempêtes en 2022. Si les cyclones deviennent plus intenses et les pluies plus concentrées dans le temps, les risques *d'inondation* et de glissement de terrain augmenteront dans les régions touchées.



5. Les vulnérabilités sectorielles de Madagascar sont généralement supérieures à celles des autres pays de l'AfSS, en raison plus particulièrement de l'interdépendance entre l'énergie, l'eau et l'alimentation. Cette interdépendance est clairement illustrée au graphique AV.2. Plus précisément, les zones de vulnérabilité sont les suivantes :

- Eau.** Les besoins croissants d'irrigation et la salinisation de la nappe phréatique dans les régions côtières découlant de l'élévation du niveau de la mer menacent l'accès à l'eau potable. Ce phénomène pourrait compromettre les progrès accomplis pour améliorer l'accès à des services d'eau potable de base. Actuellement, 53 % de la population a accès à l'eau potable, ce qui est considérablement inférieur à la moyenne de 65 % dans les pays de l'AfSS (source : Banque mondiale, CCDR à paraître). Les sécheresses prolongées nuisent à l'agriculture et pourraient aussi limiter la capacité de production d'hydroélectricité, qui représente actuellement 40 % du mix énergétique à Madagascar, une proportion qui devrait augmenter considérablement. Même en choisissant bien les sites de production d'hydroélectricité, le nombre accru de périodes de sécheresse liées au changement climatique pourrait entraîner une plus grande variabilité de la quantité d'électricité produite.
- Aliments.** L'augmentation des températures et l'évolution du régime des précipitations réduisent les rendements agricoles, ce qui accroît les besoins d'irrigation dans un contexte de raréfaction des ressources en eau et augmente le risque d'insécurité alimentaire. Le secteur primaire (y compris les pêches) représente 22 % du PIB malagasy et les exportations d'aliments comptent pour environ 40 % des exportations de marchandises (par rapport à environ 15 % en moyenne dans les pays d'AfSS). Le secteur primaire représente également

74 % des emplois. Les effets potentiels du changement climatique sont donc très importants.

- **Écosystèmes.** Les dommages causés aux écosystèmes nuisent au tourisme, qui repose principalement sur la biodiversité et les paysages uniques de Madagascar. Le tourisme représentait 17 % des exportations malagasy en 2019. Les cyclones, ainsi que les inondations et glissements de terrain qui en découlent, ont eu des retombées dévastatrices sur les écosystèmes et sur le capital naturel du pays mais ont aussi endommagé des infrastructures et détruit des habitations.

Tableau AV.1 Madagascar : profil des risques climatiques	
Conditions climatiques et événements dangereux	Profil des risques
Température et canicule	<ul style="list-style-type: none"> • Par rapport à la moyenne sur 30 ans (1960-1990), la température moyenne entre 1991-2020 a augmenté de 0,53 °C. • Le nombre de journées très chaudes (température maximale quotidienne supérieure à 35 °C) et de nuits tropicales (température minimale moyenne pendant la nuit supérieure à 20 °C) est en augmentation constante depuis 1961. • D'ici le milieu du siècle, l'augmentation de la température annuelle moyenne devrait se situer entre 0,87°C et 1,67°C dans un scénario de changement climatique modéré (SSP1-4.5). • La durée des canicules¹ devrait augmenter de 70 jours par an (valeur médiane) dans un scénario de changement climatique modéré (RCP 4.5).
Précipitations et sécheresse	<ul style="list-style-type: none"> • Depuis 1961, le régime des précipitations a beaucoup varié d'une région et d'une saison à l'autre. Les précipitations annuelles ont régulièrement diminué dans les régions côtières du centre et de l'est entre 1961 et 2005. On observe une diminution des pluies hivernales et printanières dans la plupart des régions du pays. • Dans les régions côtières du centre et de l'est, cette baisse des précipitations est accompagnée de périodes de sécheresse plus longues qu'auparavant. • D'ici le milieu du siècle, les précipitations annuelles ne devraient pas beaucoup diminuer, mais dans certaines zones déjà très vulnérables aux sécheresses, le nombre maximal de jours secs consécutifs devrait augmenter considérablement, même dans un scénario climatique modéré (RCP 4.5). • Observations récentes : la sécheresse de 2021-2022 a frappé la plus grande partie du pays et les précipitations ont été inférieures de 70 % à la normale dans le sud.
Inondations	<ul style="list-style-type: none"> • D'ici le milieu du siècle, dans un scénario climatique modéré (RCP 4.5), l'intensité sur un jour des précipitations sera plus élevée, par rapport au scénario de référence de la période 1961-2015, ce qui entraînera un risque plus élevé d'inondations hydrologiques. • En combinaison avec l'augmentation des risques d'inondation, la dégradation des terres risque d'avoir des impacts plus dévastateurs. • Observations récentes : l'inondation de janvier 2022, causée par des pluies intenses, a provoqué des glissements de terrain, détruit des infrastructures et causé des pertes de vies humaines à Antananarivo et dans d'autres secteurs de la région d'Analamanga.

Cyclone	<ul style="list-style-type: none"> • La fréquence future des cyclones est incertaine mais il est probable que leur intensité augmentera. • Observations récentes : des cyclones tropicaux majeurs ont touché Madagascar en moyenne une fois tous les trois ans depuis 1998. Au début de 2022, cependant, quatre cyclones ont frappé Madagascar, dont deux de catégorie 3 ou 4.
Source : Rapport du FMI 22/342, Programme d'évaluation macroéconomique du changement climatique, novembre 2022	
¹ L'indice de durée des périodes de chaleur représente le nombre de périodes d'au moins six jours consécutifs où la température quotidienne maximale enregistrée dépasse le 90 ^e centile, dans un intervalle de 5 jours pendant la période de référence de 1979 à 2009.	

6. La déforestation fait planer une menace importante sur le capital naturel de Madagascar et a des conséquences néfastes sur les ressources en eau, l'agriculture et la résilience aux catastrophes naturelles. De 2000 à 2020, le couvert forestier a diminué de 29 % à 21 % du territoire (source : Banque mondiale, CDDR à paraître). Les principaux moteurs de la déforestation sont le défrichement aux fins de l'agriculture de subsistance (« agriculture sur brûlis ») ou des cultures de rente, la consommation de bois de chauffe et de charbon, l'abattage d'arbres ou les exploitations minières artisanales. Les lacunes de la gouvernance forestière, que confirme l'importance du commerce illicite des bois précieux, jouent aussi un rôle majeur dans la déforestation³. La déforestation augmente les taux d'érosion, accroît les risques d'inondation et réduit l'apport en eau pour les usages agricoles et ménagers. Au fil du déclin des écosystèmes naturels et productifs, le capital naturel renouvelable de Madagascar par habitant a chuté de 31 % de 1995 à 2018 (source : CDDR à paraître).

7. Le changement climatique à Madagascar va sans doute frapper beaucoup plus durement les femmes, les pauvres et les ruraux que les autres groupes. Sur le plan de l'égalité des sexes, Madagascar occupe la 143^e place sur 170 pays selon l'indice d'inégalité de genre du PNUD en 2021. Les inégalités entre hommes et femmes limitent notamment l'accès des agricultrices aux actifs productifs (terres, équipement) et aux services (par exemple, financement)⁴. Ces inégalités ont une incidence sur la capacité de ces femmes de développer une résilience au changement climatique. Les enfants malagasy présentent aussi la 10^e plus forte exposition aux risques climatiques dans le monde⁵. Ces facteurs augmenteront probablement les effets de la pauvreté et du dénuement, dans un pays où déjà, 42 % des enfants de moins de 5 ans souffrent de retards de développement, ce qui a un effet négatif sur leur productivité lorsqu'ils vieillissent, comparativement à une situation où ils auraient exploité pleinement leur potentiel. Cet effet est par ailleurs aggravé par les retombées négatives des chocs climatiques sur les taux d'abandon scolaire⁶. Ces fragilités sont amplifiées par le mauvais état du réseau routier, la moitié des ménages ruraux vivant à plus de

³ Voir notamment Waeber et al., 2019, « Uplisting of Malagasy precious woods critical for their survival », *Biological Conservation*.

⁴ Banque mondiale, CDDR à paraître.

⁵ Voir UNICEF (2021) : <https://www.unicef.org/media/105376/file/UNICEF-climate-crisis-child-rights-crisis.pdf>.

⁶ Voir Marchetta, 2019, "The Role of Weather on Schooling and Work of Young Adults in Madagascar." *American Journal of Agricultural Economics*, Wiley Online Library.

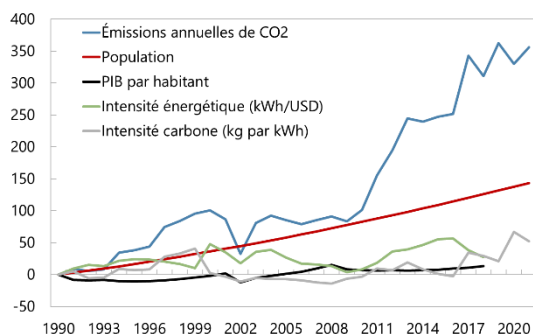
10 km d'un dispensaire de base et le quart des ménages à l'échelle nationale n'ayant pas accès directement au réseau routier. Inversement, seulement 11 % de la population a accès à une route de qualité (c'est-à-dire carrossable en toute saison) dans les zones rurales de Madagascar.

8. La région du « Grand sud » de Madagascar est particulièrement vulnérable. Les sécheresses y ont des conséquences importantes en termes d'insécurité alimentaire et d'exclusion sociale. En janvier 2024, selon le Programme alimentaire mondial, 334 000 habitants de la région du « Grand sud » vivaient dans une situation d'insécurité alimentaire urgente causée, entre autres, par la pire sécheresse des 40 dernières années dans la région. De plus, les sécheresses dans le Grand sud sont associées à une forte incidence de violence fondée sur le sexe et d'abandon scolaire, ce qui atteste de l'existence de liens étroits entre changement climatique et exclusion sociale.

9. Si les émissions de carbone par habitant demeurent très faibles comparativement à celles d'autres pays de l'AfSS, les émissions de CO2 ont néanmoins augmenté considérablement depuis 10 ans. La moyenne des émissions de gaz à effet de serre (GES) par habitant à Madagascar est inférieure à celle de plus de la moitié des pays de l'AfSS et des pays à faible revenu (PFR). Les émissions annuelles de Madagascar ont néanmoins augmenté d'environ 40 % depuis 2011 à cause de la croissance démographique, mais aussi à cause de l'augmentation de l'intensité en carbone (graphique AV.3). La quantité accrue de combustibles fossiles utilisés pour produire de l'électricité et la persistance de l'utilisation du bois et du charbon pour la cuisson jouent un rôle important dans cette augmentation des émissions.

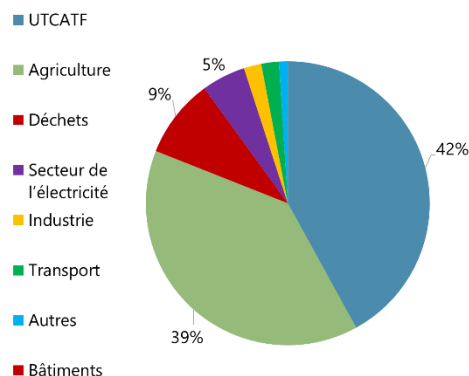
Graphique AV.3. Madagascar : facteurs contribuant aux émissions de CO₂

(Variation en pourcentage des quatre paramètres de l'identité de Kaya, qui déterminent les émissions totales de CO₂).



Sources : Our World in Data ; Banque mondiale ; et calculs des services du FMI.

Graphique AV.4. Madagascar : composition des émissions de GES (2020)



Source : PEMCC 2022, au moyen de l'outil d'évaluation de la tarification du carbone.

10. La composition des émissions de GES demeure dans une large mesure déterminée par les activités dans le secteur « utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie » (UTCATF) ainsi que dans le secteur de l'agriculture. Ensemble, ils représentaient plus de 80 % des émissions de GES en 2020 (voir graphique AV.4). Ces chiffres soulignent la nécessité de lutter contre la déforestation et d'adopter des pratiques agricoles adaptées au changement climatique.

11. Le potentiel de production d'électricité propre demeure sous-exploité. Bien que Madagascar possède le troisième potentiel hydroélectrique en importance en Afrique, il en exploite actuellement moins de 1 %. Cet énorme potentiel pourrait pourtant le rendre moins vulnérable aux changements de régimes de précipitations ou de régime météorologique imputables au changement climatique. Les retards dans la construction de nouvelles grandes centrales hydroélectriques, attribuables en partie à aux difficultés financières de la JIRAMA, société de services publics d'État, sont à l'origine de l'augmentation de la consommation de combustibles fossiles à des fins de production d'électricité⁷. Augmenter le taux d'accès à l'électricité (33 % des ménages actuellement) exigerait aussi une utilisation plus intensive des moyens de production hors réseau ou des petits réseaux (petites centrales hydroélectriques ou énergie solaire, Madagascar étant aussi un emplacement de choix pour le développement de l'énergie solaire).

12. Des mesures d'atténuation génèreraient aussi des avantages indirects appréciables sur le plan de la diminution de la pollution atmosphérique. Les ménages malagasy utilisent massivement (plus de 97 % en 2020, selon la CDN actualisée de 2022) le bois de chauffe et le charbon pour la cuisson. La transition vers des modes de cuisson propres réduirait de manière conséquente les émissions de GES mais diminuerait aussi la pollution atmosphérique suffisamment pour sauvegarder, selon les estimations, quelque 12 000 vies humaines par an d'ici 2030 (source :

⁷ La nouvelle Politique d'État générale annoncée en janvier 2024 prévoit la mise en chantier dès 2024 de deux grands projets de centrale hydroélectrique à Sahofika et à Volobe.

Banque mondiale, 2011). Les femmes, plus exposées à la pollution de l'air intérieur liée aux activités de cuisson, profiteraient davantage de cette transition.

13. Une vue d'ensemble des défis climatiques de Madagascar a été produite dans le cadre du Programme d'évaluation macroéconomique du changement climatique (PEMCC) de 2022 entrepris avec l'assistance technique du FMI. On trouvera à l'encadré AV.1 les principales constatations du PEMCC.

Encadré AV.1 Points à retenir du PEMCC de 2022 à Madagascar

Une équipe composée de représentants des départements des finances publiques, Afrique et des études du FMI a mené en mars et avril 2022 une mission hybride pour la mise en place d'un programme d'évaluation macroéconomique du changement climatique à Madagascar.

Le rapport de la mission fait le point sur la grande vulnérabilité de Madagascar aux aléas climatiques, qui risque d'entraver le programme de développement du pays. Les auteurs notent les efforts déployés pour actualiser le cadre national pour une construction mieux adaptée au changement climatique dans le cadre de la contribution déterminée au niveau national de 2016 (CDN) et du Plan national d'adaptation de 2019 mais constatent des lacunes stratégiques persistantes et des problèmes de mise en œuvre.

En ce qui concerne les objectifs d'atténuation de Madagascar couverts dans la CDN, le rapport préconise une réforme de la tarification du carbone et de l'énergie concentrée sur les secteurs qui génèrent le plus d'émissions, soit ceux de l'énergie et de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie. En ce qui concerne la gestion des risques de catastrophe, le rapport souligne les progrès accomplis dans plusieurs domaines et les lacunes restant à combler, notamment sur le plan des mécanismes de financement ex ante. En ce qui concerne les mesures d'adaptation, le rapport constate le déploiement d'efforts initiaux de définition et de mise en œuvre de mesures d'adaptation dans différents domaines de la politique publique mais déplore l'absence d'une hiérarchisation claire des priorités qui mettrait fin à la dispersion des initiatives de financement extérieur. Le rapport du PEMCC souligne que les réformes en cours de la gestion des finances publiques et de l'investissement public pourraient être une belle occasion d'accroître l'accent très limité accordé à ce jour au changement climatique en ce domaine.

Enfin, le rapport invite les parties intéressées à déployer des efforts pour quantifier l'impact du climat et du changement climatique sur la croissance et les agrégats budgétaires, et propose une première méthodologie à cet effet. Le rapport recommande que les politiques mises en place en riposte au changement climatique aient pour objet de créer un ensemble exhaustif de mesures allant au-delà des seuls investissements dans l'adaptation et ciblent plus largement l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD). Selon l'analyse incluse au rapport, une approche hybride d'investissement dans la mise à niveau des infrastructures afin de les rendre plus résilientes et pour renforcer le capital humain ainsi que des mesures pour générer des recettes grâce aux subventions à l'atténuation du changement climatique et à d'autres subventions ou financements concessionnels augmenteraient considérablement la croissance potentielle tout en préservant la viabilité budgétaire.

B. Effets macroéconomiques du changement climatique

14. Les simulations du DIGNAD⁸ montrent que les catastrophes naturelles ont un effet à court terme important sur la balance des paiements et sur le déficit budgétaire, et un effet à long terme sur la dette. On s'attend à ce que les catastrophes naturelles causent des dommages aux biens physiques et réduisent la productivité dans les secteurs des biens exportables et non exportables, d'où une perte calibrée de 6 % du PIB réel l'année du choc. En raison des coûts de reconstruction du capital physique détruit et de la diminution du PIB réel, le ratio du déficit

⁸ Le modèle d'évaluation de la dette, de l'investissement, de la croissance et des catastrophes naturelles (DIGNAD), développé par le département des études du Fonds monétaire international est un modèle d'équilibre général dynamique conçu pour étudier les conséquences macroéconomiques d'un choc exogène ponctuel lié à une catastrophe naturelle (cyclone, sécheresse, inondation). Voir à l'annexe VI tous les détails sur le modèle.

budgétaire au PIB devrait augmenter de 2,5 points de pourcentage un an plus tard⁹. Le ratio du déficit courant au PIB devrait selon les projections augmenter d'environ 1,4 point de pourcentage en raison de l'augmentation des importations de biens et services nécessaires à la reconstruction et être accompagné simultanément d'une augmentation de la dette extérieure pour financer le déficit budgétaire. Même si ces deux déficits – soit le déficit budgétaire et le déficit courant – devraient graduellement revenir aux niveaux d'avant la catastrophe sur une période de 12 ans, une dette publique élevée et persistante crée un risque pour la viabilité de la dette.

15. Des investissements publics plus efficaces et plus importants en ce qui concerne l'adaptation des infrastructures publiques pourraient accroître la résilience aux chocs causés par les catastrophes naturelles. Le taux d'efficacité des investissements publics de Madagascar est un des plus bas d'Afrique subsaharienne (AfSS), ce qui montre l'existence d'une marge d'amélioration considérable. Selon le modèle, en investissant 6 % du PIB sur quatre ans dans des infrastructures plus résilientes et en augmentant le taux d'efficacité des investissements publics, on pourrait générer des gains substantiels. En investissant dans des mesures d'adaptation et dans des gains d'efficacité, le recul du PIB réel serait limité à environ 0,6 % l'année d'une catastrophe et les gains de production cumulés s'élèveraient à 27 % du PIB réel du scénario de base après 12 ans. Le ratio du déficit budgétaire au PIB augmenterait d'un point de pourcentage comparativement au scénario de base l'année suivant le choc. De plus, la dette publique suivrait une trajectoire légèrement descendante et serait inférieure de 2 points de pourcentage à celle du scénario de base 12 ans après le choc.

16. Les catastrophes naturelles ont plus d'incidences sur les ménages vulnérables. Selon les simulations, la consommation des ménages pauvres baisse davantage en pourcentage que celle des ménages riches, ce qui entraîne une inégalité accrue de la consommation. La faiblesse des infrastructures économiques, la pauvreté et la lourde dépendance à l'agriculture pluviale de subsistance, dans un contexte d'accès limité à l'assurance, amplifient les effets des conditions météorologiques défavorables sur les ménages vulnérables. Cet effet est atténué par une augmentation des investissements publics dans les mesures d'adaptation et par une plus grande efficacité des investissements publics.

C. Politiques et institutions nationales contre le changement climatique

17. Madagascar est engagé de longue date dans la protection de l'environnement et la lutte au changement climatique. Fortement sensibilisé aux catastrophes liées au climat et conscient de l'importance de la biodiversité pour la préservation de son capital naturel unique, le pays a intégré dans le préambule de sa constitution de 2010 la nécessité de préserver la richesse exceptionnelle de sa faune et de sa flore pour les générations à venir.

18. Accroître la résilience nationale est l'une des grandes priorités du Plan émergence Madagascar (PEM). Ce plan s'appuie sur trois socles (social et humain, économique et

⁹ Même si la reconstruction commence immédiatement, la plupart des effets budgétaires se matérialiseront avec un décalage d'un an.

environnemental) et inclut des mesures visant à renforcer les infrastructures énergétiques, hydriques et routières, à améliorer les soins de santé et l'éducation, et à parvenir à l'autosuffisance alimentaire. Ce plan touche aussi plusieurs domaines où des mesures d'atténuation doivent être prises, notamment la promotion de la production de l'électricité à partir de ressources renouvelables et la gestion durable des ressources naturelles.

19. Madagascar peut s'appuyer sur plusieurs documents stratégiques dans le domaine du changement climatique (tableau AV.2). La politique nationale révisée de lutte contre le changement climatique (PNLCCR) demeure un document de haut niveau qui englobe une longue liste d'actions générales, mais peu de mesures concrètes et précises. Toutefois, des programmes précis sont décrits dans le Plan d'action national de lutte contre le changement climatique (PANLCC) et le Plan national d'adaptation (PNA) des autorités (les deux documents sont à maints égards redondants et traitent de programmes similaires classés différemment) ainsi que dans la deuxième Contribution déterminée au niveau national (CDN2) de 2022, officiellement présentée en janvier 2024 en remplacement de la CDN1 (2016). La CDN2 insiste davantage sur les objectifs d'atténuation des émissions (diminution de 48 mégatonnes des émissions de CO₂ par rapport à 30 dans la CDN1) et augmente la couverture, mais les cibles d'absorption y sont moins ambitieuses (37,8 millions de tonnes d'équivalent Co₂ absorbées par puits de carbone par rapport à 61 dans la CDN1). La section de la CDN sur l'adaptation établit un lien clair entre les priorités du PEM et l'axe stratégique de la PNLCCR et les programmes issus du Plan national d'adaptation. Le plan de mise en œuvre de la CDN 2022 donne plus de détails, notamment sur le plan des besoins de financement. Madagascar s'est aussi doté depuis 2018 d'une stratégie nationale de réduction des émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+) afin de lutter contre la déforestation, et depuis 2016, d'une stratégie nationale du mécanisme de développement propre (SNMDP) couvrant les aspects liés à l'atténuation des émissions.

20. L'importance de la foresterie à Madagascar se reflète dans le rôle attribué au BNCC-REDD+. Le bureau national de coordination des questions climatiques et la stratégie REDD+ (BNCC-REDD+), un organisme relevant du ministère de l'Environnement, ont obtenu le large mandat non seulement de surveiller la mise en œuvre de la stratégie REDD+, mais aussi de jouer un rôle central dans la définition et l'opérationnalisation des politiques et des engagements globaux liés au changement climatique. Son efficacité est cependant limitée par l'absence de coordination des politiques climatiques au plus haut niveau, car le comité interministériel sur l'environnement (CIME), créé il y a fort longtemps, ne possède aucune compétence particulière en matière de changement climatique et a été dans une large mesure inactif au cours des dernières années. Quant au comité national sur le changement climatique (CNCC), il demeure un simple forum de discussions sur des questions techniques.

21. La stratégie nationale de gestion des risques et des catastrophes est un document de référence en ce qui concerne la gestion des risques climatiques et la riposte aux catastrophes naturelles. Sur le plan institutionnel, la responsabilité des efforts de gestion des risques de catastrophe incombe à la Cellule de prévention et d'appui à la gestion des urgences (CGPU), qui appartient elle-même au cabinet du Premier ministre, et au Bureau national de gestion des risques et des catastrophes (BNGRC) sur le plan opérationnel. Ce dernier gère le fonds national de

contingence (FNC), qui reste à mettre en service. Une stratégie nationale de financement et d'assurance des risques de catastrophe a été adoptée en 2023 afin de compléter le système de gestion des risques de catastrophe et de coordonner les différents instruments de financement déjà en place.

22. Grâce à ces stratégies et à ces éléments institutionnels, Madagascar a accompli certains progrès dans la lutte contre le changement climatique et les catastrophes naturelles. Déjà, en 2019, plusieurs décrets rédigés avec l'aide de la Banque mondiale ont favorisé l'adoption de normes de construction résiliente et de planification foncière. Des efforts ont commencé à être déployés pour élaborer un cadre plus favorable à l'énergie renouvelable. La stratégie nationale dans le secteur du riz (un élément fondamental du secteur agricole national) comprend des interventions adaptées au changement climatique. Des projets pilotes de systèmes d'assurance récolte à petite échelle appuyés par la SFI, GIZ et le Programme alimentaire mondial ont été menés mais doivent maintenant être mis à l'échelle pour vraiment protéger les agriculteurs de subsistance contre les aléas climatiques et offrir une solution de remplacement à l'agriculture « sur brûlis » pratiquée sur des terres arrachées à la forêt, et dont le succès pourrait exiger des subventions importantes.

23. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire, comme en témoigne le PEMCC 2022 et le CCDD à paraître de la Banque mondiale. La gouvernance de l'action climatique est dispersée. Même si Madagascar est membre de la Coalition des ministres des Finances pour l'action climatique, le pays n'a pas encore intégré l'action climatique à ses processus de GFP et de GIP, une évolution qui serait particulièrement pertinente dans un des pays d'AfSS les plus exposés aux catastrophes et qui pourrait s'appuyer sur le déploiement d'efforts initiaux, notamment dans le secteur routier¹⁰. La mise en œuvre de politiques d'adaptation, particulièrement celles qui portent sur la protection et l'utilisation des ressources hydriques et sur l'agriculture, doit être accélérée. En ce qui concerne les mesures d'atténuation, la marge existe pour envoyer des signaux plus forts en haussant les prix des combustibles fossiles et ainsi encourager l'utilisation d'énergie renouvelable et d'appareils ménagers plus propres. L'assainissement de la gouvernance de la société d'État de distribution d'électricité, une priorité en vertu du programme appuyé par la FEC, est un prérequis indispensable à la création d'un marché plus favorable aux énergies propres. Enfin, la déforestation (étant donné la diminution du couvert forestier de 29 % à 20 % du territoire entre 2000 et 2020) exige une riposte sur le plan de la gouvernance des forêts et l'expansion du mécanisme REDD+.

¹⁰ Les Normes pour des infrastructures routières résistantes aux inondations et aux phénomènes géologiques à Madagascar ont été adoptées en 2020.

Encadré AV.2 Principales constatations du CCDR 2024 de Madagascar

Le Rapport national sur le climat et le développement de Madagascar (CCDR) a été préparé par l'équipe du Groupe Banque mondiale en 2023 et devrait être publié d'ici la fin juin 2024.

Ce rapport fait état des politiques et stratégies nationales liées au changement climatique et au développement à Madagascar, ainsi que des réformes à prioriser pour améliorer la gouvernance de l'action climatique. Le rapport décrit les principaux défis auxquels se heurte le pays et définit les réformes et investissements importants nécessaires pour y arriver. Le CCDR insiste sur les priorités à court et à moyen terme, notamment la résilience sur le plan alimentaire, hydrique et énergétique, la résilience urbaine, la résilience des transports et les aspects humains du changement climatique ainsi que l'économie bleue. Il comprend également une analyse des impacts macroéconomiques du changement climatique et se conclut par une estimation des sommes nécessaires au financement de l'action climatique.

En ce qui concerne le cadre institutionnel, le CCDR reconnaît l'engagement de Madagascar dans la lutte contre le changement climatique. Toutefois, il souligne une absence notable de coordination dans la mise en œuvre des politiques climatiques. Pour régler ce problème, le rapport propose la mise en place d'un nouveau cadre de gouvernance pour le programme de lutte au changement climatique. Ce cadre établirait un robuste mandat de haut niveau pour la conception et la supervision de la politique climatique, dont la responsabilité relèverait du cabinet du Premier ministre. De plus, le CCDR préconise l'intégration de considérations climatiques à toutes les activités qui concernent à la fois les marchés publics et la gestion des finances publiques.

Le CCDR insiste sur la nécessité de rendre l'agriculture plus résiliente en facilitant l'accès à des variétés de semences résistantes à la sécheresse et en mettant en place des systèmes d'irrigation stables dans les régions exposées aux sécheresses ainsi que des systèmes de captation de l'eau pour l'aquaculture et le bétail. Le plan recommande aussi d'investir dans l'accès à de l'énergie propre et résiliente en modernisant et en renforçant les centrales hydroélectriques existantes afin de garantir un approvisionnement en énergie fiable. De plus, il propose la création d'un programme de protection des bassins hydrographiques incluant une réglementation des activités minières et agricoles à l'intérieur desdits bassins. En ce qui concerne l'économie bleue, Madagascar doit soutenir un réseau croissant de zones marines protégées et développer des projets de crédit carbone bleu et notamment d'initiatives de restauration des mangroves.

Le rapport analyse aussi les retombées du changement climatique sur le PIB, sur la dette et sur l'inégalité ainsi que ses effets sur les différents secteurs d'activité économique comme l'agriculture, les pêches, les mines et d'autres. Selon les modèles, les réformes structurelles et les stratégies d'adaptation peuvent considérablement amoindrir les effets néfastes du changement climatique. Au moyen de modèles intrants-extrants, des vulnérabilités importantes ont été découvertes dans des secteurs vitaux, dont les pêches, l'agriculture, le recyclage, les mines, l'entretien et la construction, ce qui démontre bien l'importance de comprendre les interdépendances sectorielles pour mieux anticiper les effets des chocs climatiques. Le rapport démontre aussi que le changement climatique exacerbe les inégalités.

Enfin, le rapport estime que les sommes nécessaires au financement de l'action climatique prioritaire dans les domaines couverts par le CCDR à Madagascar se situent aux environs de 10 milliards de dollars, dont le tiers pour des mesures à court terme d'ici 2030. Bien que la plus grande partie du financement actuel de l'action climatique dans le pays provienne de fonds publics, il existe de nombreuses possibilités de mobiliser d'autres sources de financement. Ces possibilités englobent le développement de marchés pour la finance verte et la résilience climatique, la définition d'un cadre réglementaire pour la création de certificats d'énergie renouvelable, l'exploitation de marchés du carbone et l'établissement de cadres réglementaires pour rendre les marchés financiers conformes aux normes de l'Organisation internationale des commissions de valeurs.

Tableau AV.2 Documents stratégiques de Madagascar liés au changement climatique

Documents principaux	Description
Politique nationale de lutte contre les changements climatiques révisée 2021 (PNLCCR)	La première mouture de la Politique nationale de lutte contre les changements climatiques a été adoptée en 2011, puis elle a été révisée en 2021. Ses objectifs sont 1) d'accroître la résilience socioéconomique et d'assurer l'accès de la population aux ressources vitales ; 2) de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer les puits de carbone ; 3) d'instaurer des cadres nationaux de renforcement des actions climatiques.
Plan d'action national de lutte contre le changement climatique 2019 (PANLCC)	Le Plan d'action national de lutte contre le changement climatique expose en détail les mesures à mettre en œuvre au cours de la période 2020–2029 pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et accroître la résilience au changement climatique. Le plan est structuré autour de cinq axes stratégiques : 1) renforcer les actions d'adaptation au changement climatique tout en tenant compte des besoins réels du pays ; 2) réaliser des actions d'atténuation au profit du développement durable ; 3) intégrer le changement climatique à tous les niveaux ; 4) développer des instruments de financement pérennes et 5) promouvoir la recherche, le développement et le transfert de technologies.
Plan national d'adaptation 2021 (PNA)	Le Plan national d'adaptation reprend et met à jour des parties du PANLC, en se concentrant uniquement sur les mesures d'adaptation. Il définit 12 programmes multisectoriels prioritaires à mettre en œuvre de 2021 à 2030, ainsi que les actions transversales nécessaires à l'exécution du plan. Il propose également une méthodologie pour surveiller la mise en œuvre.
Contribution déterminée au niveau national 2022 (CDN2)	La Contribution déterminée au niveau national actualisée vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 24 % d'ici 2030 (plutôt que 14 % dans la CDN initiale) et à renforcer la capacité d'absorption des puits de carbone de 20 %. Le coût de mise en œuvre de la CDN2 est estimé à 23,9 milliards de dollars.
Plan de mise en œuvre de la CDN2 2022	Adopté en novembre 2022, le Plan de mise en œuvre de la CDN2 expose en détail les mécanismes de gouvernance et de mise en œuvre, les besoins de financement et de développement des capacités pour la mise en œuvre de la CDN2. Les besoins de financement ont été légèrement revus à la hausse comparativement à la CDN2 comme telle (24,4 milliards de dollars de 2022 à 2030 par rapport à 23,9 dans la CDN2).
Stratégie nationale REDD+	Adoptée en 2018, la Stratégie nationale pour la réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts couvre la période de 2018 à 2030 et dresse une liste d'outils susceptibles de contribuer à la diminution des émissions de GES du secteur forestier, y compris des mécanismes de financement bénéficiant aux parties intéressées.
Stratégie nationale du mécanisme de développement propre (SNMDP) 2016	Adoptée en septembre 2016, la Stratégie nationale du mécanisme de développement propre vise à faciliter les investissements susceptibles de réduire les émissions de GES en offrant des avantages issus de la réduction des émissions de GES conformément au Protocole de Kyoto.

Stratégie nationale de gestion des risques et des catastrophes 2016-2030	La Stratégie nationale de gestion des risques et des catastrophes a été approuvée en 2016 pour une période de 15 ans et encadre les politiques adoptées dans le domaine de la réduction et de la gestion des risques de catastrophe.
Stratégie de financement de la gestion des risques et des catastrophes	Adoptée en juillet 2023, la Stratégie de financement de la gestion des risques et des catastrophes repose sur cinq axes (mécanismes de financement satisfaisants, mécanismes de décaissement efficaces, gouvernance multisectorielle, identification des populations vulnérables et participation des autorités locales afin d'accroître la résilience locale).

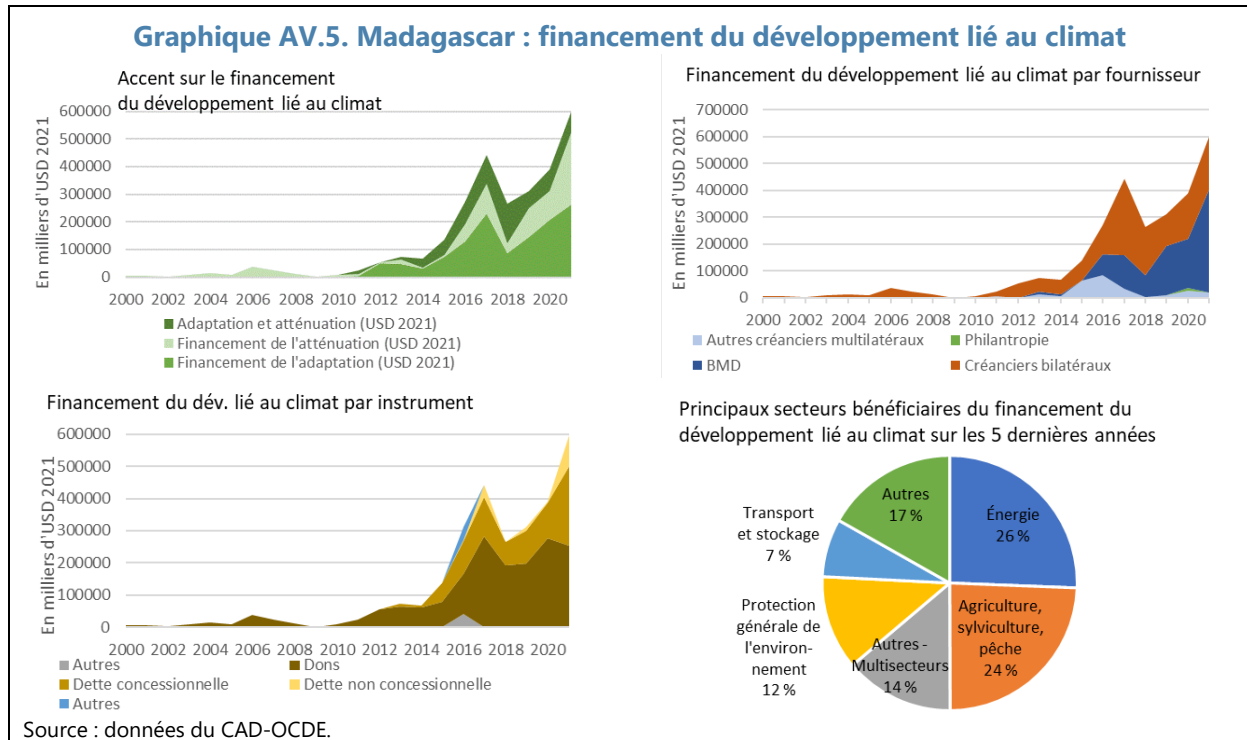
Source : services du FMI sur la base du PEMCC de 2022 et de documents partagés par les autorités.

D. Financement de l'action climatique

24. Selon le plan de mise en œuvre de la CDN2 de Madagascar (novembre 2022), les besoins de financement (les « contributions conditionnelles ») atteignent un total de 24,406 milliards de dollars pour la période de 2022 à 2030. Cette somme se répartit comme suit : 11,625 milliards de dollars pour les mesures d'adaptation, 7,290 milliards de dollars pour les mesures d'atténuation et 2,8 milliards de dollars pour l'indemnisation des pertes et dommages irréversibles¹¹ liés au changement climatique, le solde (2,69 milliards de dollars) couvrant certains aspects transversaux du programme comme sa coordination, le développement des capacités, la surveillance et l'évaluation. Les besoins de financement les plus importants se situent dans l'agriculture (5,6 milliards de dollars), la foresterie et la biodiversité (6,6 milliards de dollars), et dans l'eau et les installations sanitaires (3,7 milliards de dollars), conformément aux priorités absolues du pays qui sont la sécurité alimentaire et la gestion des ressources naturelles. Les besoins non comblés liés à l'énergie sont comparativement moins importants (1,7 milliard de dollars).

25. Dans ce contexte, les flux de financement de l'action climatique augmentent mais restent modestes. Le financement de l'action climatique a augmenté, passant de 265 millions de dollars en 2018 à 597 millions de dollars en 2021, soit environ 4,1 % du PIB en 2021. Les banques de développement multilatérales ont fourni 57 % du financement de l'action climatique en 2021. Quatre-vingt-quatre pour cent des flux ont été accordés à des conditions concessionnelles (41 %) ou sous la forme de subventions (43 %). Au cours des cinq dernières années, les secteurs de l'énergie et de l'agriculture ont été les principaux bénéficiaires du financement au développement lié au changement climatique.

¹¹ Non visés par la facilité pour la résilience et la durabilité.



26. Le financement privé de l'action climatique à Madagascar demeure très limité. Dans un rapport de 2023 de la Banque africaine de développement (rapport du FMI de 2023 – Mobilisation du financement du secteur privé pour l'action climatique et la croissance verte), il est souligné que le financement privé représentait en 2019-2020 uniquement 5 % des flux annuels totaux pour le financement de l'action climatique (21,45 millions de dollars sur un total de 424,04 millions de dollars), et que les flux totaux de financement de l'action climatique couvraient uniquement 16 % des besoins exprimés par Madagascar. De plus, les flux de financement du secteur privé sont fortement concentrés dans le secteur de l'énergie, qui accapare plus de 70 % du financement total. Selon la Banque africaine de développement, ce manque de financement privé doit être comblé en ayant recours à des mécanismes de financement novateurs (obligations vertes, marchés du carbone, échange de créances contre des actions environnementales) afin de mobiliser le financement privé dans la poursuite d'objectifs climatiques.

27. Bien que Madagascar ne soit pas présent sur les marchés obligataires internationaux, l'État s'est efforcé d'obtenir des financements concessionnels en appui à la poursuite de ses objectifs de gestion de l'action climatique et des risques de catastrophe. Le programme de financement des risques de catastrophe en Afrique financé par la BAfD (ADRFi) a contribué au paiement de primes annuelles d'assurance contre la sécheresse (soit environ 0,5 million de dollars par an) et d'assurance contre les tempêtes cycloniques (2 millions de dollars par an) fournies par African Risk Capacity. Madagascar a bénéficié d'une option de tirage différé en cas de catastrophe (Cat-DDO) de la Banque mondiale après les inondations de 2020. La Banque mondiale a aussi activé son Mécanisme de réponse immédiate (MRI), et le Fonds de contingence pour les réponses d'urgence (CERC) pour les projets existants ainsi que le Mécanisme de riposte à la crise (CRW) pour

répondre à la sécheresse dans le sud du pays et à la série de cyclones qui ont frappé le pays au début de 2022.

28. Le CCDR à paraître de la Banque mondiale insiste sur la nécessité de concevoir une stratégie nationale à volets multiples pour mobiliser du financement aux fins de l'action climatique et utiliser toutes les possibilités de financement privé. Le CCDR souligne que la Banque centrale de Madagascar doit intégrer de manière exhaustive les risques liés au climat dans sa gouvernance et ses activités, particulièrement les risques climatiques liés aux importations de combustibles fossiles et au secteur minier en plein essor ainsi que ses retombées sur le capital naturel de Madagascar. La collecte et la divulgation de données sur l'exposition du secteur financier aux risques climatiques sont aussi présentées comme une première étape. Le CCDR attire aussi l'attention sur les possibilités qui s'offrent à Madagascar de restaurer des puits de carbone en tirant des ressources additionnelles du marché du carbone forestier et en les utilisant pour financer des initiatives REDD+ et pour mettre en place la gouvernance nécessaire pour qu'un tel système de crédit carbone se traduise pour les communautés et entreprises locales par des occasions d'accroître leur résilience. Le CCDR souligne que les grandes sociétés minières pourraient aussi se lancer dans des activités de reforestation et de réhabilitation forestière à grande échelle pour donner plus de visibilité à leurs efforts de promotion de la responsabilité sociétale des entreprises et tirer parti du système de crédit carbone. Le CCDR souligne par ailleurs les revenus qu'il serait possible de tirer des certificats d'énergie renouvelable, découlant de l'augmentation prévue de la production d'énergie renouvelable liée à la transition vers l'hydroélectricité. Le rapport insiste aussi sur les mécanismes de partage des risques, notamment afin d'encourager les investissements dans les énergies renouvelables ou dans l'efficacité énergétique. Enfin, le CCDR préconise à moyen terme l'émission d'obligations vertes souveraines pour financer la production d'énergie renouvelable et la reforestation par l'État de Madagascar.

E. Collaboration avec des partenaires bilatéraux et multilatéraux

29. Madagascar collabore étroitement avec les partenaires pour le développement, notamment avec ses partenaires bilatéraux et multilatéraux ainsi qu'avec des ONG, pour soutenir ses politiques climatiques. La Banque mondiale, les institutions de l'ONU ainsi que celles de l'Union européenne et d'autres pays ont été une source majeure de financements concessionnels et d'activités de développement des capacités.

30. En 2023, Madagascar et la Banque mondiale ont conclu un accord sur une opération de politique de développement (OPD) qui met fortement l'accent sur la résilience au changement climatique. Cette OPD devrait générer trois tranches d'aide budgétaire de 100 millions de dollars chacune au cours de la période 2023–2025. La première tranche a été décaissée en juin 2023. L'OPD comprend des actions préalables ou des déclencheurs liés au changement climatique dans le domaine de la gestion des finances publiques et de la gestion des investissements publics (adoption du décret sur la GIP en 2023) ainsi que dans le domaine de l'énergie (gouvernance de JIRAMA, adoption du plan de développement de l'énergie électrique à

moindre coût, adoption d'une réglementation plus efficace du marché de l'électricité pour stimuler la concurrence et accélération du développement des énergies renouvelables).

31. Le soutien aux politiques d'adaptation est notamment destiné à l'agriculture et à l'eau.

Le Programme alimentaire mondial a participé dans le sud du pays à la riposte à l'insécurité alimentaire causée par des sécheresses récurrentes et a appuyé les premières expériences de recours à des mécanismes d'assurance récolte à petite échelle. L'UE travaille actuellement à la mise en place d'un « pacte vert » qui appuiera l'agriculture locale en insistant fortement sur l'agriculture adaptée au changement climatique, notamment par l'utilisation de semences résistant mieux aux aléas climatiques. La Banque mondiale offre un soutien dans le secteur de l'eau et en matière de résilience urbaine. Elle appuie aussi le secteur des transports, en versant une aide au titre de l'entretien et de la réfection des routes par l'entremise de l'Agence routière Madagascar et en insistant fortement sur la conception d'infrastructures capables de mieux résister aux aléas climatiques. Des donateurs bilatéraux, dont la France (projet de l'AFD sur la résilience urbaine à Antananarivo), participent aussi à cet effort.

32. En ce qui concerne les mesures d'atténuation, l'aide fournie par les donateurs est surtout concentrée sur l'énergie renouvelable, plus particulièrement sur l'hydroélectricité.

La BAfD et la Banque mondiale ont soutenu les efforts déployés pour accroître la production d'électricité provenant de sources renouvelables en participant directement à des projets de grandes centrales hydroélectriques, en appuyant des projets d'énergie solaire et en contribuant au développement des capacités et à la création d'institutions dans le secteur de l'énergie. L'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique sont aussi soutenues par d'autres partenaires comme l'AFD par l'entremise de SUNREF, le PNUD par l'entremise du tout nouveau programme FIER (financement intégré pour l'énergie renouvelable), ou USAID par l'entremise du programme d'habilitation méridionale (ESA). Le fonds de développement de l'OPEP fait aussi actuellement la promotion des modes de cuisson propres dans le cadre d'un programme d'un montant de 36,5 millions de dollars lancé en 2023 tandis que l'ONUDI participe actuellement à l'élaboration d'une stratégie en matière de cuisson propre. Enfin, une aide à la lutte contre la déforestation est fournie entre autres par la Banque mondiale, qui appuie le mécanisme REDD+, sous la forme d'un financement maximal de 50 millions de dollars jusqu'en 2024, sous réserve que des progrès soient accomplis dans la réduction des émissions. Un premier décaissement de 8,8 millions de dollars a déjà été effectué en décembre 2023.

33. Les partenaires pour le développement fournissent une aide cruciale au renforcement de la riposte aux catastrophes naturelles.

Outre les efforts susmentionnés de la BAfD et de la Banque mondiale en lien avec la stratégie d'assurance et de financement des risques, la Banque mondiale apporte aussi des financements et offre de l'assistance technique au titre du développement de dispositifs de sécurité sociale. Ces mesures englobent (avec l'aide de l'UNICEF) un axe de travail très actif sur le développement d'une protection sociale sensible au changement climatique. Madagascar bénéficie par ailleurs du soutien de l'initiative de l'ONU « Alerte précoce pour tous », dont l'objet est de combler les lacunes du système d'alerte précoce contre les catastrophes naturelles et de l'aide offerte en vertu de l'initiative CREWS (systèmes d'alerte précoce contre les risques climatiques), une initiative conjointe de l'Organisation météorologique mondiale,

de la Banque mondiale et du Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNDRR). Au début de 2024, l'UNDRR s'est aussi lancé dans l'élaboration d'une feuille de route pour la mise en place d'infrastructures plus résistantes aux catastrophes liées au climat ou autres.

34. Madagascar est un pays pilote du cadre de coopération renforcé FMI-Banque mondiale pour l'intensification de la lutte contre le changement climatique. Ce cadre tient compte des mandats particuliers et des compétences relatives de chaque institution et vise à aider les pays à mobiliser le financement privé et public nécessaire à l'action climatique. Pendant et avant la visite des services du FMI, de multiples consultations ont été organisées avec la Banque mondiale dans tous les secteurs visés par des réformes afin de recenser les synergies possibles et les occasions éventuelles, de promouvoir des politiques ambitieuses et de solliciter l'assistance technique nécessaire à leur mise en œuvre. Ces synergies ainsi que le potentiel catalyseur du financement privé de l'action climatique sont décrits dans les tableaux qui suivent.

Tableau AV.3 Madagascar : défis recensés conjointement, objectifs des réformes, DC et potentiel catalyseur

DÉFI MAJEUR	RÉFÉRENCES DU DIAGNOSTIC	PRINCIPAUX OBJECTIFS DES RÉFORMES PROPOSÉES	DC/AT PRÉVUS	RÔLE DES AUTRES PARTENAIRES POUR LE DÉVELOPPEMENT	POTENTIEL CATALYSEUR DU FINANCEMENT PRIVÉ DE L'ACTION CLIMATIQUE
Renforcer la gouvernance de l'action climatique et promouvoir des investissements sensibles au climat.	CCDR de la BM (2024) PEMCC du FMI (2022) Revue des dépenses publiques et des institutions de la BM (PEIR, 2023) Actualisation du diagnostic systématique du pays (SCD, 2022)	Intégrer la gouvernance de l'action climatique. Promouvoir des investissements publics et privés sensibles au climat. Établir un cadre d'investissement attrayant pour le secteur minier.	Conseiller résident du département des finances publiques du FMI pour soutenir le travail sur le marquage du budget alloué au climat (jusqu'en octobre 2024).	Appui par l'UNDRR de l'identification des dépenses de réduction des risques de catastrophe.	Complément des investissements publics et mobilisation d'investissement privé favorable à l'action climatique, y compris dans le secteur minier.
Améliorer l'adaptation au changement climatique et accroître la résilience aux catastrophes naturelles.	CCDR de la BM (2024) PEMCC du FMI (2022) Analyse environnementale nationale de Madagascar par la BM (2022) Estimation rapide des dommages à l'échelle mondiale par la BM (2021)	Intégrer le changement climatique aux politiques globales sur l'eau et renforcer la gestion intégrée des ressources en eau. Renforcer le système national de gestion des risques de catastrophe et mettre en œuvre une stratégie de financement et d'assurance contre les risques de catastrophe. Élargir l'accès au filet de protection sociale pour soutenir les plus vulnérables.	Programme REPAIR de la Banque mondiale pour renforcer l'état de préparation financière des États, des ménages vulnérables et des MPME contre les chocs climatiques. La Banque mondiale contribuera à l'opérationnalisation du Fonds national de contingence (FNC). Le FMI apportera une aide en lien avec les conclusions de l'audit global de la chaîne de dépenses (2023). Financement de projets d'investissement par la Banque mondiale pour appuyer la mise en œuvre des politiques de protection sociale (par exemple, registre social)	L'UE appuiera la reformulation du code de l'eau. PCE BAfD	Incitation à l'investissement privé dans les infrastructures résistantes aux aléas climatiques. La mise en œuvre régionale du programme REPAIR augmente la probabilité de mobilisation de capitaux privés sur les marchés internationaux des capitaux et de l'assurance.

Tableau AV.3 Madagascar : défis recensés conjointement, objectifs des réformes, DC et potentiel catalyseur (conclusion)

DÉFI MAJEUR	RÉFÉRENCES DU DIAGNOSTIC	PRINCIPAUX OBJECTIFS DES RÉFORMES PROPOSÉES	DC/AT PRÉVUS	RÔLE DES AUTRES PARTENAIRES POUR LE DÉVELOPPEMENT	POTENTIEL CATALYSEUR DU FINANCEMENT PRIVÉ DE L'ACTION CLIMATIQUE
Élargir l'accès à l'énergie renouvelable et appuyer les efforts déployés pour faire fléchir la croissance des émissions de GES.	SCD de la BM (2022) CCDR de la BM (2024) PEMCC du FMI (2022) Programme d'urbanisation de Madagascar de la BM Revue (2024)	Rétablir la viabilité financière de la société de services publics JIRAMA. Mettre en place une tarification de nature à limiter l'utilisation de l'énergie non renouvelable. Promouvoir la production d'énergie renouvelable.	Formulation par la Banque mondiale de conseils sur le plan de sauvetage de JIRAMA et soutien à l'adoption d'un plan de développement à moindre coût (OPD). Programme Atiala-Atsinanana de réduction des émissions de la Banque mondiale Programme de financement de l'action climatique pour des méthodes de cuisson propres à l'éthanol de la Banque mondiale pour appuyer une utilisation accrue des cuisinières à éthanol	GIZ appuiera l'opérationnalisation du FNED et l'électrification rurale. L'AFD appuiera le Fonds SUNREF.	Possibilité de réduire les risques liés aux accords d'achat d'électricité grâce à la production privée d'électricité renouvelable ; environnement plus propice aux affaires grâce à l'investissement privé, y compris dans les activités de développement durable. Incitation au financement privé de l'électrification hors réseau et l'expansion des mini-réseaux
Améliorer la gestion des ressources naturelles et renforcer la protection des forêts et de la biodiversité.	CCDR de la BM (2024) Analyse environnementale nationale de Madagascar par la BM (2022)	Élargir la portée actuellement limitée du décret REDD+ pour permettre la participation du secteur privé.	Fonds de partenariat pour le carbone forestier de la Banque mondiale (FCPF)		Occasion pour le secteur privé de participer à la reforestation
Mobiliser du financement pour l'action climatique	CCDR de la BM (2024)	S'attaquer à la fragmentation des flux de financement de l'action climatique. Créer des possibilités de développement d'instruments de financement hybrides et créer la transparence et la clarté requises par le secteur privé.	Soutien potentiel de la Banque mondiale et du département des marchés de capitaux et monétaires (MCM) du FMI	Soutien du GCA-BAfD du programme d'accélération de l'adaptation africaine (PAAA)	Possibilité pour le secteur privé de fournir des intrants dans la stratégie de financement de l'action climatique et d'investir dans les priorités à ce chapitre

Tableau AV.4. Madagascar : calendrier des réformes et synergies proposées

AXE DE RÉFORME 1 : renforcement de la gouvernance de l'action climatique et promotion d'investissements sensibles au climat					
DATE PRÉVUE D'ACHÈVEMENT	OCTOBRE 2024	AVRIL 2025	OCTOBRE 2025	AVRIL 2026	OCTOBRE 2026
MESURES	<p>RM01 : gouvernance de l'action climatique Adopter un décret précisant le mandat du comité interministériel pour l'environnement (CIME) afin qu'il couvre toutes les politiques climatiques.</p> <p>RM02 : cadre de gestion des investissements publics Adopter un nouveau décret sur les évaluations d'impact environnemental (EIE) afin de remplacer le décret du CIME de 2004.</p> <p>OPD de la Banque mondiale : Adopter le décret de mise en œuvre du code minier, y compris les règlements visant les impacts sociaux et environnementaux conformément aux bonnes pratiques internationales</p>		<p>RM04 : identification et suivi de l'investissement lié au climat dans le budget Adapter la classification budgétaire afin de permettre l'identification et le suivi des dépenses liées au climat.</p>		<p>RM03 : mise en œuvre de la gestion des investissements publics (GIP) Adopter un décret rendant obligatoire la production annuelle de documents budgétaires dressant la liste des projets d'investissement sélectionnés dans le cadre du programme des investissements publics.</p>
DC DE SOUTIEN	BM FAD du FMI/EF		FAD du FMI UNDRR		FAD du FMI/AFS
INSTRUMENT EN APPUI	FRD du FMI DPO de la BM		DPO de la BM FRD du FMI		DPO de la BM FRD du FMI

Tableau AV.4. Madagascar : calendrier des réformes et synergies proposées (suite)

AXE DE RÉFORME 2 : améliorer l'adaptation au changement climatique et accroître la résilience aux catastrophes naturelles					
DATE PRÉVUE D'ACHÈVEMENT	OCTOBRE 2024	AVRIL 2025	OCTOBRE 2025	AVRIL 2026	OCTOBRE 2026
MESURES		RM05 : gouvernance de l'eau Faire approuver par le cabinet un projet de loi visant à mettre à jour le code de l'eau de 1998.	RM06 : gestion des risques de catastrophe Approuver les règlements visant à simplifier les procédés de GFP dans le cas des dépenses liées aux catastrophes et à mettre en service le Fonds national de contingence (FNC).		
DC A L'APPUI		UE BM PCE	BAfD		
INSTRUMENT EN APPUI		FRD du FMI	FRD du FMII APM régionale (REPAIR)		
AXE DE RÉFORME 3 : élargir l'accès à l'énergie renouvelable et appuyer les efforts pour freiner la croissance des émissions de GES					
DATE PRÉVUE D'ACHÈVEMENT	OCTOBRE 2024	AVRIL 2025	OCTOBRE 2025	AVRIL 2026	OCTOBRE 2026
MESURE	OPD de la BM : adoption d'un décret lié aux modalités de mise en œuvre d'un plan de développement au moindre coût (PDMC) pour la sélection et la hiérarchisation des projets de production et de transmission d'électricité, et conditionnement de toutes les concessions et des contrats d'achat d'électricité.			RM07 : prix de l'énergie et subventions Éliminer totalement toutes les subventions au carburant. RM9 : production d'énergie renouvelable Adopter le décret du FNED et mettre en service son mécanisme de financement.	RM8 : taxation des carburants Augmenter graduellement les taxes d'accise et les droits sur le diesel afin de les aligner sur les taxes et droits prélevés sur l'essence.
DC EN APPUI	BM			Soutien possible du FAD du FMI BM, GIZ	Soutien possible du FAD du FMI BM
INSTRUMENT EN APPUI	DPO de la BM			FRD du FMI Financement de projets d'investissement de la BM (FPI)	FRD du FMI

Tableau AV.4. Madagascar : calendrier des réformes et des synergies proposées (suite et fin)

AXE DE RÉFORME 4 : renforcer la protection des forêts et de la biodiversité					
DATE PRÉVUE D'ACHÈVEMENT	OCTOBRE 2024	AVRIL 2025	OCTOBRE 2025	AVRIL 2026	OCTOBRE 2026
MESURE		RM10 : stockage du carbone dans les forêts Réviser le décret 2021 1113 afin d'accroître la participation du secteur privé et d'étendre la portée du mécanisme REDD+.			
DC DE SOUTIEN		BM			
INSTRUMENT EN APPUI		FCPF de la BM FRD du FMI			
AXE DE RÉFORME 5 : mobiliser le financement de l'action climatique					
DATE PRÉVUE D'ACHÈVEMENT	OCTOBRE 2024	AVRIL 2025	OCTOBRE 2025	AVRIL 2026	OCTOBRE 2026
MESURE			RM11 : stratégie nationale de financement de l'action climatique Adopter un décret interministériel sur une stratégie de mobilisation du financement de l'action climatique.		RM12 : taxonomie nationale de l'écologie Adopter un décret sur la mise en œuvre d'une taxonomie nationale de l'écologie pour étayer tous les investissements écologiques/d'action climatique.
DC DE SOUTIEN			Soutien possible de la BM Programme d'accélération de l'adaptation de l'Afrique de la BAfD et de GCA		FMI/MCM
INSTRUMENT EN APPUI			FRD du FMI		FRD du FMI

Bibliographie

Hussain, Farah Imrana; Tlaiye, Laura E.; Jordan Arce, Rolando Marcelo. Developing a National Green Taxonomy: A World Bank Guide (English). Washington, D.C.: World Bank Group. <http://documents.worldbank.org/curated/en/953011593410423487/Developing-a-National-Green-Taxonomy-A-World-Bank-Guide>

IMF Climate change dashboard: Country Data | Climate Change Indicators Dashboard (imf.org).

IMF, 2022, Staff Climate Notes.

IMF, 2022, Climate Macroeconomic Assessment Programme (CMAP) for Madagascar

World Bank Group, 2022, Country Environmental Analysis for Madagascar

World Bank Group, *forthcoming*, Country Climate and Development Report for Madagascar

Annexe VI. Effets macroéconomiques du changement climatique

1. **Les services du FMI ont utilisé le modèle de simulation de la dette, de l'investissement, de la croissance et des catastrophes naturelles (DIGNAD) pour évaluer les effets du changement climatique sur la croissance économique, la balance des paiements et les comptes budgétaires à Madagascar.** Le modèle DIGNAD, mis au point par le département des études du Fonds monétaire international, est un modèle dynamique d'équilibre général conçu pour étudier les effets macroéconomiques d'un choc exogène et ponctuel lié à une catastrophe naturelle (cyclone, sécheresse, inondation)¹. Le modèle permet d'investir dans des infrastructures publiques d'adaptation qui sont plus résistantes aux chocs climatiques et dont le taux de dépréciation est plus faible mais les coûts plus élevés par rapport à des infrastructures habituelles.
2. **Dans le modèle DIGNAD, le choc engendré par une catastrophe naturelle nuit à l'économie à travers cinq canaux :** i) les dommages au capital public ; ii) les dommages au capital privé ; iii) une perte temporaire de productivité ; iv) une baisse de l'efficacité de l'investissement public ; et v) une perte de solvabilité. De ces cinq canaux, ceux des dommages au capital et de la perte de productivité sont les principaux touchés.
3. **Le modèle est adapté à l'économie de Madagascar.** Le ratio investissement public/PIB est fixé à sa moyenne de 2023-2029, soit 7,7 %. Les taux d'imposition de la consommation et des revenus du travail sont fixés à 20 % et à 13 % respectivement². Le ratio constant de la dette publique intérieure au PIB est fixé à 15,2 %, ce qui correspond à la moyenne projetée pour la période 2023-2029. Le ratio dette publique extérieure/PIB est fixé à 44,8 %, soit la moyenne projetée sur la période 2023-2029. Environ 89 % de la dette extérieure est censée être contractée à des conditions concessionnelles. Le ratio des transferts de fonds par rapport au PIB est fixé à 2,4 % (moyenne sur 10 ans). La croissance du PIB en l'absence de catastrophe naturelle est fixée à 5 %³. L'efficacité de l'investissement public est fixée à 31 %.
4. **Les services du FMI ont envisagé trois scénarios faisant intervenir des niveaux d'investissement public variables dans les mesures d'adaptation et d'amélioration de l'efficacité de l'investissement public avant qu'une catastrophe ne se produise.**
 - **Scénario 1 : scénario de référence.** Le scénario de référence suppose que les autorités maintiennent leurs investissements dans les projets d'immobilisations habituels sans augmenter le nombre d'infrastructures d'adaptation au cours de la période 2024-2027. Une catastrophe naturelle simulée devrait se produire en 2028, calibrée pour entraîner une baisse

¹ Dans la simulation, nous n'avons pas séparé les effets d'un cyclone de ceux liés à une sécheresse. Cette dernière réduirait davantage la productivité, tandis que le premier causerait plus de dégâts aux infrastructures.

² Le taux de l'impôt sur le revenu du travail est compris entre 0 et 20 %, avec 4 tranches.

³ L'hypothèse de croissance du PIB ne tient pas compte des pertes de productivité liées aux catastrophes naturelles, qui sont estimées à environ 0,5 point de pourcentage dans le cadre macroéconomique actuel.

de 6 % du PIB⁴. La reprise devrait reprendre la même année que celle de la survenue du choc et prendre fin en 2033.

- **Scénario 2** : *certain investissements dans les mesures d'adaptation sont envisagés*, dans le cadre desquels 1 % du PIB serait alloué à cette fin entre 2024 et 2027. La moitié de cet investissement est financée par des emprunts publics à des conditions concessionnelles. En outre, les autorités devraient renforcer leur capacité à attirer des financements destinés à la lutte contre le changement climatique, en obtenant un total de 2 % du PIB sous forme de subventions au cours des quatre années.
- **Scénario 3** : *investissements dans les mesures d'adaptation avec une efficacité de l'investissement public croissante*. Le scénario 3 suppose une hausse de l'investissement dans l'adaptation de 1,5 % par année sur la période 2024-2027, financée par des emprunts publics à des conditions concessionnelles correspondant à environ 1 % du PIB. À l'instar du scénario 2, les autorités devraient renforcer leur capacité à attirer des financements destinés à la lutte contre le changement climatique, en obtenant des subventions correspondant à un total de 2 % du PIB sur la période de quatre ans. Le scénario 3 diffère notamment des scénarios précédents en supposant une amélioration de l'efficacité de l'investissement public de 31 % à 51 %, bien qu'elle demeure inférieure à l'efficacité de l'investissement public moyenne de l'Afrique subsaharienne, de 61 %.

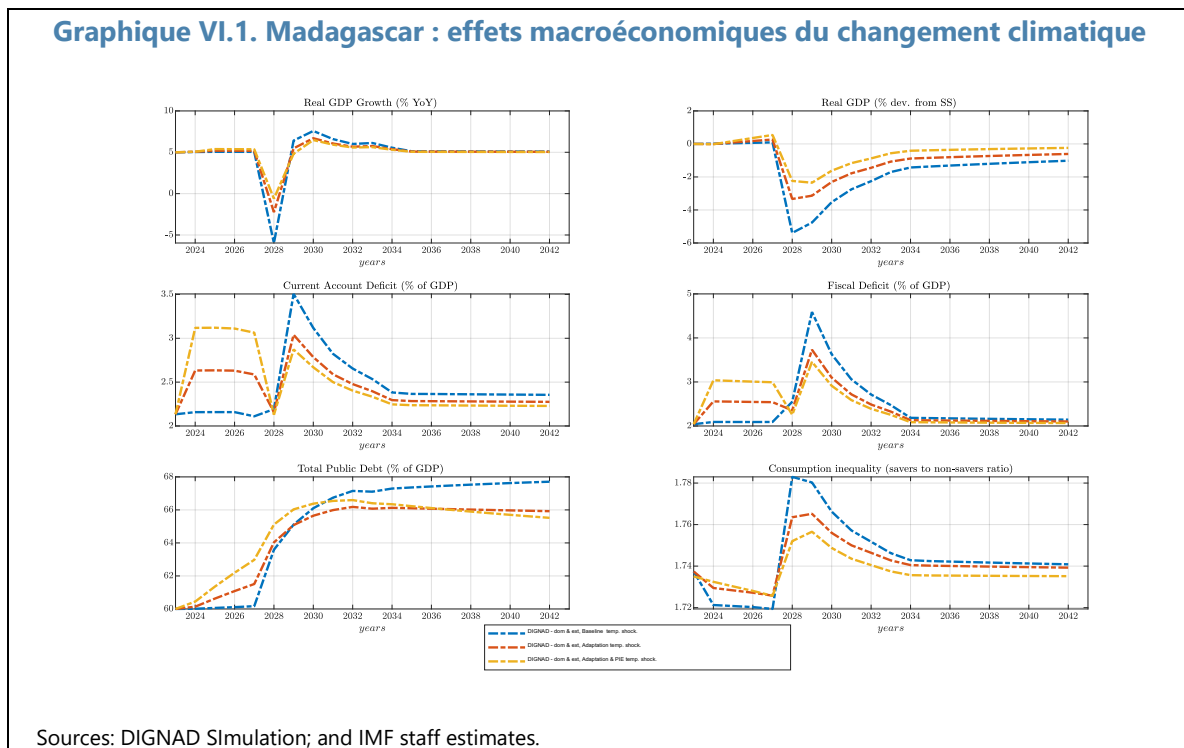
5. Les catastrophes naturelles ont d'importantes répercussions à court terme sur la balance des paiements et le déficit budgétaire, et des effets à long terme sur la dette. Les catastrophes naturelles devraient endommager le capital physique et entraîner une baisse de la productivité dans les secteurs des biens échangeables et non échangeables, entraînant une perte calibrée de 6 % du PIB réel au cours de l'année de survenue du choc. En raison du coût de reconstruction du capital physique détruit et de la baisse du PIB réel, le ratio déficit budgétaire/PIB devrait augmenter de 2,5 points de pourcentage un an plus tard⁵. Le ratio déficit courant/PIB devrait augmenter d'environ 1,4 point de pourcentage en raison de l'augmentation des importations de biens et de services pour la reconstruction et d'une augmentation simultanée de la dette extérieure pour financer le déficit budgétaire. Alors que le double déficit (déficit budgétaire et déficit courant)

⁴ Depuis 1980, Madagascar n'a connu que quatre épisodes d'évolution négative du PIB en dessous de -5 %, imputables à une conjugaison de catastrophes naturelles, de crises politiques et de pandémies. La baisse calibrée de 6 % du PIB correspondrait à une perte de 11 % du PIB par rapport à une situation sans catastrophe, dans laquelle l'économie aurait connu une croissance de 5 %. Le rapport 2022 du Programme d'évaluation des effets macroéconomiques du changement climatique (PEMCC) souligne qu'un cyclone tropical typique entraîne des pertes de 1,8 % du PIB, que des inondations moyennes engendrent des pertes de 2,4 % du PIB (base de données internationale sur les catastrophes EM-DAT, 2022) et qu'une sécheresse moyenne entraîne une baisse de la croissance réelle annuelle de 0,3 point de pourcentage. Le [Profil de risque de catastrophe de la Banque mondiale](#) révèle que la perte directe annuelle moyenne imputable aux tremblements de terre, aux inondations et aux cyclones tropicaux est d'environ 100 millions de dollars, ce qui représente environ 0,6 % du PIB. Compte tenu de ces estimations, la baisse calibrée du PIB semble prudente.

⁵ Si la reconstruction débute dans l'immédiat, les effets budgétaires les plus importants s'observent pendant une année plus tard.

devrait retrouver progressivement ses niveaux d'avant la catastrophe sur une période de 12 ans, la persistance d'une dette publique élevée constitue un risque pour la viabilité de la dette.

6. L'investissement public dans les mesures d'adaptation, comme dans le scénario 2, permet d'atténuer les effets à court terme des catastrophes naturelles sur les déficits budgétaire et courant, tandis que le PIB augmente de 4 % en 2028 et de 16 % 12 ans après la survenue du choc, en 2040. Si l'investissement public dans l'adaptation entre 2024 et 2027 entraîne une hausse des déficits budgétaire et courant par rapport au scénario de référence, cela permet toutefois d'atténuer les effets à court terme des catastrophes naturelles sur les deux déficits. À mesure que les pouvoirs publics encourent des coûts moindres durant la phase de reconstruction, le déficit courant par rapport au PIB s'améliore de 0,5 point de pourcentage et le déficit budgétaire par rapport au PIB s'améliore de 0,8 point de pourcentage en 2029. La perte de PIB réel est limitée à environ 2,2 % en 2028 et grâce aux investissements antérieurs dans les mesures d'adaptation, le PIB réel est supérieur de près de 4 % au scénario de référence la même année. Les gains cumulés représentent 16 % du PIB réel du scénario de référence de 2040 à l'horizon 2040.



7. L'amélioration de l'efficacité des investissements publics et le renforcement de l'investissement public dans les mesures d'adaptation pourraient contribuer à renforcer la résilience aux chocs liés aux catastrophes naturelles. Madagascar affiche l'un des taux d'efficacité de l'investissement public les plus faibles de la région d'Afrique subsaharienne (AfSS), mettant en exergue une marge d'amélioration considérable. Le modèle suppose qu'un investissement de 6 % du PIB sur quatre ans dans des infrastructures plus résilientes et un renforcement de l'efficacité des investissements publics permettraient d'obtenir des gains appréciables. À l'issue des investissements dans l'adaptation et de l'augmentation de l'efficacité des investissements, la perte du PIB réel se

limiterait à environ 0,6 % l'année de la catastrophe et le gain de production cumulé s'élèverait à 27 % du PIB réel du niveau de référence après une période de 12 ans. Le ratio déficit budgétaire/PIB s'améliorerait d'un point de pourcentage par rapport au scénario de référence l'année suivant le choc. De plus, la dette publique suivrait une trajectoire légèrement descendante, se situant à 2 points de pourcentage en dessous du scénario de référence 12 ans après le choc.

8. Les catastrophes naturelles nuisent aux ménages les plus vulnérables. Les simulations démontrent que la consommation des ménages pauvres diminue davantage que celle des riches, alors que l'amélioration de l'efficacité de l'investissement public et l'augmentation des investissements publics en matière d'adaptation permettent de limiter l'accroissement des inégalités en matière de consommation.

Annexe VII. Mécanisme automatique de tarification des carburants et enjeux relatifs à la tarification des carburants

1. Les autorités restent déterminées à instaurer un mécanisme d'ajustement automatique du prix des carburants.

Le mécanisme, qui donne lieu à des ajustements mensuels des prix du marché de l'essence, du diesel et du pétrole lampant, comporte trois principales caractéristiques : i) les prix à la pompe du mois M sont automatiquement ajustés en fonction de la variation des prix de référence calculés (PRC - servant à estimer les prix du marché) entre le mois M-2 et le mois M-1, plafonnés à 200 ariary/litre ; ii) l'ajustement a lieu dans la mesure où il comble l'écart entre les prix moyens appliqués à la pompe (PMAP) et les prix de référence ; et iii) tout changement du PRC au-delà de 200 ariary est reporté au mois suivant jusqu'à ce que le changement des PMAP reflète pleinement celui du PRC. La subvention résultant de l'écart initial entre les PMAP et PRC et de l'ajustement différé sera versée aux distributeurs de pétrole à la fin de chaque trimestre.

2. Dans le cadre de la facilité pour la résilience et la durabilité (FRD), les autorités ont accepté de combler complètement l'écart entre les prix à la pompe et les prix de référence à l'horizon de mai 2026 et d'assurer la concordance entre les taxes sur le diesel et les taxes sur l'essence d'ici novembre 2026.

- Pour combler l'écart entre les prix à la pompe et les prix de référence**, il faudrait augmenter les prix à la pompe d'environ 25 % en moyenne, sur la base de la structure actuelle des prix¹. Le changement requis varierait selon les trois types de carburants, l'augmentation du prix à la pompe étant la plus forte pour le pétrole lampant, dont la subvention est actuellement la plus importante (49 %), et la deuxième plus forte augmentation des prix étant celle du diesel (29 %). Les prix administrés de l'essence étant actuellement supérieurs au prix de référence, les prix de l'essence pourraient même diminuer. Le changement peut être mis en œuvre progressivement, sur plusieurs mois, afin de lisser les répercussions sur le budget des ménages. Le rythme des augmentations de prix pourrait également varier en fonction des types de carburant, les prix du pétrole lampant étant revus à la hausse plus progressivement que ceux du diesel, afin de permettre la mise en œuvre de mesures destinées à atténuer l'incidence sur les ménages les plus pauvres, telles que la distribution de kits solaires.
- Pour aligner la taxe sur le diesel sur celle de l'essence**, il conviendrait d'augmenter la taxe d'accise et la contribution au fonds d'entretien routier d'un montant total de 515 ariary/litre,

¹ Les estimations sont fondées sur la méthodologie utilisée au moyen de l'outil d'évaluation des politiques climatiques (CPAT). Pour utiliser l'outil, les prix de référence en monnaie locale sont convertis en dollars constants de 2021, et la variation nécessaire des prix à la pompe pour combler l'écart entre les prix à la pompe et les prix de référence est déduite des prix de 2024 exprimés en dollars constants de 2021 dans le cadre d'un scénario sans changement. Le changement nécessaire des prix à la pompe qui en résulte est réparti sur plusieurs années, selon les besoins, afin de permettre une mise en œuvre progressive des réformes.

ce qui entraînerait une hausse du même montant du prix à la pompe du diesel².

L'augmentation de la taxe pourrait être incluse dans la Loi de finances de 2027 et entrerait en vigueur le 1^{er} janvier 2027. Cette réforme répondrait à deux préoccupations :

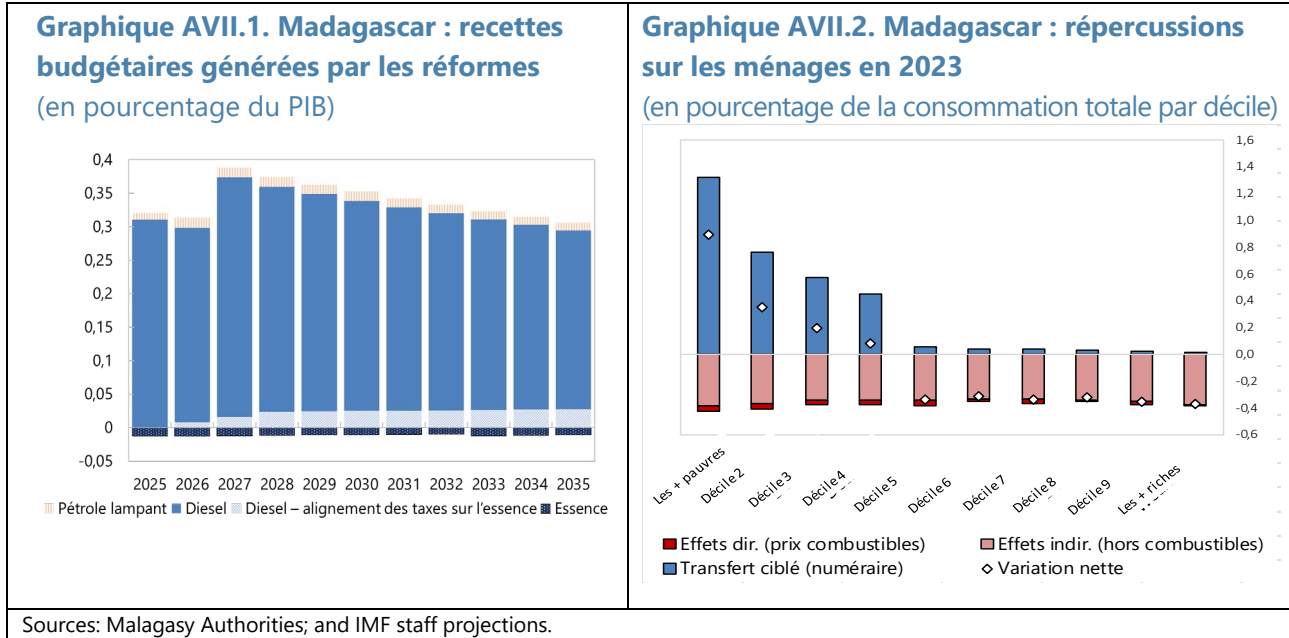
i) l'augmentation des droits d'accise sur le diesel pour atteindre ceux applicables à l'essence serait un moyen de corriger les externalités négatives comparativement plus importantes associées à la consommation de diesel ; et ii) l'alignement de la contribution au fonds d'entretien des routes du diesel sur celle de l'essence compenserait le fait que les véhicules alimentés au diesel ont tendance à être plus lourds et à accroître les besoins en matière d'entretien routier.

3. Un plan de communication au public sur les augmentations prévues des prix des carburants devrait être préparé en temps opportun. Il conviendrait de le publier en amont de la mise en œuvre des augmentations de prix, d'expliquer les motifs sous-jacents à ces augmentations et d'expliquer la trajectoire des augmentations de prix – qui varierait éventuellement selon le type de carburant – ainsi que les mesures d'atténuation instaurées.

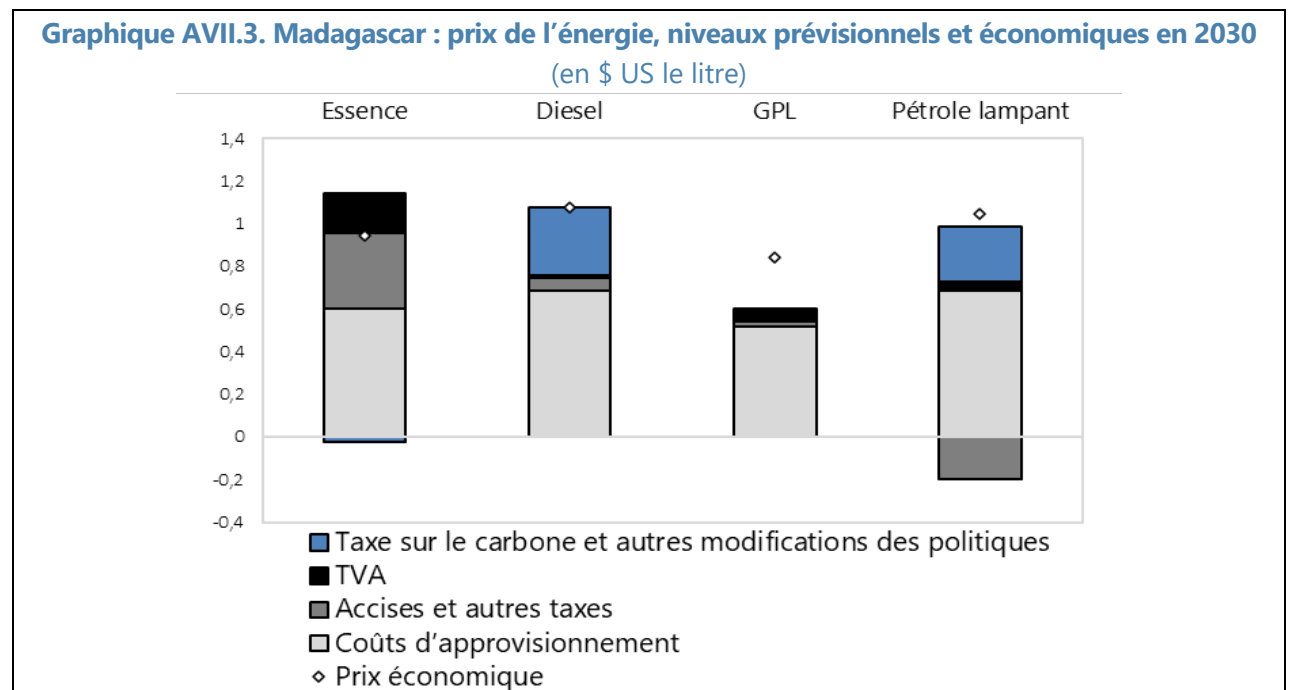
4. Les deux réformes pourraient engendrer des économies ou des recettes budgétaires supplémentaires en 2027 correspondant à 0,38 % du PIB, induisant une incidence éventuellement positive sur les ménages les plus vulnérables au moyen de transferts ciblés (graphiques AVII.1 et AVII.2). D'une part, la réduction de l'écart entre les prix à la pompe et les prix de référence pourrait se traduire par des économies budgétaires de 0,29 % du PIB. D'autre part, l'alignement des taxes sur le diesel sur celles de l'essence pourrait générer des recettes fiscales d'un montant de 0,09 % du PIB. La marge de manœuvre budgétaire supplémentaire dégagée grâce aux réformes pourrait être utilisée pour augmenter les transferts aux ménages les plus vulnérables (30 %) et pour soutenir l'investissement public, principalement au moyen du fonds d'entretien routier (20 %), le reste étant alloué au budget³. Grâce aux transferts, les répercussions sur les 40 % des ménages les plus vulnérables pourraient être positives.

² Sur la base de la structure actuelle des prix, la taxe d'accise sur le diesel s'élève à 228 ariary/litre et la contribution au fonds d'entretien routier à 134 ariary/litre, alors qu'elles s'élèvent respectivement à 503 ariary/litre et à 288 ariary/litre pour l'essence. En rajoutant la TVA de 20 %, l'augmentation des taxes sur le diesel nécessaire pour aligner les structures budgétaires entre le diesel et l'essence s'élève à 515 ariary/litre.

³ Pour les transferts aux ménages, les hypothèses du CPAT sont utilisées : i) les transferts sont orientés vers les 40 % de ménages les plus pauvres ; ii) 70 % des ménages ciblés recevraient les transferts effectifs ; et iii) 10 % des transferts n'atteindraient pas leur cible.



4. Les deux réformes permettraient de ramener les prix à la pompe du diesel et du pétrole lampant à leur niveau économique (Graphique AVII.3). Le niveau économique couvre le coût social de la consommation de carburants, qui tient compte des externalités générées par leur utilisation (notamment les externalités environnementales). Le prix de l'essence est supérieur à son prix économique, tandis que le prix du GPL / pétrole lampant reste inférieur à son prix économique. Une grande partie de la population utilisant le bois de chauffage et le charbon de bois pour cuisiner, un meilleur accès au GPL est un élément important de la transition vers une économie sobre en carbone, ainsi qu'un recours accru à l'énergie solaire grâce à la distribution de kits solaires.



Annexe VIII. Stratégie de développement des capacités

A. Contexte

1. Madagascar a beaucoup bénéficié de l'assistance technique (AT) et des activités de formation du FMI au cours de la dernière décennie. Les priorités ont été mises en étroite concordance avec les objectifs du programme appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC) ; elles portaient notamment sur la réforme de la banque centrale (BFM), de la politique et de l'administration fiscales, de la gestion des finances publiques, du secteur financier et des cadres juridiques de lutte contre la corruption. Les départements d'AT et l'équipe-pays du FMI ont étroitement collaboré avec les autorités malagasys et ont mis à profit la proximité d'AFRITAC Sud pour s'assurer de l'adéquation continue entre les besoins en matière d'AT et les activités, et de la plus grande pertinence, efficacité et efficience du développement des capacités.

2. La mobilisation du département des finances publiques au siège et de l'AFRITAC Sud (AFS) à Madagascar fut intense, tant sur le plan des recettes (administration fiscale et douanière, politique fiscale) que des dépenses (GFP). Les recommandations formulées en matière d'administration fiscale et douanière ont contribué à inverser la baisse de la collecte des recettes à l'issue de la pandémie de COVID-19 et à soutenir le processus de modernisation de l'administration, notamment (pour l'administration fiscale) sur la base de la mission de 2022 au moyen de l'outil d'évaluation diagnostique de l'administration fiscale (TADAT) et du plan d'action qui a été adopté par la suite. Sur le plan de la politique fiscale, une mission d'AT menée en 2021 a prodigué des conseils relatifs aux réformes visant à stimuler la collecte de recettes intérieures conformément aux objectifs du programme mais la mise en œuvre a été limitée jusqu'à présent en raison du caractère politiquement sensible de certaines recommandations. Quant aux réformes en matière de gestion des finances publiques (GFP), les activités des trois dernières années ont porté sur l'élaboration d'une classification budgétaire fonctionnelle, la rationalisation de la chaîne des dépenses et l'amélioration des rapports d'exécution du budget. Depuis janvier 2022, ces activités bénéficient de l'appui d'un conseiller résident au sein du ministère des Finances (direction du budget)¹. Les missions menées par l'AFS ont également offert un soutien en matière de gestion du risque budgétaire et pour la transition à la comptabilité sur la base des droits constatés. Après une période de recul liée aux changements institutionnels, des efforts ont également été renouvelés en matière de gestion des investissements publics, qui constitue un domaine d'intervention considérable dans le cadre du programme précédent. Le département des finances publiques a également soutenu un bilan et une mise à jour du Plan stratégique de modernisation de la gestion des finances publiques (PSMFP), qui sert de référence pour le programme de réforme des finances publiques, afin d'aligner l'aide provenant des différents partenaires de développement.

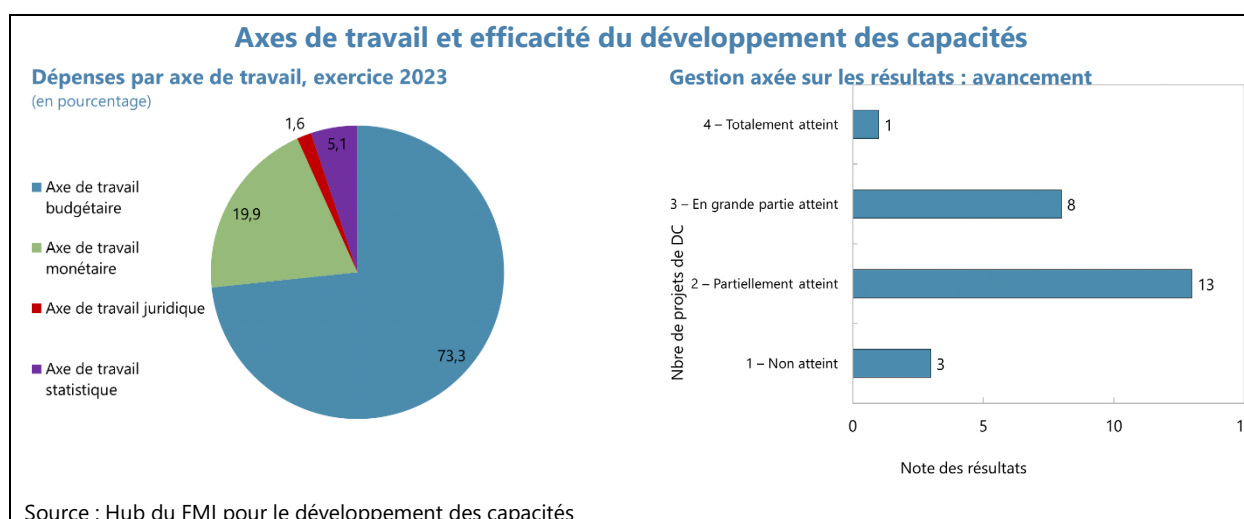
¹ Le conseiller résident consacre 60 % de son temps à Madagascar et 40 % de son temps à l'Union des Comores, dans le second cas sous la forme de missions trimestrielles à Moroni et d'un soutien à distance.

3. Début 2022, Madagascar est un pays pilote pour un programme d'évaluation macroéconomique du climat (PEMCC). Dirigé par le département des finances publiques, le PEMCC a aidé à évaluer les besoins de financement et l'incidence macrobudgétaire des plans climatiques sur la croissance et la viabilité de la dette, et à déterminer les priorités en matière de gestion des finances publiques vertes (voir l'annexe X pour plus de détails). Les recommandations du PEMCC ont permis de préparer les échanges en vue de l'accord au titre de la FRD.

4. Sur la base des recommandations du programme d'évaluation du secteur financier (PESF) de 2015, le département des marchés monétaires et de capitaux et l'AFRITAC Sud ont fourni une assistance technique afin de : i) moderniser le cadre opérationnel de la politique monétaire, notamment en améliorant la gestion et les prévisions de liquidité ; ii) développer les marchés des changes ; iii) renforcer la supervision bancaire ; et iv) améliorer les fonctions d'audit interne de la banque centrale et les mettre en conformité avec les normes internationales. L'assistance technique basée au siège a prodigué des conseils en matière de stratégie de diversification des réserves internationales par inclusion de l'or à la suite d'achats d'or non monétaire effectués par la banque centrale.

5. Le département financier, le département des marchés monétaires et de capitaux et le département juridique ont aidé la BFM à renforcer ses sauvegardes et à adopter les normes internationales d'information financière (IFRS). Avec la publication de ses comptes de 2020, la BFM a achevé sa transition aux normes internationales d'information financière (IFRS).

6. Le département des statistiques (y compris l'AFS) a fourni une AT soutenue relative au rebasage des comptes nationaux, à la mise à jour de l'IPC, aux statistiques extérieures et aux statistiques des finances publiques. Les pouvoirs publics ont également renforcé leur participation au système général de diffusion des données amélioré (SGDD-a), une Page nationale récapitulative des données (PNRD) ayant été mise en ligne en mai 2019. Toutefois, les résultats en matière de diffusion de données clés en temps opportun sur le PNRD demeurent mitigés, même lorsque des données actualisées sont disponibles auprès d'autres sources officielles telles que l'Institut national de la statistique.



B. Stratégie de développement des capacités et priorités futures

7. Dans le cadre des nouveaux accords proposés dans les programmes appuyés par la FEC et la FRD, l'assistance technique du FMI sera axée sur l'approfondissement des réformes engagées ces dernières années. Elle sera également élargie pour atteindre des objectifs hautement prioritaires, notamment au chapitre du climat et de la gouvernance. L'AT du FMI continuera de jouer un rôle essentiel dans le renforcement des compétences au sein du ministère de l'Économie et des Finances, de la BFM et de l'institut de la statistique. L'AT du FMI sera nécessaire pour permettre l'intégration des questions climatiques dans la gestion des finances publiques et la gestion des investissements publics et pour intensifier la mobilisation sur les sujets liés à la gouvernance, conformément à la nouvelle Politique générale de l'État (PGE).

8. Dans ce contexte, les principales priorités sont les suivantes : i) poursuivre la modernisation des administrations des douanes et des recettes fiscales afin de renforcer la conformité, de réduire l'évasion fiscale et d'améliorer les outils et les indicateurs clés de performance pour contrôler l'efficacité des deux administrations et l'avancement de leurs stratégies de réforme ; ii) concevoir et mettre en œuvre des politiques fiscales permettant d'atteindre un niveau d'imposition qui soit plus cohérent avec le potentiel fiscal du pays, notamment en progressant sur le plan de la législation des prix de transfert et de leur mise en application ; iii) soutenir les améliorations du cadre fiscal au moyen de processus de gestion des finances publiques améliorés, notamment l'amélioration des prévisions et de la budgétisation ainsi que les progrès en matière d'évaluation, de sélection, de budgétisation et d'exécution des projets d'investissement public ; iv) améliorer le cadre pour l'adaptation et la résilience au changement climatique par l'adoption et la mise en œuvre effective de pratiques vertes de gestion des finances publiques et de pratiques d'investissement judicieuses en faveur du climat ; v) améliorer le cadre opérationnel de la politique monétaire à la suite de la transition vers le ciblage des taux d'intérêt ; vi) moderniser la stratégie d'intervention de la BFM sur le marché des changes ; vii) renforcer davantage la stabilité du secteur financier en s'appuyant sur un diagnostic complet des lacunes existantes (revue de la stabilité du secteur financier).

9. Sur le plan de la gouvernance, l'assistance technique du FMI aura pour objectif d'accompagner la préparation, l'adoption et la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie de lutte contre la corruption pour la période 2025-2035. La stratégie anti-corruption actuelle de Madagascar couvre la période 2015-2025, et les autorités ont annoncé leur intention d'adopter une nouvelle stratégie pour la prochaine décennie. Selon les services du FMI, une évaluation diagnostique de la gouvernance (EDG) est le moyen convenable de dresser le bilan des réalisations dans le cadre de la stratégie actuelle et d'ouvrir la voie à une nouvelle stratégie.

10. Les autorités estiment que la stratégie de développement des capacités est bien adaptée à Madagascar. Elles soulignent que la fourniture d'AT a été essentielle au cours du programme 2021 de la FEC et elles sollicitent le maintien de cet effort dans les années à venir pour soutenir les réformes en cours et relever les défis découlant de la mise en œuvre de la nouvelle Politique générale de l'État.

C. Stratégie de collaboration

11. Collaboration avec les autorités. Sur toute la durée du présent programme et dans le cadre des revues des programmes, l'équipe a collaboré régulièrement avec les autorités. Les autorités ont également saisi l'occasion pour exposer leurs besoins et priorités en matière de développement des capacités lors des réunions avec le département des finances publiques, le département des marchés monétaires et de capitaux et le département juridique qui se tiennent lors des assemblées annuelles et des réunions de printemps, ainsi qu'avec l'équipe-pays.

12. L'équipe-pays a utilisé les négociations du programme pour évaluer les besoins en matière d'AT liés aux engagements en vertu des programmes, tant dans le cadre de la FEC que de la FRD. Ces besoins ont été recensés dans le cadre d'échanges avec les départements fonctionnels et l'AFS, et ont conduit à une première évaluation des priorités en matière d'AT sur la base des objectifs du programme.

13. Collaboration avec des partenaires extérieurs. L'équipe de Madagascar s'entretient régulièrement sur l'AT avec d'autres partenaires, y compris la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et l'Union européenne. Elle a échangé avec eux sur les engagements proposés en vertu des programmes (à la fois dans le cadre de la FEC et de la FRD) pour s'assurer de la contribution possible des partenaires à leur mise en œuvre et à leur articulation avec l'AT du Fonds monétaire international.

D. Priorités par département

Département des finances publiques

Thèmes	Objectifs
Administration fiscale et douanière	Accroître les recettes fiscales et douanières en poursuivant la réforme et la modernisation de l'administration fiscale, notamment par un contrôle et une mise en œuvre effectifs, et la facilitation des affaires pour les contribuables à jour de leurs obligations. Mettre en place des outils adéquats et des indicateurs clés de performance pour suivre les progrès de l'administration fiscale et douanière.
Politique fiscale	Aider l'unité de politique fiscale dédiée à émettre des recommandations de politique fiscale, y compris en limitant les exonérations, sur la base d'une récente évaluation des exonérations fiscales annexée à la loi de finances. Soutenir les progrès dans la révision et la mise en œuvre des dispositions relatives aux prix de transfert. Soutenir la réforme des droits d'accise (en relation avec la mesure proposée par le FRD - RM9).
GFP	Finaliser la réforme de la classification budgétaire, renforcer les cadres macro-budgétaire et budgétaire, soutenir la mise en œuvre effective du nouveau cadre juridique et du manuel de gestion de l'investissement public ; améliorer la chaîne des dépenses.
Gestion de l'investissement public en faveur du climat et GFP verte	Soutenir l'instauration du marquage du budget climatique et l'intégration des préoccupations climatiques dans l'évaluation et la sélection des projets d'investissement public.

Département des marchés monétaires et de capitaux

Thèmes	Objectifs
Mise en œuvre de la politique monétaire et opérations de politique monétaire	Améliorer le régime de ciblage des taux d'intérêt en renforçant les capacités de prévision et d'analyse de la BFM (suivi du SPA et projections de liquidités).
Interventions sur le marché des changes	Soutenir la révision et la modernisation de la stratégie d'intervention de la banque centrale sur le marché des changes (approche de la valeur à risque).
Stabilité du secteur financier	Concevoir des réformes du secteur financier reposant sur un diagnostic approfondi des lacunes en matière de capacités, dans le cadre d'une revue de la stabilité du secteur financier (RSSF).
Supervision et réglementation bancaires	Continuer de soutenir la transition vers le cadre réglementaire de l'Accord de Bâle III. Renforcer les structures institutionnelles et les procédures opérationnelles pour la surveillance fondée sur les risques. Renforcer le cadre d'évaluation des risques bancaires.

Département des statistiques

Thèmes	Objectifs
Secteur réel, comptes nationaux et prix	Effectuer un rebasage des comptes nationaux. Continuer à améliorer la qualité des séries trimestrielles du PIB et veiller à la diffusion rapide des données. Procéder à la mise à jour de l'IPC et développer l'IPP.
Statistiques de finances publiques	Améliorer la qualité et la couverture des statistiques de finances publiques (entreprises publiques) ; lancer l'établissement d'un bilan financier.

Statistiques monétaires et financières	Établir des statistiques pour le secteur des sociétés d'assurance, conformément à la méthodologie présentée dans le Guide d'établissement des indicateurs de solidité financière de 2019.
--	---

Département juridique

Thèmes	Objectifs
Gouvernance	Soutenir la préparation de la nouvelle stratégie anti-corruption 2025-2035, par la réalisation d'une évaluation diagnostique de la gouvernance visant à recenser les principales vulnérabilités en matière de gouvernance.

Appendice I. Lettre d'intention

Antananarivo (Madagascar)

Le 7 juin 2024

Mme Kristalina Georgieva
Directrice générale
Fonds monétaire international
Washington D.C. 20431 (États-Unis)

Madame la Directrice générale,

Dans un contexte difficile, marquée par une succession de sévères chocs climatiques et externes, notre économie a enregistré une croissance économique plus rapide que celle de l'Afrique subsaharienne (AfSS) au cours des trois dernières années. En 2024, cette tendance devrait se maintenir, avec une projection de croissance de 4.5% contre 3.8% en moyenne pour l'AfSS. Cependant, cette performance reste malheureusement insuffisante pour relever nos nombreux et importants défis.

Pour faire face à ces défis, nous avons adopté une nouvelle Politique Générale de l'État (PGE) reposant sur trois piliers majeurs : (i) le capital humain avec entre autres un renforcement de l'éducation, la santé, la formation professionnelle et la protection sociale, (ii) l'industrialisation et la transformation économique pour asseoir une croissance forte et durable et, (iii) la bonne gouvernance et l'état de droit.

Après avoir conclu les quatre premières revues de l'accord au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) approuvé en mars 2021, notre demande d'un nouvel accord soutenu par la FEC et de l'annulation de l'accord existant, est motivée par notre ambitieux plan de réformes et le peu de temps restant dans le cadre de l'accord actuel (qui prend fin en juillet 2024) ainsi que par notre souhait de renforcer nos réserves de change et notre volonté d'aligner les nouvelles priorités du programme avec la nouvelle PGE, y compris celles liées au climat dans le cadre de la Facilité de Résilience et de Durabilité (FRD).

Pour répondre aux besoins de financement extérieur du pays et appuyer notre ambitieux programme de réforme, la République de Madagascar sollicite ainsi un financement au titre de la FEC d'un montant de 256.62 millions de DTS, correspondant à 105% de notre quote-part, accompagné par un financement au titre de la FRD d'un montant de 244.4 millions de DTS, correspondant à 100% de notre quote-part, sur une période de trente-six mois. La République de Madagascar demande également le premier décaissement d'un montant équivalent à 36,66 millions de DTS au titre de l'accord FEC, dès l'approbation de cet accord par le Fonds. Nous avons l'intention d'utiliser les quatre premiers décaissements au titre de la FEC et tous les décaissements au titre du RSF à des fins d'appui budgétaire et modifierons en conséquence le protocole d'accord existant entre la banque centrale et le gouvernement.

Le mémorandum de politique économique et financière (MPEF) ci-joint décrit les mesures et les réformes structurelles envisagées pour soutenir notre ambition d'accélérer notre croissance et de lutter contre la pauvreté et la corruption tout en renforçant notre viabilité budgétaire et extérieure. Sur la base des orientations du gouvernement énoncées dans la PGE, le programme soutenu par la FEC se concentre sur quatre importants piliers : (i) ancrer la viabilité budgétaire en augmentant les recettes intérieures, en réduisant les risques budgétaires, en créant des tampons pour améliorer la résilience aux chocs et en renforçant les institutions budgétaires et la gestion des finances publiques, (ii) le renforcement de la gouvernance et la lutte contre la corruption, (iii) la consolidation de la stabilité monétaire et financière, et (iv) le soutien à une croissance plus forte et plus inclusive via l'amélioration des filets de sécurité sociale et une plus grande inclusion financière.

Les réformes du secteur énergétique, en particulier le redressement de la JIRAMA, sont essentielles au progrès dans le cadre des quatre piliers. A cette fin, nous avons recruté un nouveau directeur général pour la JIRAMA avec un projet clair pour sa restructuration dans les plus brefs délais. Un plan de redressement devrait être approuvé dans les prochains mois et servira pour déterminer les allocations budgétaires nécessaires pour la prochaine loi de finances. Nous adopterons un mécanisme d'ajustement automatique des prix à la pompe et avons budgétisé les subventions correspondantes dans la loi de finances rectificative de 2024 qui sera bientôt adoptée par le Parlement. Cette dernière présente des objectifs de recettes et de dépenses réalistes, ce qui permettra de renforcer notre viabilité de la dette.

L'arrangement appuyé par la FRD s'appuie sur notre agenda climatique en soutenant notre programme de réformes autour notamment de cinq axes : (i) renforcer la gouvernance climatique et intégrer le climat dans les processus de gestion des finances publiques et de gestion des investissements publics, (ii) renforcer l'adaptation au changement climatique et la résilience face aux catastrophes naturelles, (iii) freiner la croissance des émissions de gaz à effet de serre, (iv) renforcer la protection des forêts et de la biodiversité, et (v) mobiliser les financements climatiques.

Nous sommes convaincus que le soutien du FMI permettra de catalyser des financements supplémentaires, notamment au profit du climat, que nous continuerons de chercher activement à obtenir pendant toute la durée du programme. Cet accompagnement permettra aussi de renforcer le rôle des secteurs public et privé dans le développement du pays.

Nous n'avons pas l'intention d'adopter de mesure ou de politique qui risquerait d'aggraver les difficultés de la balance des paiements de Madagascar. Nous n'entendons pas imposer de nouvelle restriction ou renforcer les restrictions en vigueur en ce qui concerne la réalisation de paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes, ni instaurer des restrictions aux importations dans le but de soutenir notre balance des paiements, ni procéder à une pratique de taux de change multiples, ni conclure d'accords de paiement bilatéraux qui seraient non conformes à l'article VIII des Statuts du FMI. En outre, conformément à la politique du FMI en matière de sauvegardes, la banque centrale s'engage à se conformer aux recommandations formulées à l'issue de la prochaine mise à jour de l'évaluation des sauvegardes de la BFM et continuera de permettre aux services du FMI d'accéder à ses rapports d'audit les plus récents et d'autoriser les auditeurs externes à s'entretenir avec les services du FMI.

Le gouvernement considère que les politiques énoncées dans le Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint sont adéquates pour atteindre les objectifs de son programme, mais prendra toutes les mesures supplémentaires qui pourraient s'avérer appropriées à cet effet. La République de Madagascar consultera le FMI sur l'adoption de ces mesures, et avant de réviser les politiques contenues dans le MPEF, conformément aux politiques du FMI en matière de telles consultations.

Nous acceptons que la présente lettre d'intention, de même que le MPEF et le protocole d'accord technique qui lui sont joints, ainsi que le rapport des services du FMI relatif à la demande d'un accord au titre de la FEC et de la FRD et l'analyse de viabilité de la dette, soient rendus publics une fois ladite demande approuvée par le conseil d'administration du FMI.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice générale, l'assurance de notre considération distinguée.

/s/

Madame Rindra Hasimbelo Rabarinirinarison
Ministre de l'Économie et des Finances

/s/

Monsieur Aivo Andrianarivelo
Gouverneur de la Banque Centrale de Madagascar

Pièces jointes :

- Mémoire de politiques économiques et financières
- Protocole d'accord technique

Pièce jointe I. Mémoire de politiques économiques et financières

Ce Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) présente les développements économiques récents et définit les objectifs économiques à moyen terme et le cadre des politiques du gouvernement de Madagascar, pour lequel nous demandons un soutien dans le cadre de nouveaux accords au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) et de la facilité pour la résilience et la durabilité (FRD). Conformément aux objectifs de la nouvelle Politique Générale de l'Etat (PGE), en matière de développement du capital humain, d'industrialisation et de bonne gouvernance, ce MPEF présente le programme de réformes et les politiques macroéconomiques et structurelles visant à préserver la viabilité budgétaire, renforcer la gouvernance et la lutte contre la corruption, consolider la stabilité monétaire et financière, et promouvoir une croissance forte et inclusive, tout en répondant aux défis liés au changement climatique.

CONTEXTE

1. Malgré une succession de chocs, le programme approuvé par le FMI en 2021 a permis d'initier un certain nombre de réformes structurelles. Quatre revues sur les six prévues par le programme ont été réalisées ; les conclusions de la quatrième revue ont été approuvées par le Conseil d'administration du FMI au mois de juin 2023 en ligne avec le calendrier envisagé lors de l'approbation du programme.

2. De multiples chocs ont toutefois affecté la performance macroéconomique du pays. La croissance économique a été légèrement inférieure aux projections initiales avec une reprise plus lente que prévu après la pandémie et plusieurs désastres naturels d'origine climatique, tandis que l'inflation a dépassé les prévisions du fait de la forte augmentation des prix des matières premières, notamment ceux de l'alimentation et de l'énergie. Le déficit budgétaire primaire intérieur a dépassé les objectifs fixés en 2022 et 2023 en raison des difficultés rencontrées dans la collecte des recettes fiscales intérieures, liées notamment à la chute des prix de la vanille, aux difficultés de trésorerie des entreprises publiques et aux problèmes de paiement de TVA des sociétés pétrolières, de retards dans la mise en œuvre de certaines réformes, et d'un différend entre l'Etat et les distributeurs pétroliers. Malgré tout, le taux de pression fiscale (recettes fiscales et douanières nettes/PIB) a augmenté de 1,3 point de pourcentage en trois ans atteignant 11,2% du PIB en 2023. La dette publique totale a augmenté, passant de 51,9% du PIB à fin 2020 à plus de 55% du PIB en 2023. Le niveau des réserves internationales demeure adéquat.

3. Des progrès ont été accomplis en matière de réformes structurelles. Nous avons complété le système anti-corruption avec la mise en place de l'Agence de Recouvrement des Avoirs Illicites (ARAI), renforcé l'autonomie de la Cour des Comptes en lui donnant accès aux principaux systèmes d'information du ministère des finances et en créant une mission budgétaire dédiée, et amélioré la transparence en matière de gestion des finances publiques avec le développement d'une nomenclature budgétaire fonctionnelle, la publication de rapports trimestriels sur l'exécution du budget, ainsi que de plusieurs rapports d'audit indépendants sur les dépenses effectuées en

réponse à la pandémie de COVID-19. Nous avons progressé en matière d'exécution du budget avec la préparation avant le début de chaque année de plans d'engagement des dépenses pour les 4 ministères sociaux (éducation, santé, eau, et population) et 6 autres ministères et la simplification des procédures d'engagement des dépenses. Nous avons approuvé un code minier modernisé et adopté un nouveau manuel sur la gestion des investissements publics (GIP). Enfin, nous avons engagé les travaux de mise en place d'un registre social unique qui permettra à terme de mieux cibler les transferts sociaux.

4. Nous souhaitons accélérer cette dynamique de réforme. Le Gouvernement de Madagascar a donc décidé lors du conseil des Ministres du 7 février 2024 de demander l'arrêt du programme appuyé par la Facilité Élargie de Crédit (FEC) entamé en 2021 et la négociation de deux nouveaux arrangements appuyés par la FEC et la Facilité pour la Résilience et la Durabilité (FRD) d'une durée minimale de 36 mois. Ces nouveaux arrangements doivent permettre d'accélérer les efforts de réforme, d'affirmer la stabilité macroéconomique en contribuant à la fois au financement du budget et au renforcement des réserves de change, et de soutenir les efforts de Madagascar dans la lutte contre le changement climatique.

DEVELOPPEMENTS ECONOMIQUES RÉCENTS ET PERSPECTIVES

5. La croissance est restée stable en 2023 selon nos estimations. L'activité économique a cru à un rythme annuel moyen de 4% en 2022 et 2023, soutenue surtout par la reprise des activités touristiques. Après un pic de 12,4% en glissement annuel au mois de mars 2023, l'inflation a diminué de façon quasi continue pour atteindre 7,5% en décembre 2023. En moyenne annuelle, l'inflation s'est élevée à 9,9% en 2023 contre 8,2% en 2022.

6. L'accélération de la mise en œuvre des réformes permettrait un renforcement graduel du rythme de la croissance à partir de 2024. La croissance devrait s'établir à 4,5% en 2024 et s'accélérer progressivement pour dépasser 6% à moyen terme, d'après nos projections, grâce notamment à la mise en œuvre de la PGE prévoyant de nouvelles réformes structurelles et un renforcement de la résilience aux chocs climatiques, appuyés par les programmes avec le FMI au titre de la FEC et de la FRD.

7. Le solde de la balance des biens et services s'est amélioré en 2023 malgré la baisse des exportations de vanille et des produits miniers. Le déficit de la balance des biens et services a diminué de 9,3% à 8,1% du PIB grâce à la reprise du tourisme, la baisse des exportations de biens ayant été compensée par une baisse parallèle des importations de biens. La stabilité du solde de la balance des paiements courants à moyen terme devrait permettre le renforcement des coussins de sécurité extérieurs et le maintien de réserves de change autour de 5,8 mois d'importations.

OBJECTIFS DU PROGRAMME ET POLITIQUES DANS LE CADRE DU NOUVEL ACCORD DE FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT (FEC)

8. Ce nouvel accord vise à consolider les acquis et accélérer davantage la dynamique des réformes prévues dans la Politique Générale de l'Etat (PGE). La FEC joue aussi un rôle catalytique pour assurer une meilleure mobilisation du soutien des autres partenaires techniques et financiers de Madagascar. Pour ce faire, elle s'articulera autour de quatre principaux piliers, à savoir : (i) ancrer la viabilité budgétaire ; (ii) renforcer la gouvernance et la lutte contre la corruption ; (iii) consolider la stabilité monétaire et financière ; et (iv) promouvoir une croissance inclusive et durable.

Pilier 1 : Ancrer la viabilité budgétaire

9. Notre objectif est de maintenir le niveau de la dette à moyen terme à moins de 60% du PIB. Nous pourrions revoir ce plafond en consultation avec le FMI en fonction de nos progrès en matière de mobilisation des recettes intérieures. Malgré la hausse importante de la dette ces dernières années, le niveau d'endettement du pays reste soutenable avec un risque de surendettement modéré. Nous accordons une importance particulière à une meilleure mobilisation des ressources intérieures et une utilisation plus rationalisée et efficiente des ressources mobilisées. Une amélioration du solde primaire en droits constatés (c'est-à-dire en excluant les recettes exceptionnelles liées au paiement en 2023 d'arriérés de droits et taxes à l'importation sur les produits pétroliers) de l'ordre de 1,6 point de pourcentage du PIB est nécessaire d'ici 2027. Cet ajustement sera atteint à travers un accroissement des recettes fiscales nettes de 2,4 points de pourcentage du PIB et une réduction des dépenses courantes primaires de 1,6 points de pourcentage du PIB contrebalancée par une hausse des dépenses d'investissement. Cette réorientation des dépenses courantes au profit des dépenses d'investissement, concomitamment à une accélération des réformes structurelles, démontre notre forte volonté de mettre en place les fondamentaux d'une croissance plus rapide, durable et inclusive.

10. Nous reconnaissons l'importance de développer une stratégie budgétaire de moyen terme ancrée sur notre objectif de dette. Nous déterminerons chaque année, lors de la préparation du budget, le solde primaire compatible avec cet objectif et tenant compte des financements disponibles. Nous veillerons à améliorer le réalisme du budget, notamment en ce qui concerne les hypothèses de croissance des recettes et l'enveloppe de dépenses, afin de tenir compte de notre capacité à mettre en œuvre les projets d'investissement identifiés dans la loi de finances et des risques exogènes liés notamment au climat.

11. Notre stratégie d'endettement sera mise au service de cet objectif de stabilisation de la dette et inclura les mesures nécessaires pour continuer d'en améliorer la gestion. Nous continuerons à rechercher un recours privilégié aux emprunts extérieurs concessionnels tout en développant en parallèle le marché des obligations en monnaie locale pour diversifier les sources de financement et réduire les risques de change. Nous nous attelons à réduire les risques liés à la matérialisation des passifs conditionnels, notamment ceux liés aux entreprises publiques (cf. infra), car leur matérialisation pourrait entraîner une dégradation plus rapide que prévu de nos indicateurs de la dette. Par ailleurs, nous continuerons les efforts pour renforcer notre capacité de gestion de la dette pour s'aligner aux meilleures pratiques internationales, en nous appuyant sur le récent

diagnostic suivant la méthodologie d'évaluation de la performance en matière de gestion de la dette (DeMPA), finalisé avec l'appui de la Banque Mondiale en février 2023.

12. Le projet de loi de finances rectificative 2024 s'inscrit dans cette perspective de stabilisation de la dette. A cette fin, elle prévoit par rapport à la LFI 2024 une révision à la baisse de 12,6% des recettes totales nettes, hors dons, de l'Etat en ligne avec les réalisations à fin décembre 2023 et à fin mars 2024. En parallèle de la réduction des prévisions de recettes, nous avons effectué les arbitrages nécessaires pour réduire les dépenses hors intérêts et hors investissement financé par l'extérieur de 10,2% par rapport à la LFI 2024. Ces révisions ont permis de réduire le déficit primaire à 2,9 % du PIB (**action préalable 2**). Comme par le passé, nous nous engageons à prendre les mesures correctives requises au cas où les recettes ne se matérialiseraient pas comme prévu et à revoir l'allocation des dépenses en fonction des nouveaux besoins qui pourraient surgir en fin d'année, notamment pour soutenir le redressement de certaines entreprises publiques en difficulté.

Mobiliser les recettes fiscales

La mobilisation de recettes intérieures demeure une priorité pour l'atteinte des objectifs fixés dans notre PGE. La disponibilité de ressources intérieures suffisantes permettra également de garantir un financement soutenable et viable de nos projets de développement.

13. Nous nous engageons à amplifier nos efforts pour mobiliser davantage de ressources. Le taux de pression fiscale (ratio des recettes fiscales sur PIB) reste inférieur à nos projections initialement établies lors de l'approbation de la FEC précédente. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce taux moins élevé que prévu, dont notamment l'existence de dispositions fiscales dérogatoires, estimées à 3.2% du PIB (estimation de l'Unité de Politique Fiscale pour 2022), générant des distorsions et pouvant donner lieu à des fraudes. A cela s'ajoute la non-optimalité de certains taux d'imposition qui, au regard du rôle redistributif de l'impôt, pourraient être revus. La conformité fiscale insuffisante et l'étroitesse de l'assiette contribuent également à ce tableau et reflètent en partie les problèmes rencontrés par les administrations fiscale et douanière. Bien que des mesures aient été déjà prises ces trois dernières années pour remédier à ces lacunes, elles demeurent toutefois insuffisantes et méritent d'être renforcées. Afin de faciliter le suivi des progrès réalisés, nous nous engageons à fournir aux services du FMI un tableau de bord mensuel des indicateurs de performance des administrations fiscale et douanière (**repère structurel continu 1**).

14. Nous consacrerons une attention toute particulière à la question des dépenses fiscales. A cette fin nous nous appuyerons sur les travaux de l'Unité de Politique Fiscale et sur le rapport préparé par la Banque Africaine de Développement fin 2023, qui ouvrent des pistes pour la remise en question de certaines dépenses fiscales et l'amélioration de leur gouvernance. Nous veillerons à l'application effective du décret 2023-328 du 30 mars 2023 portant conditions d'adoption, d'évaluation et de suivi des mesures incitatives fiscales et douanières.

15. Au niveau de la Direction Générale des Impôts, nous nous attèlerons à consolider les acquis, à renforcer la mise en œuvre des réformes déjà entreprises et à examiner les autres pistes pour augmenter les recettes fiscales. Au cours des trois dernières années, nous avons travaillé à (i) la modernisation de notre système fiscal afin de favoriser les investissements et la

consommation ; (ii) la digitalisation des services aux contribuables et des opérations fiscales ; (iii) l'élargissement de l'assiette et la maîtrise de la discipline fiscale ; ainsi qu'au (iv) renforcement des capacités humaines et des mécanismes de gouvernance. La mise en œuvre de ces actions a permis une certaine amélioration de la gestion fiscale, mais beaucoup reste à faire. Nos actions futures bénéficieront des résultats de l'évaluation dans le cadre du TADAT (Outil Diagnostique d'Evaluation de l'Administration Fiscale) ainsi que des recommandations issues de différentes assistances techniques. Nous prévoyons ainsi des actions pour :

- Maîtriser l'assiette et la discipline fiscale en garantissant : (i) l'application correcte des règles fiscales et en adoptant une politique fiscale efficace au service du développement durable ; (ii) la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales ; (iii) la sécurité juridique des contribuables, la justice et l'équité fiscale ;
- Digitaliser les services et les procédures fiscales (nouveau système d'administration fiscale intégré ou SAFI) et exploiter les technologies avancées en adoptant une démarche rationnelle basé sur les risques ;
- Développer la plateforme de facturation en ligne (e-facturation) ;
- Renforcer la collaboration existante avec, les différentes entités publiques nationales (DGD, SAMIFIN, CNAPS) et les étendre à d'autres entités si nécessaire ;
- Renforcer la coopération fiscale internationale en multipliant la collaboration avec les partenaires ;
- Rationaliser les avantages fiscaux existantes et l'octroi de nouvelles mesures incitatives ;
- Améliorer le dispositif du contrôle fiscal pour mieux concilier les droits de l'Etat et ceux des contribuables et asseoir une gestion par la performance du contrôle fiscal ;
- Renforcer les structures de contrôle interne, des initiatives ainsi que des collaborations en matière de lutte contre la corruption en mettant à la disposition des usagers une plateforme en ligne de dénonciation et de doléance.

16. En ce qui concerne la *Direction Générale des Douanes*, nous élaborerons un nouveau plan stratégique qui tiendra compte des enseignements tirés du précédent plan et prolongera les réformes initiées entre 2020 – 2023. Ces actions seront focalisées notamment sur :

- Le renforcement du contrôle, de la maîtrise de la valeur et de l'exploitation des statistiques miroirs ;
- La poursuite des actions de modernisation de la Douane, y compris le renforcement de son système de gestion des ressources humaines ;
- Le renforcement des fonctions de contrôle des risques sans toutefois compromettre le rôle de la douane en tant que facilitateur des échanges ;

- Une meilleure collaboration avec les autres administrations.

17. Afin d’atteindre notre objectif d’augmenter le taux de pression fiscale (recettes fiscales intérieures nettes/PIB) de 2,4 points de pourcentage de PIB entre 2023 et 2027, nous nous engageons à mettre en œuvre les réformes suivantes :

Mesures de politique fiscale (gains de recettes estimés à 1,5 point de pourcentage)

- Revoir l’ensemble des droits d’accise en alignant notamment les taux appliqués sur la production locale de boissons alcoolisées et de tabac sur les taux sur les mêmes produits importés (0,5 point de pourcentage) ;
- Revoir le barème d’imposition au titre de l’impôt sur le revenu des personnes physiques, en augmentant notamment le taux marginal supérieur de 20 à 25% (0,1 point de pourcentage) ;
- Réduire les dépenses fiscales intérieures et douanières de 280 milliards d’ariary en moyenne annuelle pendant le programme (0,9 point de pourcentage), via par exemple la suppression progressive des exonérations à la TVA sur certains produits comme le pétrole lampant, ou la suppression de l’exonération de TVA sur la première tranche de consommation d’électricité et d’eau en cohérence avec la mise en œuvre de la réforme tarifaire de la JIRAMA.

Mesures administratives (gains estimés à 0,9 point de pourcentage)

- Améliorer la gestion, le contrôle, et le recouvrement de la TVA (0,3 point de pourcentage) ;
- Renforcer les contrôles douaniers (0,3 point de pourcentage) ;
- Continuer les efforts de digitalisation (SAFI) et d’élargissement de l’assiette (0,3 point de pourcentage).

18. Nous nous engageons à mettre en œuvre des mesures de contingence si les revenus prévus ci-dessus ne se matérialisent pas. Dans le cas où les revenus des mesures sont inférieurs aux prévisions, nous nous engageons à identifier de nouvelles mesures compensatoires.

Améliorer la qualité des dépenses publiques

Les importants transferts consentis au profit de JIRAMA et des subventions au carburant exercent un effet d’éviction sur les dépenses d’investissement public et les transferts sociaux nécessaires au développement. Nous chercherons à réorienter les dépenses de l’Etat pour favoriser la croissance économique et à renforcer la prévisibilité du budget.

19. Sur les budgets adoptés pendant la durée du programme, nous nous engageons à optimiser les dépenses de transferts autres que les pensions et à les maintenir aux montants alloués dans les budgets initiaux. Les transferts (hors pensions) constituent une part prépondérante (3.8% du PIB en 2023) et volatile du budget de l’Etat. L’émergence de besoins additionnels non-budgétisés sera comblée à travers des réaffectations des dépenses ou un

accroissement des dépenses dans les limites accordées par les textes et conditionné par une meilleure performance des recettes de l'Etat par rapport aux budgets initiaux, pour éviter de creuser le déficit. Au besoin, le recours à une loi de finances rectificative sera considéré et discuté avec les équipes du FMI.

20. Redresser la compagnie nationale JIRAMA est une nécessité. La situation financière de l'entreprise et la qualité de sa prestation de service en matière de fourniture d'électricité et d'eau restent une source majeure d'inquiétude pour les décideurs à Madagascar. Les rares mesures de réformes sur lesquelles la compagnie a pu avancer, telle que la réforme tarifaire, n'ont pas réussi à limiter la forte dégradation de la situation financière et ce en dépit du soutien conséquent de l'Etat. Ce soutien se manifeste notamment par l'ampleur des transferts tels que les subventions d'exploitation, la prise en charge des paiements des fournisseurs de la compagnie, la prise en charge des dépenses de réquisitions en carburant et en fuel lourd et les prêts octroyés. A ceci s'ajoute le non-paiement par la JIRAMA de ses impôts, y compris ceux collectés auprès des tiers comme la TVA et l'impôt sur les revenus salariaux et assimilés (IRSA) de ses employés.

21. Les réformes entreprises visent à changer la gouvernance de la JIRAMA, améliorer les recettes, et réduire les coûts et par la suite le poids supporté par l'Etat. Nous nous engageons à :

- Finaliser le processus de recrutement des nouveaux cadres dirigeants de la compagnie, dont le Directeur Financier. Il s'agit de poursuivre les actions déjà entamées dans le cadre du précédent programme et suspendues avant les élections présidentielles. Le recrutement de la nouvelle équipe dirigeante est effectué en collaboration étroite avec la Banque Mondiale ; le nouveau Directeur Général a pris son poste au 1^{er} mai 2024 (**action préalable 3**).
- Elaborer et présenter un nouveau « plan de redressement » et le « business plan » qui en découlera. Ce sont les premières tâches auxquelles s'attèleront les nouveaux cadres dirigeants. Le plan de redressement présentera la stratégie à mener pour redresser la situation financière et l'horizon pour y parvenir (**repère structurel 3**).
- Améliorer le recouvrement de recettes de la compagnie en renforçant l'utilisation des systèmes prépayés et la lutte contre les fraudes. 85% des administrations publiques sont désormais équipées de compteurs prépayés avec un objectif de 100% à fin 2024. Nous sommes par ailleurs en train de déployer le système *geo-filling* de suivi des stocks de carburants afin de réduire les vols.
- Maîtriser et réduire les pertes techniques, les coûts liés à l'achat de carburant et d'électricité et au personnel, y compris les fournitures d'énergie.

22. Nous sommes également déterminés à renforcer la transparence de la JIRAMA. Nous nous engageons à partager régulièrement les informations disponibles sur les avancées dans la mise en œuvre du plan de redressement de la compagnie, y compris ses états financiers. Il en est de même pour toutes les informations liées aux contrats signés avec les fournisseurs d'électricité et de carburants, les appels d'offres et leurs résultats. Nous nous engageons à publier des états financiers

audités pour les années 2021, 2022 et 2023, et à continuer leur publication chaque année. Nous continuerons à transmettre de façon mensuelle un tableau de bord sur les produits et les charges de la JIRAMA ainsi que les détails de tous les transferts budgétaires au profit de la JIRAMA et nous nous engageons également à informer les services du FMI et de la Banque Mondiale de toutes actions qui pourraient affecter la mise en œuvre du plan de redressement de la compagnie, et à publier les contrats d'achat de carburants (**repères structurels continus**).

23. Nous resterons attentifs au risque budgétaire que la restructuration de la dette d’Air Madagascar pourrait éventuellement poser pour notre budget. Les dernières estimations font état d'une dette d'environ 100 millions de dollars dont 60% dus à l'État. Un plan de restructuration est encore en cours d'approbation par les créanciers. Compte tenu des implications budgétaires que pourrait éventuellement avoir cette opération, nous nous engageons à consulter le FMI et la Banque Mondiale avant toute participation financière de l'Etat à cette restructuration. Nous nous engageons à effectuer les paiements requis suite à l'activation de la garantie de l'Etat sur certains contrats.

24. Nous poursuivons les efforts pour mettre Madagascar Airlines sur le chemin de la viabilité opérationnelle et financière. Depuis sa reprise des activités d'Air Madagascar et de sa filiale domestique Tsaradia, Madagascar Airlines a subi des pertes importantes. Un nouveau président du conseil d'administration a été nommé en novembre 2023 ; les vols long-courriers sur l'Europe et les autres régions ont été suspendus et certains contrats de location ont été annulés. Dans ce cadre, la Banque Mondiale a annoncé un prêt de 25 millions de dollars pour appuyer les investissements futurs et le redressement de la compagnie.

25. Conformément à nos engagements dans le programme FEC de 2021, nous allons mettre en œuvre un mécanisme automatique d’ajustement des prix des carburants (action préalable 1). Cette avancée devrait permettre d'éviter de nouvelles accumulations d'arriérés. Le contentieux avec les pétroliers a fortement pénalisé l'exécution du budget lors du précédent programme puisque les recettes qui devaient être collectées n'ont pas été encaissées à temps. Nous prendrons donc toutes les actions nécessaires pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise.

- Le mécanisme automatique de détermination des prix du carburant a pour objectif principal de limiter l'écart entre les prix moyens appliqués à la pompe (PMAP) et les prix de référence calculés (PRC) par l'office de régulation du secteur (Office Malgache des Hydrocarbures ou OMH), qui sont une approximation des prix de marché. La loi sur la concurrence limite à 6 mois la validité des mesures d'administration des prix, de sorte que les textes réglementaires relatifs à l'administration des prix et au calcul des PRC doivent être renouvelés chaque semestre. Nous nous engageons à publier ces textes avant le début de chaque semestre pour lequel ils s'appliquent.
- Un système de lissage de type « bande de prix » permet d'encadrer les changements de prix mensuels. Les différentes simulations que nous avons réalisées ont montré que c'est l'option la plus adaptée à notre pays. Chaque mois, le PMAP est ajusté de la différence du PRC entre le mois M-2 et le mois M-1, plafonné à 200 ariary/litre. Tout changement du PRC au-delà de 200 ariary/litre est reporté au mois suivant jusqu'à ce que le changement du PMAP reflète pleinement celui du PRC. Le PMAP du mois M ne peut pas dépasser le PRC du mois M-1 en

cas d'augmentation du PRC entre M-2 et M-1 ou, une fois que le PMAP a rattrapé le PRC, descendre en dessous du PRC du mois M- 1. Le « solde de lissage » résultant de l'écart entre les PMAP et les PRC a été dûment budgétisé dans la loi de finances rectificative et les crédits budgétaires nécessaires seront intégrés dans les futures lois de finances afin de permettre le règlement trimestriel du solde aux distributeurs pétroliers dans le délai d'un mois après la fin du trimestre. La loi de finances rectificative prévoit également un budget pour régulariser les arriérés de paiement vis-à-vis des distributeurs pétroliers au titre du reliquat du solde de lissage 2023, des réquisitions de carburant effectuées par l'Etat en 2023, et de l'activation de la garantie de l'Etat sur certains contrats commerciaux de la JIRAMA.

- D'autres réformes seront introduites avec le soutien de la FRD pour amener progressivement le PMAP au niveau du PRC et aligner les droits d'accise sur le diesel sur leur niveau pour le supercarburant (voir 180 et 81).
- Pour accompagner l'introduction de ce mécanisme, nous avons mis en place un comité interministériel qui, sur la base de différentes études, a permis d'identifier des mesures possibles pour atténuer les impacts de la plus grande volatilité des prix sur les populations les plus vulnérables.

26. Nous concluons un nouveau protocole d'accord avec le groupement des pétroliers de Madagascar prévoyant les modalités d'apurement des dettes croisées à fin juin 2024. Nous veillerons à l'apurement et au respect par les pétroliers de leurs obligations fiscales et parafiscales, notamment en matière de droits et taxes sur produits pétroliers, redevance au ministère de l'environnement, redevance au développement du secteur (RDS), contribution au fonds routier (RER), et redevance OMH. Considérant que les retards de paiement ont résulté de la demande des distributeurs d'un paiement simultané de tous les arriérés et dettes croisées avec le gouvernement, nous prendrons toutes les dispositions nécessaires pour accélérer le paiement par les pétroliers à la fois des arriérés passés et des nouvelles contributions mensuelles.

27. Nous maintiendrons nos efforts pour contenir notre masse salariale. Les efforts entamés pour en améliorer la gestion seront poursuivis en ligne avec les objectifs spécifiques définis au niveau de la feuille de route de la Direction Générale du Budget et des Finances. Le développement de l'outil de Pilotage de la Masse Salariale (PMS 2.0) est achevé à 45% : il permettra d'établir les prévisions annuelles de la masse salariale et de faire le suivi mensuel des dépenses de solde par ministère et institution. Au cours de l'année dernière, nous avons progressé dans le développement d'autres modules de gestion d'AUGURE, tels que le module de la gestion des Hauts Emplois de l'Etat (HEE) et le module de Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences (GPEEC). L'opérationnalisation des dits modules contribuera non seulement à améliorer la prévision et le paiement des salaires et des pensions, mais aussi la détection et l'élimination des postes des travailleurs fantômes. Pour les trois prochaines années, nos efforts se concentreront sur l'amélioration du système d'information et la transformation digitale progressive des procédures liées à la gestion des rémunérations.

28. Nous serons attentifs à l'équilibre de notre système de retraite. Le document stratégique de réforme de la gestion des caisses de retraite publiques a été soumis en Conseil des

Ministres et est en attente de validation. Nous avons déjà commencé à mettre en œuvre quelques mesures afin de réduire le déficit de la Caisse de Retraite Civile et Militaire (CRCM), dont la programmation dans la Loi de Finances et l'adoption du décret permettant de transférer les excédents de la Caisse de Prévoyance et de Retraite (CPR) des agents non-fonctionnaires à la CRCM, le développement d'un outil de pilotage des pensions dont le déploiement est prévu dans les prochains mois, l'apurement progressif des comptes d'attente des caisses de retraite qui enregistrent les cotisations versées n'ayant pas encore fait l'objet d'ordres de recettes ; et l'amélioration du recouvrement des recettes auprès des EPN et des CTD. Dans le futur, nous nous concentrerons sur la finalisation de projets de textes régissant les caisses de retraites et qui entérineront les choix de politique décidés, en nous appuyant sur les rapports d'assistance technique déjà disponibles, notamment au titre de la mission conduite en juin 2019 par le Département des Finances Publiques du FMI (unification ou non des caisses, recul potentiel de l'âge de d'admission obligatoire à la retraite, proposition de suppression de la réversibilité aux ayants-droits des rentes d'invalidité et limitation éventuelle de la majoration pour enfant).

29. Nous poursuivrons nos efforts pour accroître les dépenses sociales et consolider les acquis du précédent programme. Les dépenses sociales souffraient à la fois d'une insuffisance du budget alloué mais également d'un problème d'exécution, que nous avons cherché à résoudre dans le cadre du précédent programme. Conformément à la nouvelle PGE, nous souhaitons augmenter le budget alloué aux dépenses sociales. Nous utiliserons la classification budgétaire fonctionnelle développée avec l'aide d'un expert de long terme du Département des Finances Publiques du FMI pour assurer dorénavant le suivi des dépenses sociales dans le nouveau programme (**cible indicative**).

30. Réorienter les dépenses vers un investissement public mieux géré et plus résilient est aussi notre priorité. Nos investissements publics souffrent de faiblesses dans la planification et programmation limitant l'adéquation du budget alloué et entraînant une mauvaise exécution. Le manque de priorisation sélective au regard de l'ampleur des besoins et de la faiblesse de ressources est aussi une lacune du processus existant. Dans ce sens, nous comptons mettre en œuvre pleinement avec l'appui de l'assistance technique du FMI et de la BM le dispositif prévu par le décret sur la Gestion des Investissements Publics (GIP) 2023-255 et le Manuel de GIP tous deux adoptés en février 2023 pour sélectionner, planifier et exécuter les dépenses d'investissements. Chaque projet sera évalué et sélectionné suivant le coût, bénéfice et impacts attendus que ce soit sur le plan économique, social ou environnemental (**mesures de réforme 2 et 3, FRD**).

Renforcer nos institutions et processus de gestion des finances publiques

La mise en place d'une nouvelle règle budgétaire (ancrage de dette) nécessite pour réussir des progrès importants en termes de crédibilité du cadre pluriannuel et du budget annuel, afin de garantir l'efficacité de la règle et le respect de la trajectoire de dette publique.

31. Nous sommes conscients que la revitalisation de notre cadre macro-budgétaire de moyen terme (CMBMT) est un prérequis majeur pour le succès de notre nouvelle règle budgétaire. Nous nous attacherons à renforcer le réalisme de nos prévisions de recettes et de dépenses et à replacer le travail de préparation du CMBMT (ou "cadre à moyen terme" présenté

dans le tome 3 de chaque LFI) au centre de la préparation budgétaire, en évitant la focalisation excessive sur l'année à venir. Nous nous engageons à cette fin à poursuivre la mise en place des autorisations d'engagement et crédits de paiement avec l'appui de l'assistance technique du FMI, qui permettra ainsi un meilleur suivi des tendances de dépenses sur des projets pluriannuels.

32. Nous comptons améliorer l'analyse et la publication régulière des risques budgétaires qui peuvent affecter la trajectoire de finances publiques prévue dans notre CMBMT et dans notre budget annuel. En effet, nous comptons exploiter davantage les informations disponibles pour effectuer des évaluations quantitatives de ces risques et en déterminer les implications possibles sur le budget. Ceci nous permettra de mettre en œuvre les actions et dispositifs nécessaires pour atténuer les impacts et assurer les allocations budgétaires nécessaires pour parer à ces risques. Nous comptons naturellement sur nos partenaires techniques et financiers, en particulier la Banque Mondiale et le FMI (AFRITAC du Sud) pour nous aider à progresser dans ce domaine. Nous nous engageons en particulier à poursuivre l'amélioration de la déclaration annuelle des risques budgétaires notamment s'agissant des risques liés aux entreprises publiques et à travailler sur l'amélioration et la publication régulière dans les meilleurs délais du rapport annuel relatif aux entreprises publiques, mettant en avant leurs résultats financiers, leurs relations avec le budget de l'Etat et les efforts réalisés pour leur gouvernance.

33. Nous sommes déterminés à continuer les efforts pour rationaliser la chaîne de la dépense publique et améliorer en conséquence l'exécution du budget en général et des dépenses sociales et d'investissement en particulier. A cet effet, nous nous attèlerons à capitaliser sur l'introduction des plans annuels d'engagement et de mandatement (PAEM) au niveau ministériel, que nous comptons généraliser à l'ensemble des Ministères à partir de la prochaine loi de finances (**repère structurel 5 à fin janvier 2025**). Nous travaillerons sur la mise en œuvre des recommandations issues de l'audit de la chaîne de la dépense publique conduit en 2023, en particulier sur la professionnalisation des acteurs et une meilleure anticipation de la mise en place de la gestion. Nous consoliderons également les acquis du précédent programme qui a vu la suppression de la demande d'autorisation d'engagement au niveau de la Présidence et de la Primature et veillerons à assurer une meilleure sélectivité des contrôles en fonction des risques et des enjeux.

34. Nous nous appuyerons sur nos partenaires techniques et financiers et sur le cadre tracé à mi-parcours de la mise en œuvre du Plan Stratégique de Modernisation de la gestion des Finances Publiques (PSMFP) réalisée en 2023, pour faire avancer nos chantiers de réformes. Pour une meilleure coordination des actions et un suivi efficient des réformes, nous avons mis en place, en collaboration avec nos partenaires techniques et financiers, des groupes techniques de travail focalisés sur différentes thématiques qui constituent nos principaux chantiers pour les trois prochaines années, à savoir la transformation digitale des finances publiques, l'amélioration de la gestion des investissements publics et de la chaîne de la dépense publique ainsi que l'accélération des décaissements liés au financement externe.

35. Nous poursuivrons nos efforts pour accélérer la transformation digitale des processus budgétaires et financiers. Depuis l'année dernière, avec l'appui de nos partenaires, nous nous

sommes lancés dans ce vaste chantier de transformation digitale des métiers des finances publiques. Outre la mise en place d'une gouvernance informatique et opérationnelle, cette démarche vise entre autres à réduire les délais de production des états financiers ainsi que les délais d'exécution des dépenses publiques. Elle contribuera également à fiabiliser et à rendre exhaustives les données comptables et financières tout en assurant une protection maximale des données et une interopérabilité de tous les systèmes déjà existants et opérationnels au niveau des différents départements du ministère de l'Economie et des Finances (DGI, DGD, DGT, DGBF, ARMP, DSI). Pour accompagner cet effort de transformation, nous accorderons une importance particulière au renforcement des capacités de nos ressources humaines.

36. Enfin, nous sommes déterminés à améliorer notre gestion de trésorerie, ce qui nous aidera à maîtriser notre situation d'arriérés. A cette fin, une nouvelle loi sur la gestion de trésorerie sera soumise au Parlement pour approbation avant **mai 2025 (repère structurel 6)**. Cette loi viendra en particulier renforcer le Compte Unique du Trésor tout en garantissant pour les déposants la disponibilité permanente des fonds, donner les outils pour un plan de trésorerie plus réaliste en articulation avec les nouveaux PAEM et faciliter, en lien avec la Banque centrale, le recours à l'emprunt sur le marché monétaire pour financer les creux ponctuels de trésorerie.

Pilier 2 : Renforcer la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption

37. La bonne gouvernance est un des trois piliers principaux de notre PGE. Nous avons demandé au FMI d'effectuer un diagnostic de la gouvernance pour appuyer nos efforts de réforme dans ce domaine au travers d'un état des lieux des vulnérabilités en matière de corruption dans les différents secteurs couverts par le cadre de gouvernance adopté par le Conseil d'administration du FMI en avril 2018, en particulier la gouvernance des finances publiques, l'état de droit, la réglementation des marchés et la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC-FT).

38. Le diagnostic de la gouvernance viendra soutenir en particulier l'élaboration et l'opérationnalisation de notre nouvelle stratégie nationale de lutte contre la corruption (SNLCC), qui couvrira la période 2025-2035. Dans le cadre du renforcement de ce troisième pilier de la PGE et étant donné que la stratégie actuelle arrive à expiration, nous avons déjà commencé le processus pour en concevoir une nouvelle d'ici la fin de cette année. L'élaboration de cette nouvelle SNLCC se fera en plusieurs étapes et tiendra compte à la fois des progrès déjà accomplis mais également des nombreux défis qui restent à relever. Pour ce faire, nous avons mis en place un comité de pilotage, dirigé par la Présidente du Comité pour la Sauvegarde de l'Intégrité (CSI). Ce dernier est composé de représentants des institutions publiques (Présidence, Primature, ministères sectoriels) et des entités du Système Anti-Corruption (SAC). Les travaux du diagnostic de la gouvernance qui débiteront au cours du second semestre 2024 pourront venir appuyer les travaux de ce comité de pilotage avec pour objectif l'adoption et la publication de la SNLCC 2025-2035 y compris son plan de mise en œuvre d'ici **janvier 2025 (repère structurel 7)**. Le diagnostic de la gouvernance une fois finalisé et publié en 2025 soutiendra la déclinaison opérationnelle de la stratégie au travers des différents secteurs vulnérables à la corruption ainsi que les évolutions

ultérieures du plan de mise en œuvre, qui fera l'objet d'une révision annuelle au regard des progrès effectués et des difficultés éventuelles rencontrées.

39. Nous veillerons à ce que les entités de lutte contre la corruption continuent de disposer des ressources humaines et financières nécessaires pour mener à bien leurs missions respectives. Dans la mise en œuvre de la stratégie actuelle de lutte contre la corruption, le SAC s'est toujours heurté au manque de moyens disponibles, voire à une réduction des enveloppes budgétaires disponibles. Nous veillerons à traiter ce problème, à travers notamment la budgétisation des ressources nécessaires pour répondre aux besoins grandissants du SAC et pour lui permettre de bien s'acquitter de ses missions.

40. Nous renforcerons l'application des dispositions existantes pour lutter contre la corruption. Le Bureau Indépendant Anti-Corruption (BIANCO) s'emploiera à faire respecter l'obligation de déclaration de patrimoine pour les hauts fonctionnaires, les personnes politiquement exposées, et autres personnes assujetties, en déférant les récalcitrants devant les juridictions compétentes. Comme indiqué dans nos engagements du programme FEC précédent, le BIANCO, en collaboration avec le ministère de la Justice, a élaboré un projet de décret fixant les modalités de gestion dynamique des déclarations de patrimoine qui sera soumis avant la fin du mois de juillet 2024 au Conseil du Gouvernement et Conseil des Ministres.

41. Nous poursuivrons la montée en puissance de l'Agence pour le Recouvrement des Avoirs Illicites (ARAI) créée en 2022. A cette fin, pour assurer une meilleure effectivité des dispositions légales en matière de recouvrement des avoirs illicites, nous adopterons un décret d'application de l'ordonnance n°2019-015 du 5 juillet 2019 relative au recouvrement des avoirs illicites au cours du deuxième semestre 2024.

42. Nous étendrons le maillage territorial des Pôles Anti-Corruption (PAC). Depuis 2023, les PAC ont déjà commencé à tenir des audiences et enquêtes foraines dans les lieux les plus éloignés relevant de leur compétence (Antalaha, Sambava, Ambilobe, Diego Suarez, Toamasina, Ambatondrazaka). Nous continuerons à multiplier ces audiences et enquêtes foraines pour assurer une bonne justice de proximité. La mise en place du PAC de Fianarantsoa, actuellement en bonne voie, contribuera aussi à une bonne administration de la justice.

43. Nous continuerons de renforcer notre dispositif de LBC-FT en ligne avec les recommandations du Groupe d'Action Financière (GAFI). Après l'adoption de la loi n° 2023 – 026 du 1^{er} février 2024 modifiant et complétant certaines dispositions de la Loi n° 2018- 043 du 13 février 2019 sur la LBC-FT, nous prendrons d'ici fin juin 2024 (i) le décret d'application tenant compte des modifications apportées par cette loi, et (ii) le décret fixant le mécanisme de mise en œuvre des sanctions financières ciblées liées au terrorisme, au financement du terrorisme et au financement de la prolifération des armes de destruction massive. Nous validerons en Conseil des Ministres d'ici fin juin 2024 le rapport de l'évaluation nationale des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme déposé le 2 novembre 2023. Nous adopterons en Conseil des Ministres la mise à jour de la stratégie nationale LBC-FT 2022-2026 arrivée à mi-parcours, qui tiendra compte des conclusions de l'évaluation nationale des risques. Enfin, nous prendrons les textes réglementaires nécessaires à la mise en place du registre national des bénéficiaires effectifs

qui facilitera la prévention et la détection des infractions relevant de la LBC-FT et contribuera à un meilleur recouvrement des avoirs. Au-delà, nous poursuivrons nos efforts de renforcement des capacités financières du SAMIFIN comme recommandé par la mission de haut niveau de l'ESAAMLG et travaillerons à la désignation et à l'opérationnalisation des superviseurs des établissements et professions non financières désignées. L'ensemble de ces mesures nous permettra de rester conforme par rapport aux exigences des normes internationales et d'éviter ainsi l'inscription dans la "liste grise" du GAFI.

44. La transparence étant une condition de la bonne gouvernance, nous continuerons les bonnes pratiques consistant à communiquer au public l'ensemble des actions entreprises par le SAC à travers la mise à disposition régulière au niveau du grand public des rapports d'activités et des statistiques diverses liées à leurs activités respectives. Au cours des trois prochaines années, en nous appuyant sur les constats et les recommandations du diagnostic de la gouvernance, nous renforcerons également l'accès des citoyens à l'information pour assurer un meilleur contrôle de l'action publique et adopterons les textes nécessaires pour garantir l'accès à l'information et pour protéger les lanceurs d'alerte.

45. En matière de transparence des finances publiques, nous poursuivons nos efforts notamment s'agissant de la commande publique. Nous avons renforcé le cadre légal des marchés publics par l'adoption d'un nouveau Code d'Ethique des fonctionnaires qui définit les sanctions en cas de violation des règles de marchés publics, ainsi que de deux décrets renforçant la professionnalisation et les procédures de nomination des personnes responsables des marchés publics et mettant la Commission d'appel d'offres en conformité avec le Code des marchés publics. Nous nous engageons également à :

- Continuer à publier trimestriellement les rapports d'exécution budgétaire et à en améliorer le contenu au fur et à mesure que les nouvelles nomenclatures seront disponibles ;
- Publier chaque année les comptes financiers audités de toutes les entreprises publiques ;
- Préserver et renforcer les acquis en termes d'accès à l'information pour la Cour des Comptes, notamment s'agissant de l'accès aux systèmes d'information financière de l'Etat ;
- Publier régulièrement sur le site de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) les contrats des marchés publics attribués et à publier les bénéficiaires effectifs de ces contrats. Nous nous engageons à mieux déterminer et publier ces bénéficiaires effectifs suivant les standards internationaux en vigueur.
- Renforcer la consultation et les échanges avec les organisations de la société civile pour l'élaboration des lois des finances et avant l'adoption de nouvelles politiques publiques. A cet égard, nous avons initié des consultations pour la mise en place du Conseil Economique, Social, et Culturel prévu par la Constitution de 2010, afin de faciliter la participation de la société civile au débat sur les politiques du pays.

46. S'agissant des administrations fiscale et douanière, nous veillerons également au renforcement des dispositifs de contrôle interne. Au-delà de la meilleure visibilité que donnera le

tableau de bord des administrations fiscale et douanière mentionné plus haut, nous comptons sur l'appui du Fonds au travers de la mission de diagnostic de la gouvernance pour nous aider à identifier des mesures visant à améliorer les dispositifs de contrôle interne et à réduire les vulnérabilités à la corruption.

47. En vertu des principes de bonne gouvernance, nous prendrons les mesures nécessaires pour assurer une concurrence libre et équitable dans les secteurs productifs. Nous veillerons à améliorer la transparence sur les activités, projets, et finances du Conseil National de la Vanille, qui bénéficie pour ses activités d'une contribution de 4 dollars par kilo de vanille sèche exportée. Nous éviterons toute restriction aux exportations du secteur agricole qui joue un rôle clé dans l'économie de Madagascar et emploie un nombre considérable de personnes.

48. L'amélioration du climat des affaires demeure au premier plan de nos préoccupations. Nous progressons dans la digitalisation du paiement des impôts, la délivrance des permis de travail, la mise en place d'un bureau de crédit, ainsi que dans l'opérationnalisation au cours des prochains mois du traitement électronique et du remboursement systématique de la TVA via le compte-séquestre. Ceci devrait permettre de réduire les arriérés de crédits de TVA. Outre les réformes législatives, telles que la refonte de la loi sur l'investissement, du code du tourisme, du code des changes et du code du travail, nous comptons également poursuivre nos efforts de digitalisation de la création d'entreprises via la plateforme ORINASA avec le déploiement de la plateforme dans toutes les régions. Il en est de même pour le déploiement de la plateforme digitalisée de délivrance des permis de construire qui est déjà opérationnelle dans la commune urbaine de la capitale. Nous accorderons également une attention particulière au développement des infrastructures, au logement, à la fourniture sans interruption d'électricité, à l'industrialisation, à la libéralisation du secteur de la télécommunication, au développement du secteur minier et du tourisme, et à l'amélioration de la productivité agricole.

49. Nous réitérons les engagements que nous avons pris dans le cadre du précédent programme appuyé par la FEC de renforcer la transparence et de limiter les risques budgétaires associés à l'opérationnalisation du *Fonds Souverain Malagasy (FSM)*. A cet égard, nous avons adopté début mai 2024 un premier décret portant sur le taux de réserve à constituer par le FSM. Le décret d'application de la loi de septembre 2021 créant le FSM est en cours de préparation avec l'appui du PNUD. Nous veillerons à : (i) clarifier davantage les priorités du FSM afin d'éviter les conflits d'objectifs et de maximiser l'efficacité du fonds ; (ii) préciser les modalités de financement du fonds pour ne pas créer de risque de dette contingente, ni contrevenir au principe d'unité budgétaire, notamment en évitant toute affectation de recettes budgétaires ; (iii) limiter la capacité éventuelle du FSM à engager la signature de l'État sur des projets d'investissement ou sur des PPPs impliquant des paiements publics compte tenu des passifs contingents associés ; et (iv) garantir la transparence et la bonne gouvernance du fonds à travers la soumission au Parlement et la publication régulière de rapports et d'états financiers annuels.

Pilier 3 : Consolider la stabilité monétaire et financière

50. Nous poursuivrons les réformes déjà entamées au niveau de Banky Foiben'i Madagasikara (BFM) pour renforcer le cadre opérationnel de la politique monétaire. Le

nouveau cadre opérationnel de ciblage de taux intérêt est entré en vigueur en février 2024 avec la validation et la publication d'une stratégie globale de mise en œuvre, d'un guide d'intervention sur le marché monétaire et d'une méthodologie de calcul et de publication du taux de référence, ainsi que d'un calendrier des réunions trimestrielles du comité monétaire. Le calendrier indicatif des interventions de BFM sur le marché monétaire à partir de l'année 2024 a été également déjà publié. Nous veillerons à conduire des opérations de gestion de liquidité quotidiennes pour maintenir le taux d'intérêt des prêts interbancaires à blanc au jour le jour au milieu du corridor de taux d'intérêt défini par nos taux des facilités de dépôt et de prêt marginal. Par ailleurs, nous travaillons à améliorer notre prévision de liquidité à moyen et long termes et à développer notre analyse monétaire pour comprendre davantage les mécanismes de transmission de la politique monétaire sous le nouveau cadre opérationnel.

51. Nous entreprendrons les réformes nécessaires au développement du marché secondaire des titres publics. Sur la base des recommandations du FMI et de la Société Financière Internationale, nous réviserons notamment le fonctionnement du système de négociants primaires et mettrons en place un dépositaire central de titres (CSD) unique pour l'ensemble des titres publics avant fin **décembre 2024 (repère structurel 8)**. Nous encouragerons les banques à conduire des opérations de repo entre elles, afin d'assurer le développement de ce marché.

52. Nous œuvrons aussi pour améliorer notre communication sur les décisions de politique monétaire. L'amélioration de la politique de communication de BFM vise un meilleur ancrage des anticipations et une meilleure efficacité de la politique monétaire. Les bonnes pratiques déjà adoptées seront maintenues et renforcées pour davantage de transparence, de redevabilité et de crédibilité de notre institution. Nous réfléchissons à la préparation d'un rapport trimestriel présentant les analyses sous-jacentes à la prise de décisions de la politique monétaire qui renforcera notre cadre de communication pour un meilleur ancrage des anticipations ainsi qu'une meilleure compréhension de nos actions.

53. Nous veillerons à préserver et renforcer l'indépendance de BFM. L'indépendance dans la prise de décision forgera notre crédibilité ainsi que notre efficacité dans l'atteinte de notre objectif d'inflation et la réussite de notre mission. Par conséquent, nous nous tiendrons toujours prêts à faire les ajustements nécessaires du taux d'intérêt afin de maintenir l'inflation à un niveau qui ne sera pas pénalisant pour l'économie.

54. Nous nous engageons également à réviser la stratégie de gestion des interventions de BFM sur le marché de changes tout en continuant à améliorer le fonctionnement du marché interbancaire de devises. Nous reconnaissons l'intérêt d'un régime de change flottant pour absorber les chocs externes et préserver l'autonomie de la politique monétaire. Sur le plan réglementaire, BFM poursuivra sa collaboration avec le ministère de l'Economie et des Finances pour la finalisation de l'avant-projet de loi sur le change. Sur le plan de l'amélioration du marché, deux projets sont en cours à savoir (i) la modernisation des infrastructures par la recherche d'une nouvelle plateforme intégrant les négociations, les informations de marché, les adjudications et d'autres systèmes de traitement des données ; et (ii) l'adhésion au FX Global Code dans le cadre de l'association des cambistes afin de s'aligner sur les normes et bonnes pratiques internationales et de

rehausser la confiance et la crédibilité de la place. Nous avons envoyé une demande d'assistance technique auprès du Fonds pour nous assister sur l'utilisation d'un modèle d'intervention sur le marché de change basé sur le risque ainsi qu'un accompagnement dans le processus d'adhésion au FX Global Code (une première partie a été effectuée en avril 2024). Depuis l'année dernière, faisant suite à la demande du groupement des pétroliers de Madagascar, nous menons une réflexion sur la mise en place des opérations à terme.

55. BFM reste déterminée à poursuivre la diversification de ses réserves en or dans le cadre et les limites discutées avec les services du FMI. Dans le cadre de la diversification de nos réserves de change, nous avons introduit l'or monétaire dans nos avoirs. Ceci nous a amené à réactualiser notre stratégie de gestion des réserves en matière de change, élaborer une stratégie opérationnelle pour les achats d'or avant toute reprise des achats de *doré*, et à réviser le protocole d'accord avec le ministère des Mines et des ressources stratégiques (MMRS). Nous nous engageons à respecter les termes de ces documents, notamment en ce qui concerne la fixation du prix d'achat de *doré* ou or non-affiné, et à minimiser la durée de détention de *doré* au bilan de BFM afin de réduire les risques financiers. Nous nous engageons également à limiter la part de l'or monétaire dans le total de nos réserves à 8 % (+/- 2 %), avec un horizon d'investissement fixé à 10 ans.

Pilier 4 : Favoriser une croissance inclusive, forte, et durable

56. Nous nous engageons à renforcer davantage notre système de protection sociale. Au cours des trois dernières années, nous avons fait d'importants progrès pour renforcer la protection sociale avec l'aide de nos partenaires techniques et financiers. Nous avons notamment augmenté le nombre des individus et/ou ménages bénéficiaires de la protection sociale, accru l'allocation sur les ressources propres internes du pays des fonds nécessaires pour la réalisation des activités de filets de sécurité sociaux et amélioré le décaissement effectif des fonds alloués dans les délais requis pour assurer la mise en œuvre des activités prévues. Nous avons mis en place un registre social unique qui servira de référence à toutes les activités de protection sociale entreprises dans le pays via la conduite d'un projet pilote qui a permis de collecter des informations sur un nombre croissant de ménages. Nous avons mis à jour notre stratégie de protection sociale ainsi qu'un annuaire d'interventions pour orienter nos futures interventions. Afin de consolider ces avancées, nous veillerons à continuer l'expansion de la couverture du registre social (**repère structurel 11**), adapter le cadre juridique de la CNAPS pour étendre la couverture contributive à la caisse aux travailleurs indépendants, et étendre le programme des banques alimentaires (**repère structurel 10**).

57. Nous poursuivrons nos efforts pour promouvoir l'inclusion financière. L'essor du *mobile money* a contribué à favoriser l'expansion des services financiers et la diversification des services offerts, allant du simple transfert d'argent entre individus à des services plus développés comme le paiement de factures, la réception des salaires, l'épargne d'argent et l'octroi de crédits. Toutefois, malgré cette avancée importante, le taux d'accès aux services financiers à Madagascar reste parmi les plus faibles de la région de l'Afrique subsaharienne (ASS). En 2021, sur la population d'adultes âgés de 15 ans et plus, seulement 26% ont accès à des services financiers, à travers des comptes logés dans des établissements financiers ou des comptes de mobile money, contre 55% au niveau

des pays de l'ASS. Parmi les avancées notables en faveur de l'inclusion financière, on note notamment :

- La modernisation et la simplification des opérations publiques à travers la digitalisation des services. Nous avons introduit avec succès la possibilité d'effectuer en ligne la déclaration et le paiement de nos impôts. Nous avons également enclenché le paiement des salaires de certains fonctionnaires via le *mobile money*, notamment pour ceux qui se trouvent dans les zones éloignées et enclavées, comme les maîtres FRAM, ainsi que le paiement des bourses des étudiants au niveau de toutes les Universités du pays, à travers la mise en place de l'e-Poketra. Les transferts d'argent au titre de la protection sociale, particulièrement durant la période COVID, ont également contribué à améliorer l'inclusion financière.
- L'amélioration de l'accès aux informations avec la mise en place des registres de crédits publics et de bureaux de crédits privés pour faciliter les activités d'octroi de crédits.
- Le renforcement du cadre légal, réglementaire et institutionnel qui a conduit à l'adoption de différents documents, lois et textes de base nécessaires pour favoriser l'accès et l'utilisation des services financiers.

58. Afin de consolider les acquis, nous nous attèlerons à mettre en œuvre les actions suivantes :

- Travailler sur une nouvelle stratégie nationale d'inclusion financière. La précédente stratégie ayant expiré en 2022, il est important de disposer d'une nouvelle pour clarifier nos intentions en matière d'inclusion financière et cadrer les actions que nous comptons initier.
- Lancer les différentes enquêtes Finscope, suivant la disponibilité de financement, pour mesurer les actions entreprises dans le cadre de la précédente stratégie tout en recueillant des informations pour alimenter la nouvelle.
- Opérationnaliser la plateforme qui a été développée pour héberger la base de données sur l'inclusion financière afin d'améliorer la disponibilité des informations sur l'état d'inclusion financière au pays, les activités entreprises et les résultats obtenus.
- Continuer les efforts de vulgarisation et d'éducation financière et numérique pour ancrer la culture de l'utilisation des services financiers à travers l'intégration du thème éducation financière dans le programme d'enseignement.
- Adresser les différents défis à plusieurs niveaux pour favoriser l'inclusion financière en collaboration avec nos partenaires techniques et financiers. Ces défis incluent entre autres : (i) l'amélioration de la régulation ; (ii) la mise en place d'infrastructure financière (fintech) ; (iii) le développement de nouveaux outils pour renforcer davantage l'identification des clients dans l'octroi de crédits, la transparence et la compétitivité ; (iv) l'amélioration de l'accès à l'électricité ; (v) le renforcement de la connectivité via internet et mobile ; (vi) le renforcement de la protection des consommateurs ; (vii) l'accélération des efforts d'éducation financière et numérique.

- Approfondir notre réflexion sur l'intérêt du projet e-ariary et intensifier les échanges avec les parties prenantes à ce sujet. Lancée officiellement en mars 2021, la phase d'étude et de préparation sera étalée jusqu'en avril 2025, avant de décider sur l'intérêt d'une potentielle phase d'expérimentation - pilote.

59. Nous comptons opérationnaliser le Switch National de Paiement afin de favoriser l'interopérabilité des systèmes de paiement digitaux existants. Après une suspension de près d'un an, en raison de la clôture du Projet d'Inclusion Financière de Madagascar (PIFM) à fin 2022, et suite au transfert du financement du projet Switch vers le Projet Pôle Intégré de Croissance (PIC3), financé comme le PIFM par la Banque Mondiale, un nouveau contrat entre le fournisseur de la plateforme et le PIC3 a été signé en février 2024 pour relancer les travaux de mise en place du switch national de paiement au niveau de BFM. Ce projet qui vise à faciliter et sécuriser les transactions électroniques entre les différents acteurs du système financier et les entreprises, arrive en phase de finalisation des travaux, d'installations et de paramétrage, pour une mise en service en 2025. La mise en place du switch est une étape décisive dans la promotion de l'inclusion financière au pays. Il permettra non seulement l'interconnectivité entre les différents acteurs du système financier, mais également leur interopérabilité en assurant la compatibilité, la rapidité et la sécurisation de tous les moyens de paiement électroniques.

60. Nous poursuivons nos efforts pour renforcer la stabilité financière. Composé de 33 institutions en 2023, notre système financier est marqué le poids prépondérant du système bancaire. Ce dernier, et malgré la pandémie, est resté sain, profitable, liquide et relativement insensible aux risques de marché.

- Sur le plan micro prudentiel, nous avons déjà pris les instructions nécessaires pour la mise en conformité de la définition ainsi que de l'exigence de fonds propres aux normes établies par Bâle III. Nous procéderons aux prochaines étapes prévues pour parfaire le processus. Il en est de même pour l'établissement de nouveaux ratios de liquidité suivant les recommandations de Bâle III. Nous avons déjà adopté en 2023 l'instruction établissant ces nouveaux ratios pour les banques et les établissements financiers et nous procéderons dans les mois à venir à la finalisation des étapes restantes. Nous parachèverons également l'adoption des différents textes prioritaires nécessaires à la mise en œuvre de la nouvelle loi bancaire, y compris les textes sur la concentration des risques ; les parties liées ; les frais d'agrément des établissements de crédit (EC) ; l'agrément de ces établissements ; les critères de classification des banques en banques systémiques et l'instruction sur le plan préventif de redressement des EC.
- Nous pensons mener une analyse complète et approfondie de notre système financier. A cet effet, nous avons sollicité une revue de la stabilité du système financier par le FMI pour parfaire les "stress tests" que nous menons sur une base régulière et identifier les facteurs qui pourraient être éventuellement sources de vulnérabilités pour notre secteur bancaire.
- Enfin, nous allons redoubler d'efforts pour adopter et promulguer la loi sur la stabilité financière avant **juin 2025 (repère structurel 9)**, une étape importante pour renforcer notre système de supervision macroprudentielle du système financier dans son ensemble.

LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE AVEC L'APPUI DE LA FACILITÉ POUR LA RÉSILIENCE ET LA DURABILITÉ

61. Le renforcement de la résilience du pays au changement climatique reste une priorité absolue pour Madagascar. Notre pays est l'un des plus exposés et des plus touchés par le changement climatique. L'indice de risque climatique de 2021 classe Madagascar 12^{ème} sur 180 pays en termes de pertes liées aux conditions météorologiques (cyclones et inondations). Les changements climatiques, notamment les sécheresses plus longues et plus fortes, les vagues de chaleur et les impacts en cascade sur les ressources en eau, devraient s'aggraver. Conscient de l'ampleur de ces défis, Madagascar a mis à jour en 2022 sa contribution déterminée au niveau national (CDN) et a officialisé son plan national d'adaptation (PNA) en 2021. Plusieurs stratégies sectorielles ont aussi été élaborées. Les activités d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets doivent maintenant s'inscrire dans la droite ligne de ces documents.

62. A cet égard, nous nous engageons à entreprendre les réformes nécessaires pour faire face aux risques climatiques actuels et futurs. Les actions envisagées dans le programme soutenu par la Facilité pour la résilience et la durabilité (FRD) nous aideront à faire avancer notre ambitieux programme de réforme climatique. Ce programme bénéficie en particulier des diagnostics réalisés par le FMI en 2022 dans le cadre du programme d'évaluation macroéconomique du climat (CMAP) et par la Banque mondiale dans le cadre du prochain rapport sur le climat et le développement du pays (CCDR). Ce dernier rapport souligne en particulier que notre aspiration à devenir un pays émergent d'ici 2040 ne sera pas réalisée si nous ne parvenons pas à amortir les effets du changement climatique sur l'environnement et sur la population.

63. A cet effet, les réformes soutenues dans le cadre du FRD viseront à relever les défis à long terme liés au changement climatique. Elles s'articuleront autour de cinq (05) piliers principaux, à savoir : (i) le renforcement de la gouvernance climatique et l'intégration de la question climatique dans les processus de gestion des finances publiques (GFP) / gestion des investissements publics (GIP) ; (ii) le renforcement de la résilience au changement climatique ; (iii) la limitation de la croissance des émissions de gaz à effet de serre (GES) ; (iv) le renforcement de la protection des forêts et de la biodiversité ; (v) la mobilisation des financements pour le climat.

64. Nous avons conçu les mesures de réforme (MRs) dans le cadre de la FRD en mettant fortement l'accent sur la mise en œuvre et en veillant à obtenir le soutien des partenaires. Nous avons confirmé l'assistance à la mise en œuvre des mesures de réforme avec la Banque mondiale et d'autres partenaires, en particulier dans les domaines qui ne sont pas couverts par l'expertise de base du FMI et ses capacités en matière de fourniture d'assistance technique (AT). Nous échangeons régulièrement avec nos partenaires au sein de notre groupe de coordination avec les donateurs internationaux (Plate-forme de suivi de l'environnement) et nous continuerons à nous adresser à ce groupe pour obtenir un soutien supplémentaire le cas échéant. Nous avons placé en début de période – tout spécialement dans le cadre du premier pilier – les MRs qui peuvent servir de catalyseurs pour les progrès futurs, tout en signalant les domaines où les réformes ne sont pas

encore mûres et pourraient bénéficier d'un travail préparatoire supplémentaire, comme l'agriculture ou la cuisson propre.

Pilier 1 : Renforcer la gouvernance climatique et intégrer le climat dans nos processus de GFP et de GIP

65. Nous prendrons les mesures nécessaires pour renforcer le cadre général de gouvernance climatique du pays. Le diagnostic du CCDD sur la gouvernance des politiques climatiques fait état d'une prise de conscience limitée des impacts actuels et futurs du changement climatique et de l'absence d'un mécanisme efficace de coordination de haut niveau entre toutes les structures impliquées dans la lutte contre le changement climatique, avec un Comité interministériel pour l'environnement (CIME) établi de longue date mais largement incapable de jouer ce rôle et un ministère de l'environnement et du développement durable (MEDD) au poids institutionnel limité. Pour répondre à cette préoccupation et ouvrir la voie au succès des réformes à venir, nous *adopterons un décret pour clarifier le mandat du CIME afin qu'il couvre toutes les politiques climatiques. Le décret prévoira que le comité sera présidé par le Premier ministre et qu'il tiendra des réunions semestrielles avec des rapports rendus publics. Le Comité sera appuyé par un secrétariat technique partagé entre le MEDD et le MEF afin d'opérationnaliser les politiques climatiques et de suivre leur mise en œuvre (MR1, fin octobre 2024).*

66. Nous nous appuyerons sur les réformes antérieures de notre cadre de GIP pour le rendre sensible au climat. Avec le soutien de la Banque mondiale et de l'assistance technique du FMI/AFS, nous avons adopté un nouveau décret sur la GIP (décret 2023-255) et un manuel sur la GIP couvrant l'ensemble du cycle de vie des projets d'investissement public. Nous allons maintenant nous efforcer d'intégrer les considérations liées au climat dans ce cadre de GIP actualisé. Nous allons d'abord avec l'assistance technique des partenaires *adopter un nouveau décret sur les études d'impact environnemental (EIE) pour remplacer un décret de 2004 qui reflétait mal les préoccupations en matière d'adaptation au climat et d'atténuation de ses effets, et publier des critères pour la hiérarchisation et la sélection des projets d'investissement qui comprennent des éléments liés au changement climatique (adaptation, atténuation et résilience) (MR2, fin octobre 2024).*

67. Nous utiliserons ce nouveau cadre de GIP sensible au climat pour tirer le meilleur parti de notre effort d'investissement public et accroître sa résilience. À cette fin, avec l'appui de l'assistance technique du FMI/AFS et de la Banque mondiale, nous *adopterons un décret pour rendre obligatoire la production chaque année d'un document budgétaire énumérant les projets d'investissement sélectionnés pour le programme d'investissement public et expliquant comment les critères de sélection ont été appliqués, notamment en ce qui concerne l'application effective des critères liés à l'adaptation au climat et à l'atténuation de ses effets, et nous produirons dans le cadre du budget 2027 un premier rapport conformément à cette obligation (MR3, fin octobre 2026).*

68. Nous mettrons en œuvre le marquage budgétaire du changement climatique afin de fournir une vision globale du poids des dépenses liées au climat dans notre budget. Cette démarche s'appuiera sur les travaux relatifs aux réformes de la GFP (notamment la réforme de la classification budgétaire) soutenus par le FMI par l'intermédiaire d'un conseiller résident. Avec l'AT du FMI, nous *adapterons la classification budgétaire pour permettre le marquage des dépenses*

d'adaptation et d'atténuation liées au climat et annexerons un premier document budgétaire sur le climat au projet de loi de finances 2026 (MR4, fin octobre 2025).

69. Prises dans leur ensemble, ces réformes seront des catalyseurs majeurs pour de nouveaux progrès dans l'agenda climatique, et c'est pourquoi elles seront largement concentrées en début de période. En particulier, nous utiliserons le CIME réactivé pour suivre de près la mise en œuvre des réformes convenues dans le cadre de la FRD et explorer les priorités de réforme à venir. Les réformes « vertes » de la GFP et de la GIP nous aideront à être à la hauteur de notre engagement en tant que membre de la Coalition des ministères des finances pour l'action climatique. Ces réformes se renforceront mutuellement avec d'autres réformes de la GFP et de la GIP, par exemple les améliorations de la budgétisation pluriannuelle attendues dans le cadre du programme FEC. Elles compléteront également les efforts déjà en cours dans des secteurs spécifiques, tels que l'accent mis sur la construction et l'entretien des routes avec le soutien de la Banque mondiale, notamment par l'intermédiaire de son projet d'opération de politique de développement (Development Policy Operation - DPO).

Pilier 2 : Renforcer l'adaptation au changement climatique et la résilience face aux catastrophes causées par les aléas naturels

70. Nous mettrons en œuvre les mesures d'adaptation nécessaires pour renforcer notre résilience au changement climatique. Le changement climatique devrait avoir des répercussions importantes sur le développement économique de Madagascar et, en fonction du scénario climatique, risque d'entraîner une augmentation significative de la pauvreté. Les questions d'adaptation sont particulièrement importantes dans plusieurs secteurs identifiés dans notre PNA, dont ceux de l'eau et de l'agriculture, deux priorités de notre politique générale de l'État, telle qu'adoptée en 2024. Madagascar s'engage aussi à élaborer des plans d'aménagement urbain et rural intégrant des normes de construction résistantes aux événements climatiques extrêmes et à mettre en place des systèmes d'alerte précoce pour les catastrophes causées par les aléas naturels, permettant une évacuation et une réponse rapides.

71. Nous réformerons la gouvernance de l'eau pour contribuer à relever les défis climatiques. L'eau a été identifiée comme l'un des principaux secteurs affectés par le changement climatique. L'augmentation prévue de la fréquence et de l'intensité des sécheresses et des inondations entraînera des conséquences négatives sur l'agriculture et la sécurité alimentaire. Les petits exploitants agricoles qui dépendent entièrement de l'agriculture pluviale sont particulièrement vulnérables. Des réformes institutionnelles et en termes de politique sont donc nécessaires pour améliorer la gestion des ressources en eau disponibles et accroître ainsi la résilience du secteur agricole. À cette fin, nous *approuverons en conseil des ministres, d'ici novembre 2025, un projet de loi visant à mettre à jour le code de l'eau de 1998, en vue d'intégrer le changement climatique dans la politique globale de l'eau et de renforcer le cadre politique général de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), notamment en renforçant le cadre institutionnel de l'Autorité Nationale de l'eau et l'assainissement (ANDEA)*(MR5, fin octobre 2025). Nous bénéficierons du soutien de l'AT de l'Union européenne pour franchir cette étape et nous articulerons étroitement

cette réforme avec les projets en cours de la Banque mondiale dans le secteur de l'eau afin d'en maximiser l'impact.

72. En ce qui concerne l'agriculture, nous restons fermement engagés dans le développement de pratiques agricoles intelligentes face au climat et nous poursuivons nos efforts pour développer l'assurance agricole indexée contre les catastrophes climatiques. Dans ce sens, nous allons intensifier la promotion des techniques agricoles climato-intelligentes telles que le PFUMVUDZA (modèle zimbabwéen, variante de l'agroécologie, qui intègre une perturbation minimale du sol, le maintien d'une couverture de paille et des rotations culturales), ainsi que l'utilisation de semences et d'espèces animales adaptées aux changements climatiques et aux conditions de chaque zone agroécologique, telles que les variétés à cycles courts. De plus, nous encouragerons l'adoption de techniques d'utilisation plus durable de l'eau, telles que l'irrigation goutte à goutte et les réservoirs d'eau enterrés pleins de sable. Pour renforcer la résilience de nos agriculteurs face aux catastrophes climatiques, nous mènerons une étude de faisabilité sur l'extension de l'assurance agricole. Cette étude explorera comment surmonter les obstacles à l'adoption identifiés dans les projets pilotes à petite échelle soutenus par la coopération allemande (GIZ) et par le Programme alimentaire mondial (PAM) dans le Sud de Madagascar : manque d'intérêt de la part des compagnies d'assurance présentes sur le marché national, disponibilité limitée des données climatiques au niveau granulaire, difficulté à atteindre un secteur agricole non structuré dominé par les agriculteurs de subsistance... L'étude sera disponible d'ici le mois d'octobre 2024 et informera nos plans pour aller de l'avant avec la mise en place d'un mécanisme d'assurance agricole indiciaire à grande échelle.

73. La résilience aux catastrophes causées par les aléas naturels est d'une importance capitale pour Madagascar et le pays a déjà consenti des efforts importants. En tant que pays le plus touché par les cyclones en Afrique, avec 35 cyclones ayant frappé Madagascar au cours des 20 dernières années et une forte exposition à la sécheresse, nous disposons de longue date d'une stratégie nationale de gestion des risques de catastrophes (SNGRC, adoptée pour la première fois en 2003 et mise à jour pour couvrir la période 2016-2030). Nous l'avons récemment complétée, avec le soutien de la Banque africaine de développement, par une stratégie de financement des risques de catastrophe (2023). Dans le même temps, suite à la finalisation l'an dernier de la revue à mi-parcours du cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes, nous envisageons également de procéder à une revue intermédiaire de notre SNGRC. Avec nos partenaires donateurs au sein du groupe de travail cash (*Cash Working Group* - notamment la Banque mondiale et l'UNICEF), nous avons également fourni des efforts pour développer une protection sociale adaptée au climat, avec l'adoption en 2023 de manuels couvrant la protection sociale adaptée aux catastrophes en cas de cyclones et de sécheresses.

74. Nous continuerons sur notre lancée pour multiplier les investissements visant à renforcer la résilience communautaire. Dans le cadre de la collaboration avec l'African Risk Capacity (ARC) et la Banque Africaine de Développement à travers le programme ADRiFi (Africa Disaster Risk Financing), Madagascar s'attèle actuellement à la construction d'Abris Communautaires à usage Multiple (ACUM). Il s'agit d'une infrastructure adéquate d'une capacité de 1000 personnes conçue pour servir de site d'hébergement des sinistrés en période estivale en cas de cyclone ou

d'inondation et pour être valorisée à de multiples fonctions en période normale (magasin de stockage, grenier communautaire, salles de réunion de formation). La construction d'ACUM, élaborés suivant une approche visant à limiter les risques de violence liée au genre, permet notamment de fournir une solution pérenne aux problèmes de manque de sites d'hébergement permanents en cas de crise climatique et de préserver le système éducatif en évitant de mobiliser les bâtiments scolaires comme refuges pour les sinistrés. En matière d'habitat, nous poursuivons également nos efforts pour favoriser la construction de cases d'habitation traditionnelles plus résistantes aux aléas climatiques.

75. Il reste cependant beaucoup à faire, car le changement climatique devrait accroître la fréquence et l'intensité des cyclones et nécessiter un système d'alerte précoce (SAP) plus performant. Avec le soutien de l'initiative « SAP pour tous » des Nations unies, nous avons commencé à travailler sur les lacunes de notre SAP identifiées dans le prochain CCDR, afin de mettre en œuvre un SAP qui atteigne efficacement les communautés locales pour améliorer la préparation aux catastrophes et atténuer les pertes et les dommages. À cette fin, nous adopterons d'ici novembre 2025 un décret dans le cadre de la SNGRC qui clarifie les rôles et les responsabilités liés aux SAP, y compris ceux du secteur privé, avec l'appui de procédures opérationnelles normalisées pour soutenir l'échange de données en temps quasi réel pour la communication et la diffusion des alertes entre les organismes gouvernementaux concernés, dans le but de garantir la diffusion des alertes, de déclencher les actions anticipatoires pour les communautés ou les secteurs cibles et de permettre l'envoi rapide d'une réponse d'urgence par les autorités concernées.

76. Pour rendre notre SAP plus performant, il est indispensable de mettre en place une gouvernance plus structurée autour des quatre piliers fondamentaux : connaissance des risques, observations et prévisions, dissémination et communication, et préparation et réponse. Cela implique un accompagnement continu du processus de décentralisation du Bureau National pour la Gestion des Risques de Catastrophes (BNGRC), avec non seulement l'opérationnalisation des bureaux territoriaux existants, mais également la construction de nouveaux dans les régions à risques, assurant que chaque niveau de gouvernement ait les capacités nécessaires pour répondre efficacement aux alertes. De plus, l'intégration de nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) est essentielle pour améliorer la rapidité et l'efficacité de la collecte et de la diffusion des données. En renforçant ces aspects, nous pourrions non seulement améliorer la résilience des communautés face aux catastrophes, mais aussi optimiser les ressources et les efforts de toutes les parties prenantes impliquées dans la gestion des risques de catastrophes.

77. Nous continuerons à rationaliser nos systèmes de paiement en cas d'urgence. Nous avons franchi une étape cruciale en développant à travers une approche participative notre Stratégie de Financement de la Gestion des Risques et des Catastrophes dans le cadre de la collaboration avec la Banque Africaine de Développement à travers le programme ADRiFi. Ce document appelle à la capitalisation des acquis et à la pérennisation des mécanismes de financement des risques déjà existants. Bien que nous possédions déjà des éléments d'un modèle stratifié de financement des risques de catastrophe (notamment par le biais de la police d'assurance de l'African Risk Capacity sur les sécheresses et les cyclones) et que nous nous efforcions d'améliorer encore nos mécanismes

d'assurance (notamment au travers du projet régional REPAIR de la Banque mondiale), la stratégie précitée souligne la nécessité de rationaliser les systèmes de paiement d'urgence afin de permettre des décaissements rapides. Pour répondre à ces préoccupations, nous budgétiserons de manière adéquate le Fonds national de contingence (FNC) récemment créé, et nous mettrons à jour chaque année l'allocation du FNC sur la base d'une évaluation historique des besoins liés aux catastrophes complétée par une analyse des conséquences de l'augmentation de la fréquence et de l'ampleur des catastrophes climatiques. Avec le soutien de la Banque mondiale, *nous approuverons également les textes réglementaires nécessaires pour simplifier les processus de GFP pour les dépenses liées aux catastrophes et rendre opérationnel le FNC tout en garantissant une transparence et un reporting adéquats des dépenses pour chaque type de risque sélectionné (MR6, fin avril 2025).*

Pilier 3 : Soutenir les efforts visant à freiner la croissance des émissions de gaz à effet de serre (GES)

78. Bien que nos émissions soient encore à un niveau très bas, nous sommes désireux d'adopter les outils pour un développement à faible émission de carbone, conformément à nos engagements dans le cadre de la CDN2. À Madagascar, les émissions de carbone par habitant restent faibles par rapport à d'autres pays du monde et même de l'Afrique subsaharienne continentale. Leur composition est fortement axée sur l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (UTCATF) et l'agriculture (80 % du total). Néanmoins, nous nous sommes engagés à réduire considérablement nos émissions de GES, notamment en développant fortement l'hydroélectricité et les sources d'énergie renouvelables (de 40 % actuellement à environ 85 % en 2030) dans le cadre des efforts visant à accroître notre taux d'accès à l'électricité (de 33 % des ménages actuellement à 70 % d'ici à 2030) conformément au plan de mise en œuvre de l'objectif de développement durable n° 7, adopté en 2022. Les réformes du secteur de l'énergie entreprises avec le soutien de la Banque mondiale dans le cadre de son opération de DPO mettent l'accent sur les normes d'efficacité énergétique et sur un cadre de régulation plus solide qui peut faciliter la participation du secteur privé aux projets d'énergie renouvelable.

79. Conscient de l'impact significatif de l'urbanisation sur les émissions de GES. Madagascar s'engage à promouvoir une planification urbaine et territoriale durable. Nous augmenterons significativement les espaces verts urbains en développant des parcs et jardins publics qui serviront de puits de carbone et amélioreront la qualité de vie des citoyens. Nous lancerons un programme national de reforestation urbaine, en partenariat avec les municipalités, les écoles et les organisations de la société civile, pour planter des arbres indigènes et promouvoir la biodiversité tout en absorbant le CO₂ atmosphérique. À travers la mise en œuvre de politiques d'aménagement qui favorisent les transports en commun et réduisent la dépendance aux véhicules individuels, nous contribuerons à la diminution des émissions de CO₂. [Enfin, notre politique d'aménagement du territoire cherchera en collaboration avec les collectivités locales à optimiser l'utilisation des terres et à prévenir l'étalement urbain, pour créer des villes compactes et efficaces, réduisant ainsi les émissions liées au chauffage, à la climatisation et au transport.](#)

80. Nous poursuivrons nos efforts pour rétablir complètement les signaux de prix pour les différents types de carburants. En nous appuyant sur les progrès déjà réalisés avec le mécanisme de tarification automatique des carburants (action préalable dans le cadre du programme FEC) et sur le succès attendu du programme de kits solaires visant à réduire le besoin de pétrole lampant pour les populations les plus vulnérables, nous *éliminerons totalement les subventions aux prix des carburants résultant d'un prix de détail administré (PMAP) durablement inférieur au prix de référence calculé (PRC) (MR7, fin avril 2026)*. Cela permettra également d'accroître la marge de manœuvre budgétaire pour des investissements publics résilients.

81. Nous augmenterons progressivement les taxes sur le diesel pour les aligner sur les taux applicables à l'essence. Les droits d'accise et la redevance d'entretien des routes sont actuellement moins élevés pour le diesel que pour l'essence - une différence qui ne correspond pas aux externalités environnementales ni à l'impact respectif sur l'infrastructure routière des véhicules à moteur diesel par rapport aux voitures à essence, et qui a favorisé une structure du parc automobile largement orientée vers le diesel (60 % de la consommation totale de produits pétroliers). *Nous nous engageons à augmenter progressivement les droits d'accise et autres prélèvements sur le carburant diesel pour les aligner sur le niveau applicable à l'essence (MR8, fin octobre 2026)*. Nous bénéficierons également du soutien de la Banque mondiale pour préparer et mettre en œuvre des mesures d'atténuation pour les groupes les plus vulnérables, notamment pour les véhicules de transport collectif et leurs utilisateurs.

82. Pour aller plus loin, nous solliciterons l'appui des partenaires techniques et financiers en vue de la réalisation d'études portant sur l'impact socio-économique et budgétaire de réformes fiscales ou douanières relatives à l'énergie. Il s'agirait de la mise en œuvre de réformes fiscales (réforme de la fiscalité des produits pétroliers, taxe carbone sur les carburants et sur le charbon de bois, et taxes sur les véhicules à moteur) ou de réformes douanières sur le dédouanement des produits pétroliers. Sur ce dernier point, nous disposons déjà de termes de référence en vue d'une étude visant à l'élaboration d'une feuille de route ancrée sur les résultats de cette étude et comportant un chronogramme, des départements responsables ainsi que des cibles réalistes et transparentes. Nous soulignons à cet égard que la structure tarifaire de la douane malagasy favorise déjà le recours à l'énergie renouvelable et aux voitures électriques ou hybrides.

83. Nous poursuivrons nos efforts pour faciliter la production d'énergie renouvelable et la promotion de l'accès à l'électricité à un tarif abordable pour tous dans les zones rurales. Comme le souligne le CCDD en cours de finalisation, le pays est déjà l'un des marchés les plus actifs d'Afrique subsaharienne en matière de mini-réseaux et d'installations hors réseau pour l'énergie solaire ou la petite hydroélectricité, grâce à un cadre fiscal favorable, à des initiatives de donateurs (Off-Grid Market Development Fund de la Banque mondiale, SUNREF de l'AFD) et au soutien de l'Agence pour le développement de l'électrification rurale (ADER). Nous viserons à amplifier cette dynamique à travers l'opérationnalisation d'un véhicule de financement dédié créé par la loi 2017-021 sur le Fonds de développement de l'électricité durable (FNED). Ce véhicule de financement dédié aura vocation à bénéficier de contributions budgétaires de l'Etat et de redevances versées par la JIRAMA en tant qu'opérateur historique et pourra aussi profiter du soutien de partenaires tels que la GIZ qui s'intéressent à l'électrification rurale. Il pourra s'appuyer pour l'examen des projets sur

l'expertise technique de l'ADER, qui devra être renforcée dans ses moyens et dans ses effectifs, et pourra éventuellement conclure une ou plusieurs conventions avec des banques ou établissements de crédits pour distribuer des concours sous formes de garanties ou prêts, en plus de subventions qu'il pourra verser directement. À cette fin, nous *adopterons le décret sur le FNED et rendrons opérationnel le mécanisme de financement du FNED pour soutenir l'électrification hors réseau et mini-réseau et inciter de manière proactive le financement du secteur privé, avec une augmentation de la capacité totale de production d'énergie renouvelable d'au moins 11.5 MW grâce à des opérations soutenues par le FNED (MR9, fin avril 2026)*. Outre la GIZ, cette mesure pourra bénéficier de l'assistance technique de la Banque mondiale.

84. Nous étudierons également les moyens d'orienter la composition de notre parc de véhicules à moteur vers des véhicules plus économes en énergie et des véhicules électriques.

Nous travaillons à l'élaboration d'un programme de mobilité électrique et planifions le développement de l'infrastructure de recharge nécessaire. Nous travaillons également sur une taxe d'immatriculation des véhicules à moteur (vignette) qui pourrait être liée au niveau d'émissions de GES et aux normes d'efficacité énergétique, tout en explorant les options pour éviter un impact négatif sur les ménages les plus vulnérables.

85. Nous nous efforcerons également de développer la cuisson propre, pour faire face à une source majeure d'émissions de GES et de pollution de l'air, générant ainsi d'importants avantages pour la santé. Avec le soutien de l'ONUDI, nous préparons une lettre de politique de développement pour la cuisson propre. Cela permettra d'identifier des mesures réglementaires ou des incitations financières pour soutenir la diffusion de fourneaux propres et économes en énergie, dans un contexte où 97 % des ménages (données de 2020) dépendent du bois de chauffage et du charbon de bois.

Pilier 4 : Renforcer la protection des forêts et de la biodiversité

86. Outre les efforts visant à renforcer la résilience au changement climatique, nous adopterons les mesures nécessaires pour protéger les écosystèmes forestiers. La déforestation réduit la résistance aux catastrophes naturelles et affecte négativement le lien entre l'eau, l'énergie et l'alimentation. La couverture forestière est passée de 29 % à 21 % entre 2000 et 2020 (CCDR).

87. Nous intensifierons nos efforts pour lutter contre la déforestation et encourager le reboisement dans le cadre du mécanisme REDD+. Nous pouvons nous appuyer sur l'expérience acquise grâce à la stratégie nationale REDD+ de 2018 et sur l'existence d'un mécanisme efficace de mesure, de notification et de vérification (MNV) mis en œuvre dans le cadre du Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) de la Banque mondiale. Nous souhaitons élargir le champ d'application de ce mécanisme afin de stimuler la participation du secteur privé à l'effort et de couvrir également les projets de reboisement, au-delà des seuls projets de déforestation évitée. À cette fin, nous allons, avec le soutien de la Banque mondiale, *réviser le décret 2021-1113 pour améliorer la participation du secteur privé et étendre le champ d'application du mécanisme REDD+ aux projets de reboisement (MR10, fin avril 2025)*.

88. Nous tirerons parti d'autres actions susceptibles de contribuer à la protection des forêts et des écosystèmes. Nous adopterons un nouveau code forestier, élaboré avec l'aide de la FAO, qui fournira un meilleur cadre pour la réglementation de l'exploitation commerciale des forêts, le contrôle de la sylviculture et la mise en place d'un mécanisme de financement durable. Nous nous appuyerons également sur les efforts en cours pour améliorer la mise en œuvre de la législation foncière au niveau communal afin d'intégrer les préoccupations liées aux zones protégées.

Pilier 5 : Mobiliser les financements liés à la lutte contre le changement climatique

89. Nous nous engageons à présenter une vision audacieuse de la mobilisation du financement climatique à partir de différentes sources pour mettre en œuvre notre programme de lutte contre le changement climatique. Madagascar a le potentiel d'être une destination attrayante pour les investissements climatiques avec de multiples co-bénéfices d'adaptation et d'atténuation. Actuellement, le secteur privé ne représente que 5 % du total des flux de financement climatique dans le pays, dont 70 % sont destinés au secteur de l'énergie (source : rapport de la Banque Africaine de Développement). Le prochain rapport CCDR de la Banque mondiale met en évidence plusieurs possibilités d'investissement dans le secteur privé. Tirer pleinement parti de ces opportunités implique que les mécanismes fondamentaux réglementaires et institutionnels soient en place, en premier lieu une stratégie de mobilisation du financement climatique, une taxonomie verte nationale et un engagement à mettre à jour le cadre réglementaire pour que Madagascar soit prêt à tirer pleinement parti de l'article 6 de l'Accord de Paris.

90. Nous tenons à ce que Madagascar soit prêt, sur le plan réglementaire et institutionnel, à participer aux mécanismes prévus à l'article 6 de l'Accord de Paris. Nous reconnaissons que le cadre réglementaire actuel de Madagascar (décret 2012-690) n'a pas été mis à jour depuis que le Protocole de Kyoto a été remplacé par l'Accord de Paris en 2015. Avec le soutien de la Banque mondiale et en s'appuyant sur une analyse des lacunes financée par l'ambassade du Royaume-Uni, nous adopterons les textes juridiques nécessaires pour la refonte de l'autorité nationale désignée du mécanisme de développement propre et l'adaptation des procédures d'approbation des projets carbone pour se conformer à l'article 6 de l'Accord de Paris. Ces textes décriront les règles, les modalités et les procédures pour le développement d'activités avec des co-bénéfices d'adaptation et/ou d'objectifs de développement durable éligibles dans le cadre collaboratif de l'article 6, en plus de permettre à Madagascar de remplir ses obligations de *reporting* dans le cadre de l'Accord.

91. Compte tenu de l'abondance du capital naturel de Madagascar, une stratégie de financement du climat renforcera la position de Madagascar sur la scène mondiale et nationale en tant que destination attrayante pour les investissements climatiques avec des co-bénéfices d'adaptation et d'atténuation. Nous reconnaissons qu'il faut pour cela mettre davantage l'accent sur le développement d'une réserve de projets prêts à être financés, avec des incitations en place pour attirer de multiples sources de capitaux. Nous sommes pleinement conscients que le secteur privé doit être une partie prenante essentielle de cette vision audacieuse. Tirant pleinement parti des réformes visant à améliorer l'environnement des affaires dans le cadre du programme de la FEC, des réformes de la gouvernance climatique dans le cadre du premier pilier de la FRD pour renforcer la coordination interministérielle, et avec l'assistance des partenaires au

développement intéressés et la contribution du secteur privé, nous nous engageons à *[adopter un décret interministériel]* sur une stratégie de mobilisation du financement climatique qui donne la priorité aux domaines d'investissement clés stipulés dans les documents de cadrage nationaux avec un budget prévisionnel, des options pour des mécanismes de financement innovants "blended" et un calendrier **(MR11, fin octobre 2025)**.

92. Nous nous engageons à créer, par le biais d'une taxonomie verte, un environnement propice au développement de produits financiers verts par le secteur financier et à inciter le secteur privé à investir dans des projets présentant des avantages connexes en matière d'adaptation et d'atténuation. Dans le contexte d'un symposium organisé par la Banque centrale de Madagascar (BFM) en septembre 2023 sur les impacts du changement climatique sur l'économie, nous avons publié la « Déclaration d'Antananarivo sur le changement climatique et l'innovation financière : défis et opportunités pour les banques centrales » afin de souligner les implications du changement climatique sur la stabilité financière. Cette déclaration a également conduit à la création d'un groupe de travail au sein de la BFM chargé de renforcer la préparation de BFM à la gestion des risques climatiques. Avec le soutien du Département MCM du FMI, nous *adopterons un décret en vue de mettre en œuvre une taxonomie verte nationale pour guider tous les investissements verts ou liés au climat (MR12, fin avril 2027)*. En tant qu'étape intermédiaire vers la réalisation de cette MR, nous établirons d'ici à mai 2025 un comité de pilotage avec le MEF, le MEDD, la BFM et les autres principales parties prenantes, y compris des participants du secteur privé, afin d'informer le processus de rédaction. Nous suivrons également les meilleures pratiques des réseaux internationaux tels que le réseau pour le verdissement du système financier (*Network for Greening the Financial System - NGFS*) et le réseau de la banque et de la finance durables (*Sustainable Banking and Finance Network - SBFN*).

QUALITÉ DES DONNÉES

93. Nous nous engageons à produire et à disséminer dans les délais impartis des informations statistiques de qualité afin d'assurer un suivi rigoureux du programme. Pour ce faire, nous fournirons à notre Institut National de la Statistique (INSTAT), ainsi qu'à nos autres départements en charge de la statistique, les ressources financières, humaines et matérielles nécessaires pour mener à bien de façon efficace leur mission respective. Comme par le passé, nous comptons sur les appuis de nos partenaires pour nous soutenir financièrement et techniquement. Outre l'amélioration de la qualité et de la fréquence de production des statistiques existantes, nous prévoyons également de produire de nouvelles statistiques afin de continuer d'améliorer la disponibilité des informations économiques sur le long terme. Parmi les chantiers en considération figurent : (i) le lancement d'une enquête pour la production de l'indice de prix à la production (IPP) ; (ii) l'amélioration du calcul et de la publication des statistiques des comptes nationaux grâce à des données plus désagrégées ; et (iii) la publication de nouveaux indices du commerce extérieur (ICE) et de la production industrielle (IPI).

94. A plus court terme, nous nous attèlerons à parachever les activités suivantes :

- Achever et publier les résultats issus de la dernière Enquête permanente auprès des ménages (EPM 2021) pour pouvoir disposer des informations plus récentes sur les conditions de vie des ménages et sur la pauvreté.
- Mettre à jour les informations relatives au panier de consommation de référence des ménages pour le calcul de l'indice de prix à la consommation (IPC) en utilisant les résultats de l'enquête périodique auprès des ménages (EPM) 2021.
- Finaliser et publier les données PIB de 2021 à 2023, suivant le calendrier de publication, afin de permettre un meilleur suivi de la situation économique du pays.
- Mettre à jour les informations sur la Page Nationale Récapitulative des Données (PNRD), afin d'améliorer la transparence des données.
- Poursuivre les préparatifs à la réalisation d'une série d'enquêtes relative aux envois de fonds (formels et informels) de la diaspora afin de mieux évaluer leurs poids dans le PIB du pays.
- Continuer la démarche pour inclure les statistiques sur les activités du secteur des assurances dans les statistiques monétaires conformément aux directives du Manuel des statistiques monétaires et financières ainsi que du guide de compilation.
- Réaliser la migration vers le Manuel 6 de la Balance des Paiements, grâce au soutien d'une assistance technique dont la demande a été exprimée.
- Accompagner le ministère de l'Agriculture et de l'Élevage dans le lancement et la réalisation du recensement agricole qui a été longtemps retardé.
- Avancer sur le projet de rebasage des comptes nationaux.
- Mettre en œuvre une collecte régulière et fiable des données relatives aux dons en capitaux.

MODALITÉS DE SUIVI DU PROGRAMME

95. Dans le cadre de l'accord au titre de la FEC, le programme fera l'objet d'une revue semestrielle et sera évalué sur la base des critères de performances périodiques et continus, des objectifs indicatifs et une clause de consultation sur la politique monétaire (Tableau 1). Les progrès en matière de réformes structurelles seront évalués à partir des repères structurels (Tableau 2). Les définitions détaillées, les modes de calcul et les exigences en matière de rapports pour tous les critères de performance seront spécifiés dans le *Protocole d'Accord Technique (PAT)* joint à ce memorandum. Ce dernier définira également la portée et la fréquence des données à communiquer aux services du FMI pour le suivi du programme. Pendant toute la durée du programme, les autorités n'introduiront pas des restrictions sur les paiements courants et ne pratiqueront pas le taux de change multiple sans l'approbation préalable du FMI conformément à l'Article VIII des statuts du FMI. Les première et deuxième revues du programme se tiendront respectivement le ou après le 30

novembre 2024 et le 30 mai 2025, sur la base des critères de performance établis pour les dates-tests de fin juin 2024 et fin décembre 2024.

96. Dans le cadre de l'accord au titre de la FRD, les progrès seront mesurés à travers l'atteinte des différentes mesures de réformes telles que détaillées dans le tableau 3.

Tableau 1. Madagascar: critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs
(En milliards d'ariary, sauf indication contraire)

	Jun-24	Sep-24	Dec-24	Mar-25
	Objectif	Objectif	Objectif	Objectif
Critères de réalisation continus				
Plafond sur l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs	0	0	0	0
Plafond sur la nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par l'administration centrale ou la BFM, valeur actuelle (millions de dollars) ¹	800	800	800	800
Critère de réalisation				
	CR	OI	CR	OI
Plancher du solde primaire	-500	-1,100	-2,300	100
Plancher des avoirs extérieurs nets (AEN) de la BFM (millions de DTS)	1,084	1,076	1,071	970
Clause de Consultation sur la Politique Monétaire²				
Croissance de M3 (bande supérieure, en pourcentage)	16	16	16	16
Croissance de M3 (point médian, en pourcentage)	12	12	12	12
Croissance de M3 (bande inférieure, en pourcentage)	8	8	8	8
Objectifs indicatifs				
Plancher du solde primaire intérieur ³	700	720	120	800
Plancher des recettes fiscales brutes	4,300	6,500	8,800	2,500
Plancher des arriérés domestiques	730	640	496	421
Plancher de dépenses sociales ⁴	739	1,739	2,900	450
Postes pour mémoire				
Appui budgétaire officiel extérieur (dons, millions de DTS) ⁵	0	0	0	0
Appui budgétaire officiel extérieur (prêts, millions de DTS) ⁵	0	124	124	0
Prêts internationaux liés à des projets d'investissement (millions de DTS) ⁵	199	298	398	124
Taux de change du programme (MGA/DTS)	5,768	5,768	5,768	5,768

Sources : autorités malagasy ; projections des services du FMI.

¹ Plafonds cumulés annuels qui seront suivis de manière continue à compter du 1^{er} janvier 2024.

² Si la croissance annuelle de M3 en fin de période se situe en dehors de la limite supérieure/inférieure, une consultation formelle avec le Conseil d'administration dans le cadre des examens du programme sera déclenchée.

³ Solde primaire hors investissements et dons financés sur ressources extérieures.

⁴ Dépenses de protection sociale, basées sur la classification fonctionnelle budgétaire.

⁵ Montant cumulé à partir du 1^{er} janvier de chaque année.

Tableau 2. Madagascar: repères structurels, Juin 2024–Juin 2025

Mesure	Date(s) d'échéance	Justification macroéconomique	Statut	Profondeur
Mesures préalables				
1. Mettre en place un mécanisme d'ajustement automatique des prix des carburants et inscrire la subvention associée dans le budget		Préserver et renforcer l'espace budgétaire		Haute
2. Adopter une loi de finances révisée conforme aux objectifs du programme		Améliorer le cadre budgétaire et préserver la viabilité de la dette		Moyenne
3. Nommer un nouveau PDG pour la JIRAMA		Améliorer la gouvernance budgétaire et réduire les risques budgétaires	Rempli	Haute
Repères structurels				
Accroître la mobilisation des recettes intérieures				
1. Fournir aux services du FMI un tableau de bord mensuel sur une sélection d'indicateurs clés de performance des administrations fiscales et douanières dans les 30 jours suivant la fin de chaque mois.	Continu	Augmenter les revenus intérieurs		Faible
Maîtriser les risques budgétaires à court et moyen terme				
2. Fournir aux services du FMI un tableau de bord mensuel sur les revenus et les coûts de la JIRAMA ainsi que le détail des éventuels transferts budgétaires vers les fournisseurs de la Jirama dans les 45 jours suivant la fin de chaque mois.	Continu	Améliorer la gouvernance économique et améliorer la composition et la qualité des dépenses budgétaires		Faible
3. Publier les appels d'offres, les résultats de ces appels d'offres, et les contrats pour les achats de carburant de la JIRAMA sur le site de la JIRAMA dans un délai maximum de 45 jours après la fin du mois d'acceptation d'une offre.	Continu	Améliorer la gouvernance économique et améliorer la composition et la qualité des dépenses budgétaires		Faible
4. Finaliser et faire approuver par le Conseil des Ministres le plan de redressement de la JIRAMA préparé par la nouvelle équipe de direction	Novembre 2024	Préserver et renforcer l'espace budgétaire		Haute
Renforcer la gestion des finances publiques et la gouvernance				
5. Étendre l'élaboration des plans annuels d'engagement des dépenses à tous les ministères	Janvier 2025	Améliorer la gouvernance budgétaire et l'exécution du budget		Moyenne
6. Approuver une nouvelle loi sur la gestion de la trésorerie	Mai 2025	Améliorer la gouvernance budgétaire et l'exécution du budget		Haute
7. Adopter et publier une nouvelle stratégie anti-corruption, comprenant un plan d'action soumis à un examen annuel	Janvier 2025	Améliorer la gouvernance		Haute
Consolider la stabilité financière et monétaire				
8. Mettre en place un dépositaire central unique	Décembre 2024	Renforcer la stabilité financière et monétaire		Haute
9. Adopter une loi de stabilité financière	Juin 2025	Consolider la stabilité financière		Haute
Favoriser une croissance plus inclusive				
10. Opérationnaliser et approvisionner 10 banques alimentaires avant le début de la période de soudure	Octobre 2024	Renforcer les filets de sécurité sociale		Haute
11. Étendre la couverture du registre social à 600 000 ménages	Décembre 2024	Renforcer les filets de sécurité sociale		Haute

Tableau 3. Madagascar: Matrice des Mesures de Réforme (MRs) proposées en vue de la Facilité pour la Résilience et la Durabilité

Principaux piliers	MR No.	Réforme	Diagnostic	Résultats attendus	Entités en charge de la mise en œuvre	Assistance technique	Date cible
Renforcer la gouvernance de l'agenda de lutte contre le changement climatique (CC) et l'intégrer dans les procédures relatives à la gestion des finances publiques (GFP) et à la gestion des investissements publics (GIP).	1	Gouvernance des politiques climatiques. Adopter un décret clarifiant le mandat du Comité Interministériel pour l'Environnement (CIME) pour couvrir toutes les politiques relatives au changement climatique. Ce décret prévoira notamment (i) une présidence assurée au niveau du Premier ministre (ii) la tenue de réunions semestrielles donnant lieu à des comptes rendus publiés pour suivre la mise en œuvre des décisions relatives aux politiques liées au climat et (iii) la mise en place d'un secrétariat partagé entre le MEDD et le MEF.	CCDR	Renforcer le mécanisme pour la coordination interministérielle sur les questions relatives au CC, actuellement caractérisé par des mécanismes très faibles pour la prise de décision et leur mise en œuvre.	Services du Premier Ministre Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) Ministère de l'Economie et des Finances (MEF)	Banque Mondiale	Fin octobre 2024 (1 ^{ère} revue)
	2	Cadre de la GIP. Adopter un nouveau décret sur les études d'impact environnementales (EIE) pour remplacer le décret MECIE [<i>Mise en compatibilité des investissements avec l'environnement</i>] de 2004 et adopter et publier des critères pour la priorisation et la sélection des projets d'investissement, incluant l'intégration d'éléments liés au changement climatique (adaptation, atténuation et résilience).	CMAP CCDR	Intégrer les considérations relatives au CC dans le cadre juridique pour l'évaluation et la sélection des projets d'investissement public.	MEDD MEF Entités en charge de la GIP auprès de la Présidence	FMI FAD / AFS UNDRR	Fin octobre 2024 (1 ^{ère} revue)
	3	Mise en œuvre du cadre de la GIP. Adopter un décret rendant obligatoire la production chaque année d'un document budgétaire recensant les projets d'investissement sélectionnés pour le programme d'investissement public et expliquant comment les critères de sélection ont été appliqués, notamment s'agissant de l'application effective des critères liés à l'adaptation et à l'atténuation du changement climatique ; produire un premier rapport sur la base de cette obligation.	CMAP CCDR	Assurer la cohérence des projets d'investissement public effectivement sélectionnés et budgétés avec les objectifs en matière climatique fixés par la CDN.	MEF MEDD Entités en charge de la GIP auprès de la Présidence	FMI FAD / AFS Banque Mondiale	Fin octobre 2026 (5 ^{ème} revue)

	4	Marquage budgétaire du CC (MBCC). Adapter la nomenclature budgétaire pour permettre le marquage des dépenses en lien avec l'adaptation et l'atténuation du CC et annexer un premier document budgétaire climatique au projet de budget de l'exécutif pour 2026.	CMAP	Mieux rendre compte des questions liées au climat dans le processus de préparation budgétaire et renforcer la transparence quant à l'inclusion des considérations relatives au CC dans les choix budgétaires.	MEF avec le soutien technique du MEDD	FMI FAD (notamment au travers du soutien du Conseiller résident jusqu'en octobre 2024) UNDRR	Fin octobre 2025 (3 ^{ème} revue)
Améliorer l'adaptation au CC et la résilience contre les catastrophes naturelles	5	Gouvernance de l'eau. Approuver en Conseil des Ministres un projet de loi pour moderniser de Code de l'Eau de 1998, en vue d'intégrer le CC dans la politique globale de l'eau et de renforcer le cadre d'ensemble pour la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), notamment en renforçant le cadre institutionnel de l'Autorité Nationale de l'eau et l'assainissement (ANDEA).	WaterAid – revue de la mise en oeuvre du Code de l'Eau (2019) USAID – Profil des ressources en eau de Madagascar (2020)	Renforcer la gouvernance de la politique de l'eau et ouvrir la voie à une meilleure utilisation et conservation des ressources en eau.	Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène (MEAH)	Union Européenne Banque Mondiale Centre Mondial pour l'Adaptation	Fin octobre 2025 (3 ^{ème} revue)

	6	Gestion des risques de catastrophe. Approuver les textes réglementaires nécessaires pour simplifier les processus de GFP pour les dépenses liées aux catastrophes et rendre opérationnel le Fonds National de Contingence (FNC) tout en garantissant une transparence et un reporting adéquats pour chaque type de risque sélectionné.	CMAP CCDR	Soutenir la mise en œuvre de la stratégie pour le financement des risques de catastrophe et l'assurance récemment finalisée (avril 2023) et renforcer les capacités de réponse rapide aux catastrophes climatiques – un sujet majeur pour Madagascar au regard de la fréquence et de l'intensité accrues des cyclones.	Services du Premier Ministre – Cellule pour la Prévention et la Gestion des Urgences (CPGU) Bureau National pour la Gestion des Risques de Catastrophes (BNGRC) MEF	Banque Mondiale Banque Africaine de Développement (BAfD)	Fin avril 2025 (2 ^{ème} revue)
Soutenir les efforts visant à ralentir la croissance des émissions de gaz à effet de serre.	7	Prix de l'énergie et subventions. Supprimer totalement toutes les subventions au prix du carburant résultant d'un prix à la pompe administré (PMAP) durablement en dessous du prix de référence calculé (PRC).	CMAP	Envoyer des signaux économiques favorables aux économies d'énergie et augmenter l'espace fiscal disponible pour des investissements résilients.	Ministère de l'Énergie et des Hydrocarbures (MEH) MEF	Soutien possible de FMI FAD	Fin avril 2026 (4 ^{ème} revue)

Tableau 3. Madagascar: Matrice des Mesures de Réforme (MRs) proposées en vue de la Facilité pour la Résilience et la Durabilité (suite)

	8	Taxation du carburant. Augmenter progressivement les droits d'accise et autres redevances sur le gazole et les aligner sur le niveau applicable au supercarburant.	CMAP Rapport de 2021 de FAD (Politique Fiscale) sur la réforme des droits d'accise.	Envoyer des signaux économiques favorables aux économies d'énergie et augmenter l'espace fiscal disponible pour des investissements résilients.	MEH MEF	Soutien possible de FMI FAD Banque Mondiale (mesures sociales pour atténuer l'impact)	Fin octobre 2026 (5 ^{ème} revue)
	9	Production d'énergies renouvelables. Adopter le décret relatif au FNED [<i>Fonds National de l'Énergie Durable</i>] et rendre opérationnel le mécanisme de financement du FNED pour soutenir les projets d'électrification « hors réseau » et « mini-réseau » et inciter de manière proactive les financements du secteur privé, avec une augmentation de la capacité totale de production d'énergie renouvelable d'au moins 11.5 MW grâce à des opérations soutenues par le FNED.	CCDR	Encourager le développement de la production d'énergie renouvelable (aussi bien solaire qu'hydro-électrique à petite échelle) au travers de projets de « mini-grid » ou « off-grid » et soutenir l'accès à l'électricité en milieu rural. Des installations hydrauliques à petite échelle pourraient aussi soutenir la gestion de la ressource en eau.	MEH Agence pour le Développement de l'Électrification Rurale (ADER) Autorité de Régulation pour l'Électricité (ARELEC)	Banque Mondiale, GIZ (Coopération allemande)	Fin avril 2026 (4 ^{ème} revue)
Renforcer la protection des forêts et de la biodiversité	10	Stockage du carbone dans les forêts. Réviser le décret 2021-1113 pour encourager la participation du secteur privé et étendre la portée du mécanisme REDD+ pour couvrir les projets de reboisement.	CCDR	Promouvoir la séquestration du carbone et renforcer l'adaptation et la résilience au CC au travers de projets de reboisement avec	MEDD, MEF	Banque Mondiale	Fin avril 2025 (2 ^{ème} revue)

Tableau 3. Madagascar: Matrice des Mesures de Réforme (MRs) proposées en vue de la Facilité pour la Résilience et la Durabilité (suite et fin)							
				participation du secteur privé, stimulée par l'accès aux marchés de carbone.			
Mobiliser les financements climatiques	11	Stratégie Nationale pour le Financement Climatique. Adopter un décret interministériel sur une stratégie de mobilisation du financement climatique qui priorise des domaines clef d'investissement stipulés dans les documents de cadrage nationaux avec un budget prévisionnel et présente des options pour des mécanismes de financements innovants (« blended ») ainsi qu'un calendrier.	CCDR CMAP	Agenda consolidé pour le climat qui fournit un cadre afin de soutenir l'accès à la finance climatique en vue de mettre en œuvre la CDN révisée de Madagascar.	MEF, MEDD, Banque centrale (BFM)	Banque Mondiale Programme Africain d'Accélération de l'Adaptation (BAfD et Centre Mondial pour l'Adaptation - GCA) UNDRR	Fin octobre 2025 (3 ^{ème} revue)
	12	Taxonomie nationale pour les financements verts. Adopter un décret en vue de mettre en œuvre une taxonomie nationale verte pour guider tous les investissements verts ou liés au climat.	CCDR	Clarté et visibilité pour les acteurs financiers désireux d'investir dans des projets "verts" et/ou dont les résultats en termes climatiques sont clairement définis.	MEF, MEDD, BFM	FMI MCM	Fin avril 2027 (6 ^{ème} revue) (

Pièce jointe II. Protocole d'accord technique

1. Le présent protocole d'accord technique (PAT) contient des définitions et des mécanismes d'ajustement qui explicitent le calcul des critères de réalisation quantitatifs et des objectifs indicatifs figurant dans les tableaux 1 et 2 joints au memorandum de politiques économiques et financières pour 2024-2027. Sauf indication contraire, tous les critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs seront évalués sur la base des flux cumulés à compter du début de chaque année civile.

DÉFINITIONS

2. Aux fins du présent PAT, les termes « extérieur » et « intérieur » sont définis en fonction de la résidence.

3. Aux fins du présent PAT, le terme « administration » est défini en fonction du champ des opérations indiquées dans le tableau des opérations globales du Trésor (OGT). Il ne recouvre pas les activités des entreprises publiques et des autorités infranationales.

4. Aux fins du présent PAT, les taux de change du programme¹ sont les suivants :

Taux de change du programme	
Ariary (MGA)/DTS	5 768,35
Dollar américain/DTS	1,323430
Euro/DTS	1,224150
Dollar australien/DTS	2,026070
Dollar canadien/DTS	1,793250
Yuan/DTS	9,563610
Yen/DTS	200,3670
Franc suisse/DTS	1,198560
Livre sterling/DTS	1,049300

5. Les comptes libellés en devises autres que le DTS seront d'abord évalués en DTS, puis convertis en MGA. Les montants en monnaies autres que celles indiquées dans le tableau ci-dessus, ainsi que l'or monétaire, seront d'abord évalués en DTS au taux de change ou au cours de l'or en vigueur le 28 mars 2024 (1667,4 DTS par once d'or), puis convertis en MGA.

6. Les critères de réalisation utilisés dans le programme, tels que définis ci-après, se rapportent aux avoirs extérieurs nets de la banque centrale, aux arriérés de paiements extérieurs, aux nouveaux emprunts extérieurs contractés ou garantis par l'État et/ou la banque centrale et au solde primaire.

¹ Les données représentent les taux de change de référence publiés sur la page Web du [FMI](#) ou de la Banque centrale de Madagascar au 28 mars 2024.

7. Outre les critères de réalisation spécifiques énumérés au paragraphe 6, comme pour tout accord conclu avec le FMI, des critères de réalisation continus portent également sur la non-imposition de contrôle des changes ou de pratiques de taux de change multiples. Plus précisément, ces critères sont relatifs à : i) l'imposition ou l'intensification de restrictions sur les paiements et les transferts effectués dans le cadre de transactions internationales courantes ; ii) la mise en place ou la modification de pratiques de taux de change multiples ; iii) la conclusion d'accords de paiement bilatéraux non conformes à l'article VIII ; et iv) l'imposition ou l'intensification de restrictions à l'importation pour des motifs de balance des paiements. Ces critères de réalisation continus, compte tenu de leur caractère non quantitatif, ne figurent pas dans le tableau des critères de réalisation annexé au MPEF.

8. Le total des recettes publiques correspond aux recettes budgétaires fiscales et non fiscales (telles que définies au chapitre 5 du Manuel de statistiques de finances publiques (édition 2001) à l'exclusion des recettes des opérations du Trésor) et aux dons. Les recettes sont comptabilisées sur une base caisse. Les taxes sur les importations de produits pétroliers, acquittées sous forme de billets à ordre, sont comptabilisées en recettes à la date d'émission des billets à ordre : pour rapprocher le décalage entre cette date et celle du paiement effectif au Trésor, un montant équivalent est comptabilisé (négativement) au poste « autres transactions nettes du Trésor » jusqu'au paiement effectif.

COMMUNICATION DE DONNÉES AU FMI

9. Les renseignements ci-après seront communiqués aux services du FMI aux fins de suivi du programme (pour plus de précisions, voir le tableau 1) :

- les données relatives à toutes les variables visées par les critères de réalisation quantitatifs et les objectifs indicatifs sont communiquées aux services du FMI tous les mois, avec un décalage de quatre semaines au maximum pour les données relatives aux avoirs extérieurs nets (AEN) de la banque centrale et de huit semaines pour les autres données. Toutes les révisions de données sont rapidement signalées par les autorités aux services du FMI ;
- le service de renseignement financier (SAMIFIN) continuera de publier, sur un site Web accessible au public, des données trimestrielles (au plus tard à la fin du mois suivant le trimestre concerné) sur les rapports d'opérations suspectes en matière de blanchiment de produits de la corruption, de fraudes fiscales, de fraudes douanières, de financement du terrorisme, et autres crimes, adressés aux autorités chargées de l'application de la loi (bureau indépendant anti-corruption, gendarmerie nationale, police nationale, ministère de l'environnement et du développement durable, ministère des mines, ministère des pêches et de l'économie bleue, pôles anti-corruption, ...) et aux autres autorités compétentes (direction générale des impôts, direction générale des douanes, direction générale du trésor,...). Le SAMIFIN publiera également de la même manière les données sur la mise en œuvre des résolutions du conseil de sécurité des Nations-Unies sur le terrorisme, le financement du terrorisme, et le financement de la prolifération des armes de destruction massive.

- le bureau indépendant anti-corruption (BIANCO) publiera sur un site Web accessible au public des données trimestrielles (au plus tard à la fin du mois suivant le trimestre concerné) sur le nombre de personnes mises en examen, le nombre de personnes condamnées sur décision d'un tribunal de première instance, le nombre de personnes condamnées sur décision d'un tribunal de dernier ressort et sur le nombre de vérifications des déclarations de patrimoine d'agents de l'État ;
- en ce qui concerne les variables utiles pour évaluer les résultats par rapport aux objectifs du programme, mais non explicitement définies dans le présent protocole, les autorités consulteront les services du FMI, le cas échéant, sur la meilleure façon de les calculer et de communiquer les données les concernant.

CRITÈRES DE RÉALISATION QUANTITATIFS

E. Plancher du solde primaire

10. Le solde primaire est calculé de la manière suivante :

- il correspond à la différence entre la somme des recettes fiscales et non fiscales et des dons et celle des dépenses d'investissement et des dépenses courantes hors paiements d'intérêts (telles que reportées dans le tableau des OGT) ;
- aux fins du calcul du solde primaire, les recettes fiscales sont comptabilisées sur une base caisse (voir 118) et mesurées sur une base nette, c'est-à-dire déduction faite des remboursements de crédits de TVA. Les dons incluent à la fois les dons courants et les dons en capital. Les dépenses sont comptabilisées sur une base engagements. Les dépenses courantes hors paiements d'intérêts correspondent à la somme des dépenses au titre des traitements et salaires, des biens et services, des transferts et subventions et des opérations (nettes) du Trésor (AONT) hors remboursements des crédits de TVA. Les dépenses d'investissement incluent celles financées sur ressources intérieures et extérieures. Le solde primaire est calculé de façon cumulée à compter du début de l'année civile. À titre de référence, sur la base des données de la fin décembre 2023, la valeur du solde primaire serait la suivante :

Solde primaire	-2 484
Recettes fiscales brutes	8 233
<i>dont recettes intérieures brutes</i>	<i>4 149</i>
<i>dont recettes douanières brutes</i>	<i>4 084</i>
Remboursements de la TVA	471
Recettes fiscales (nettes des remboursements de TVA)	7 762
Recettes non fiscales	194
Dons	1 586
Moins :	
Dépenses d'investissement	4 898
Dépenses courantes	7 128

Traitements et salaires	3 717
Biens et services	451
Transferts et subventions	2 932
Opérations du Trésor (nettes des remboursements de TVA)	28

F. Dette extérieure

Plafond sur l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs

11. Ces arriérés se rapportent aux obligations impayées du service de la dette (remboursements du principal et intérêts) au titre des emprunts contractés ou garantis par l'État ou la Banque centrale de Madagascar (BFM). Les obligations au titre du service de la dette (y inclus pénalités et charges d'intérêt non réglées) sont réputées impayées lorsqu'elles n'ont pas été honorées dans les 30 jours qui suivent la date d'exigibilité ou après la fin d'un délai de grâce convenu avec chaque créancier ou unilatéralement fixé par chaque créancier avant la date d'exigibilité. Ne sont pris en considération ni les arriérés qui résultent du non-paiement du service de la dette pour lequel le créancier a accepté par écrit de négocier un échéancier différent, ni les paiements du service de la dette en vertu d'obligations contractuelles qui ne sont pas effectués à temps pour des raisons qui échappent au contrôle des autorités de Madagascar. Cet objectif de suivi doit être observé de façon continue à partir de l'approbation par le conseil d'administration du FMI de la demande d'accord au titre de la FEC.

Plafond sur la nouvelle dette extérieure

12. Aux fins du suivi du programme, la valeur actualisée de la dette au moment où elle est contractée se calcule en actualisant les futures échéances de son service. Le taux d'actualisation utilisé à cette fin est de 5%.

13. Lorsqu'une convention de prêt extérieur prévoit des décaissements multiples et lorsque le taux d'intérêt applicable à chaque décaissement est indexé sur l'évolution d'un taux de référence à partir de la date de signature, le taux d'intérêt en vigueur à la date de signature sera utilisé pour le calcul de la valeur actualisée et de l'élément de don applicables à tous les décaissements prévus au titre de ladite convention.

14. Aux fins du suivi du programme, la définition de la dette est donnée au point 8 des directives sur la conditionnalité applicable à la dette publique dans le cadre des programmes appuyés par le FMI jointe à la décision du conseil d'administration n° 15688-(14/107), adoptée le 5 décembre 2014 (voir annexe I). La dette extérieure est définie en fonction de la résidence du créancier.

15. Dans le cas des prêts assortis d'un taux d'intérêt variable, sous la forme d'un taux de référence majoré d'un écart fixe, la valeur actualisée de la dette sera calculée à partir d'un

taux de référence du programme majoré de l'écart fixe (en points de base) indiqué dans

l'accord de prêt. Le taux de référence du programme pour le LIBOR USD à six mois est de 5,34 % et restera fixe pendant la durée du programme. L'écart entre l'EURIBOR à trois mois et le LIBOR USD à six mois est de -144 points de base. Lorsque le taux variable est lié à un taux d'intérêt de référence différent, une marge correspondant à l'écart entre le taux de référence et le LIBOR USD à six mois (arrondi aux 50 points de base les plus proches) est ajoutée.

16. Le critère de réalisation (plafond) s'applique à la valeur actualisée de la nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par l'État ou la BFM. Le plafond cumulé porte sur les emprunts contractés ou garantis dont la valeur n'a pas encore été reçue, y compris les emprunts privés pour lesquels des garanties publiques ont été accordées. La valeur actualisée est déterminée à l'aide du calculateur de concessionnalité du FMI ou du modèle Excel disponible [en ligne](#). Cet objectif de suivi doit être calculé par année calendaire à partir du 1^{er} janvier 2024 et observé de manière continue à partir de l'approbation par le conseil d'administration du FMI de la demande d'accord au titre de la FEC jusqu'à conclusion de la première revue, date à laquelle il sera reconduit et éventuellement ajusté. Le plafond est assujéti à un facteur d'ajustement défini plus bas.

17. Le plafond énoncé au paragraphe 16 ne s'applique pas : i) à l'utilisation des ressources du FMI ; ii) aux emprunts contractés pour restructurer, refinancer ou rembourser par anticipation des emprunts existants, dans la mesure où leurs conditions sont plus favorables que les emprunts existants, et à hauteur du montant de l'emprunt effectivement restructuré, refinancé ou remboursé par anticipation; et iii) aux emprunts classés comme passifs de réserves internationaux de la BFM.

G. Plancher des avoirs extérieurs nets de la Banque centrale de Madagascar

18. Le plancher cible des AEN de la BFM est évalué à partir de l'encours en fin de période, calculé sur la base des taux de change du programme. Il faut entendre par AEN de la BFM la différence entre ses avoirs extérieurs bruts et le total de ses engagements extérieurs, y compris ses dettes envers le FMI. Tous les avoirs et engagements extérieurs sont convertis en DTS aux taux de change du programme indiqués au paragraphe 4. À titre de référence, les AEN au taux de change du programme se chiffraient à la fin décembre 2023 à 1236,7 millions de DTS, montant calculé comme suit :

Avoirs extérieurs	
Milliards de MGA, taux de change de la fin 2023 (A)	12 098,4
Millions de DTS, taux de change de la fin 2023 (B)	1 972,0
Millions de DTS, taux de change du programme (C)	2 097,4
Engagements extérieurs	
Milliards de MGA, taux de change de la fin 2023 (D)	4 964,6
Millions de DTS, taux de change de la fin 2023 (E)	809,2
Millions de DTS, taux de change du programme (F)	860,7
Avoirs extérieurs nets	
Millions de DTS, taux de change du programme (G) = (C) – (F)	1 236,7

OBJECTIFS INDICATIFS

A. Plancher du solde primaire intérieur

19. Le solde primaire intérieur correspond à la différence entre la somme des recettes fiscales et non fiscales intérieures et celle des dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures et des dépenses courantes hors paiements d'intérêts. Les recettes fiscales sont mesurées sur une base caisse et sur une base nette, c'est-à-dire déduction faite des remboursements de crédits de TVA, et les dépenses ont comptabilisées sur une base engagements. Les dépenses courantes hors paiements d'intérêts correspondent à la somme des dépenses au titre des traitements et salaires, des biens et services, des transferts et subventions et des opérations (nettes) du Trésor (AONT) hors remboursements des crédits de TVA. Le solde primaire intérieur est calculé de façon cumulée à compter du début de l'année civile. À titre de référence, sur la base des données de la fin décembre 2023, la valeur du solde primaire intérieur serait la suivante :

Solde primaire hors investissements financés sur ressources extérieures et hors dons	-266
Recettes fiscales brutes	8 233
<i>dont recettes intérieures brutes</i>	<i>4 149</i>
<i>dont recettes douanières brutes</i>	<i>4 084</i>
Remboursements de la TVA	471
Recettes fiscales (nettes des remboursements de TVA)	7 762
Recettes intérieures non fiscales	194
Moins :	
Dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures	1 094
Dépenses courantes	7 128
Traitements et salaires	3 717
Biens et services	451
Transferts et subventions	2 932
Opérations du Trésor (nettes des remboursements de TVA)	28

B. Plancher des dépenses sociales prioritaires

20. Le périmètre des dépenses sociales suivies dans le cadre du programme englobe les dépenses intérieures liées à l'éducation, à la santé, à la protection sociale et à l'eau et l'assainissement. Le plancher des dépenses sociales est calculé de façon cumulée à compter du début de chaque année civile à partir des crédits budgétaires alloués à ces secteurs par la loi de finances, sur la base de la Classification Fonctionnelle des Administrations Publiques (CFAP 2014). Ce plancher est défini comme la somme des crédits budgétaires pour les divisions 07 (santé) incluant la nutrition, 09 (éducation) et 10 (protection sociale) ainsi que pour les groupes 052 (gestion des eaux usées) et 063 (alimentation en eau), hors investissements financés sur ressources extérieures.

C. Plancher des recettes fiscales intérieures brutes et des recettes douanières brutes

21. Pour le suivi de cette cible, les recettes fiscales de l'État sont comptabilisées sur une base caisse et calculées sur une base brute, c'est-à-dire avant les remboursements de crédits de TVA. Elles englobent tous les impôts intérieurs et les impôts sur le commerce extérieur recouvrés par le Trésor de l'administration centrale. En sont exclus : 1) le produit de la vente locale de dons en nature ; et 2) les entrées brutes dont bénéficie l'État sous la forme de recettes issues des primes à la signature versées dans le cadre de l'adjudication de droits de prospection minière ou pétrolière. Les recettes sont mesurées sur une base caisse comme indiqué dans le tableau des opérations financières de l'État (OGT). Le plancher des recettes fiscales brutes est calculé de façon cumulée à compter du début de l'année civile. À titre de référence, pour l'exercice ayant pris fin en décembre 2023, les recettes fiscales intérieures brutes se chiffraient à 4 149 milliards de MGA, dont 3 773 milliards de recettes nettes et 376 milliards de remboursements de TVA, et les recettes douanières brutes à 4 084 milliards de MGA, dont 3 990 milliards de MGA de recettes nettes (incluant 1 092 milliards de MGA de régularisation de DTI dus au titre de 2021 et 2022 par les compagnies pétrolières) et 94 milliards de MGA de remboursements de TVA.

D. Plafond sur les arriérés de paiement domestiques

22. Les arriérés de paiement domestiques sont les montants dus par l'État à des créanciers résidents, mais non payés. Ils comprennent (1) les restes à payer « en phase comptable » ou dépenses engagées, liquidées, ordonnancées, et non encore prises en charge par la Direction Générale du Trésor (DGT), et (2) les restes à payer « en phase financière » c'est-à-dire les dépenses engagées, liquidées, ordonnancées et prises en charge par la DGT mais non réglées dans un délai de 90 jours. Le plafond est calculé de façon cumulée à compter du début de l'année civile.

CLAUSE DE CONSULTATION DE POLITIQUE MONÉTAIRE

23. Les autorités compléteront une consultation avec le conseil d'administration du FMI qui portera sur : (i) l'orientation de politique monétaire et les mesures prises pour atteindre les objectifs du programme ; (ii) les raisons d'une déviation éventuelle, en prenant en compte les facteurs d'atténuation ; et (iii) les mesures proposées si nécessaire, si la croissance de la masse monétaire mesurée par M3 en glissement annuel en fin de période se situe en dehors d'une bande de ± 4 points de pourcentage autour du point médian à 12% de la bande cible pour fin-juin, fin-septembre et fin-décembre 2024 et fin-mars 2025.

24. Le point médian de bande cible sera réévalué lors de chaque revue.

REPÈRES STRUCTURELS ET MESURES DE REFORME DE LA FRD

25. En ce qui concerne le repère structurel relatif à la transmission aux services du FMI et de la Banque mondiale de données détaillées sur tout transfert budgétaire à destination des

fournisseurs de la JIRAMA et à la communication des documents connexes dans un délai de 45 jours maximum après la fin du mois, les renseignements à communiquer sont les suivants :

1) les données détaillées de chaque transfert, y compris la référence d'engagement, l'entreprise bénéficiaire, l'objet du transfert, la date d'engagement et le montant du transfert ; 2) l'accord ou la convention signé avec le fournisseur en rapport avec le transfert.

26. Les appels d'offres, les résultats de ces appels d'offres, et les contrats pour les achats de carburant de la JIRAMA seront publiés sur le site de la JIRAMA dans un délai maximum de 45 jours après la fin du mois d'acceptation d'une offre.

27. En ce qui concerne le repère structurel relatif au tableau de bord présentant des indicateurs clés de suivi de performance de l'administration fiscale et douanière, le tableau de bord à communiquer sur une base mensuelle comprendra les indicateurs du modèle fourni par les services du FMI, et construit sur la base des propositions des autorités.

28. En lien avec la mise en place d'un mécanisme automatique d'ajustement des prix des carburants, et jusqu'à l'élimination des subventions, les autorités communiqueront aux services du FMI les calculs nécessaires pour estimer les flux et encours mensuels du passif brut de l'Etat vis-à-vis des distributeurs de carburant (« solde de lissage ») dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.

29. En ce qui concerne la mesure de réforme 6 (MR06) de la FRD sur la gestion des risques de catastrophe, les autorités (Cellule de Prévention et de Gestion des Urgences au sein de la Primature, CPGU) fourniront aux services du FMI d'ici fin novembre 2024, une note sur les conclusions de l'exercice de simulation à entreprendre d'ici septembre 2024 sur l'opérationnalisation du Fonds National de Contingence (FNC), mettant en évidence les conclusions de cet exercice en termes d'obstacles au décaissement rapide des dépenses d'urgence et les textes réglementaires nécessaires à adopter d'ici fin avril 2025 pour remédier à ces obstacles et mettre en place des dispositions pour assurer une transparence et un reporting adéquats des dépenses d'urgence au titre du FNC.

POSTES POUR MÉMOIRE

30. L'appui budgétaire officiel extérieur se rapporte aux dons et aux prêts budgétaires, y compris l'aide en nature si les produits sont vendus par l'État et les recettes sont affectées à un poste de dépenses inscrit au budget. Il comprend aussi tout autre financement exceptionnel fourni par des entités publiques étrangères ou le secteur privé qui est inscrit au budget. Les dons et les prêts spécialement affectés à des projets d'investissements en sont exclus. L'appui budgétaire officiel extérieur est calculé comme un flux cumulé à compter du 1^{er} janvier de chaque année.

31. Les décaissements des prêts internationaux liés à des projets d'investissement sont calculés comme un flux cumulé à compter du 1^{er} janvier de chaque année.

UTILISATION DE FACTEURS D'AJUSTEMENT

32. Le critère de réalisation relatif aux AEN de la BFM sera ajusté en fonction des écarts par rapport aux montants des appuis budgétaires officiels extérieurs obtenus dans les projections du programme. Cet écart sera calculé de façon cumulée à compter du 1^{er} janvier 2024. Le plancher des AEN sera ajusté à la baisse (à la hausse) selon l'écart cumulé à la baisse (à la hausse) entre l'appui budgétaire projeté et celui effectif (appui budgétaire officiel extérieur). Cet ajustement sera plafonné à un montant équivalent à 120 millions de DTS, évalué aux taux de change du programme indiqué au paragraphe 4.

33. Les critères de réalisation relatifs au solde primaire seront ajustés en fonction des écarts par rapport aux montants prévus de l'appui budgétaire officiel extérieur sous forme de prêts et des décaissements des prêts internationaux liés à des projets d'investissement obtenus dans les projections du programme. Ces écarts seront calculés de façon cumulée à compter du début de chaque année civile. Les ajustements sont effectués comme suit :

- Dans le cas où l'appui budgétaire officiel extérieur sous forme de prêts réalisé et les décaissements sur prêts internationaux liés à des projets d'investissement sont moins élevés que prévu à une date test, le plancher du solde primaire pour cette date test sera augmenté de l'écart cumulé entre la valeur prévue et la valeur effective de l'appui budgétaire officiel extérieur sous forme de prêts et des décaissements sur prêts internationaux liés à des projets d'investissement, sous réserve d'un maximum de 0,5% du PIB, calculé aux taux de change effectifs moyens trimestriels.
- A l'inverse, dans le cas où l'appui budgétaire officiel extérieur sous forme de prêts réalisé et les décaissements sur prêts internationaux liés à des projets d'investissement sont plus élevés que prévu à une date test, le plancher du solde primaire pour cette date test sera diminué de l'écart cumulé entre la valeur prévue et la valeur effective de l'appui budgétaire officiel extérieur sous forme de prêts et des décaissements sur prêts internationaux liés à des projets d'investissement, sous réserve d'un maximum de 0,5% du PIB, calculé aux taux de change effectifs moyens trimestriels.

34. Deux facteurs d'ajustement peuvent être appliqués au plafond de la dette extérieure fixé en valeur actualisée :

- Un facteur d'ajustement allant jusqu'à 5% du plafond de la dette extérieure fixé en valeur actualisée s'applique en cas d'écarts résultant d'une modification des modalités de financement. Le facteur d'ajustement peut être appliqué aux variations concernant les taux d'intérêt, l'échéance, le délai de grâce, le calendrier de paiement, les commissions, les frais liés à une dette ou des créances. Le facteur d'ajustement ne peut être appliqué lorsque les écarts sont imputables à un accroissement du montant nominal de la dette totale contractée ou garantie et sont liés à la viabilité de la dette ;

- Le plafond de la valeur actualisée de la dette extérieure sera *abaissé* d'un montant maximum de 42 millions de dollars si les prêts liés à des projets financés par la Banque mondiale en 2024 ne se concrétisent pas.

Tableau 1. Madagascar : exigences en matière de transmission des données	
Poste	Périodicité
Données relatives aux taux de change	
Banque centrale de Madagascar (BFM)	
Total journalier des acquisitions brutes de devises par la BFM, ventilé par devise achetée	Quotidienne, jour ouvrable suivant
Taux de change moyen pondéré des acquisitions brutes de la BFM, taux de change négocié le plus élevé et taux de change négocié le plus faible, ventilés par devise achetée	Quotidienne, jour ouvrable suivant
Total journalier des ventes brutes de devises par la BFM, ventilé par devise vendue	Quotidienne, jour ouvrable suivant
Taux de change moyen pondéré des ventes brutes de la BFM, taux de change négocié le plus élevé et taux de change négocié le plus faible, ventilés par devise vendue	Quotidienne, jour ouvrable suivant
Total des acquisitions/ventes nettes de devises par la BFM, ventilé par devise achetée/vendue	Quotidienne, jour ouvrable suivant
Total des transactions de change interbancaires (net des transactions de la BFM), ventilé par devise achetée	Quotidienne, jour ouvrable suivant
Total des transactions de change interbancaires et de détail (nettes des transactions de la BFM), ventilé par devise achetée	Quotidienne, jour ouvrable suivant
Données monétaires, financières et de taux d'intérêt	
Banque centrale de Madagascar (BFM)	
Flux de trésorerie en devises, y compris opérations relatives à la dette extérieure	Mensuelle
Encours de réserves internationales brutes et d'avoirs extérieurs nets aux taux de change du programme et du marché	Mensuelle
Données détaillées sur la composition des réserves internationales brutes, y compris la composition par monnaie	Mensuelle
Résultats sur le marché des adjudications de bons du Trésor, y compris le niveau des adjudications, les offres retenus ou rejetés et le niveau des taux d'intérêts	Mensuelle
Encours des bons du Trésor	Mensuelle
Données relatives au marché secondaire pour les bons du Trésor et autres titres publics	Mensuelle
Pour chaque banque, données relatives à l'excédent ou à l'insuffisance de réserves obligatoires	Mensuelle
Opérations et taux sur le marché monétaire	Mensuelle
Prêts bancaires par secteur économique et par modalités	Mensuelle
Bilan de la BFM	Mensuelle, dans les deux semaines suivant la fin de chaque mois
Bilan (agrégé) des banques créatrices de monnaie	Mensuelle, dans les six semaines suivant la fin de chaque mois
Situation monétaire	Mensuelle, dans les six semaines suivant la fin de chaque mois
Facteurs autonomes de la liquidité	Mensuelle, dans les six semaines suivant la fin de chaque mois

Tableau 1. Madagascar : exigences en matière de transmission des données (suite)

Poste	Périodicité
Indicateurs de solidité financière des banques créatrices de monnaie	Trimestrielle, dans les huit semaines suivant la fin de chaque trimestre
Données budgétaires	
Ministère de l'Economie et des Finances	
Recouvrement préliminaire de recettes (douanes et impôts)	Mensuelle, dans les trois semaines suivant la fin de chaque mois
Opérations globales du Trésor (OGT)	Mensuelle, dans les huit semaines suivant la fin de chaque mois
Encours des arriérés intérieurs, y compris les arriérés de dépenses et de remboursements de TVA	Mensuelle, dans les huit semaines suivant la fin de chaque mois
Résultats des contrôles sur les valeurs en douane et montants recouverts à la suite des contrôles	Trimestrielle, avant la fin du trimestre suivant
Dépenses sociales prioritaires telles que définies dans l'objectif indicatif	Mensuelle, dans les huit semaines suivant la fin de chaque mois
Transferts aux fournisseurs de la JIRAMA	Dans les 45 jours suivant le mois du paiement de chaque transfert, comme prévu dans le cadre du repère structurel continu.
Données sur les dons en capital	Trimestrielle, dans les huit semaines suivant la fin de chaque trimestre
Données relatives aux entreprises publiques	
Synthèse de la situation opérationnelle et financière de la JIRAMA	Mensuelle, dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois, pour les données opérationnelles et financières Trimestrielle, avant la fin du mois suivant, pour le tableau « Total impayés fournisseurs »
Contrats d'achat de carburant par la JIRAMA	Dans les 45 jours suivant le mois d'acceptation d'une offre
Synthèse de la situation financière d'Air Madagascar et Madagascar Airlines	Trimestrielle, avant la fin du trimestre suivant
Données relatives à la dette	
Ministère de l'Economie et des Finances	
Encours de la dette contractée ou garantie par l'État à la fin de chaque mois, y compris : i) par créancier (officiel, commercial intérieur, commercial extérieur) ; ii) par instrument (bons du Trésor, autres crédits intérieurs, crédits officiels extérieurs, crédits commerciaux extérieurs, garanties) ; et iii) en cas de nouvelles garanties, le nom de la personne physique ou morale garantie. Emprunts extérieurs contractés ou garantis par l'État signés depuis le 1 ^{er} janvier 2024, en précisant la valeur nominale, ainsi que la valeur actualisée et l'élément de don calculé, et les modalités, y compris le taux d'intérêt (en utilisant le taux de référence du programme pour les emprunts à taux variable), l'échéance, les commissions et frais, le délai de grâce, la structure des échéances et l'élément de don.	Mensuelle, dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois Trimestrielle

Tableau 1. Madagascar : exigences en matière de transmission des données (suite et fin)	
Données extérieures	
Banque centrale de Madagascar (BFM)	
Balance des paiements	Trimestrielle, avant la fin du trimestre suivant
Données sur le secteur réel et les prix	
INSTAT	
Données sur l'indice des prix à la consommation (fournies par l'INSTAT)	Mensuelle, dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois
Données sur le tourisme	Mensuelle, dans les douze semaines suivant la fin de chaque mois
Données sur la production et la consommation d'eau et d'électricité	Mensuelle, dans les douze semaines suivant la fin de chaque mois
Autres données	
OMH	
Consommation et volume des cargaisons de pétrole importé	Mensuelle, dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois
Total cumulé des passifs bruts envers les distributeurs de carburants, avec le détail des contributions des distributeurs de carburants et les arriérés de cotisations vers l'État et les autres organismes publics (ex. : FER, RDS)	Mensuelle, dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois
Décret ou arrêté relatif aux formules de calculs des prix de référence des carburants et à la fixation des prix à la pompe	Variable, dans la semaine suivant la publication

Annexe I. Directive sur les critères de réalisation relatifs à la dette extérieure

Extrait du paragraphe 8 a) des directives sur la conditionnalité applicable à la dette publique dans le cadre des programmes appuyés par le FMI jointe à la décision n° 15688-(14/107) du conseil d'administration adoptée le 5 décembre 2014.

a) Aux fins de la présente directive, le terme « dette » se rapporte à une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé ; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts . La dette peut prendre plusieurs formes, dont les principales sont les suivantes :

i) les prêts, c'est-à-dire les avances de fonds à l'emprunteur par le prêteur sur la base d'un engagement selon lequel l'emprunteur remboursera les fonds à l'avenir (y compris les dépôts, les obligations, les garanties, les prêts commerciaux et les crédits-acheteurs), ainsi que les échanges temporaires d'actifs qui équivalent à des prêts entièrement garantis, dans le cadre desquels l'emprunteur est tenu de rembourser les fonds, et paie souvent des intérêts, en rachetant ultérieurement la garantie auprès de l'acheteur (accords de pension et accords officiels de swap) ;

ii) les crédits-fournisseurs, c'est-à-dire les contrats par lesquels le fournisseur permet au client de reporter ses paiements à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la prestation des services ;

iii) les baux, c'est-à-dire les contrats donnant au preneur le droit d'utiliser un bien pendant une ou plusieurs périodes précises généralement plus courtes que la durée de vie du bien, dont le bailleur conserve la propriété. Aux fins de la présente directive, la dette correspond à la valeur actualisée (en début de contrat) de tous les paiements attendus au titre de l'accord durant la période sur laquelle porte celui-ci, hormis ceux liés au fonctionnement, à la réparation ou à l'entretien des biens concernés.

b) Conformément à la définition de la dette énoncée au présent paragraphe, les arriérés, pénalités et dommages et intérêts accordés par les tribunaux du fait de l'incapacité de l'emprunteur à effectuer un paiement exigible au titre d'une obligation contractuelle qui constitue une dette sont des dettes. Le non-paiement d'un montant exigible au titre d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas une dette.



RÉPUBLIQUE DE MADAGASCAR

7 juin 2024

DEMANDE D'UN ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET ANNULATION DE L'ACCORD ACTUEL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, ET DEMANDE D'UN ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ POUR LA RÉSILIENCE ET LA DURABILITÉ — ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

Approuvé par
Costas Christou et Geremia Palomba
(FMI), **Hassan Zaman and Manuela**
Francisco (IDA)

Rédigé par les services du Fonds monétaire international (FMI) et de l'Association internationale de développement (IDA)¹.

Madagascar : analyse de viabilité de la dette réalisée conjointement par la Banque mondiale et le FMI	
Risque de surendettement extérieur	Modéré
Risque de surendettement global	Modéré
Niveau de détail dans la notation du risque	Une certaine marge d'absorption des chocs
Application du jugement	Non

Madagascar, dont la capacité d'endettement est jugée moyenne, présente toujours un risque modéré de surendettement extérieur et un risque modéré de surendettement global (dette extérieure et publique), sans changement par rapport à l'évaluation de la dernière AVD en février 2023.² Dans le scénario de référence, aucun des ratios de la dette publique extérieure et de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État (CGE) de Madagascar ne franchit les seuils et seul un choc sur les exportations fait dépasser leurs seuils aux deux ratios valeur actuelle de la dette extérieure/exportations et service de la dette/exportations. De même, le risque de surendettement global est toujours jugé « modéré », car le ratio dette globale/PIB franchit le seuil de référence dans deux tests de résistance : un choc sur la croissance du PIB réel et un choc sur les prix des produits de base (ce dernier étant le choc le plus extrême). La décomposition de la notation du risque montre que le pays possède une certaine marge d'absorption des chocs. Les autorités disposent aussi d'une marge pour augmenter les investissements, en supposant qu'elles poursuivent les efforts d'accroissement des ressources intérieures, qu'elles continuent à recourir à des financements extérieurs concessionnels et qu'elles avancent dans le développement du marché obligataire national et dans l'exécution des réformes de la gouvernance. Des risques de détérioration perdurent, notamment en cas d'absence de progrès dans le dossier de la JIRAMA, ce qui exerce une pression sur les finances publiques.

¹ Établi par le FMI et la Banque mondiale. La présente analyse de viabilité de la dette (AVD) fait suite à la [Note d'orientation sur le cadre de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu établi par la Banque Mondiale et le FMI](#) (« note d'orientation CVD-PFR ») de février 2018 et à la [note d'orientation à l'intention des services du FMI concernant le traitement et l'utilisation des allocations de DTS](#) d'août 2021.

² Le score de Madagascar à l'indicateur composite (2,74) a légèrement diminué depuis la dernière AVD (2,77), ce qui correspond à une capacité d'endettement moyenne, confirmée par les données de l'édition d'octobre 2023 des *Perspectives de l'économie mondiale* et par l'évaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN) de 2022. Alors que l'indicateur se rapproche du seuil d'une faible capacité d'endettement (2,69), la [note d'orientation CVD-PFR](#) stipule que le classement du pays ne sera révisé que « si un surclassement ou un déclassement est maintenu lors des deux revues suivantes ».

PÉRIMÈTRE DE LA DETTE PUBLIQUE

1. La présente AVD englobe la dette extérieure et intérieure contractée ou garantie par l'État. La dette contractée ou garantie par l'État (CGE) couvre assez complètement la dette extérieure et la dette intérieure, puisqu'elle comprend toutes les dettes extérieures de la banque centrale, tous les emprunts auprès du FMI, les garanties consenties par l'État, les dettes intérieures non garanties dues par les entreprises publiques dont l'État détient au moins 50 % du capital (par exemple la JIRAMA et Air Madagascar)³, les arriérés intérieurs (qui ont légèrement augmenté, de 1 % à 1,1 % du PIB entre 2022 et 2023)⁴, les arriérés extérieurs historiques d'environ 1,3 % du PIB (liés à l'initiative PPTTE)⁵ ainsi que les garanties directes consenties par l'administration centrale (tableau 1 du texte). Pour emprunter, les administrations locales doivent obtenir l'autorisation du ministère des Finances. À ce jour, aucune demande d'autorisation n'a été déposée. La dette est calculée sur une base brute. Le critère de la monnaie de libellé est utilisé pour différencier la dette intérieure de la dette extérieure⁶. Les autorités publient chaque trimestre des données sur la dette intérieure et extérieure. La déclaration de statistiques sur la dette des entreprises publiques doit être encore renforcée, notamment i) en imposant à l'ensemble des entreprises publiques de transmettre leurs états financiers au ministère des Finances dans les délais prévus par la loi, ii) en recueillant des informations sur les entreprises publiques, notamment des statistiques sur leur endettement, et en suivant les risques associés et iii) en publiant ces informations en ligne dans les documents budgétaires et les déclarations de risques budgétaires⁷.

³ Bien que la législation le permette, les entreprises publiques ne détiennent pas de dette externe directe non garantie.

⁴ Ces arriérés résultent principalement des paiements en souffrance aux fournisseurs de biens et de services et des remboursements en souffrance de crédits de TVA (tableau 2 du texte). Comme ils sont intérieurs et que rien ne prouve qu'ils constituent des emprunts forcés de l'État pour éviter un défaut de paiement, ces arriérés ne valent pas à Madagascar d'être considéré comme étant « en situation de surendettement ». Les autorités ont confirmé que les arriérés intérieurs (sur les biens et services, les investissements, les transferts et les subventions) accumulés en 2022 (estimés à 645,2 milliards d'ariary) avaient été apurés. Les arriérés intérieurs accumulés à fin 2023, y compris les remboursements de crédits de TVA en souffrance (estimés à 796,2 milliards d'ariary), seront apurés d'ici à fin 2024.

⁵ Les arriérés vis-à-vis de créanciers extérieurs privés (moins de 0,1 % du PIB) ne valent pas non plus à Madagascar d'être considéré comme étant « en situation de surendettement », d'une part, parce qu'il s'agit de créanciers *de minimis* et, d'autre part, parce que la restructuration est achevée avec la majorité des créanciers et que le gouvernement est considéré « de bonne foi » ; les arriérés vis-à-vis de créanciers bilatéraux officiels (l'Algérie et l'Angola, pour un total de 1,2 % du PIB) ne valent pas à Madagascar d'être considéré comme étant « en situation de surendettement », car ils ne sont pas comptabilisés en vertu de la politique du FMI relative aux arriérés envers les créanciers officiels.

⁶ La dette émise dans le pays en monnaie locale et détenue par des non-résidents et la dette émise dans le pays libellée en devises et détenue par des résidents sont négligeables, ce qui implique que les résultats seraient similaires si le critère du lieu de résidence était utilisé.

⁷ Dans le cadre de la politique de financement du développement durable (SDFP) pour l'exercice 2023, Madagascar a mis en œuvre des réformes dans les domaines de la transparence de la dette (en adoptant un nouveau cadre d'évaluation et de gestion des risques budgétaires, y compris ceux liés aux passifs éventuels), de la viabilité budgétaire (par l'adoption de mesures visant à améliorer le recouvrement des arriérés d'impôts et d'un décret régissant l'administration des arriérés d'impôts) et de la gestion de la dette (en plafonnant la nouvelle dette extérieure CGE à 800 millions de dollars en valeur actuelle), et a achevé la mise en œuvre de ses mesures de performance et de politique publique au titre de la SDFP en 2023. L'année dernière, Madagascar a encore progressé sur ces fronts en créant un Comité des risques budgétaires et un Comité d'analyse des risques de crédit chargés d'évaluer les risques liés aux garanties et aux rétrocessions de prêts, en intensifiant les contrôles fiscaux et en

**Tableau 1 du texte. Madagascar : périmètre de la dette publique
dans le scénario de référence**

	Sous-secteurs du secteur public	Sub-sectors covered
1	Administration centrale	X
2	Administrations d'États fédérés et locales	X
3	Autres éléments des administrations publiques	
4	dont : administrations de sécurité sociale	
5	Fonds extrabudgétaires (FEB)	
6	Garanties (à d'autres entités des secteurs public et privé, y compris entreprises publiques)	X
7	Banque centrale (emprunts effectués au nom de l'État)	X
8	Dette non garantie des entreprises publiques	X

**Tableau 2 du texte. Madagascar : décomposition des arriérés à fin 2023
(en milliards d'ariary)**

	Arriérés accumulés à la fin de 2023
Biens et services	118.1
Transferts et subventions	54.7
Investissements	409.4
Crédits TVA	214
Total	796.2

2. Un choc sur les passifs conditionnels de 7,2 % du PIB (par défaut) est simulé afin de tenir compte des passifs potentiels. Cela correspond au paramètre par défaut pour les partenariats public-privé (PPP), les marchés financiers et les passifs supplémentaires éventuels des entreprises publiques (tableau 3 du texte).

- Le scénario de référence reflète la dette intérieure des entreprises publiques dont l'État est l'actionnaire majoritaire, estimée, à fin 2023, à environ 11,1 % du PIB, dont 7,6 % pour la JIRAMA⁸. Les données communiquées sur la dette des entreprises publiques n'étant pas forcément exhaustives, l'exposition aux passifs conditionnels des entreprises publiques est fixée à la valeur par défaut de 2 % du PIB.
- Les expositions aux PPP sont fixées à zéro car les estimations du stock de capital lié aux PPP passent au-dessous de 3 % du PIB, qui est le seuil d'activation du choc sur les PPP (le stock de capital lié à l'aéroport de Ravinala est estimé à seulement 1,3 % du PIB). Les autorités pourraient conclure davantage de PPP à l'avenir, en particulier dans hydroélectricité ; les vulnérabilités liées à ces PPP pourraient s'accroître rapidement, ce qui pourrait déclencher le choc sur les PPP.

s'engageant à ne pas contracter d'obligations pour la nouvelle dette extérieure CGE concessionnelle et non concessionnelle en 2024 au-delà d'une valeur actuelle nette cumulée de 800 millions de dollars.

⁸ Nous supposons que la dette de la JIRAMA reste au même niveau en proportion du PIB tout au long de la période de prévision (7,6 % du PIB). Un redressement réussi de la JIRAMA supposerait une amélioration par rapport au scénario de référence ; a contrario, si le plan de redressement n'était pas exécuté, les arriérés pourraient rester élevés et les transferts opérationnels prévus pourraient être plus importants.

- La valeur par défaut de 5 % est programmée pour les marchés financiers. Comme dans la précédente AVD, la plupart des banques ont une situation financière solide, avec des dépôts supérieurs aux prêts et des actionnaires majoritaires étrangers. La dollarisation des dépôts et des crédits n'est pas forte et les avoirs extérieurs des banques dépassent en général leurs engagements extérieurs.

Tableau 3 du texte. Madagascar : périmètre du test de résistance appliqué aux passifs conditionnels

1 Couverture des données sur la dette publique du pays	Administration centrale, administrations d'États fédérés et administrations locales		
	Défaut	Utilisés pour l'analyse	Raisons de s'écarter des paramètres retenus par défaut
2 Autres dettes des administrations publiques non prises en compte dans 1	0 pourcentage du PIB	0	
3 Dette des entreprises publiques (garantie ou non par l'État) 1/	2 pourcentage du PIB	2.0	
4 PPP	35 pourcentage du stock en PPA	0.00	PPP shock not applicable since PPP capital shock is less than 3 percent of GDP
5 Marché financier (la valeur par défaut de 5 % du PIB est la valeur minimale)	5 pourcentage du PIB	5	
Totale (2+3+4+5) (en pourcentage du PIB)		7.0	

1/ Le choc de 2% du PIB retenu par défaut sera appliqué aux pays dont la dette garantie par l'État n'est pas pleinement prise en compte dans la définition de leur dette publique (1). Si elle est déjà incluse dans la dette publique (1) et si les risques associés à la dette des entreprises publiques non garantie par l'État sont jugés négligeables, une équipe-pays peut réduire ce pourcentage à 0%.

3. Madagascar a profité des récentes initiatives d'allègement du service de la dette, ce qui a eu une incidence sur l'AVD. Entre avril 2020 et avril 2022, Madagascar s'est vu consentir un allègement de dette par le FMI en vertu du guichet de riposte aux catastrophes du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (fonds fiduciaire ARC), pour un montant de 32 millions de dollars. De mai 2020 à décembre 2021, le pays a bénéficié de l'initiative de suspension du service de la dette (ISSD) au titre de laquelle quelque 20 millions de dollars de service de la dette ont été différés ; le remboursement de ces différés commencera en 2024.

CONTEXTE

A. Évolution récente de la dette

4. Le ratio de la dette CGE au PIB à fin 2023 devrait avoir atteint 55,6 %, soit une augmentation de de 1,7 point de pourcentage par rapport à 2022.

Cette augmentation est principalement due à la décision des autorités de mobiliser en 2023 l'allocation de DTS mise à disposition par le FMI en août 2021 et à un déficit primaire et une dette

Tableau 4 du texte. Madagascar : ventilation de la dette CGE totale (2019–23)

	2019	2020	2021	2022	2023
Montant (en millions de dollars)					
Dette intérieure, dont :	1,961	2,028	2,490	2,414	3,042
Titres, y compris BTA, BTF, BTS ¹	772	790	752	668	968
Dette envers la banque centrale	217	352	326	201	197
Arriérés	42	22	77	179	174
Dette des entreprises publiques	911	848	1,324	1,359	1,698
Autres	19	15	10	6	6
Dette extérieure, dont :	3,841	4,686	4,829	5,076	5,458
Multilatérale	2,459	2,739	2,956	3,043	3,204
Club de Paris	219	282	315	344	364
Pays non membres du Club de Paris	368	409	439	554	540
Commerciale et garantie	122	117	76	56	83
Dette assumée par le BFM pour le compte de l'État	547	966	856	897	1,086
Autres	125	173	186	181	181
Total de la dette CGE	5,802	6,713	7,318	7,489	8,500
Pourcentage du PIB					
Dette intérieure, dont :	13.9	15.7	17.7	17.4	19.9
Titres, y compris BTA, BTF et BTS	5.5	6.1	5.3	4.8	6.3
Dette envers la banque centrale	1.5	2.7	2.3	1.4	1.3
Arriérés	0.3	0.2	0.5	1.3	1.1
Dette des entreprises publiques	6.5	6.6	9.4	9.8	11.1
Autres	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0
Dette extérieure, dont :	27.3	36.3	34.3	36.5	35.7
Multilatéral	17.5	21.2	21.0	21.9	21.0
Club de Paris	1.6	2.2	2.2	2.5	2.4
Pays non membres du Club de Paris	2.6	3.2	3.1	4.0	3.5
Commerciale et garantie	0.9	0.9	0.5	0.4	0.5
Dette assumée par le BFM pour le compte de l'État	3.9	7.5	6.1	6.5	7.1
Autres	0.9	1.3	1.3	1.3	1.2
Total de la dette CGE	41.2	51.9	51.9	53.9	55.6
Pourcentage du total					
Dette intérieure, dont :	33.8	30.2	34.0	32.2	35.8
Titres, y compris BTA, BTF et BTS	13.3	11.8	10.3	8.9	11.4
Dette envers la banque centrale	3.7	5.2	4.5	2.7	2.3
Arriérés	0.7	0.3	1.1	2.4	2.0
Dette des entreprises publiques	15.7	12.6	18.1	18.2	20.0
Autres	0.3	0.2	0.1	0.1	0.1
Dette extérieure, :	66.2	69.8	66.0	67.8	64.2
Multilatérale	42.4	40.8	40.4	40.6	37.7
Club de Paris	3.8	4.2	4.3	4.6	4.3
Pays non membres du Club de Paris	6.3	6.1	6.0	7.4	6.4
Commerciale et garantie	2.1	1.7	1.0	0.8	1.0
Dette assumée par le BFM pour le compte de l'État	9.4	14.4	11.7	12.0	12.8
Autres	2.2	2.6	2.5	2.4	2.1
Total de la dette CGE	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Sources : autorités malgaches ; estimations des services du FMI.

1 Les BTA sont des bons du Trésor dont l'échéance est inférieure à un an.

Les BTF et les BTS sont des bons du Trésor dont l'échéance est supérieure à un an.

des entreprises publiques plus élevés que prévu (tableaux 4 et 5 du texte). La grande majorité (environ deux tiers) de la dette CGE de Madagascar reste extérieure par nature, et, en 2023, la dette extérieure était détenue à 58,7 % par des créanciers multilatéraux, notamment la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et le FMI. Dans l'ensemble, le ratio de la dette CGE au PIB a augmenté à partir de 2018, avec une forte hausse en 2020 et un accroissement plus progressif à partir de 2021, tandis que la part de la dette extérieure dans la dette CGE totale s'est légèrement accrue, passant de 62,6 % en 2018 à 64,2 % en 2023.

B. Hypothèses macroéconomiques

5. La croissance économique devrait rebondir à 4,5 % en 2024 et arriver progressivement à 5 % à moyen terme. La croissance du PIB réel, qui a ralenti à 3,8 % en 2023 contre 4 % en 2022, devrait remonter à 4,5 % en 2024, ce qui représente une légère révision à la baisse par rapport à l'AVD précédente (voir le tableau 4 du texte). Les estimations du déficit primaire en 2023 montrent un creusement sensible par rapport aux projections de la dernière AVD, en raison de transferts plus élevés à la JIRAMA et d'une mobilisation des recettes plus faible que prévu. Les services du FMI s'attendent à ce que le déficit primaire tombe à 2,9 % en 2024 grâce, avant tout, à une baisse des dépenses primaires, et à ce qu'il oscille autour de 3 % à moyen terme. Dans ces hypothèses, la dette publique se stabiliserait en dessous de 60 % du PIB à moyen terme. La dette extérieure CGE devrait diminuer légèrement, passant de 35,7 % du PIB en 2023 à 34,8 % en 2024, en raison de la décision des autorités de reconstituer 251 millions de dollars de l'allocation de DTS mise à disposition par le FMI en août 2021 et qui avait été mobilisée en 2023.

- Croissance du PIB réel.** La production devrait croître de 4,5 % en 2024 et tendre progressivement vers 5 % d'ici 2028. Les services du FMI ont revu à la hausse leurs projections de croissance à moyen terme pour tenir compte des effets positifs que devraient produire les réformes proposées dans le cadre de la facilité élargie de crédit (FEC) et de la facilité pour la résilience et la durabilité (FRD), ainsi que de l'actuel programme de réformes du gouvernement, notamment les mesures visant à stimuler la productivité agricole, à développer l'accès à l'électricité, à améliorer les infrastructures routières, à promouvoir la concurrence et l'accès au marché dans le secteur des télécommunications et à moderniser l'environnement des affaires en général, y compris dans le secteur minier⁹. La contribution du secteur primaire à la croissance devrait rester stable à moyen terme grâce aux investissements dans l'agriculture adaptée au changement climatique. De même, la croissance du secteur tertiaire devrait augmenter progressivement à moyen terme, soutenue par le tourisme et les activités afférentes à la transformation numérique. Le secteur secondaire devrait connaître une croissance régulière, sous l'impulsion des industries minière et textile¹⁰.

⁹ Les révisions du Code de l'investissement et du Code minier ont été entérinées en 2023 et les décrets d'application sont en attente. En outre, des licences unifiées ont été mises en place dans le secteur numérique, permettant des opérations dans tous les segments de la chaîne de valeur.

¹⁰ Madagascar a vu son admissibilité à l'African Growth and Opportunity Act renouvelée en 2024, conservant ainsi à son industrie textile l'accès en franchise de droits de douane au marché des États-Unis, le plus grand débouché pour ses exportations de textile. L'industrie minière malgache, qui est le troisième fournisseur mondial de graphite, devrait également bénéficier de la décision de la Chine d'arrêter les exportations de ce minéral à la fin de l'année 2023.

- Investissement.** Les perspectives de croissance reposent sur une augmentation des investissements publics et privés. L'investissement privé devrait rebondir en 2024, ajoutant 2,8 points de pourcentage à la croissance du PIB réel, grâce à la restauration de la confiance des investisseurs après une période d'incertitude électorale. Les services du FMI s'attendent à ce que l'investissement privé continue de croître à moyen terme, les autorités s'étant engagées à améliorer le climat des affaires via une accélération des remboursements de TVA, l'adoption de décrets d'application pour les Code de l'investissement et Code minier révisés, et un renforcement de la concurrence dans le secteur des télécommunications. Le taux d'investissement public devrait également augmenter régulièrement à moyen terme, de 7,7 % du PIB en 2024 à 9,2 % en 2029, stimulé par les efforts des autorités en faveur du développement des infrastructures, de l'électrification et de l'amélioration de la productivité agricole.
- Inflation.** La pression de l'inflation a considérablement diminué depuis la dernière AVD. En mars 2024, l'inflation globale est retombée à 7,3 % en glissement annuel, après un pic de 12,4 % en mars 2023. Ce repli est principalement dû à la dissipation des effets de l'augmentation de 43 % des prix des carburants en juillet 2022, à une bonne récolte de riz dans le pays et au ralentissement du crédit privé en conséquence du resserrement de la politique monétaire. Quant à l'inflation sous-jacente, qui exclut le riz et l'énergie, elle s'établissait à 8 % en glissement annuel en mars 2024, bien moins que les 12,3 % de mars 2023. L'inflation globale devrait se rapprocher des 6 % à moyen terme.
- Déficit primaire.** Le déficit primaire devrait être nettement plus élevé que dans les estimations précédentes pour 2023, en raison de transferts plus importants à la JIRAMA et d'une mobilisation des recettes plus faible que prévu. À plus long terme, les déficits primaires devraient être contenus grâce à l'accroissement des recettes résultant : i) de la poursuite de la rationalisation des exonérations de TVA, ii) d'une amélioration de la base de données des contribuables, iii) d'un renforcement des contrôles dans l'administration des douanes, iv) de l'expansion de la télédéclaration et du télépaiement des impôts et de la dématérialisation des procédures y afférentes et v) de la poursuite de l'apurement des arriérés d'impôt. Côté dépenses, les dépenses hors intérêts devraient s'établir aux alentours de 16 % du PIB à moyen terme.

Tableau 5 du texte. Madagascar : hypothèses macroéconomiques de référence pour l'AVD

	2022		2023		2024		2025		2026		2027		2028-2042	
	AVD précédente	actuelle	AVD précédente	actuelle	AVD précédente	actuelle	AVD précédente	actuelle	AVD précédente	actuelle	AVD précédente	actuelle	AVD précédente	actuelle
Taux de croissance du PIB réel (en pourcentage)	4.2	4.0	4.2	3.8	4.8	4.5	4.7	4.6	4.7	4.7	4.6	4.8	4.4	5.0
Inflation, déflateur du PIB (en pourcentage)	7.4	6.9	9.5	8.7	8.3	7.0	7.5	7.6	6.9	6.8	6.2	6.3	5.2	4.8
Déficit extérieur courant hors intérêts (en pourcentage du PIB)	5.0	4.8	4.9	3.8	4.5	4.0	4.2	4.2	3.3	4.1	3.0	4.0	1.9	4.0
Déficit primaire (en pourcentage du PIB)	6.1	5.0	2.0	3.6	2.4	2.9	3.3	3.0	3.1	3.2	3.9	3.0	3.5	3.2
Recettes et dons (en pourcentage du PIB)	13.6	10.9	14.6	13.6	15.3	12.9	15.3	11.8	15.1	12.4	14.8	13.1	14.5	12.9
Dépenses primaires hors intérêts (en pourcentage du PIB)	19.7	15.9	16.6	17.2	17.6	15.8	18.6	14.8	18.2	15.6	18.6	16.1	18.0	16.2

6. Les hypothèses de financement sont globalement en phase avec la stratégie d'endettement à moyen terme des autorités (SEMT) mais elles sont prudentes en ce qui concerne le financement extérieur. L'un des principaux objectifs de la SEMT est de plafonner la part de la dette publique extérieure dans la dette publique totale à 92 % en 2026 (cette part est

estimée à environ 64 % à fin 2023, et, d'après les projections, atteindrait 71 % en 2026)¹¹. Les hypothèses de financement retenues par les services du FMI dans leur analyse de viabilité s'écartent de la SEMT pour ce qui est du financement intérieur, en raison d'une plus grande prudence quant aux volumes des financements extérieurs concessionnels, composés essentiellement de prêts IDA. Le recours accru au financement intérieur qui en résulte et la dette des entreprises publiques se traduisent par une hausse des coûts de financement. Pour alléger les éventuelles tensions sur la liquidité, les autorités continueront à développer le marché de la dette malgache, en particulier les émissions d'obligations à moyen terme, et privilégieront les financements extérieurs à des conditions concessionnelles (y compris les dons), ce qui maintiendrait les coûts du service de la dette à des niveaux raisonnables et concorde avec la stratégie d'endettement du pays¹².

7. Les hypothèses de financement de référence comprennent des financements dans le cadre des accords de 36 mois au titre de la FEC et de la FRD appuyés par le FMI à hauteur de 105 % (256,62 millions de DTS) et 100 % (244,40 millions de DTS), respectivement, de la quote-part. En particulier, l'accord au titre de la FRD devrait renforcer la viabilité de la dette en procurant des financements à des taux concessionnels et en soutenant les progrès de l'adaptation climatique. En tant que pays du groupe A, Madagascar peut recevoir un financement au titre de la FRD à un taux d'intérêt de 2,5 % (avec un élément don de 31,1 %) et pour une durée de 20 ans (avec un délai de grâce de 10,5 ans). L'accord au titre de la FRD prévoit également 12 mesures de réforme qui renforceraient la résilience climatique du pays, atténuant ainsi les effets néfastes du changement climatique sur la viabilité de la dette (graphiques 6 et 7). Les services du FMI ont intégré l'impact de ces réformes dans les projections du scénario de référence. Parmi ces réformes figurent l'intégration des objectifs climatiques dans la gestion des finances publiques, l'adoption d'une stratégie nationale de mobilisation des financements climatiques, l'élargissement de l'accès des ménages à l'électricité issue de sources renouvelables, ainsi que le développement de l'investissement privé dans les programmes de reboisement. En plus d'aider Madagascar à atténuer les effets du dérèglement climatique et à s'y adapter, ces mesures devraient encourager l'investissement privé et stimuler la croissance économique. Des actions ciblées de développement des capacités seront cruciales pour la réussite de ces réformes.

8. Les outils de réalisme indiquent que nos hypothèses s'inscrivent dans des limites raisonnables. Sur un ensemble de contrôles de réalisme, les hypothèses sous-jacentes des services du FMI ne semblent pas produire de signaux d'alerte (graphique 4). La trajectoire budgétaire

¹¹ Les autres grands objectifs sont les suivants : i) échéance moyenne de la dette émise dans le pays supérieure à 1 an (elle est estimée à 1,27 an pour 2023), ii) part de la nouvelle dette extérieure à échéance de moins d'un an inférieure à 25 % de l'encours de la dette extérieure (elle est estimée à environ 14,3 % en 2023) et iii) part de la nouvelle dette intérieure à échéance de moins d'un an inférieure à 75 % de l'encours de la dette intérieure (elle est estimée à 55,2 % en 2023). Les autorités ont également fixé des objectifs à court terme pour développer le marché obligataire intérieur, notamment la publication d'un calendrier des émissions obligataires de l'État et la création d'un marché secondaire des titres publics d'ici 2025. À cette fin, elles se sont engagées à mettre en place un dépositaire central unique de titres d'ici décembre 2024.

¹² Face à l'accroissement récent du recours aux émissions locales de titres de créance à moyen terme ainsi qu'aux évolutions attendues sur le marché obligataire, la part des obligations à moyen terme financées localement a été relevée à 30 % à compter de 2024–29 (niveau proche de sa proportion actuelle sur la base des estimations à fin 2023), cette croissance se poursuivant par la suite. La part des obligations à échéance plus lointaine (entre 4 et 7 ans, par exemple) est supposée atteindre 3 % en 2030–34 puis se hisser à 9 % d'ici à 2040–44. Sur le plan extérieur, les financements concessionnels dominent toutes les autres formes de ressources tout au long de la période de projection, malgré une diminution à compter de 2027. À moyen terme, les prêts IDA pour des projets constituent la principale source de financement concessionnel.

projetée ne se situe pas dans l'extrémité droite de la distribution historique, tandis que la prévision de croissance pour 2024 est un peu au-dessus de la fourchette des trajectoires de croissance possibles avec différents multiplicateurs budgétaires.

9. Les perspectives demeurent incertaines et risquent d'être revues à la baisse. Les principaux risques découlent de la possibilité de nouveaux chocs sur les termes de l'échange de Madagascar (hausse des prix du riz, du blé ou de l'énergie), de perturbations des chaînes d'approvisionnement et de catastrophes naturelles (principalement des cyclones au nord et des sécheresses au sud), entraînant des pertes en vies humaines, en moyens d'existence et en capital physique. Une faible exécution des dépenses sociales inscrites au budget, parallèlement à des changements dans le programme de réformes de la gouvernance, pourrait aussi se traduire par une instabilité sociale et politique, surtout autour des dates des scrutins de cette année (élections législatives et municipales), tandis qu'une faible capacité d'exécution des investissements pourrait provoquer une érosion de la croissance. En outre, comme l'explique l'encadré 1, un scénario climatique pessimiste sans adaptation pourrait constituer un risque baissier persistant. Tous les risques baissiers pèseraient sur la viabilité de la dette. Les facteurs possibles d'une révision à la hausse sont le déblocage de vastes projets dans le secteur de l'énergie et l'industrie extractive et la mise en œuvre du programme de réformes du gouvernement énoncé dans la nouvelle Politique générale de l'État (PGE), qui pourrait améliorer le potentiel de croissance et attirer des investissements supplémentaires.

C. Facteurs de la dynamique de la dette

10. À moyen terme (et sauf chocs négatifs), le ratio dette CGE/PIB de Madagascar devrait rester relativement constant à son niveau actuel inférieur à 60 %. Le ratio dette extérieure CGE/PIB devrait augmenter pour atteindre 43,7 % en 2032 puis diminuer ensuite (graphique 3). Les déficits primaires projetés par la suite sont le principal facteur d'accroissement de la dette publique, tandis que l'évolution favorable des taux d'intérêt réels, des taux de change réels et de la croissance du PIB réel devrait modérer la hausse du ratio dette/PIB¹³.

11. Les projections de croissance à moyen terme ont été légèrement relevées mais la croissance réelle sur 5 ans reste inchangée par rapport à la précédente AVD (graphique 4). Dans les prochaines années, les autorités prévoient d'augmenter les dépenses d'infrastructure et d'exécuter des réformes institutionnelles afin de mieux hiérarchiser les projets et d'améliorer les taux d'exécution. En dépit d'une légère révision à la baisse par rapport à la précédente AVD, qui reflète des prévisions plus prudentes, la contribution de l'investissement public à la croissance du PIB réel anticipée dans les cinq prochaines années est à peu près inchangée. L'investissement privé devrait rester relativement constant à moyen terme (augmentant légèrement, à 21 % du PIB en 2027) et pourrait augmenter si les réformes structurelles s'accélérent et si l'investissement public aide à attirer de nouveaux investissements privés.

¹³ Le cadre suppose une appréciation réelle à moyen terme, due à l'effet Balassa-Samuelson.

D. Classement du pays et élaboration des scénarios des tests de résistance

12. La capacité d'endettement de Madagascar est toujours jugée moyenne, même si son score à l'indicateur composite reste proche de la valeur limite correspondant à une faible capacité d'endettement. Sur la base du calcul de l'indicateur composite du CVD-PFR (qui tient compte de l'indice EPIN, des taux de croissance réelle, de la couverture assurée par les réserves, des envois de fonds des travailleurs à l'étranger et de la croissance mondiale), Madagascar conserve une capacité d'endettement moyenne (tableau 6 du texte). Le score à l'indicateur composite ressort à 2,74 ; il est estimé à partir de l'édition d'octobre 2023 des *Perspectives de l'économie mondiale* et de l'évaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN) de 2022 (l'IC était de 2,77 dans la dernière AVD). Le graphique 1 du texte résume le régime de classification et présente les seuils associés.

Tableau 6 du texte. Madagascar : calcul de la capacité d'endettement

Calculation of the CI Index

Composantes	Coefficients (A)	Valeurs moyennes sur		Composantes du score de l'IC (A*B) + (C)	Contribution des composante
		10 ans (B)			
EPIN	0.385	3.240	1.25	46%	
Taux de croissance réel (en pourcentage)	2.719	3.383	0.09	3%	
Couverture des importations par les réserves (en	4.052	37.426	1.52	55%	
Couverture des importations par les réserves^2	-3.990	14.007	-0.56	-20%	
Envois de fonds (en pourcentage)	2.022	2.488	0.05	2%	
Croissance économique mondiale (en	13.520	2.889	0.39	14%	
CI Score			2.74	100%	
Note CI			Medium		

Note: 10-year average values are based on an average over 2018-2027.

Graphique 1 du texte. Madagascar : valeurs limites de l'indicateur composite, et seuils et repères correspondants de la charge de la dette

Debt Carrying Capacity and Thresholds			
Country	Madagascar		
Country Code	674		
Debt Carrying Capacity	Medium		
Final	Classification based on current vintage	Classification based on the previous vintage	Classification based on the two previous vintages
Medium	Medium 2.74	Medium 2.74	Medium 2.77
Cut-off values			
Weak	CI <	2.69	
Medium	2.69 ≤ CI ≤		3.05
Strong	CI >	3.05	
Référence : Seuil par classification			
Seuils d'endettement EXTÉRIEUR	Weak	Medium	Strong
VA de la dette en % de			
Exportations	140	180	240
PIB	30	40	55
Debt service in % of			
Exportations	10	15	21
Recettes	14	18	23
TOTAL public debt benchmark			
PV of total public debt in percent of GDP	35	55	70

13. En général, les tests de résistance intègrent des paramètres normalisés ainsi que des chocs adaptés au pays concernant les catastrophes naturelles et les prix à l'exportation des produits de base. Le test de résistance des passifs conditionnels repose sur le chiffrage des passifs conditionnels potentiels (comprenant les préoccupations liées aux entreprises publiques qui sortent du périmètre de référence de la dette des entreprises publiques délimité au 12), et les tests de résistance normalisés appliquent les paramètres par défaut. Par ailleurs, le pays reste exposé et vulnérable à des catastrophes naturelles telles que les cyclones et les sécheresses, dont les effets sont pris en compte par le choc de catastrophe naturelle¹⁴. Sachant que les produits de base (la vanille, le nickel et le cobalt par exemple) représentent environ la moitié des exportations de biens et de services, nous intégrons aussi un test de résistance à un choc sur les produits de base. Les paramètres de ce test de résistance sont adaptés à la situation particulière de Madagascar. Plus précisément, nous supposons une baisse de 10 % des prix des exportations de produits de base, sans aucun effet d'atténuation sur les importations, ainsi qu'un recul de 1,55 point de pourcentage de la croissance du PIB réel et une diminution de 2,32 points des recettes budgétaires en pourcentage du PIB (valeurs par défaut). Le choc se produit en 2024 et s'estompe progressivement durant les six années suivantes (valeur par défaut). Nous supposons que le financement résiduel est assorti de conditions moins

¹⁴ Nous appliquons les paramètres par défaut du modèle pour ce choc ponctuel, à savoir une augmentation de 10 points de pourcentage du ratio dette publique extérieure/PIB associée à un recul de la croissance du PIB réel (-1,5 point de pourcentage) et de la croissance des exportations (-3,5 points de pourcentage) en 2024.

favorables que dans le scénario de référence. En ce qui concerne la dette extérieure, nous supposons que le taux d'intérêt est supérieur de 46 % et l'échéance moyenne plus courte de 26 %. Pour les tests de résistance relatifs à la dette publique globale, le recours limité à des sources de financement intérieures à court terme nous conduit à considérer un scénario dans lequel 65 % des financements supplémentaires proviennent de sources extérieures tandis que le taux d'intérêt des financements intérieurs résiduels est supérieur de 210 points de base au niveau de référence¹⁵.

VIABILITÉ DE LA DETTE : RÉSULTATS

A. Viabilité de la dette extérieure

14. Dans le scénario de référence, la dette extérieure CGE reste bien au-dessous des seuils associés à la capacité d'endettement à moyen terme de Madagascar (tableau 1, graphique 1). La dette extérieure CGE devrait passer de 38,5 % du PIB à fin 2021 à environ 48 % du PIB en 2034. Les flux générateurs d'endettement sont notamment des déficits courants conséquents à moyen terme (en raison de la détérioration du solde commercial et de la diminution des entrées de capitaux liées aux transferts officiels) et une dynamique d'endettement endogène moins avantageuse (du fait de la hausse des taux d'intérêt)¹⁶. D'après les projections, la dette extérieure CGE en valeur actuelle (VA) passera de 16 % du PIB à fin 2023 à environ 23 % du PIB en 2034. Les indicateurs du service de la dette devraient rester relativement stables. Tous les indicateurs restent bien au-dessous des seuils applicables à Madagascar (graphique 1).

15. Les tests de résistance indiquent que Madagascar est particulièrement vulnérable aux chocs sur les exportations (tableau 3 ; graphique 1). Dans le cas d'un choc normalisé sur les exportations, le ratio VA de la dette extérieure/exportations et le ratio service de la dette/exportations dépassent tous deux leurs seuils respectifs. Plus précisément, le premier franchit son seuil en 2026 et le second, en 2032. Les autres tests de résistance appliqués ne se soldent par aucun dépassement des seuils de viabilité de la dette.

16. La décomposition de la notation du risque montre que Madagascar dispose toujours d'une certaine marge d'absorption des chocs. Dans le scénario de référence, tous les indicateurs d'endettement, à l'exception du ratio service de la dette/recettes, se situent en dessous de leur seuil correspondant à « une certaine marge », ce qui permet de penser que Madagascar dispose d'une certaine marge d'absorption des chocs (graphique 5).

17. La dette extérieure du secteur privé n'est pas considérée comme un risque majeur pour la viabilité extérieure (tableau 1). Les risques liés au volume de la dette extérieure du secteur privé, récemment revu à la hausse, semblent maîtrisés¹⁷. La dette privée est liée à hauteur d'environ 80 % aux

¹⁵ Ces hypothèses nous semblent raisonnables au regard du développement actuel du marché obligataire intérieur de Madagascar et de son engagement en cours auprès des donateurs et investisseurs internationaux.

¹⁶ Le résiduel comprend l'accumulation de réserves, des recettes minières non rapatriées et éventuellement d'autres inscriptions à la balance des paiements mal ventilées.

¹⁷ En 2020, l'INSTAT a réalisé une enquête sur le secteur privé extérieur, notamment sur ses obligations au titre de la dette extérieure. La précédente enquête, qui datait de 2013, portait sur un échantillon d'entreprises plus restreint et uniquement

entreprises du secteur minier, dont les revenus sont libellés en devises (ce qui leur confère une protection naturelle) ; cette dette est majoritairement à moyen et à long terme et une part importante est placée auprès du siège social ou d'un groupe mondial auquel ces entreprises sont affiliées. En outre, une grande partie des prêts des entreprises minières sont assortis d'intérêts peu élevés et un grand nombre des instruments de dette ne sont pas tenus d'être intégralement remboursés aux sociétés mères avant leur liquidation. Selon les projections, la dette extérieure privée décroîtra rapidement à mesure du remboursement des prêts liés aux grands projets miniers, l'encours de la dette extérieure privée diminuant de plus de moitié d'ici à 2030. Pour autant, les risques que cette dette pourrait faire peser seront suivis de près à l'avenir et, comme dans les AVD récentes, nous avons supposé par prudence que de nouveaux emprunts seraient nécessaires pour soutenir les exportations minières à la fin de la période examinée par l'AVD, ce qui porterait la part de la dette privée à environ 6 % du PIB en 2040.

B. Viabilité de la dette publique totale

18. Le scénario de référence prévoit que la dette publique totale restera bien en dessous du repère (tableau 2 ; graphique 2). La dette publique totale (extérieure et intérieure) devrait se maintenir sous les 60 % du PIB à moyen terme. En VA, le ratio dette publique totale/PIB devrait être stable à environ 36 % à moyen terme, toujours bien en dessous du repère de 55 % pour les pays à capacité d'endettement moyenne.

19. Une augmentation des ratios du service de la dette CGE aux recettes et dons pourrait créer des risques de liquidité. Pour contenir ces risques, il conviendrait que les autorités continuent à privilégier les financements extérieurs assortis de conditions concessionnelles, comme elles l'ont fait ces dernières années et conformément à leur stratégie d'endettement à moyen terme, et qu'elles accélèrent le développement du marché de la dette intérieure afin de réduire les coûts d'emprunt. Si le soutien massif des donateurs se maintient, les risques de liquidité pourront être atténués.

20. Les tests de résistance montrent que la dette publique totale est particulièrement vulnérable aux chocs sur les prix des produits de base et sur la croissance du PIB réel (graphique 2 ; tableau 4). Dans le cas de chacun de ces chocs, le ratio VA de la dette publique totale/PIB devrait atteindre des niveaux très supérieurs au repère de 55 % pour les pays à capacité d'endettement moyenne comme Madagascar, en particulier au-delà de 2029. Les autres tests de résistance appliqués ne produisent pas de dépassements des seuils de viabilité de la dette.

sur les dettes communiquées par le siège des entreprises, ce qui ne donnait pas une vision exhaustive de leurs dette liée à leurs activités à Madagascar. Les résultats ont mis en évidence d'importants écarts avec les prévisions antérieures. Le FMI avait en effet estimé dans ses prévisions antérieures que la dette extérieure du secteur privé s'élevait à 2 milliards de DTS à fin 2018, tandis que les nouvelles données ont permis d'estimer qu'elle avait atteint 4 milliards de DTS.

Encadré 1. Madagascar : viabilité de la dette et changement climatique

Cet encadré explore l'incidence du changement climatique sur la viabilité de la dette de Madagascar, sur la base d'un test de résistance à une catastrophe naturelle (ponctuelle) et d'un scénario climatique (à plus long terme) pessimiste sans adaptation inspiré du Rapport national sur le climat et le développement (CCDR) de la Banque mondiale.

Les scénarios personnalisés indiquent que, si la viabilité de la dette malgache est maintenue en cas de catastrophe naturelle ponctuelle, elle est compromise à long terme face à un changement climatique non atténué. L'AVD intègre les risques climatiques au moyen i) d'un test de résistance à une catastrophe naturelle ponctuelle et ii) d'un scénario climatique pessimiste sans adaptation aux changements climatiques, dont les estimations sont tirées des simulations du CCDR.

Le test de résistance à une catastrophe naturelle ponctuelle ne produit aucun dépassement des seuils de viabilité de la dette (tableaux 3 et 4). Le choc d'une catastrophe naturelle est calibré comme une augmentation de 10 points de pourcentage du ratio dette publique extérieure/PIB, accompagnée d'une baisse de 1,5 point de pourcentage de la croissance du PIB réel et de 3,5 points de pourcentage de la croissance des exportations. Si ce choc ponctuel fait augmenter plusieurs indicateurs de la dette, il ne les amène pas à dépasser leurs seuils respectifs.

Dans le scénario climatique pessimiste sans adaptation, plusieurs indicateurs d'endettement augmentent plus vite et dépassent leurs seuils à partir des années 2030 (graphiques 6 et 7). Les projections de pertes de PIB issues du CCDR ont été utilisées pour tenir compte des dommages causés dans un scénario climatique pessimiste persistant sans mesures d'adaptation. Plus précisément, le scénario climatique pessimiste se réfère à un climat chaud et sec avec des régimes de précipitations fortement modifiés et des températures mondiales beaucoup plus élevées. Le CCDR estime que la perte de PIB réel due à l'impact direct de ce scénario pourrait atteindre 6 % en 2050¹. Les pertes de PIB réel sont modélisées sur la base de neuf canaux d'impact, notamment la productivité du travail, les rendements des cultures et du bétail, les inondations intérieures et côtières, les crues d'orage, les cyclones, et les incidences sur la pêche et le tourisme. Pour Madagascar, les deux canaux qui contribuent le plus aux pertes de PIB réel sont les cyclones et les dommages causés au tourisme. Après intégration de ces pertes directes de PIB dans le cadre de l'AVD, l'endettement public global augmente et le ratio VA de la dette/PIB franchit son seuil de viabilité vers le milieu des années 2030. De même, les ratios VA de la dette extérieure/PIB et service de la dette extérieure/recettes dépassent leurs seuils respectifs à partir du milieu des années 2030². Les résultats obtenus dans cet autre scénario correspondent aux effets néfastes d'une inaction climatique sur la dette ; ils corroborent la nécessité de mesures d'adaptation aux changements climatiques pour assurer la viabilité de la dette.

¹ Le CCDR calcule la perte de PIB réel comme l'écart en pourcentage par rapport au scénario de référence, qui suppose qu'il n'y a pas de changements climatiques supplémentaires.

² Outre l'impact direct de la perte de PIB réel sur la viabilité de la dette, le cadre suppose que la part des recettes publiques rapportée au PIB est la même que dans le scénario de référence. En revanche, les dépenses publiques pour faire face aux dommages climatiques étant difficile à réduire, les dépenses primaires restent au même niveau que dans le scénario de référence. Il en résulte une augmentation du déficit primaire dans ce scénario par rapport au scénario de base, notamment à partir de 2030.

NOTATION DU RISQUE ET VULNERABILITÉS

21. Le risque de surendettement extérieur de Madagascar est jugé modéré (sans changement par rapport à la précédente analyse conduite en février 2023). Aucun seuil n'est franchi dans le scénario de référence. Cependant, un choc sur les exportations provoque un dépassement des seuils par les ratios VA de la dette/exportations et service de la dette/exportations. La décomposition de la notation du risque montre que Madagascar dispose d'une certaine marge d'absorption des chocs.

22. Le risque de surendettement global de Madagascar est jugé modéré (sans changement par rapport à la précédente analyse conduite en février 2023). La dette extérieure CGE présente un risque modéré (1120), tandis que l'indicateur VA de la dette/PIB dépasse son repère après un choc sur la croissance ou sur les cours des produits de base. Par ailleurs, des tensions sur la liquidité pourraient apparaître si le pays n'obtient pas de nouveaux financements extérieurs concessionnels ou si le développement du marché de la dette intérieure prend du retard, y compris dans le scénario de référence et en cas de choc provoqué par une catastrophe naturelle. En outre, un scénario climatique pessimiste, associé à un manque d'adaptation, pourrait compromettre la viabilité de la dette à long terme.

23. Sous réserve de la mobilisation de financements extérieurs concessionnels, la présente analyse est prudemment favorable aux projets actuels de Madagascar d'accroître ses emprunts. Une augmentation plus forte que prévu des emprunts, parallèlement à une exécution rapide de l'ambitieux plan d'emprunt à moyen terme de l'État, comporterait des risques considérables, en particulier en l'absence de nouveaux financements extérieurs concessionnels. Par ailleurs, une mauvaise sélection des investissements publics et une détérioration des conditions de financement pourraient accentuer la vulnérabilité liée à la dette. L'état des passifs des entreprises publiques pourrait aussi avoir une incidence sur les futures évaluations. Une diminution des financements sous forme de dons et un basculement vers des emprunts de nature moins concessionnelle alourdiraient la dette, en VA notamment, ainsi que les risques pesant sur le service de la dette. Il conviendrait de continuer à développer le marché de la dette intérieure pour abaisser les coûts d'emprunt et réduire le risque de taux de change. Enfin, la dette extérieure privée pourrait augmenter dans les secteurs moins protégés (comme le secteur bancaire), ce qui accroîtrait la vulnérabilité liée à cette dette. Comme les précédentes AVD l'ont mentionné, outre la viabilité de la dette, d'autres considérations cruciales sont à prendre en compte s'agissant du rythme de croissance des emprunts : la vulnérabilité de l'économie à des chocs sur les termes de l'échange, les catastrophes naturelles, la capacité d'absorption globale, la gestion des finances publiques et la gestion des investissements publics.

24. Il reste primordial de conduire des réformes structurelles et d'améliorer le périmètre des statistiques de la dette, en particulier au regard de l'indicateur composite, qui est proche du seuil d'une faible capacité d'endettement. Le périmètre de la dette privée pourrait être optimisé par des statistiques extérieures de meilleure qualité. En outre, pour être en mesure de préserver et d'accroître sa capacité d'endettement, Madagascar doit renforcer les moyens d'action et la qualité de ses institutions, notamment dans le domaine de la gestion des finances publiques, où le recensement et l'atténuation des risques budgétaires (liés aux subventions sur les carburants, aux entreprises publiques, aux PPP et aux retraites) sont indispensables. D'autres mesures clés comme le renforcement de la transparence et de la responsabilité des institutions publiques, une gestion des investissements publics plus efficace et fondée sur des règles, ainsi qu'une mobilisation des recettes fiscales plus performante contribueraient à renforcer la viabilité de la dette. Il est important de noter que ces mesures pourraient être prises dans le contexte d'un cadre budgétaire à moyen terme crédible concordant avec un ancrage durable de la dette publique.

POINT DE VUE DES AUTORITÉS

25. Les autorités souscrivent à l'évaluation selon laquelle Madagascar présente toujours un risque de surendettement modéré. Cette conclusion coïncide avec les résultats de leur SEMT. Elles ont souligné que leur stratégie à moyen terme continuait de recourir à des financements extérieurs concessionnels et semi-concessionnels, ce qui lui permet de répondre à ses besoins de financement à moindre coût. Néanmoins, les autorités cherchent à développer davantage le marché de la dette intérieure, par le biais d'émissions d'obligations à moyen terme. Elles entendent bien maintenir la viabilité de la dette en gérant attentivement les risques de change, les risques de refinancement et les risques de taux d'intérêt. Elles escomptent également qu'une perception des recettes fiscales plus efficace permette de dégager une marge de manœuvre pour absorber les chocs budgétaires.

Tableau 1. Madagascar : cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2021–2044
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Projections								Moyenne 8/	
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2034	2044	Scénario	Projections
Dette extérieure (nominale) 1/	64,8	65,3	67,6	60,0	54,8	54,5	55,1	54,9	54,9	51,3	43,0	61,6	54,6
<i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i>	34,3	36,5	35,7	34,8	36,5	38,4	39,8	41,0	42,2	42,8	38,2	29,8	40,8
Variation de la dette extérieure	-15,2	0,5	2,3	-7,5	-5,3	-0,2	0,6	-0,2	0,0	-1,1	-1,1		
Flux générateurs d'endettement net identifiés	-5,1	0,8	-0,4	-0,3	-0,1	0,0	-0,2	-0,4	-0,1	0,1	0,6	-1,8	-0,1
Déficit extérieur courant hors intérêts	4,4	4,8	3,8	4,1	4,2	4,1	4,1	3,9	4,1	4,1	4,0	1,9	4,1
Déficit de la balance des biens et services	9,9	9,3	8,1	7,8	8,0	7,8	7,7	7,4	7,7	8,1	8,6	5,6	7,8
Exportations	23,0	30,7	27,2	23,5	26,2	26,3	26,5	26,5	26,2	24,9	22,6		
Importations	32,9	40,0	35,2	31,3	34,1	34,1	34,3	33,9	33,9	33,0	31,3		
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-6,8	-6,3	-5,7	-5,6	-5,4	-5,2	-5,1	-4,8	-4,8	-4,8	-4,8	-6,0	-5,0
<i>dont : officiels</i>	-0,7	-1,3	-2,3	-1,8	-0,6	-0,5	-0,3	-0,1	-0,1	0,0	0,0		
Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes)	1,3	1,8	1,4	1,8	1,7	1,5	1,4	1,2	1,2	0,8	0,2	2,3	1,3
IDE nets (négatifs = entrées)	-1,7	-2,2	-2,2	-2,2	-2,2	-2,3	-2,4	-2,4	-2,4	-2,4	-2,4	-2,7	-2,3
Dynamique endogène de la dette 2/	-7,8	-1,9	-2,0	-2,2	-2,1	-1,8	-1,8	-1,9	-1,9	-1,6	-1,0		
Contribution du taux d'intérêt nominal	0,4	0,6	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,8	1,0		
Contribution de la croissance du PIB réel	-4,1	-2,5	-2,4	-2,8	-2,6	-2,4	-2,4	-2,4	-2,5	-2,4	-2,0		
Contribution des variations de prix et de taux de change	-4,1	0,0	-0,3	4,2	-1,4
Résiduel 3/	-10,1	-0,3	2,6	-7,2	-5,2	-0,2	0,8	0,2	0,1	-1,2	-1,7		
<i>dont : financement exceptionnel</i>	-0,2	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Indicateurs de viabilité													
VA de la dette extérieure CGE/PIB	15,8	16,6	18,0	19,0	19,9	20,6	21,2	23,3	24,3		
VA de la dette extérieure CGE/exportations	58,1	70,7	68,9	72,5	75,1	77,7	80,9	93,6	107,2		
Ratio service de la dette/exportations	138,8	148,7	160,4	159,5	155,4	158,2	162,6	180,3	190,2		
Ratio service de la dette CGE/exportations	38,3	11,0	5,3	6,0	5,6	5,8	5,5	4,6	4,2	5,7	6,6		
Ratio service de la dette CGE/recettes	85,9	35,1	12,7	12,7	13,0	12,9	11,4	9,3	8,4	10,9	11,8		
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	1777,3	1113,0	907,2	944,0	1200,0	1152,2	1069,7	1147,3	1254,3	1884,7	4281,4		
Principales hypothèses macroéconomiques													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	5,7	4,0	3,8	4,5	4,6	4,7	4,8	5,0	5,0	5,0	5,0	2,8	4,9
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	5,5	0,0	0,5	4,3	0,8	3,8	3,4	5,2	4,5	4,3	4,5	-0,2	4,0
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 4/	0,6	1,0	1,2	0,9	1,0	1,1	1,2	1,3	1,3	1,7	2,4	0,8	1,3
Croissance des exportations de biens & services (\$, en %)	30,4	38,7	-7,7	-5,8	17,6	9,0	9,6	10,1	8,6	8,5	8,6	5,4	8,3
Croissance des importations de biens & services (\$, en %)	28,1	26,3	-8,0	-3,2	15,0	8,6	8,9	9,3	9,6	9,0	9,0	4,3	8,5
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	49,0	43,4	45,2	45,3	47,0	46,9	39,9	33,4	...	44,8
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	10,3	9,6	11,4	11,2	11,2	11,9	12,8	13,0	13,0	12,9	12,8	10,0	12,6
Flux d'aide (en milliards de dollars) 5/	354,2	469,1	652,9	748,6	715,3	736,9	597,1	580,6	554,3	301,0	102,2		
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 6/	4,0	2,9	3,1	2,8	2,6	2,4	1,7	1,2	...	2,5
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 6/	63,6	49,2	49,8	48,5	48,3	48,0	40,2	33,5	...	47,7
PIB nominal (milliards de dollars EU)	14,555	15,135	15,790	17,218	18,152	19,727	21,385	23,630	25,921	40,850	101,619		
Croissance du PIB nominal en dollars	11,5	4,0	4,3	9,0	5,4	8,7	8,4	10,5	9,7	9,5	9,7	2,6	9,0
Pour mémoire :													
VA de la dette extérieure 7/	47,7	41,9	36,3	35,2	35,3	34,5	33,9	31,9	29,0		
En pourcentage des exportations	175,4	178,3	138,8	133,8	132,9	130,3	129,5	127,8	128,3		
Ratio service de la dette/exportations	41,1	15,3	15,2	15,4	17,6	15,3	12,7	12,8	11,9	11,8	11,4		
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU)	2492,7	2856,4	3274,1	3754,6	4262,2	4858,2	5489,6	9530,7	24658,1		
(VAT - VAT-1/PIB-1 (en pourcentage)	2,3	2,4	2,6	2,6	2,8	2,7	2,3	2,1		
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	19,6	4,4	1,5	11,6	9,5	4,4	3,5	4,0	4,1	5,2	5,1		

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Comprend à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à $[r - g - p(1+g)] / (1+g + p+g)$ fois le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel, et p = taux de croissance du déflateur du PIB en \$EU.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette); les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.

4/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

5/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'allègement de la dette.

6/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

7/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

8/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Définition de la dette extérieure/intérieure	Currency-based
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères?	No

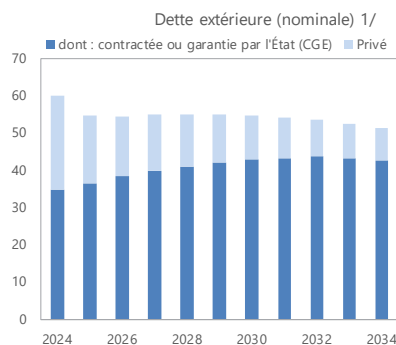
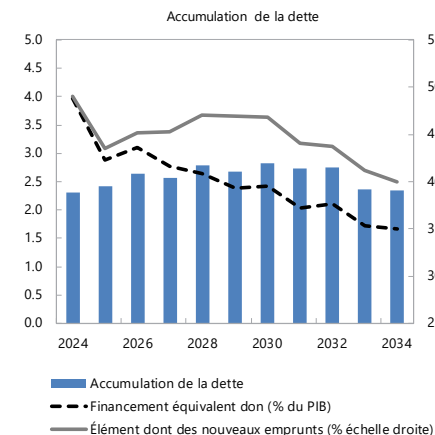
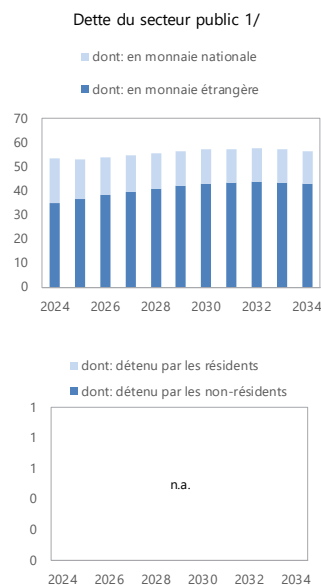


Tableau 2. Madagascar : cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2021–2044
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Projections								Moyenne 6/	
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2034	2044	Scénario historique	Projections
Dette du secteur public 1/	51.9	53.9	55.6	53.4	52.9	53.9	54.7	55.6	56.4	56.6	51.5	46.0	55.7
dont : libellée en devises	34.3	36.5	35.7	34.8	36.5	38.4	39.8	41.0	42.2	42.8	38.2	29.8	40.8
Variation de la dette du secteur public	0.0	2.0	1.7	-2.2	-0.5	1.0	0.8	0.8	0.8	-0.5	-1.0		
Flux générateurs d'endettement identifiés	1.2	5.3	1.0	-0.1	-0.6	0.6	0.3	-0.1	0.2	-0.1	-0.4	0.9	0.0
Déficit primaire	2.2	5.0	3.6	2.9	2.9	3.1	2.9	2.9	3.0	3.3	2.6	2.1	3.1
Recettes et dons	10.9	10.9	13.6	12.9	11.8	12.5	13.2	13.1	13.1	13.0	12.8	12.1	12.9
dont : dons	0.7	1.3	2.3	1.8	0.6	0.5	0.3	0.1	0.1	0.0	0.0		
Dépenses primaires (hors intérêts)	13.1	15.9	17.2	15.8	14.8	15.6	16.1	16.1	16.1	16.2	15.4	14.2	16.0
Dynamique automatique de la dette	-4.5	-1.0	-4.9	-4.1	-3.6	-3.3	-3.7	-3.9	-3.7	-4.2	-3.9		
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	-3.9	-3.4	-3.8	-3.4	-2.9	-2.8	-3.1	-3.2	-3.2	-3.2	-3.0		
dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen	-1.0	-1.4	-1.8	-1.0	-0.6	-0.4	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.5		
dont : contribution de la croissance du PIB réel	-2.8	-2.0	-2.0	-2.4	-2.3	-2.4	-2.5	-2.6	-2.6	-2.7	-2.5		
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	-0.7	2.4	-1.2		
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	3.6	1.3	2.4	1.1	0.2	0.7	1.0	1.0	0.9	0.9	0.9	0.7	0.8
Produit des privatisations (négligeable)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Allègement de la dette (Initiative PPTTE et autres)	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Autres (à préciser, par ex., recapitalisation bancaire)	3.6	1.3	2.4	1.2	0.2	0.8	1.0	1.0	0.9	0.9	0.9		
Résiduel	-1.2	-3.4	0.6	-2.9	-0.7	0.0	-0.1	0.1	0.1	-1.3	-1.5	1.1	-0.5
Indicateurs de viabilité													
VA de la dette du secteur public 2/	36.2	35.8	34.7	34.9	35.3	35.8	36.4	38.2	38.7		
Ratio VA de la dette public/recettes et dons (en %)	265.2	276.5	293.0	280.6	268.2	272.3	277.0	294.8	303.1		
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 3/	9.3	10.1	10.6	46.0	60.9	62.0	56.9	54.5	50.9	56.3	91.8		
Besoin de financement brut 4/	6.7	7.4	7.4	10.5	10.9	12.1	11.4	11.0	10.6	11.6	15.9		
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	5.7	4.0	3.8	4.5	4.6	4.7	4.8	5.0	5.0	5.0	5.0	2.8	4.9
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	0.7	0.9	1.2	1.1	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.1	1.4	0.9	1.0
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	-6.2	-6.5	-8.0	-4.0	-3.8	-1.7	-2.1	-1.7	-1.5	-1.9	-2.4	-6.4	-2.2
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une dépréciation)	-2.0	7.4	-3.4	2.3	...
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	6.6	6.9	8.7	6.9	7.6	6.8	6.3	5.7	4.9	4.8	5.0	6.9	5.6
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du PIB, en %)	-11.5	26.5	12.3	-3.7	-2.4	10.5	8.3	4.7	5.5	4.9	3.1	6.9	4.4
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB 5/	2.1	3.0	1.9	5.1	3.4	2.1	2.2	2.1	2.2	3.8	3.6	2.3	3.0
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur public)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		

Définition de la dette extérieure/intérieure	Currency-based
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères?	No



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Indiquer la couverture du secteur public: Administration centrale, administrations d'États fédérés et administrations locales 0 Dette garantie par l'État 0 Dette non garantie des entreprises publiques. Définition de la dette extérieure/intérieure est Currency-based.

2/ Le ratio VA de la dette extérieure par rapport au PIB dans l'AVD publique diffère de l'AVD externe, l'ampleur des différences dépendant des projections de taux de change.

3/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

4/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente et autres flux générateurs ou réducteurs d'endettement.

5/ Déficit primaire moins variation du ratio dette publique/PIB (-): excédent primaire, qui stabiliserait le ratio de la dette uniquement dans l'année en question.

6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Tableau 3. Madagascar : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2024–2034
(en pourcentage)

	Projections 1/										
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	17	18	19	20	21	21	22	23	23	23	23
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2024-2034 2/	17	17	17	17	17	17	16	16	16	16	16
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	17	20	23	24	24	25	26	27	27	28	28
B2. Solde primaire	17	18	20	21	21	22	23	23	24	24	24
B3. Exportations	17	24	34	35	35	35	35	35	34	33	32
B4. Autres flux 3/	17	19	21	22	22	23	24	24	24	24	24
B5. Dépréciation	17	23	21	23	23	24	25	26	27	28	28
B6. Combinaison de B1-B5	17	25	27	28	28	29	29	29	30	29	29
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	17	21	22	23	24	24	25	25	26	26	26
C2. Catastrophes naturelles	17	22	24	25	26	27	27	28	28	28	28
C3. Prix des produits de base	17	19	21	22	23	23	23	24	24	24	23
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
Ratio VA de la dette/exportations											
Scénario de référence	71	69	72	75	78	81	84	88	91	92	94
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2024-2034 2/	71	63	64	63	63	63	63	63	64	64	64
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	71	69	72	75	78	81	84	88	91	92	94
B2. Solde primaire	71	69	75	78	81	84	88	91	93	94	95
B3. Exportations	71	126	229	229	229	231	235	236	234	229	225
B4. Autres flux 3/	71	73	80	82	85	88	91	94	96	97	98
B5. Dépréciation	71	69	64	67	70	74	78	81	85	87	89
B6. Combinaison de B1-B5	71	107	89	130	133	137	141	144	146	147	147
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	71	79	83	87	90	93	96	99	101	102	103
C2. Catastrophes naturelles	71	87	93	98	101	104	108	111	113	115	116
C3. Prix des produits de base	71	73	81	84	86	88	91	92	94	94	94
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180
Ratio service de la dette/exportations											
Scénario de référence	6	6	6	6	5	4	4	4	5	5	6
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2024-2034 2/	6	6	6	6	5	5	5	4	5	5	6
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	6	6	6	6	5	4	4	4	5	5	6
B2. Solde primaire	6	6	6	6	5	4	4	4	5	6	6
B3. Exportations	6	8	12	12	10	10	10	11	15	16	16
B4. Autres flux 3/	6	6	6	6	5	4	4	4	5	6	6
B5. Dépréciation	6	6	6	5	4	4	4	4	4	5	5
B6. Combinaison de B1-B5	6	7	9	8	7	6	6	8	8	9	9
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	6	6	6	6	5	4	4	4	5	6	6
C2. Catastrophes naturelles	6	6	6	6	5	5	5	5	5	6	6
C3. Prix des produits de base	6	6	6	6	5	5	5	4	5	6	6
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
Ratio service de la dette/recettes											
Scénario de référence	13	13	13	11	9	8	8	8	9	10	11
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2024-2034 2/	13	13	14	12	10	10	10	8	9	10	11
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	13	14	15	14	11	10	10	9	11	12	13
B2. Solde primaire	13	13	13	12	9	9	8	8	10	11	11
B3. Exportations	13	13	15	15	12	11	11	13	17	18	18
B4. Autres flux 3/	13	13	13	12	10	9	9	9	10	11	12
B5. Dépréciation	13	16	16	14	11	10	10	10	10	12	13
B6. Combinaison de B1-B5	13	14	16	14	12	10	10	12	13	14	15
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	13	13	13	12	10	9	9	8	10	11	11
C2. Catastrophes naturelles	13	13	14	12	10	9	9	9	10	11	12
C3. Prix des produits de base	13	17	17	15	12	10	9	9	10	11	12
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Une valeur en gras indique un dépassement du seuil.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

Tableau 4. Madagascar : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2024–2034
(en pourcentage)

	Projections 1/										
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	36	35	35	35	36	36	37	38	38	38	38
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2024-2034 2/	36	35	35	35	35	35	35	35	35	34	33
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	36	39	44	46	48	50	52	54	56	57	59
B2. Solde primaire	36	36	37	38	38	38	39	39	40	40	40
B3. Exportations	36	40	49	49	48	49	49	48	48	47	46
B4. Autres flux 3/	36	36	37	37	38	38	39	39	39	39	39
B5. Dépréciation	36	37	35	34	33	32	32	31	31	30	30
B6. Combinaison de B1-B5	36	36	37	38	39	39	40	40	41	41	41
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	36	40	40	40	40	41	41	41	42	42	42
C2. Catastrophes naturelles	36	44	43	43	43	44	44	44	45	45	45
C3. Prix des produits de base	36	38	43	47	51	54	56	58	59	61	62
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Repère dette publique TOTALE	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55
Ratio VA de la dette/recettes 2/											
Scénario de référence	277	293	281	268	272	277	284	287	292	294	295
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2024-2034 2/	277	295	281	266	268	267	269	267	267	262	258
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	277	325	352	349	366	383	402	416	431	442	452
B2. Solde primaire	277	305	301	286	288	292	298	300	304	305	305
B3. Exportations	277	339	392	369	369	370	373	370	366	358	352
B4. Autres flux 3/	277	302	297	283	287	291	297	300	303	303	303
B5. Dépréciation	277	311	284	259	252	246	243	240	237	233	229
B6. Combinaison de B1-B5	277	300	301	289	293	297	304	308	312	313	314
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	277	342	324	306	308	310	315	318	321	321	320
C2. Catastrophes naturelles	277	367	348	329	330	333	339	341	345	345	345
C3. Prix des produits de base	277	402	422	434	445	450	451	444	457	467	475
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Ratio service de la dette/recettes 2/											
Scénario de référence	46	61	62	57	54	51	50	47	49	51	56
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2024-2034 2/	46	62	61	54	52	49	48	44	45	46	51
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	46	66	73	70	71	69	69	66	69	72	80
B2. Solde primaire	46	61	63	60	56	52	51	47	49	51	57
B3. Exportations	46	61	63	59	57	53	52	51	56	57	62
B4. Autres flux 3/	46	61	62	57	55	51	50	48	50	52	57
B5. Dépréciation	46	58	61	55	52	50	49	45	47	49	54
B6. Combinaison de B1-B5	46	60	63	59	57	54	53	50	52	54	59
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	46	61	73	65	58	53	52	48	50	51	57
C2. Catastrophes naturelles	46	62	79	71	61	56	54	50	52	53	59
C3. Prix des produits de base	46	77	84	86	86	80	76	68	70	72	79
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.

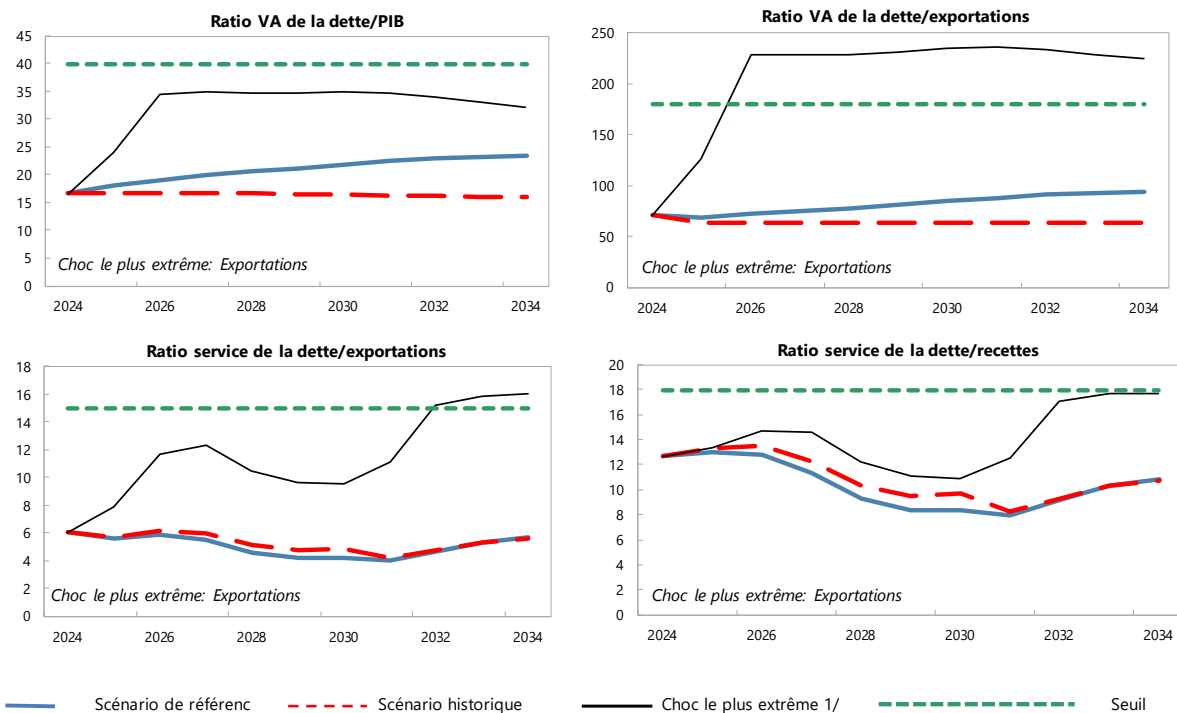
Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Une valeur en gras indique un dépassement du repère.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

Graphique 1. Madagascar : indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État dans différents scénarios, 2024–2034



Personnalisation des paramètres par défaut		
	Amplieur	Interactions
Choc d'engagements		
Passifs éventuels combinés	No	
Catastrophes naturelles	No	No
Prix des produits de base	Yes	Yes
Financement de marché	n.a.	n.a.

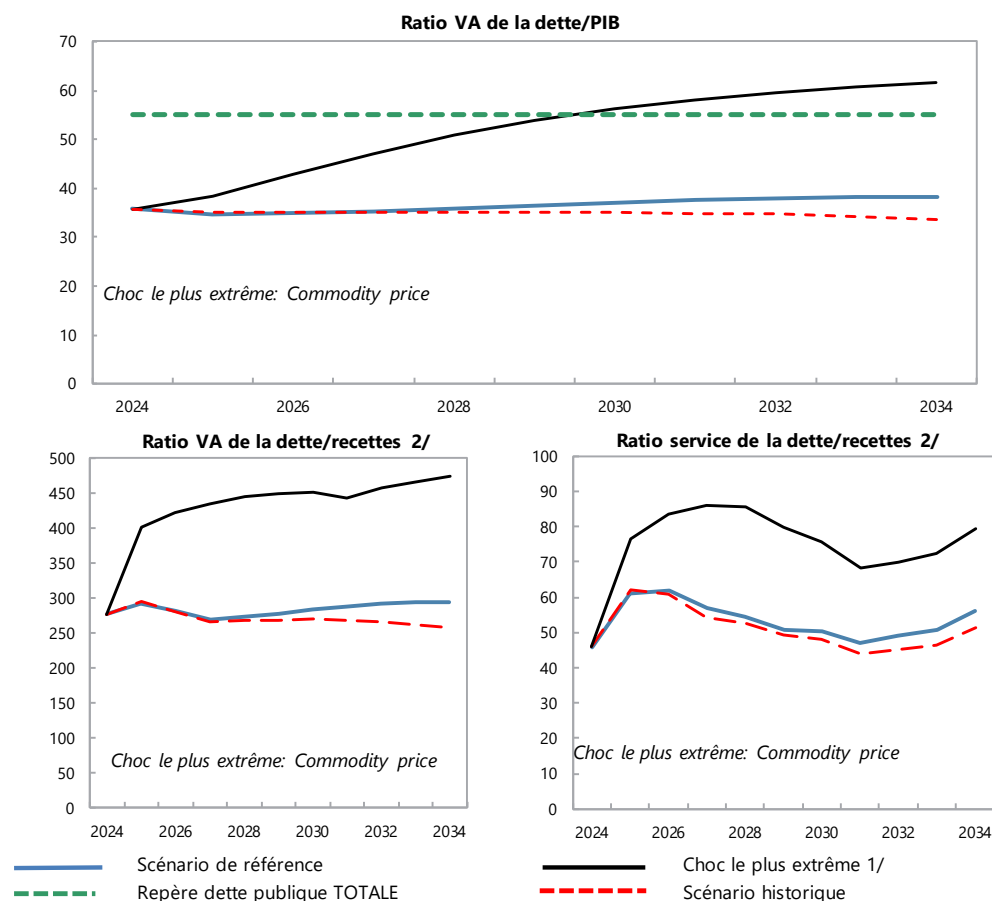
Note: "Yes" indique toute modification de la taille ou des interactions des paramètres par défaut pour les tests de résistance. "n.a." indique que le test de résistance ne s'applique pas.

Hypothèses sur les conditions du financement additionnel résultant des tests de résistance *		
	Défaut	Défini par l'utilisateur (Personnalisés)
Part de la dette marginale		
External PPG MLT debt	100%	
Modalités de la dette marginale		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	1.2%	1.8%
Taux d'actualisation, dollars EU	5.0%	5.0%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	28	21
Période de grâce moyenne (minimum 1)	5	5

* Note: Tous les besoins de financement supplémentaires générés par les chocs dans le cadre des tests de résistance sont supposés être couverts par la dette externe de MLT PPG dans l'AVD externe. Les termes par défaut de la dette marginale sont fondés sur des projections de référence sur 10 ans

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2034. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

Graphique 2. Madagascar : indicateurs de la dette publique dans différents scénarios, 2024–2034


Hypothèses sur les conditions du financement additionnel résultant des tests de résistance *	Défaut	Défini par l'utilisateur
Part de la dette marginale		
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	45%	65%
Dette intérieure à moyen et long terme	18%	15%
Dette intérieure à court terme	38%	20%
Modalités de la dette marginale		
Dette extérieure à MLT		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	1.2%	1.8%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	28	21
Période de grâce moyenne (minimum 1)	5	5
Dette intérieure à MLT		
Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts	1.4%	5.4%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	2	2
Période de grâce moyenne	1	1
Dette intérieure à court terme		
Taux d'intérêt réel moyen	1.5%	3.5%

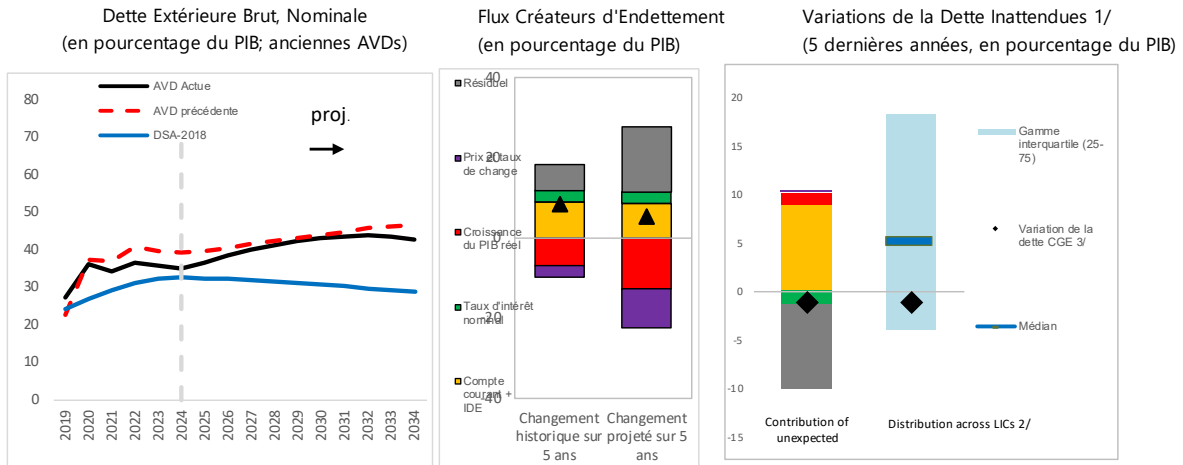
* Note : dans le AVD publique, le financement intérieur couvre les besoins de financement additionnels résultant des chocs dans les test de résistance relevant de l'AVD publique. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de référence pour une période de 10 ans.

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

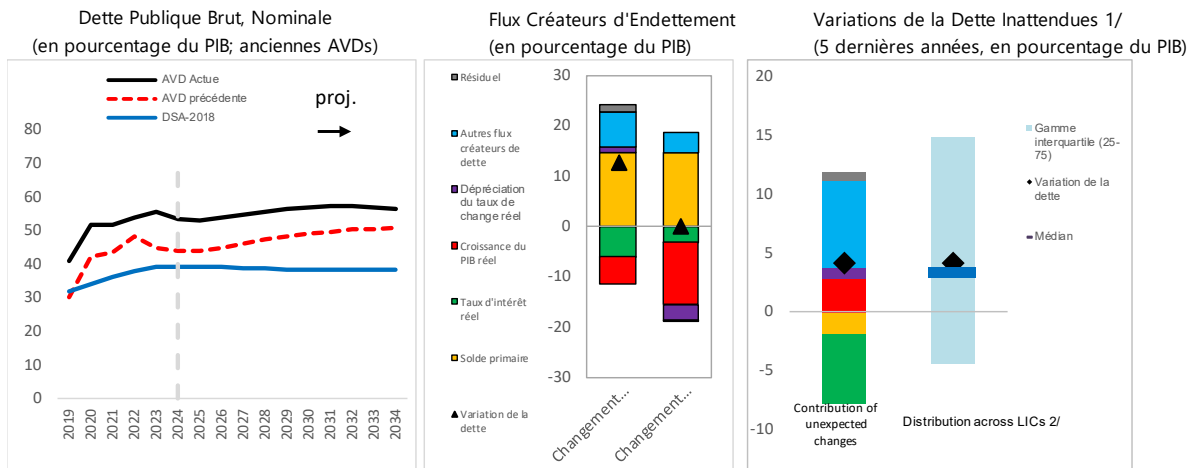
résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

Graphique 3. Madagascar : facteurs de la dynamique de la dette – scénario de référence

Dettes extérieures



Dettes publiques



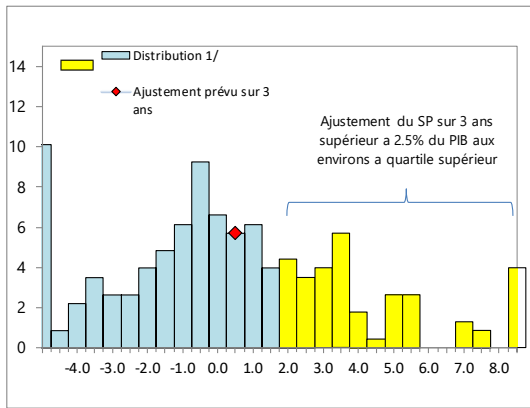
1/ Différence entre les contributions prévues et effectives aux ratios d'endettement.

2/ Répartition entre les pays à faible revenu pour lesquels des AVDs PFR ont été produits.

pourcentage de la dette extérieure CGE devrait être en grande partie expliquée par les déterminants de l'équation de la dynamique de la dette extérieure.

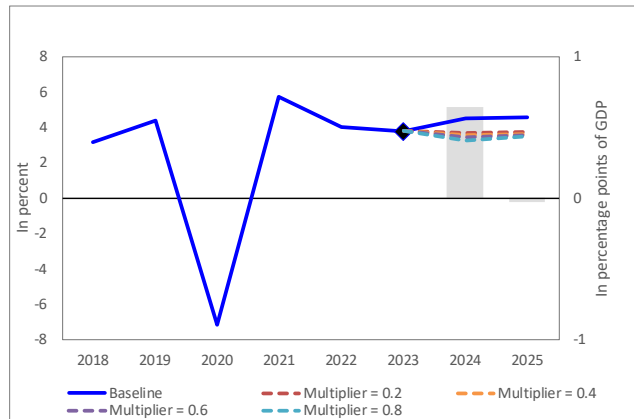
Graphique 4. Madagascar : outils de réalisme

Ajustement sur 3 ans du solde primaire (points de pourcentage du PIB)



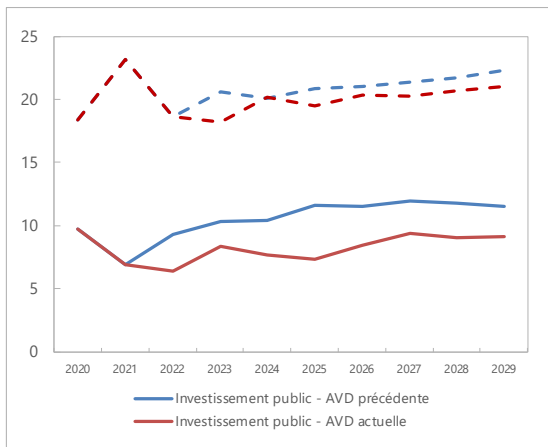
1/ Les données couvrent les programmes financés par le FMI pour les PPK (à l'exclusion du financement d'urgence) approuvés depuis 1990. L'ampleur de l'ajustement triennal à partir de la création du programme est couverte sur l'axe horizontal; le pourcentage d'échantillon est couvert sur l'axe vertical.

Ajustement budgétaire et trajectoires de croissance possibles 1/

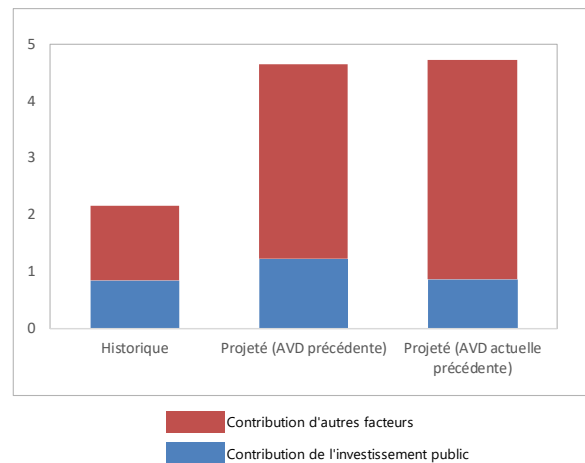


1/ Les barres renvoient à l'ajustement budgétaire annuel projeté et les lignes montrent les trajectoires possibles de croissance du PIB réel sous différents multiplicateurs budgétaires.

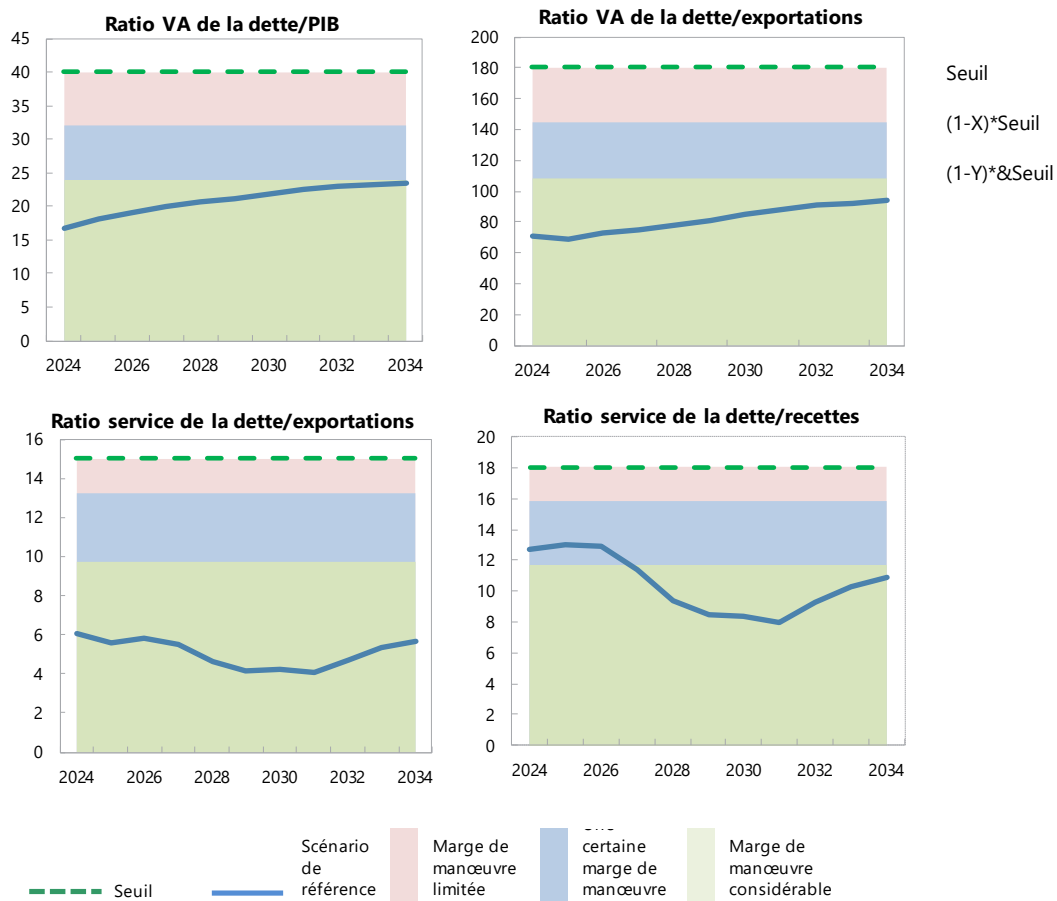
Taux de l'Investissement Public et Privé, Real (en pourcentage du PIB)



Contribution à la croissance du PIB réel (pourcentage, moyenne sur 5 ans)

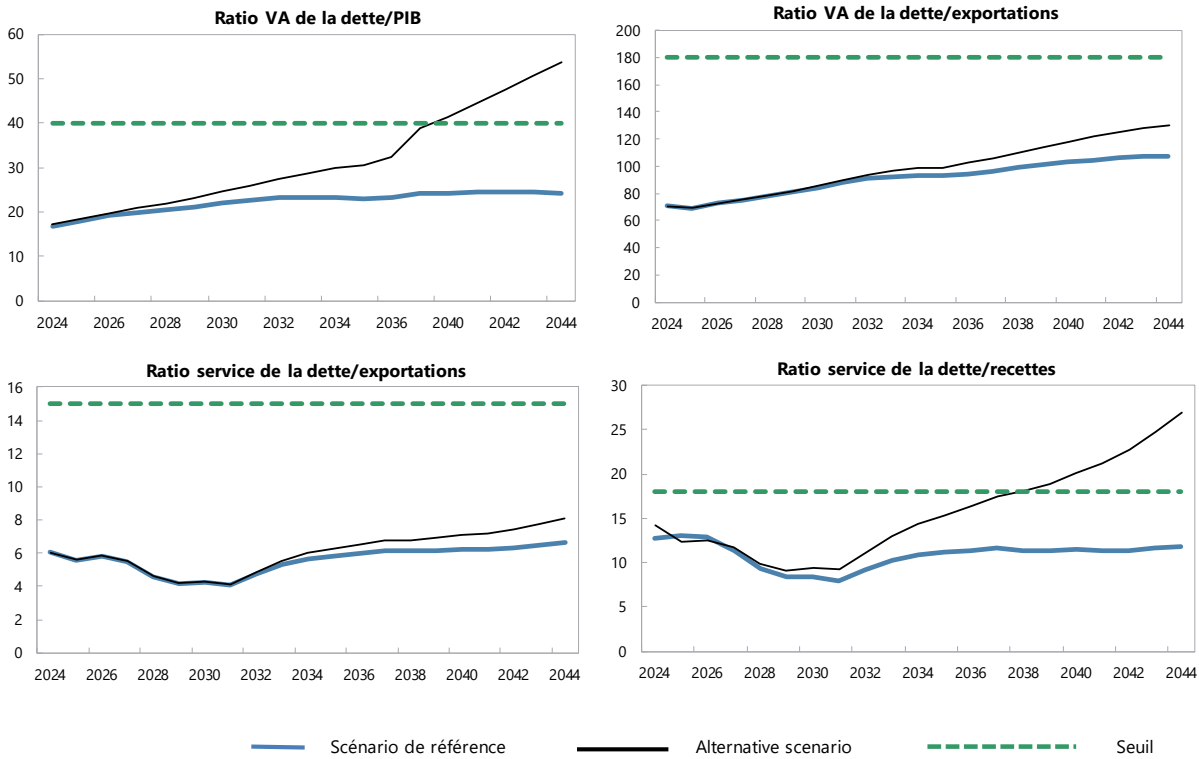


Graphique 5. Madagascar : critères de la catégorie de risque modéré, 2024–2034¹



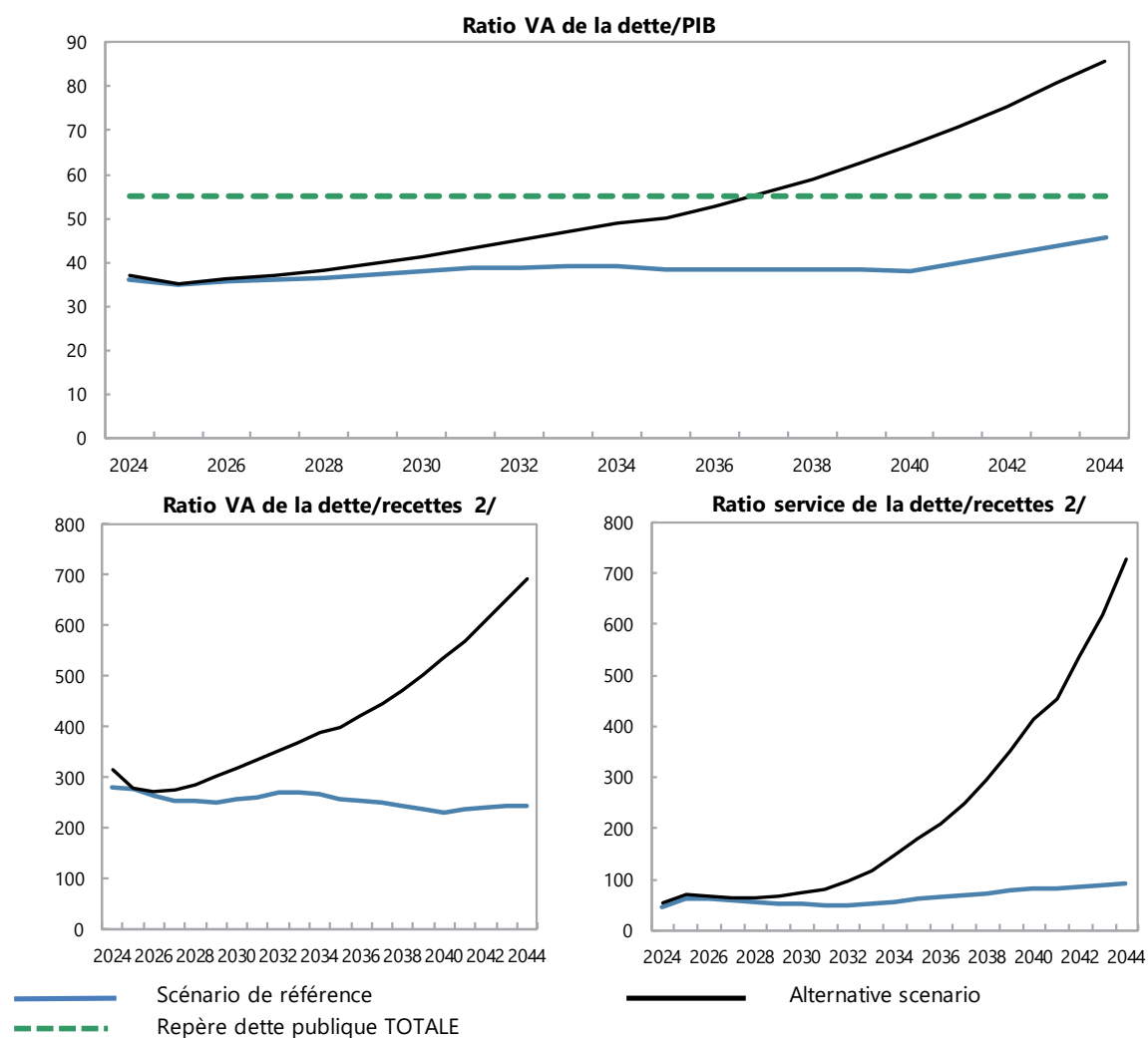
Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.
 % Pour les seuils des ratios service de la dette/exportations et service de la dette/recettes, x est égal à 12 % et y à 35 %.

Graphique 6. Madagascar : indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État dans un scénario de changements climatiques pessimiste, 2024–2044



Sources : autorités malgaches ; Banque mondiale – Rapport national sur le climat et le développement ; estimations et projections des services du FMI.

Graphique 7. Madagascar : indicateurs de la dette publique dans un scénario de changements climatiques pessimiste, 2024–2044



Sources : autorités malgaches ; Banque mondiale – Rapport national sur le climat et le développement ; estimations et projections des services du FMI.



RÉPUBLIQUE DE MADAGASCAR

10 juin 2024

DEMANDE D'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET D'ANNULATION DE L'ACCORD EN COURS AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDE D'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ POUR LA RÉSILIENCE ET LA DURABILITÉ

LETTRE D'ÉVALUATION DE LA BANQUE MONDIALE POUR LA FACILITE POUR LA RESILIENCE ET LA DURABILITE

A. Vulnérabilité du pays au changement climatique comprenant les coûts humains, sociaux et économiques découlant des vulnérabilités au changement climatique

1. Madagascar paie un lourd tribut aux phénomènes météorologiques extrêmes, les catastrophes et les chocs liés au climat ayant des conséquences significatives sur les taux de pauvreté, qui soulignent la vulnérabilité du pays au changement climatique.

Madagascar est le pays d'Afrique le plus exposé aux cyclones ; trois à quatre cyclones s'abattent chaque année sur l'île entre novembre et avril. Depuis 1998, des cyclones tropicaux majeurs ont frappé l'île tous les trois ans en moyenne. Les coûts associés aux cyclones sont élevés ; on estime en effet qu'un cyclone tropical type coûte à l'économie 1 % de PIB par an et jusqu'à 8 % de PIB pour les phénomènes qui se produisent une fois tous les cent ans, qui dévastent les communautés rurales et l'agriculture le long de la côte orientale. Selon l'estimation rapide des dommages à l'échelle mondiale (GRADE) de la Banque mondiale, les pertes totales consécutives aux cyclones sur la seule année 2020 ont atteint 4,8 % du PIB. Les conséquences économiques et humaines des sécheresses sont encore plus considérables, surtout dans le sud du pays, où la forte sécheresse qui sévit depuis plusieurs années a aggravé la pauvreté et l'insécurité alimentaire. En outre, les catastrophes et les chocs liés au climat peuvent faire basculer les individus dans la pauvreté sous l'effet conjugué des pertes et dommages directs subis à court terme et des conséquences indirectes à long terme, entre autres sur la nutrition et l'éducation. Entre 2008 et 2022, les catastrophes liées aux aléas naturels ont déplacé 1,4 million de personnes au total, dont 1,3 million du seul fait des ouragans. Plus récemment, en décembre 2023, l'ouragan Alvaro a causé une dizaine de décès, environ 16 290 victimes représentant 4 626 ménages ainsi que des dégâts matériels dans le sud de l'île. Le cyclone Gamane qui a frappé le nord du pays en mars 2024 a fait

89 000 sinistrés, endommagé 18 787 logements et détruit plusieurs infrastructures routières dont le coût de reconstruction est estimé à 76 millions de dollars.

2. Bien que Madagascar contribue peu au changement climatique, le pays est très vulnérable à ses conséquences. En 2020, on estime que le pays a émis 40,21 Mt CO₂e, soit 0,09 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES)^{1 2}. En termes d'émissions par habitant, Madagascar se classe au 169^e rang mondial, avec 1,45 t CO₂e émises par personne. Cependant, en raison de sa forte exposition aux aléas climatiques, de ses profondes vulnérabilités sociales et économiques, de sa dépendance au capital naturel et d'autres facteurs, le pays est considéré comme l'un des plus vulnérables et des moins préparés au changement climatique ; il est classé 172^e sur 185 à l'indice ND-GAIN de 2022³.

B. Politiques publiques et engagements des autorités pour l'adaptation au changement climatique et domaines prioritaires de renforcement de la résilience

3. Le Plan national d'adaptation (PNA) de Madagascar, publié en 2021, renvoie expressément au Plan émergence Madagascar et vise à renforcer la gouvernance de l'adaptation, à intégrer l'adaptation, notamment dans les secteurs prioritaires, et à mobiliser des fonds⁴. Il prévoit un ensemble diversifié de mesures à horizon de 10 ans, comprenant la création d'une « ceinture verte » pour lutter contre la désertification et accroître la résilience climatique, la promotion de l'adaptation en agriculture, en particulier dans le Grand Sud, l'amélioration de l'accès à l'eau potable, le renforcement des systèmes d'alerte précoce, l'accélération du reboisement et la conservation des forêts naturelles, la protection des infrastructures côtières et des mesures visant à rendre les villes plus durables et résilientes. Il faudra redoubler d'efforts pour avancer dans la mise en œuvre de ces actions. Jusqu'ici, Madagascar est à la traîne des pays de la région concernant les services hydrométéorologiques et les systèmes d'alerte précoce. Dans le secteur agricole, seul un petit sous-ensemble des mesures d'adaptation proposées a été adopté, dont un projet de canalisation d'eau dans le sud avec une composante irrigation et quelques investissements de recherche portant sur des variétés de cultures résilientes

¹ Les données relatives aux GES proviennent des données de Climate Watch sur les émissions historiques de GES : <https://www.climatewatchdata.org/ghg-emissions>. Notons que les estimations de la CDN sont différentes, mais le CCDD a utilisé les données de Climate Watch aux fins des comparaisons internationales.

² La première CDN de Madagascar (2015) indique que le pays absorbait au total -63,121 Mt CO₂e en 2010. Ce même document estime que le pays continuera d'absorber -23,609 Mt CO₂e en 2020 mais qu'il sera émetteur net en 2030 avec des émissions estimées à 22 Mt CO₂e. https://cbit-madagascar.mg/wp-content/uploads/CDN_MADAGASCAR_2015.pdf

³ L'indice par pays de la Notre Dame Global Adaptation Initiative (ND-GAIN) résume la vulnérabilité d'un pays au changement climatique et aux autres défis mondiaux combinée à son aptitude à améliorer sa résilience. Les classements indiqués sont ceux de 2022. Voir <https://gain-new.crc.nd.edu/ranking>.

⁴ République de Madagascar. 2021. « Plan national d'adaptation au changement climatique (PNA) ». Antananarivo : ministère de l'Environnement et du Développement durable. <https://unfccc.int/documents/488094>.

au climat⁵. Côté positif, plusieurs villes malgaches, telles que Toamasina et Mananjary, toutes deux très exposées aux ouragans et aux inondations, ont fait d'importants progrès vers la mise en place d'un aménagement urbain basé sur les risques, parmi lesquels une cartographie détaillée des risques répertoriant plusieurs aléas et un plan d'investissement stratégique. Pour avancer dans ce programme, il faut des objectifs à l'échelle du gouvernement et par secteur qui fassent du développement résilient au changement climatique une priorité.

4. Le changement climatique et la variabilité du climat, en particulier les phénomènes extrêmes, exercent d'importantes pressions sur le secteur de l'eau et de l'agriculture ainsi que sur les infrastructures de transport. L'accès à l'eau potable est limité, surtout en zone rurale, et il pourrait se dégrader sous l'effet de la croissance démographique, des conséquences du changement climatique et de contaminations. Le changement climatique porte déjà atteinte à la fiabilité de l'approvisionnement en eau et altère la qualité de l'eau, qui est importante aussi bien pour l'eau potable que pour l'irrigation. Les principales menaces sont l'intrusion de l'eau salée dans certains aquifères et les contaminations résultant de l'activité humaine (emploi d'engrais, mauvais assainissement). Le stress hydrique provoqué par les sécheresses est particulièrement préoccupant, surtout dans les régions arides. En outre, le secteur agricole enregistre des pertes croissantes dues à l'érosion des terres arables lors des précipitations intenses, des cyclones et des inondations, au développement des nuisibles, notamment l'invasion de criquets pèlerins, et à la baisse de productivité de la main-d'œuvre (et des animaux) pendant les épisodes de chaleur extrême. Pour améliorer la résilience de ses systèmes agroalimentaires aux chocs climatiques, les premières priorités de Madagascar sont l'intensification de l'aide au développement et la promotion d'une agriculture climato-intelligente⁶, le déploiement de technologies numériques pour améliorer l'accès des agriculteurs aux connaissances et accroître leurs capacités de gestion des risques et l'instauration d'un environnement plus propice aux investissements et aux technologies du secteur privé pour l'adaptation. En outre, le changement climatique représente une grave menace pour les routes, les ponts et les autres infrastructures de transport, car leur construction médiocre et leur entretien insuffisant les rendent extrêmement vulnérables aux phénomènes météorologiques extrêmes. La priorité à court terme doit être de développer des infrastructures résilientes et, à moyen terme, de promouvoir l'intermodalité et les alternatives bas carbone au transport routier.

5. Bien qu'il n'ait pas de stratégie claire, le pays ambitionne de rendre les villes résilientes aux conséquences du changement climatique et d'améliorer la résilience au climat des systèmes de santé. Le PNA traite longuement des questions urbaines dans le cadre de l'analyse de l'aménagement du territoire et de l'infrastructure, d'une vision pour bâtir des « villes nouvelles »

⁵ Rapport du FMI n° 22/342. Rapport d'assistance technique — Programme d'évaluation macroéconomique du climat.

⁶ L'agriculture climato-intelligente est une approche intégrée de la gestion des paysages — terres cultivées, bétail, forêts et pêcheries — qui répond aux défis liés de la sécurité alimentaire et de l'accélération du changement climatique. Elle vise trois résultats : 1) gains de productivité (produire de meilleurs aliments en plus grande quantité pour améliorer la sécurité nutritionnelle et accroître les revenus), 2) gains de résilience (réduire la vulnérabilité à la sécheresse, aux nuisibles, aux maladies et aux autres risques et chocs liés au climat tout en renforçant la capacité d'adaptation au stress à plus long terme tel que le raccourcissement des saisons et les conditions climatiques erratiques), 3) réduction des émissions (baisse des émissions pour chaque calorie ou kilo de nourriture produite).

disposant d'un large stock de logements à la fois durables et résilients, de la gestion des risques d'inondations côtières et de l'accès à l'eau potable en zone urbaine et rurale, entre autres sujets⁷. Cependant, les collectivités locales n'ont pas suffisamment de moyens pour financer et administrer les services nécessaires à l'appui de la résilience. Dans le secteur de la santé, le PNA expose deux priorités stratégiques de santé publique : améliorer la capacité du secteur de la santé à faire face aux effets néfastes du changement climatique et accroître la capacité de résilience de la population à faire face aux risques et effets sanitaires du changement climatique⁸. Le plan sectoriel a pour ambition de conforter les capacités techniques, institutionnelles et organisationnelles du secteur de la santé face au changement climatique. Faute de budget, les activités stratégiques progressent lentement, notamment la préparation aux aléas liés au climat, la recherche sur les risques sanitaires liés au changement climatique, le suivi et l'évaluation.

C. Politiques et engagements des autorités en matière d'atténuation du changement climatique et domaines prioritaires de réduction des émissions de gaz à effet de serre

6. La contribution déterminée au niveau national (CDN) de Madagascar contient des engagements en matière d'atténuation, essentiellement ciblés sur l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (UTCATF). La première CDN, soumise en 2016 avec des engagements allant jusqu'à 2025, présentait un train de mesures dont le coût prévisionnel était de 42,1 milliards de dollars. La plupart des objectifs à court terme exposés dans la CDN initiale n'ont pas été atteints, de sorte qu'une CDN actualisée en 2022 (qui n'a toujours pas été soumise à la date de cette évaluation) fixe un ensemble d'objectifs plus réalistes⁹. Elle se propose de réduire les pertes humaines causées par les cyclones, d'abaisser les émissions de GES (de 32,6 Mt CO₂, soit 24 % par rapport au statu quo), de développer les puits de carbone terrestres, de porter à 80 % la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité, d'accélérer l'adoption de fours améliorés par les ménages, de ralentir l'érosion du littoral dans les zones vulnérables, de tripler les zones maritimes protégées et de restaurer 55 000 ha de terres et de mangroves dégradées. Le gouvernement est en train d'élaborer une stratégie de développement à long terme sobre en carbone en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques¹⁰, qui expose sa vision pour opérer une juste transition à la neutralité carbone d'ici au milieu du siècle. En outre, plusieurs projets d'hydroélectricité, dont les centrales de Volobe et Sahofika, sont en cours pour réduire les émissions de GES et passer à l'électrification renouvelable.

⁷ République de Madagascar. 2021, Plan national d'adaptation au changement climatique (PNA).

⁸ République de Madagascar, 2021, Plan national d'adaptation au changement climatique (PNA).

⁹ République de Madagascar, 2022, Deuxième Contribution déterminée au niveau national de La République de Madagascar.

¹⁰ Les stratégies de développement à long terme sont un important complément des CDN en vertu de l'Accord de Paris. Voir <https://www.undp.org/fr/madagascar/press-releases/le-processus-de-validation-de-la-strat%C3%A9gie-de-d%C3%A9veloppement-%C3%A0-faible-%C3%A9mission-de-carbone-lanc%C3%A9-%C3%A0-antsirabe>

D. Autres défis et opportunités

7. Madagascar peut mettre à profit plusieurs opportunités pour attirer des financements internationaux et du secteur privé à l'appui de l'action climatique, notamment par le biais de la finance verte et des marchés du carbone. Des produits d'assurance et de gestion des risques existent, mais le développement de leur utilisation est un défi. Les initiatives telles que l'assurance indexée pour les agriculteurs demeurent financées par les partenaires financiers et techniques, et le secteur des assurances reste dominé par les entreprises publiques. De plus, compte tenu de son potentiel de puits de carbone mondial, Madagascar peut, pour financer le coût de son adaptation, lever des fonds sur les marchés du carbone, y compris dans le cadre des initiatives REDD+ pour soutenir la protection et la restauration des forêts. Les engagements actuels de Madagascar de reboiser 270 000 ha en espèces autochtones, en plus des initiatives REDD+ existantes (absorption potentielle de 40 Mt de CO₂e¹¹) pourraient permettre d'absorber environ 44 Mt de CO₂e chaque année. Cela pourrait représenter 44 millions de dollars chaque année et entre 286 millions et 1,4 milliard de dollars d'ici 2030¹². Une possibilité serait de soutenir les efforts des grandes sociétés minières cherchant à améliorer leurs performances environnementales en finançant des activités de reboisement et de restauration des forêts à grande échelle. Une possible collaboration avec une concession de plantation forestière quasi privée existante pourrait accroître le boisement et la restauration des forêts dégradées au sein d'une concession de 200 000 ha au centre de l'île et produire des produits du bois, des biocarburants et des crédits de réduction des émissions à vendre sur les marchés du carbone. Cependant, plusieurs contraintes empêchent aujourd'hui Madagascar d'accéder au financement de l'action climatique des marchés du carbone. Le marché du carbone forestier a été nationalisé en janvier 2022 par décret n° 2021-1113. Ce n'est pas un problème lorsque les investissements conduisant à des réductions des émissions sont financés par l'État, mais la réglementation pourrait avoir découragé¹³ des projets de conservation existants dirigés par des entreprises privées et des organismes sans but lucratif qui émettaient des crédits de carbone et empêchaient d'en créer de nouveaux, ce qui justifie de réviser le décret¹⁴. Grâce à ses abondantes

¹¹ [L'enrôlement de Madagascar dans la REDD+ : domestiquer une opportunité internationale](#), Moïse Tsayem Demaze, UQAM, mai 2014.

¹² Calculs basés sur les estimations par le FMI de l'augmentation du potentiel d'absorption du carbone forestier (4 Mt CO₂e/an) par rapport au potentiel des initiatives REDD+ (40–45 Mt CO₂e) et une fourchette de prix prudente de 1–5 dollars/t CO₂e pour les crédits carbone émis à Madagascar.

¹³ Le décret de 2021 sur le marché du carbone mentionne que toutes les réductions d'émissions générées à Madagascar appartiennent à l'État et aucun article ne précise le rôle du secteur privé ni comment il peut investir sur le marché malgache du carbone forestier ; le décret de 2023 fixant les modalités de gestion du compte d'affectation spéciale (CAS) dispose que tous les fonds émanant de réductions d'émission doivent passer par le CAS, ce qui impose une longue procédure administrative avant le déblocage des paiements ; ces deux aspects constituent des désincitations pour le secteur privé.

¹⁴ Le cadre méthodologique et les notes d'orientation du [Fonds de partenariat pour le carbone forestier de la Banque mondiale \(FCPF\)](#) montrent qu'un pays dispose de multiples moyens pour gérer la question du droit aux réductions d'émissions et de la répartition des bénéfices entre les parties prenantes, notamment des contrats secondaires et des plans de partage des bénéfices lorsque les droits sur le carbone appartiennent à l'État.

ressources maritimes et côtières, dont plus de 250 000 hectares de mangrove, Madagascar dispose également d'un important potentiel pour intensifier le financement du carbone bleu.

E. Engagement de la Banque mondiale aux côtés du pays

8. La Banque mondiale a un portefeuille actif de financements et d'assistance technique qui aide Madagascar à tenir ses engagements en matière climatique.

- Opérations en cours : Le Programme de réduction des émissions de carbone Atiala-Atsinanana (P167725) vise à payer l'entité de programme pour des réductions d'émissions mesurées, déclarées et vérifiées résultant du recul de la déforestation et de la dégradation des forêts et de l'amélioration des stocks de carbone forestier (REDD+) à l'échelle nationale, ces paiements étant distribués conformément à un plan de partage des bénéfices convenu. Le Programme de financement de la transition vers la cuisson propre à l'éthanol de Madagascar (P154440) vise à développer l'utilisation domestique des réchauds à l'éthanol afin de réduire les émissions de GES. Le Projet de développement de l'accès à l'électricité à moindre coût (LEAD) (P163870) et le Projet de connectivité numérique et énergétique pour l'inclusion à Madagascar (P178701) mettent en place des solutions d'énergie renouvelable sur réseau. Le Projet de filets sociaux de sécurité et de résilience (P179466) soutient l'adaptation au changement climatique comprenant l'agroforesterie, la gestion des paysages, l'irrigation et le reboisement ainsi qu'un dispositif de protection sociale capable de répondre rapidement aux chocs climatiques. Le Projet de soutien aux moyens de subsistance résilients dans le sud de Madagascar (P171056) couvre un ensemble de mesures de résilience comprenant la gestion des ressources et des paysages. Le Projet national d'amélioration de l'accès à l'eau de Madagascar (P174477) finance des investissements dans l'alimentation en eau des grandes villes du pays et dans plusieurs régions touchées par les cyclones. Le Programme régional de résilience climatique (P180171) financera les étapes résiduelles des études préliminaires du projet polyvalent de transformation de Mandrare, actuellement financé par le Projet national d'amélioration de l'accès à l'eau à Madagascar (P174477). La première Opération à l'appui des politiques de développement (DPO) pour une croissance inclusive et résiliente (P180288) est destinée à atténuer les risques climatiques dans l'île par une gestion des finances publiques climato-intelligente et décentralisée, de nouvelles lois sur les investissements et un nouveau code minier sensibles au climat et des réformes mettant l'accent sur la production d'énergie renouvelable.
- Opérations en préparation : La Banque mondiale prépare la deuxième Opération à l'appui des politiques de développement (DPO) pour une croissance inclusive et résiliente (P500386), qui vise à conforter la gouvernance et la gestion des finances publiques climato-intelligente et décentralisée, à favoriser un environnement propice aux investissements et à soutenir les réformes structurelles dans des secteurs clés. Le projet Préparation régionale aux urgences et accès au redressement inclusif (P181014) améliorera l'état de préparation financier des collectivités, des entreprises et des ménages vulnérables aux chocs climatiques.

- Analyses et assistance technique : La Banque mondiale est en train de parachever le Rapport national sur le climat et le développement (CCDR), qui formule des recommandations de politiques publiques et d'investissement concernant le changement climatique¹⁵. En outre, le rapport d'analyse environnementale nationale de Madagascar (rapport CEA) évalue les domaines stratégiques pour la promotion d'un développement vert, résilient et inclusif à Madagascar. La Banque mondiale continue également à fournir une assistance technique dans les domaines liés au climat, notamment une macromodélisation considérant les caractéristiques climatiques, l'intégration de l'aspect climatique dans la gestion des investissements publics dans le cadre du programme Services d'analyse et de conseil (ASA) pour les questions macrobudgétaires et la croissance équitable à Madagascar (P501380). Les recommandations issues de ces travaux d'analyse et les appuis fournis par le biais de missions d'assistance technique sont en cohérence avec les réformes appuyées par la FRD, dont l'objectif est de conforter la gouvernance et d'intégrer le programme d'action climatique dans les procédures de gestion des finances publiques, d'améliorer l'adaptation au changement climatique et d'accroître la résilience aux catastrophes naturelles, d'accompagner les efforts pour freiner la croissance des émissions de GES, de renforcer la protection des forêts et de la biodiversité et de mobiliser des financements en faveur de l'action climatique.

¹⁵ Publication attendue en 2024.

**Déclaration du représentant des services du FMI sur la République de
Madagascar – Réunion du conseil d'administration
21 juin 2024**

La présente déclaration fait le point sur les développements récents intervenus depuis la remise du rapport des services du FMI au conseil d'administration ; elle ne modifie pas la teneur du rapport ni l'évaluation des services du FMI.

- 1. Les résultats préliminaires des élections parlementaires du 29 mai ont été publiés le 11 juin 2024 par la Commission électorale nationale indépendante (CENI).** Le parti présidentiel (« Tous ensemble avec Andry Rajoelina ») remporterait 80 sièges sur 163 et n'aurait donc pas la majorité absolue. Les candidats indépendants obtiendraient 55 sièges. L'opposition obtiendrait 22 sièges, 6 autres allant à de petits partis. Les résultats définitifs seront annoncés fin juin par la Haute Cour constitutionnelle.
- 2. Les mesures préalables soumises à l'étude du conseil d'administration ont été satisfaites.**
 - **La loi de finances rectificative pour 2024 a été approuvée par les deux chambres du Parlement les 10 et 11 juin 2024.** Le budget est conforme au cadre budgétaire établi par le programme. Il comprend une augmentation des droits d'accise sur les alcools et prévoit la subvention envisagée sur les prix des carburants résultant de l'administration des prix de détail des carburants.
 - **Les autorités ont pris un décret instaurant un mécanisme de tarification automatique des carburants** (décret 2024-1205). Les prix à la pompe seront ajustés le cinquième jour ouvrable de chaque mois sur la base de l'évolution des prix de référence calculée entre le mois M-2 et le mois M-1 et de la différence entre les prix au détail administrés et les prix de référence calculés pour le mois M-1 dans une bande de +/- 200 ariary par litre.
 - **Comme il est indiqué dans le rapport des services du FMI, un nouveau directeur général de la JIRAMA a été nommé le 1^{er} mai 2024.**

**Déclaration de M. Régis N’Sondé, M. Mbuyamu Matungulu, M. Marcellin Koffi Alle et
M. Thierry Paul Nguema-Affane sur la République de Madagascar
Réunion du conseil
d’administration du 21 juin
2024**

Au nom des autorités malgaches, nous tenons à remercier les administrateurs, la direction et les services du FMI pour le soutien qu’ils continuent d’apporter à la République de Madagascar. Ces dernières années, l’assistance apportée par le FMI sous forme de financements d’urgence et d’accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) a joué un rôle essentiel dans le succès des actions des autorités face aux chocs et leurs efforts plus généraux de réforme.

Madagascar est à mi-chemin d’un cycle électoral de 12 mois. Le Président Rajoelina a été réélu en novembre 2023 et a reconduit le Premier ministre Christian Ntsay en janvier 2024. Les résultats préliminaires des élections parlementaires ont suivi le 29 mai 2024 indiquent que la coalition présidentielle a obtenu 49 % des sièges, deux sièges de moins que la majorité. La plupart des autres sièges ont été remportés par des candidats indépendants. Les élections municipales sont prévues pour novembre 2024.

Lors de leur prise de fonctions, les autorités malgaches ont présenté au Parlement la Politique générale de l’État (PGE), qui expose les principales réformes et politiques structurelles destinées à renforcer la résilience dans les cinq prochaines années. La PGE comprend trois piliers : i) développement du capital humain et protection sociale, ii) industrialisation et transformation économique et iii) bonne gouvernance et état de droit.

Afin de conforter le succès des réformes dans le contexte de la PGE les autorités malgaches demandent : i) l’annulation de l’accord en cours au titre de la FEC, qui expire en juillet 2024 après quatre revues achevées, et ii) l’approbation d’un nouvel accord de 36 mois au titre de la FEC d’un montant de 256,62 millions de DTS (105 % de la quote-part). Le nouveau programme appuyé par la FEC permettrait de catalyser l’appui des autres partenaires techniques et financiers de Madagascar.

En mars 2024, la forte vulnérabilité du pays aux phénomènes climatiques extrêmes affectant l’infrastructure et la sécurité alimentaire a été une nouvelle fois démontrée par l’impact du cyclone tropical Gamane qui a frappé le nord-est du pays. Dans ce contexte, les autorités sollicitent également un financement de 244,4 millions de DTS (100 % de la quote-part) au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité (FRD) afin de soutenir les réformes visant à accroître la résilience au changement climatique et à couvrir les besoins de financement de la balance des paiements associés à ces mesures.

Les autorités malgaches sont déterminées à conduire les politiques et les réformes envisagées dans les deux accords appuyés par le FMI ; elles les aideront à mettre en place les paramètres

fondamentaux d'une croissance plus vigoureuse, plus durable et plus inclusive. Pour démontrer leur appropriation des nouveaux programmes appuyés par le FMI qui sont proposés et leur engagement à cet égard, elles ont pris trois mesures préalables importantes : i) adoption d'une loi de finances rectificative pour 2024 en cohérence avec les objectifs des programmes, ii) établissement d'un mécanisme de tarification automatique des carburants afin de réduire encore les subventions aux carburants et iii) recrutement du PDG de la compagnie nationale d'eau et d'électricité (JIRAMA). Sur la base de leur engagement et de la solidité du programme de réformes, les autorités demandent aux administrateurs de bien vouloir considérer favorablement leurs demandes.

I. Évolution récente et perspectives

La croissance s'est établie à 4 % en moyenne en 2022 et 2023, principalement grâce au redressement continu du tourisme. Elle devrait atteindre 4,5 % en 2024 et augmenter progressivement pour dépasser 5 % à moyen terme, soutenue par les réformes conduites dans le cadre des accords au titre de la FEC et de la FRD. L'inflation a culminé à 12,4 % en glissement annuel en mars 2023, ce haut niveau s'expliquant essentiellement par une augmentation de 43 % des prix des carburants en juillet 2022, mais elle a été ramenée à 7,3 % en avril 2024 et devrait encore décliner pour atteindre 6 % en 2028. Malgré le recul des exportations de vanille et de produits miniers, le solde courant s'est amélioré en 2023. Cette évolution positive est principalement attribuable au redressement du tourisme et à la baisse des importations de denrées alimentaires consécutive à une bonne récolte nationale de riz. Les réserves de change ont augmenté plus qu'anticipé, passant de 4,2 mois d'importations à fin 2022 à 5,7 mois à fin 2023. La stabilité du solde courant à moyen terme devrait permettre d'étoffer les amortisseurs extérieurs et de maintenir les réserves de change autour de 5,8 mois d'importations. Le système bancaire s'est montré résilient pendant la pandémie et demeure sain, rentable et liquide.

Les efforts d'assainissement des finances publiques se poursuivent et la dette publique est viable. Le déficit primaire s'est contracté, passant de 5,0 % du PIB en 2022 à 3,6 % en 2023 malgré une insuffisance de recettes résultant du règlement tardif des arriérés croisés avec les distributeurs pétroliers, des importations inférieures aux prévisions et des dépenses de transferts supérieures aux prévisions du programme, notamment en faveur de la JIRAMA. Le niveau d'endettement du pays reste viable avec un risque « modéré » de surendettement.

La banque centrale, *Banky Foiben'i Madagasikara* (BFM), conduit une politique monétaire prudente et a maintenu la dynamique de réforme de sa gestion. La BFM a relevé ses taux directeurs de 50 points de base en août 2023 à 9 % (taux de la facilité de dépôt) et à 11 % (taux de prêt marginal) et les a maintenus inchangés depuis, ce qui a contribué à réduire les pressions inflationnistes. Le nouveau cadre opérationnel de la banque centrale ciblé sur les taux d'intérêt est entré en vigueur en février 2024 en même temps que la validation et la publication de plusieurs documents stratégiques et opérationnels de la BFM, dont un guide d'intervention sur le marché monétaire.

Des retards pris dans l'exécution de réformes décisives en vertu des accords au titre de la FEC et de la FRD et la survenue de phénomènes climatiques extrêmes sont les principaux

risques pesant sur les perspectives de croissance. Les autorités conviennent qu'une absence de progrès dans les réformes du secteur de l'énergie, l'un des éléments les plus importants des programmes, nuirait aux perspectives de croissance et aux résultats des programmes.

II. Nouvel accord proposé au titre de la facilité élargie de crédit

Le programme des autorités qui pourrait être appuyé par un nouvel accord au titre de la FEC s'articule autour de quatre grands piliers : i) ancrer la viabilité budgétaire en augmentant les recettes intérieures, en réduisant les risques budgétaires, en constituant des réserves pour accroître la résilience aux chocs et en renforçant les institutions budgétaires et la gestion des finances publiques (GFP), ii) renforcer la gouvernance et la lutte contre la corruption, iii) consolider la stabilité monétaire et financière et iv) promouvoir une croissance plus forte et plus inclusive grâce à de meilleurs dispositifs de protection sociale et à une inclusion financière accrue.

Ancrer la viabilité budgétaire (1^{er} pilier)

Dans les trois prochaines années, la politique budgétaire sera ancrée à un plafond d'endettement de 60 % du PIB. Cet objectif d'endettement, allié à de meilleures prévisions de recettes et de dépenses, permettra de déterminer le solde primaire intérieur stabilisateur de dette dans les lois de finances annuelles et de préserver la capacité de service de la dette. La mise en place du point d'ancrage de la dette nécessitera de poursuivre le renforcement du cadre budgétaire à moyen terme et les institutions et procédures de gestion des finances publiques, notamment à travers la dématérialisation, afin d'améliorer l'exécution budgétaire, d'augmenter la crédibilité de la politique budgétaire et de garantir la conformité à la trajectoire de la dette publique. Conformément à cette approche et compte tenu de l'insuffisance de recettes et du niveau des transferts à la JIRAMA supérieur aux prévisions au premier semestre 2024, le budget révisé pour 2024 cible un déficit primaire de 2,9 %, reposant principalement sur une réduction des dépenses non essentielles.

Le programme budgétaire cible une amélioration du solde primaire en droits constatés d'environ 1,6 point de pourcentage du PIB d'ici 2027 tandis que les efforts seront poursuivis pour conforter la gestion de la dette. L'ajustement ciblé sera réalisé par une augmentation des recettes doublée d'une réduction des dépenses. Les dépenses sociales et les investissements publics résilients seront néanmoins protégés. Les mesures budgétaires portant sur les recettes comprennent la rationalisation des dépenses fiscales, dont les exonérations de TVA, l'amélioration de l'observance fiscale, la poursuite de la modernisation des administrations fiscale et douanière, notamment par le développement de la dématérialisation, le renforcement des contrôles opérationnels et une collaboration accrue entre les administrations. Concernant les dépenses, les efforts seront poursuivis pour maîtriser la masse salariale, les transferts aux entreprises publiques et les subventions sur les prix des carburants, et pour réduire les risques budgétaires en vue de dégager un espace budgétaire supplémentaire permettant d'augmenter les dépenses sociales et d'investissement. De même, les réformes des caisses de retraite seront accélérées afin de garantir leur viabilité. Les autorités sont résolues à demander des emprunts extérieurs concessionnels tout en renforçant leurs capacités de gestion

de la dette et en développant le marché obligataire national afin de diversifier les sources de financement et de réduire les risques de change. Des travaux pour réduire les passifs conditionnels sont déjà en cours.

Il sera indispensable, pour la réussite du programme, de régler les difficultés financières de la JIRAMA. Ces dernières années, les transferts croissants à la JIRAMA et les fortes subventions sur les prix des carburants qui lui ont été versées ont évincé les dépenses d'investissement public et les transferts sociaux et ont pesé sur la collecte des recettes douanières. À l'avenir, les autorités sont déterminées à redoubler d'efforts pour redresser la gestion et la gouvernance de la JIRAMA, améliorer les recettes de la compagnie, réduire ses coûts d'exploitation et alléger ainsi la charge sur les finances publiques. Dans cette perspective, le nouveau PDG a été chargé d'établir d'ici fin novembre 2024 un nouveau plan de redressement approuvé par le gouvernement. La mise en œuvre sera étroitement suivie par divers indicateurs opérationnels et financiers.

Renforcer la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption (2^e pilier)

Les autorités sont déterminées à faire en sorte que les organismes de lutte contre la corruption disposent des ressources humaines et financières nécessaires pour mener à bien leurs missions. Elles ont demandé une évaluation diagnostique de la gouvernance (EDG) pour les aider à définir et déployer d'ici janvier 2025 une stratégie de lutte contre la corruption pour 2025-2035. L'EDG aidera à diagnostiquer les vulnérabilités à la corruption, notamment dans le domaine de la gestion des affaires publiques, de l'état de droit et de la régulation des marchés. Les autorités prévoient aussi de commencer à appliquer la loi de 2023 sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) et de poursuivre le renforcement du cadre associé conformément aux recommandations du groupe d'action financière (GAFI).

La transparence de la gestion des finances publiques sera renforcée au cours de la période couverte par l'accord au titre de la FEC. L'accent sera mis sur l'amélioration continue de l'accès à l'information relative aux contrats de marchés publics et aux bénéficiaires réels ultimes, à l'exécution du budget et aux comptes audités des entreprises publiques. Des discussions ont été engagées avec les organisations de la société civile en vue de l'établissement d'un conseil économique, social et culturel prévu par la Constitution de 2010 et destiné à faciliter la participation de la société civile au débat sur les politiques conduites dans le pays.

De nouvelles améliorations seront apportées au climat des affaires afin de soutenir l'activité économique. Dans cette perspective, les autorités prévoient de revoir et, si nécessaire, de modifier les principales législations concernant les entreprises, dont la loi sur l'investissement, le code du tourisme, le code des changes et le code du travail. Elles sont également déterminées à poursuivre la dématérialisation des procédures pour les entreprises, notamment en ce qui concerne la création d'entreprises et la délivrance des permis de construire, ainsi que les opérations financières avec l'État (paiement des impôts et remboursements de TVA). L'avancement des réformes du secteur de l'énergie et le développement continu des infrastructures devraient accroître l'offre d'énergie et soutenir la productivité économique et la compétitivité, ce qui contribuera à une croissance plus vigoureuse et plus inclusive. Il faut

également souligner qu'avec le soutien du PNUD, les autorités ont entrepris de renforcer la transparence du Fonds souverain malagasy et de limiter les risques budgétaires qui en émanent.

Consolider la stabilité monétaire et financière (3^e pilier)

La BFM demeure attachée à la stabilité des prix et poursuivra les réformes en cours pour conforter le cadre opérationnel de la politique monétaire. À l'issue de la transition vers un cadre de politique monétaire ciblé sur les taux d'intérêt, les autorités prendront des mesures pour développer le marché secondaire des titres publics et améliorer la communication sur les décisions de politique monétaire et reverront la stratégie d'intervention de la BFM sur le marché des changes tout en continuant à améliorer le fonctionnement du marché interbancaire de devises. Les performances du nouveau cadre de politique monétaire seront suivies par le biais d'une clause de consultation basée sur une trajectoire convenue de la monnaie au sens large (M3) cohérente avec la stabilité des prix. Concernant les réserves de change, la BFM reste déterminée à poursuivre la diversification de ses réserves d'or conformément à la stratégie actualisée de gestion des réserves de change et au protocole d'accord révisé avec le ministère des Mines.

Les efforts destinés à conforter la stabilité financière seront poursuivis. Les autorités ont demandé une revue de la stabilité du secteur financier au FMI afin de recenser les vulnérabilités potentielles du secteur bancaire. Entre-temps, elles poursuivront la mise en œuvre du cadre de Bâle III et de la nouvelle loi bancaire et s'efforceront d'adopter la loi sur la stabilité financière avant juin 2025. La BFM travaille également à la mise en place du Switch national de paiement en vue de favoriser l'interopérabilité des systèmes de paiement numériques existants et de contribuer davantage à l'inclusion financière.

Favoriser une croissance inclusive, forte et durable (4^e pilier)

Les autorités se sont engagées à poursuivre le renforcement du système de protection sociale et à promouvoir l'inclusion financière. Au cours des trois dernières années, la protection sociale a été sensiblement améliorée avec l'aide de partenaires techniques et financiers. Notons en particulier que le nombre de personnes ou de ménages qui bénéficient d'une protection sociale a augmenté et qu'un registre social unique a été créé qui servira de référence pour toutes les activités de protection sociale conduites dans le pays. Les autorités ont actualisé leur stratégie de protection sociale et établi un annuaire pour guider les interventions futures. Afin de consolider ces progrès, elles poursuivront notamment le développement de la couverture du registre social et l'élargissement de leur programme de banques alimentaires.

L'inclusion financière a progressé dans le cadre de la stratégie d'inclusion financière venue à terme en 2022. L'essor de l'argent mobile a favorisé l'expansion et la diversification des services financiers au sein du grand public, notamment pour l'obtention de prêts. De plus, l'établissement de registres publics du crédit et de bureaux de crédit privés a amélioré l'accès aux informations. Les autorités prévoient de définir une nouvelle stratégie nationale d'inclusion afin d'accroître encore le taux d'accès aux services financiers.

III. L'accord proposé au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité

La résilience au changement climatique reste une des premières priorités des autorités. Madagascar est un des pays les plus exposés au changement climatique et des plus touchés par celui-ci. L'indice des risques climatiques de 2021 classe le pays au 12^e rang sur 180 en termes de pertes liées aux phénomènes météorologiques (cyclones et inondations). Les effets du changement climatique sont appelés à s'aggraver, notamment sous forme de sécheresses plus longues et plus graves, de vagues de chaleur et de conséquences en cascade sur les ressources en eau. Conscientes de ces défis, les autorités ont formalisé leur plan national d'adaptation (PNA) en 2021 et actualisé leur contribution déterminée au niveau national (CDN) en 2022 tout en élaborant plusieurs stratégies sectorielles de mise en œuvre.

Le programme appuyé par la FRD suivra 12 mesures de réforme critiques dans les cinq domaines suivants afin d'aider les autorités à avancer dans leur ambitieux programme de réformes pour le climat :

i) renforcer la gouvernance de l'action climatique et intégrer le climat dans les procédures de gestion des finances publiques (GFP) et de gestion des investissements publics (GIP), ii) améliorer l'adaptation au changement climatique et la résilience aux catastrophes naturelles, notamment dans les secteurs de l'eau et de l'agriculture, iii) juguler la croissance des émissions de gaz à effet de serre, iv) renforcer la protection des forêts et de la biodiversité et v) mobiliser des fonds pour l'action climatique. Ce programme bénéficie des diagnostics réalisés par le FMI en 2022 dans le cadre du Programme d'évaluation des effets macroéconomiques du changement climatique (CMAP) et par la Banque mondiale dans le Rapport national sur le climat et le développement (CCDR) à paraître. Les autorités ont obtenu l'assistance de la Banque mondiale et d'autres partenaires pour l'exécution des mesures de réforme, notamment dans les domaines non couverts par les compétences fondamentales du FMI et son assistance technique.

Les mesures de réforme visant à conforter le cadre général de la gouvernance de l'action climatique sont concentrées en début de période car elles devraient fortement favoriser de nouvelles avancées dans le programme d'action pour le climat. Ces réformes sont les suivantes : i) réactiver le Comité interministériel pour l'environnement (CIME) afin de superviser toutes les politiques climatiques et suivre leur mise en œuvre ; ii) verdir les procédures de GFP et de GIP et iii) améliorer l'information budgétaire sur les dépenses relatives au climat. Le changement climatique pouvant sensiblement aggraver la pauvreté, les autorités traiteront les questions d'adaptation qui sont particulièrement importantes dans plusieurs secteurs, dont l'eau et l'agriculture, deux priorités de la PGE. Les autorités sont également déterminées à élaborer des plans de développement rural et urbain imposant des normes de résilience aux phénomènes météorologiques extrêmes pour les constructions et établissant un système d'alerte précoce pour les catastrophes naturelles les plus fréquentes et les plus intenses afin de permettre une évacuation et des mesures rapides. Bien que les émissions de GES de Madagascar soient encore très faibles, les autorités sont déterminées à nettement les réduire, y compris en développant l'hydroélectricité et les sources d'énergie renouvelable, en supprimant les subventions sur les prix des carburants et en augmentant la fiscalité du diesel afin de l'aligner sur le niveau plus élevé déjà applicable à l'essence. Concernant le financement de l'action climatique, les autorités adopteront une stratégie de mobilisation de fonds qui

privilégie les domaines d'investissement décisifs définis dans les documents cadres nationaux.

IV. Conclusion

Les autorités malgaches ont réalisé des progrès louables dans la mise en œuvre de leur programme de réforme appuyé par la FEC de 2021. Cependant, le pays reste confronté à d'importants défis économiques, sociaux et climatiques. Pour mieux les traiter conformément aux orientations de la PGE, les autorités demandent l'annulation de l'accord de 2021 au titre de la FEC qui se termine prochainement et l'approbation d'un nouveau programme appuyé par la FEC et d'un accord au titre de la FRD. Les nouveaux accords contribueront à renforcer la stabilité macroéconomique et à accélérer les mesures de réforme structurelle et climatique du pays. L'achèvement des trois mesures préalables montre que les autorités se sont appropriées le programme et qu'elles sont déterminées à le mener à bien. L'approbation de ces demandes par les administrateurs sera grandement appréciée.